

5H 223

A111

1945/46

DOMINION DU CANADA



SEIZIÈME

RAPPORT ANNUEL

DU

FISHERIES LIBRARY
BIBLIOTHEQUE DES RECHERCHES

MINISTÈRE DES PÊCHERIES

(SOIXANTE-DIX-NEUVIÈME RAPPORT ANNUEL
SUR LES PÊCHERIES DU CANADA)

ANNÉE

1945-46



OTTAWA
EDMOND CLOUTIER, C.M.G., B.A., L.P.S.,
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
1947

Priz : 50 sous

DOMINION DU CANADA

SEIZIÈME

RAPPORT ANNUEL

DU

MINISTÈRE DES PÊCHERIES

(SOIXANTE-DIX-NEUVIÈME RAPPORT ANNUEL
SUR LES PÊCHERIES DU CANADA)

ANNÉE

1945-1946



OTTAWA
EDMOND CLOUTIER, C.M.G., B.A., L.Ph.,
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
1947

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
RAPPORT DU SOUS-MINISTRE:	
Production et exportation.....	5
Commission Internationale des Pêcheries.....	7
Recettes provenant de la vente des peaux de phoque à fourrure de l'archipel de Pribiloff.....	10
Commission Internationale des Pêcheries de Saumon du Pacifique.....	11
Prime à la Pêche.....	13

ANNEXES

1. Rapport du surintendant-chef de pêche, Division de l'Ouest.....	15
2. Rapport du surintendant-chef de pêche, Division de l'Est.....	48
3. Rapport du directeur de la pisciculture.....	57
4. Rapport de l'ingénieur-chef de pêche.....	95
5. Rapport sur l'ostréiculture.....	104
6. Rapport du Laboratoire de l'Inspection de Contrôle alimentaire des Conserve de Poisson—Côte occidentale.....	115
7. Rapport du Laboratoire de l'Inspection de Contrôle alimentaire des Conserve de Poisson—Côte orientale.....	117
8. État financier du ministère sur l'année 1945-1946.....	121

*A Son Excellence le Maréchal et Très Honorable Vicomte Alexander, K.C.B.,
D.S.O., M.C., Gouverneur, Général et Commandant-en-Chef du Dominion
du Canada.*

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE.

J'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence, et au Parlement du Canada, le Seizième rapport annuel du ministère des Pêcheries, soit le Soixante-dix-neuvième rapport annuel sur les pêcheries du Dominion.

J'ai l'honneur d'être,

de Votre Excellence,

le très obéissant serviteur,

H. FRANCIS G. BRIDGES,
Ministre des Pêcheries.

MINISTÈRE DES PÊCHERIES,
Ottawa, le 1er octobre 1946.

RAPPORT DU SOUS-MINISTRE

A l'hon. H. FRANCIS G. BRIDGES, M.P.,
Ministre des Pêcheries.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur de vous présenter le Seizième rapport annuel du ministère des Pêcheries, qui constitue le Soixante-dix-neuvième rapport annuel sur les pêcheries du Canada et embrasse l'année financière 1945-46.

Le rapport comporte les annexes suivantes:

Rapports des surintendants-chefs de pêche;

Rapport sur la pisciculture;

Rapport de l'ingénieur de pêche;

Rapport sur l'ostréiculture et sur les nouveaux développements apportés à l'industrie huîtrière;

Rapports sur les opérations accomplies par les laboratoires d'examen de contrôle alimentaire du poisson: côtes de l'Atlantique et du Pacifique;

Rapport financier du Ministère.

PRODUCTION ET EXPORTATION

De nouveaux maximums furent atteints en 1945 tant en ce qui concerne la production des pêcheries du Canada qu'en ce qui a trait à la valeur des produits exportés par l'industrie de la pêche. Les prises ont été évaluées à plus de \$105,000,000 sur le marché contre quelque \$84,400,000 en 1944, ce qui constitue un résultat maximal à l'égard de l'année sous revue. Les produits de la pêche, exportés en 1945, ont été évalués à un peu plus de \$84,800,000, ce qui représente un accroissement de \$16,000,000 et davantage sur l'ensemble du commerce avec l'étranger, réalisé par l'industrie en l'année antérieure, et, au surplus, l'ensemble du commerce avec l'étranger en 1944 s'était de même révélé le plus marquant jamais enregistré dans les annales de la pêche. L'importance numérique des résultats, propres à 1945, sert à témoigner que la consommation des produits de la pêche continue toujours à s'effectuer d'une façon massive en concordance avec la stabilité des cours, par suite des conditions engendrées par la guerre.

Ce compte rendu n'est pas présenté comme étant un exposé circonstancié ou complet des données statistiques relatives au rendement propre à l'année écoulée. En effet, les données statistiques de pêche sont coordonnées et compilées par le Bureau Fédéral de la Statistique et le ministère des Pêcheries, travaillant en commun, et, avec le concours des divers services provinciaux de pêche, propres à celles des régions du pays où l'administration des pêcheries ressortit aux autorités provinciales. Le rassemblement, l'ajustement et la compilation des données détaillées, se rapportant à toutes les pêcheries marchandes du Canada, constituent toujours un ensemble d'opérations statistiques plutôt ardues et prolongées, de sorte qu'au moment d'écrire, il existe encore de nombreuses lacunes dans la statistique de 1945. Dans ces conditions, aucun compte rendu circonstancié des résultats de l'année sous revue quant aux exploitations de pêche et aux opérations d'industrialisation n'est réalisable pour le moment. C'est dans le rapport statistique annuel imprimé, dit "Statistique de la pêche au Canada—1945" qu'on pourra trouver un exposé détaillé de ces résultats.

Toutefois, il convient de signaler ici qu'il s'est produit un mouvement ascendant en ce qui concerne le rendement pécuniaire de la pêche en 1945, d'une façon générale. On constate bien, par-ci par-là, quelques exceptions à cette règle, mais ces exceptions n'ont pour ainsi dire pour effet que de faire ressortir la tendance générale vers la hausse. Dans toutes les provinces, sauf une, la Saskatchewan, la valeur marchande globale de l'année s'est montrée plus considérable qu'en 1944, et, au surplus, le fléchissement signalé s'est révélé de peu d'importance comparativement. Les pêcheries maritimes aussi bien que les pêcheries fluviales et lacustres ont rapporté plus d'argent qu'en l'année antérieure. Bien que les premières, étant exploitées beaucoup plus en grand que les autres, aient, il va sans dire, contribué plus sensiblement, et cela de beaucoup, à la réalisation du rendement pécuniaire global.

La pêcherie du saumon de la Colombie-Britannique, qui est la première de toutes les pêcheries marchandes du Canada en ce qui concerne la valeur marchande de la production, a donné lieu à des prises beaucoup plus importante qu'en l'année précédente bien qu'il soit peut-être à propos de signaler ici que pour une cause dont on ne peut rendre compte, la remontée migratrice des saumons du Pacifique s'est révélée en 1944 inférieure à celle d'une migration moyenne. Dans cette province, le rendement en conserves du saumon s'est chiffré à un peu moins de 1,740,000 caisses par comparaison à un peu moins de 1,100,000 caisses pour la campagne industrielle précédente. Dans l'ensemble, les déchargements de saumon en Colombie-Britannique ont été évalués sur le marché à \$25,400,000. Les pêcheries de hareng et de flétan qui, par ordre de priorité, se rangent après celle du saumon en Colombie-Britannique, se sont aussi caractérisées par des augmentations dans les prises et dans la valeur marchande de ces dernières.

Sur la côte atlantique, des pêcheries d'ordre majeur, telles que celles de la morue et du homard, se sont caractérisées par des accroissements tant en production qu'en valeur. Les pêcheurs de morue, en particulier, ont réalisé un gain très sensible en rendement, mais il faut dire que leur pêcherie se prête à une plus forte intensité d'exploitation que ne le permet la mise en valeur de la pêcherie du homard dont les réserves naturelles sont plutôt restreintes. En fait, on constate une augmentation en rendement non seulement en ce qui concerne la morue et le homard, mais aussi en ce qui a trait à la plupart des poissons de l'Atlantique. Toutefois, la pêcherie de la sardine, qui est d'une importance considérable, a accusé une régression. En effet, cette année, la pêche de ce poisson, dont les prises s'effectuent presque entièrement dans la région sud-ouest du Nouveau-Brunswick, a décliné d'une façon très marquée avec diminution concomitante de recettes.

Dans les eaux fluviales et lacustres du pays, c'est normalement le corégone qui occupe le premier rang parmi les poissons marchands, tant en ce qui concerne la production qu'en ce qui a trait à la valeur des prises. Toutefois, en 1945, il ne s'est pas pêché autant de corégone qu'en 1944, à savoir : 16,650,000 livres contre 17,700,000. Néanmoins, la régression des prises fut contre-balancée par une stabilité accrue des cours, de sorte que, dans l'ensemble, la valeur du corégone s'est chiffrée à \$4,000,000 environ, soit un gain de \$500,000. Par parenthèse, les déchargements décrus de corégone en Saskatchewan rendent compte de la régression qui s'est produite dans la valeur marchande globale des produits de la pêche en cette province pendant l'année sous revue. Ce sont les pêcheurs de la Saskatchewan qui ont, comme d'habitude, pris les plus grandes quantités de corégone, mais les prises de ce poisson leur ont rapporté moins qu'en 1944.

Commerce d'exportation: A raison de \$84,800,000, la valeur globale des exportations de produits de pêche s'est décomposée comme suit : \$53,057,000 en ce qui concerne les expéditions sur les États-Unis; \$13,795,000 pour ce qui est de celles acheminées sur le Royaume-Uni et \$17,948,000 en ce qui a trait à celles dirigées

sur d'autres pays du globe, et cela, en chiffres bruts dans tous les cas. Par catégorie de produits, les exportations comprennent \$44,232,000 de poisson frais, frigorifié ou congelé; \$23,865,000 de poisson en conserve; \$11,790,000 de poisson industrialisé (poisson séché, saumuré, fumé); \$4,575,000 d'huile de poisson et \$337,000 de produits divers de pêche.

On constate une régression pécuniaire dans l'exportation sur le Royaume-Uni par comparaison aux chiffres de 1944, mais le fléchissement de plus de \$5,000,000 en l'occurrence fut plus que contre-balancé par un gain supérieur à \$11,300,000 dans les expéditions sur les États-Unis et par une augmentation de 100 pour cent dans le chiffre d'affaires avec les autres pays importateurs. La valeur des exportations sur ces derniers s'est montée à près de \$17,950,000 contre moins de \$8,700,000 en l'année antérieure. Le fléchissement dans le chiffre d'affaires avec la Grande-Bretagne est surtout imputable à la diminution des expéditions de conserves de poisson. Des quantités considérables de poisson, industrialisées en l'année civile de 1945, feront partie de l'exportation de 1946.

La majeure part des exportations de l'année, en poisson frais et congelé, s'est effectuée, il va sans dire, avec la république voisine, soit \$40,300,000 sur \$44,232,000 dans l'ensemble. Les envois sur les États-Unis se sont accrus de \$12,500,000 approximativement. On constate aussi un faible gain dans les envois de poisson frais et congelé en Grande-Bretagne. En dehors de la Grande-Bretagne et des États-Unis, les exportations de ces produits furent de peu d'importance.

Pour ce qui est du poisson industrialisé, plus de la moitié du chiffre d'affaires fut effectuée avec les États-Unis, soit \$6,014,000. La Grande-Bretagne ne constitue pas un débouché important pour cette catégorie de produits de la pêche. Les pays autres que les États-Unis et la Grande-Bretagne ont absorbé des quantités de poisson industrialisé d'une valeur de \$5,700,000, voire un peu plus.

La valeur des exportations d'huile de poisson a été de deux cent mille dollars à peu près inférieure à celle de 1944, mais dans le cas des produits en conserve, on constate une augmentation de \$2,600,000. Comme on l'a déjà souligné, l'exportation des conserves de poissons, mollusques et crustacés sur la Grande-Bretagne a accusé une régression, tout comme celle sur les États-Unis, bien qu'à l'égard de ce dernier pays le fléchissement n'ait pas été très sensible. D'autre part, les exportations à destination d'autres pays ont plus que doublé. En ce dernier cas, les chiffres relatifs à la valeur se sont totalisés à \$11,400,000, voire un peu plus, en 1945, par comparaison à \$4,100,000 en 1944. En cette occurrence, le gain si sensible réalisé fut attribuable, dans une large mesure, au contingent de produits de pêche destiné à l'UNRRA pour des fins d'alimentation de secours. Les conserves de saumon, à raison de \$11,790,000, et les conserves de hareng, à raison de \$6,900,000, ont constitué les principaux produits en conserve du commerce d'exportation.

COMMISSION INTERNATIONALE DES PÊCHERIES

Pendant l'année 1945, la Commission Internationale des Pêcheries a poursuivi la réglementation de la pêche du flétan du Pacifique, en application du traité en date du 29 janvier 1937. Elle a aussi poursuivi certaines observations sur l'évolution de la pêche ainsi que des recherches sur la condition des peuplements de flétan, observations qui sont essentielles à une réglementation raisonnée de la pêche.

La réglementation régissant la pêche du flétan en 1945, telle que sanctionnée par le Président des États-Unis et le Gouverneur Général du Canada, est devenue opérante le 24 février. Cette réglementation est foncièrement de la même nature que celle, particulière aux années antérieures, bien que modifiée sous les rapports suivants:

Les prises-limites, particulières à la Zone 2, ont été portées de 23,500,000 à 24,500,000 livres et celles, particulières à la Zone 3, de 27,500,000 à 28,000,000 de livres, en vue de réaliser à même chaque zone le rendement maximal que la condition de son peuplement justifiait. Sur la recommandation de l'Office de la Conférence des pêcheurs de flétan et des armateurs, la date d'ouverture de la campagne de pêche a été portée du 16 avril au 1^{er} mai. Certaine disposition réglementaire en vertu de laquelle la Commission était autorisée à arrêter toute date entre le 1^{er} et le 30 novembre comme commencement de la saison prohibée, a été éliminée en vue d'assurer une date définitive, à savoir: minuit le 30 novembre, comme commencement de la saison close statutaire. Les permis autorisant à garder les flétans capturés fortuitement par des bateaux porteurs de palangres, et faisant la pêche d'autres espèces de poissons dans des zones consignées à la pêche du flétan, furent invalidés à minuit, le 15 novembre, soit quinze jours plus tôt qu'en 1944.

Les Zones 1 et 2, qui comportent tous les lieux de pêche sis au sud du cap Spencer, en Alaska, furent consignées à la pêche du flétan à minuit le 15 juin lorsque furent atteintes les limites de pêche, propres à la Zone 2. Les prises-limites de la Zone 3 ont été atteintes et les Zones 3 et 4, qui comprennent tous les lieux de pêche sis au nord et à l'ouest du cap Spencer, en Alaska, ont été consignées à la pêche à minuit, le 24 septembre. Des quantités limitées de flétans, fortuitement capturés, furent déchargées en vertu du permis jusqu'au 15 novembre, tel qu'arrêté par le règlement. La saison de pêche dans la Zone 2, où nombre de navires complémentaires se livrent à l'exploitation de la pêcherie, s'est révélée la plus brève dans l'historique de cette pêcherie.

Sur la côte du Pacifique en 1945, la totalité des prises de flétan s'est chiffrée à 54,665,000 livres. Sur cette quantité, 529,000 livres furent déchargées à même la pêcherie de la Zone 1, sise au sud du havre Willipa, en l'État de Washington; 24,980,000, à même la pêcherie de la Zone 2, située entre le havre Willipa et le cap Spencer, en Alaska, et, 29,156,000 livres, à même la Zone 3, entre le cap Spencer et les Iles Aléoutiennes. Il ne s'est effectué aucune exploitation de pêche dans la Zone 4, qui comprend la région aléoutienne et la mer de Béring. Les prises de la Zone 2 comportèrent 920,000 livres de flétan, déchargées en vertu du permis autorisant de garder les flétans fortuitement capturés par des navires palangriers qui se livrent à la pêche d'autres espèces une fois la zone close à la pêche du flétan.

Les prises de flétan de la flotille canadienne de pêche se sont chiffrées en 1945 à 15,301,000 livres, ce qui représente 1,993,000 de plus qu'en 1944 et constitue le plus important résultat depuis 1914. Les navires canadiens ont réalisé 11,750,000 livres, soit 47 pour cent de l'ensemble de la production de la Zone 2 et 3,551,100 livres ou 12 pour cent de l'ensemble de la production de la Zone 3. Ces fractions du rendement total, revenues au Canada, en provenance des Zones 2 et 3, se sont révélées les plus importantes depuis la mise en application de la réglementation régissant l'exploitation de la pêcherie du flétan.

La commission a poursuivi les recherches scientifiques sur lesquelles dépend la réglementation relative à la pêche du flétan. Des données d'usage courant, tant statistiques que biologiques, furent recueillies, coordonnées et analysées en vue de s'assurer des résultats réalisés par la réglementation passée et présente et de constituer une base solide en vue de la mise au point de moyens d'action appropriés dans l'avenir. Le rassemblement de données biologiques en mer a rendu nécessaire l'accomplissement d'opérations de navigation.

L'abondance du flétan, telle que déterminée par la moyenne des prises par unité normale d'effort de pêche, a décliné dans les deux Zones 2 et 3 par rapport aux niveaux élevés atteints en 1944. La valeur quantitative des prises par unité d'engin dans la Zone 2 a accusé un recul de quatre pour cent par comparaison à celle de 1944 et s'est révélée intermédiaire entre celles de 1943 et de 1944. Dans la Zone 3, la valeur quantitative des prises par unité d'engin est tombée de

12 pour cent pour descendre à peu près aux niveaux propres à 1942 et à 1943. Toutefois, le degré d'abondance du flétan dans les Zones 2 et 3 est resté à 131 et 104 pour cent, respectivement, au-dessus des bas niveaux de 1930, les plus faibles de tous les temps.

Les décroissements, signalés dans la valeur quantitative des prises par unité d'effort de pêche, tels que survenus en 1945, peuvent résulter tout aussi bien de fluctuations dans les possibilités offertes à la capture du flétan que de variations réelles dans l'abondance de ce poisson. Il ne saurait y avoir lieu de s'en préoccuper à moins qu'ils ne se poursuivent pendant plusieurs années consécutives, en renversent ainsi l'ordre évolutif d'abondance, qui s'est révélé généralement vers la hausse depuis 1930.

L'étude des variations, qui se produisent dans l'importance et les compositions d'âges des peuplements marchands dans la Zone 2, étude nécessaire à une intelligence appropriée des fluctuations d'abondance, a été poursuivie, autant que l'a permis la brièveté de la saison de pêche, par l'échantillonnage des déchargements opérés par les navires de pêche. Plus de 12,000 flétans ont été mesurés à même 16 sorties et des données en vue de la détermination de la composition des âges ont été recueillies par l'examen d'environ 2,000 de ces individus.

Les recherches sur l'abondance de la fraie, qui avaient été abandonnées dans l'hiver de 1943-44 par suite des conditions engendrées par la guerre, ont été reprises en 1945 d'une façon plus restreinte que lors des années antérieures. Un navire fut affrété et mis en service à cette fin dans les environs du cap Saint-Jacques, en Colombie-Britannique, depuis le 2 janvier jusqu'au 27 février. En dépit de conditions climatiques très défavorables, 131 coups ou traits de filet furent opérés à 67 stations en vue de déterminer l'abondance des œufs et des larves. L'analyse des captures a servi à démontrer que la production du frai avait été au-dessus du niveau constaté depuis 1939 jusqu'à 1942 inclusivement, mais au-dessous du niveau élevé de 1937.

Les recherches de la commission concernant l'histoire naturelle du flétan et la pêcherie du flétan ont continué à déterminer et à expliquer les variations, qui se produisent chez les populations de flétan et à servir de base effective à la poursuite d'une réglementation raisonnée.

L'expansion récente des exploitations de pêche au chalut à panneaux ou à plateaux sur la côte du Pacifique, en vue de la capture du flet ou carrelet et d'autres poissons des fonds et la généralisation de la pratique de cette pêche sur d'importants fonds à flétan, dans la Zone 2, sont devenus des objets de préoccupation pour la commission par suite des effets nocifs que le chalutage à panneaux ou à plateaux est susceptible de produire sur son plan de reconstitution de la pêcherie du flétan.

Les membres du personnel scientifique de la commission ont entrepris plusieurs sorties en 1943 et 1944 à bord de chalutiers à panneaux ou à plateaux en vue de se rendre compte des quantités, de la taille et de la condition physique des flétans capturés à l'aide des chaluts à panneaux ou à plateaux. En 1945, les observations relatives à la dissémination des chalutiers, ainsi qu'aux quantités de flétans capturés incidemment par eux sur les divers fonds ou bancs échelonnés le long de la côte de la Colombie-Britannique, ont été conduites grâce à la bienveillance du Ministère des Pêcheries, qui a assuré à un des membres du personnel des moyens d'installation matérielle à bord d'un de ses navires de police ou de surveillance de pêche. Les résultats des observations sont de nature variable et non-concluante, mais se sont révélés suffisants pour faire ressortir la nécessité de recherches compréhensives quant aux effets que peuvent produire des opérations de chalutage à panneaux ou à plateaux non seulement sur les peuplements de flétans, mais aussi sur les peuplements d'autres espèces de poissons.

Une réunion de la commission eut lieu à Vancouver le 19 avril en vue de passer en revue les propositions ou recommandations des flotilles de flétan au sujet de la révision du traité de 1937, à la lumière des faits qui se sont produits par le passé dans la mise en valeur de la pêcherie et de ceux qui peuvent possiblement s'y produire dans l'avenir. Il a été résolu de rédiger un mémoire sur les modifications qu'il est préconisé d'apporter au traité en question et de communiquer ce document à toutes les branches de l'industrie du flétan pour qu'elles en fassent une étude et qu'elles le commentent, et on décida aussi de procéder à un débat public sur cette question après la clôture de la campagne de pêche au flétan.

Les réunions annuelles hivernales de la commission eurent lieu à Seattle du 28 novembre au 30 inclusivement. Il y fut mis à l'étude des questions concernant les recherches et la réglementation de la pêcherie du flétan ainsi que des propositions tendant à la révision du traité.

Dans l'après-midi du 28 novembre et dans la matinée du 30 novembre, la commission rencontra l'Office de la Conférence, composé de représentants des flotilles de la pêche au flétan de Washington, de la Colombie-Britannique et de l'Alaska. Les résultats des recherches de la commission furent discutées et des recommandations en vue de la réglementation de la pêcherie en 1946 furent présentées.

Un débat public sur les modifications projetées au traité eut lieu le 29 novembre. Furent présents à cette manifestation: des représentants des flotilles de flétan, des exploitants de chalutiers à panneaux ou à plateaux de toutes les parties de la côte, des négociants en poisson manutentionnant plus de 55 pour cent des prises de flétan du Pacifique et d'autres personnes en cause. Il fut procédé à la discussion de certaines suggestions antérieures relatives à la révision du traité du flétan, et des propositions complémentaires furent présentées par certains des assistants.

À la clôture du débat public, la commission rencontra une délégation des pêcheurs au chalut à panneaux ou à plateaux, venus des États de Washington et de l'Orégon, ainsi que de la Colombie-Britannique, en vue de discuter certains problèmes ressortissant à la capture accidentelle de flétans au chalut.

Les membres de la commission furent, tout comme en 1944: M. C. W. Nickerson et M. A. J. Whitmore, pour le Canada; M. Edward W. Allen et M. Charles E. Jackson, pour les États-Unis. M. Nickerson exerça les attributions de président et M. Allen, celles de secrétaire. Lors de la réunion de novembre, M. Allen fut élu président pour les années 1946 et 1947 et M. Nickerson fut choisi comme secrétaire.

RECETTES PROVENANT DE LA VENTE DES PEAUX DE PHOQUE À FOURRURE DE L'ARCHIPEL DE PRIBILOFF

Les recettes nettes provenant des opérations de chasse de l'archipel de Pribiloff, en l'année financière 1945-46, se sont chiffrées à \$613,518. Quant aux recettes brutes, elles se sont totalisées à \$1,013,880. moins quelques sous, et ont consisté en premier lieu dans le montant dérivé de 11,499 peaux qui furent vendues par le Ministère des Pêcheries aux enchères à fourrure de Montréal. C'est, en effet, le Ministère des Pêcheries qui agit pour le compte du gouvernement en matière de peaux de phoque à fourrure. Sous le chef des recettes brutes figure aussi 20 pour cent du produit brut dérivé des peaux vendues par le gouvernement des États-Unis, et cela, à titre de la part revenant au Canada. Les ventes aux enchères à Montréal ont rapporté \$694,832 tandis que la part du Canada, à même les ventes, opérées par les États-Unis, s'est chiffrée à \$319,047. De l'ensemble des recettes brutes, dont a bénéficié le Canada, il convient, toute-

fois, de défalquer un montant de dépenses au chiffre de plus de \$400,300, ce qui laisse au Canada une somme nette de \$613,518 pour l'année financière sous revue. Ce sont les frais d'industrialisation et de transport qui absorbent la presque totalité des dépenses.

Par application de l'accord provisoire relatif à la chasse des phoques à fourrure, présentement en vigueur entre les deux pays, le Canada a droit chaque année à 20 pour cent du nombre des peaux de phoque à fourrure réalisé par les États-Unis à l'archipel de Pribiloff, dans la mer de Béring. (En vertu de l'ancien Traité sur la Chasse Pélagique des Phoques à Fourrure entre la Grande-Bretagne, les États-Unis, la Russie et le Japon, qui a cessé d'être opérant en 1941, la part du Canada, à même les opérations de chasse en l'archipel de Pribiloff, était de 15 pour cent). En 1945, un total de 76,964 peaux fut réalisé, ce qui a porté à 15,393 la part du Canada. Sur ce chiffre, 11,992 peaux furent expédiées à Londres pour y être traitées et 3,401 à Saint-Louis.

COMMISSION INTERNATIONALE DES PÊCHERIES DE SAUMON DU PACIFIQUE

La Commission Internationale des Pêcheries du Saumon du Pacifique a été créée le 28 juillet 1937, en vertu d'un traité intervenu entre le Canada et les États-Unis, dans le but de reconstituer la pêcherie du saumon rouge du bassin du fleuve Fraser dont l'appauvrissement était devenu si prononcé. Il fut convenu, avant la ratification décisive du traité, que la commission ne serait autorisée ni à promulguer ni à mettre en vigueur un règlement quelconque avant qu'il n'ait été procédé à la conduite des recherches scientifiques prévues dans la convention et devant comporter deux cycles biologiques migratoires du saumon rouge, à savoir, une période de huit années. A la fin de la campagne de 1945, ces huit années de recherches avaient été orientées vers la découverte des procédés les mieux appropriés à l'obtention de données statistiques dignes de confiance en ce qui concerne les prises et le nombre de géniteurs dans les frayères. Il n'en demeure pas moins que l'objectif principal de la commission a consisté à démasquer les causes du déclin de la pêcherie et à déterminer les moyens susceptibles de ramener à leur ancienne importance les remontées migratrices du saumon rouge dans le bassin du fleuve Fraser.

La commission s'est réunie trois fois pendant 1945, la première à Vancouver (C.-B.), en avril; la deuxième à Seattle, Washington, en août; la troisième à Vancouver, en décembre. Les membres de la commission furent: pour les États-Unis—Edward W. Allen, président, Fred J. Foster et Charles E. Jackson; pour le Canada—A. L. Hager, vice-président, A. J. Whitmore, secrétaire et Tom Reid, M.P.

Pour la commission, un des résultats saillants qu'elle a remportés en 1946 a consisté dans l'achèvement partiel des échelles à poissons à Hell's Gate. Bien que l'échelle de la rive droite ait été parachevée, seul un segment de 20 pieds d'une échelle à poissons fut mis en état de fonctionnement sur la rive gauche, mais les saumons migrateurs franchirent avec succès ces dispositifs d'ascension avec peu de délai, sinon sans délai. La preuve de ce résultat a été fournie par le recouvrement ou la rentrée des marques, attachées aux migrants en aval de Hell's Gate et dont la numération a servi à nettement démontrer qu'il ne s'était produit aucun rassemblement de reproducteurs en aval de cette obstruction naturelle. Les migrants furent, en effet, l'objet d'observations attentives après qu'ils eurent franchi les échelles à poissons pour remonter le cours du fleuve.

Certaines études et observations dans les frayères ont servi à confirmer ces résultats. Des saumons rouges se sont engagés en certains cours d'eau deux

semaines plus tôt que lors des années antérieures. On a constaté que les migrants se trouvaient dans une condition physique parfaite et libres de toutes meurtrissures ou contusions à l'encontre de l'aspect qu'ils offraient à l'arrivée dans les frayères les années d'avant par suite des conditions obstruantes qu'ils avaient à surmonter à Hell's Gate. Plusieurs des contingents migrants, perçus dans les frayères, ont donné lieu à un accroissement supérieur à cinq fois la quantité de poissons dénombrés lors de l'année dominante du cycle. Au surplus, si les échelles à poissons à Hell's Gate n'avaient pas été partiellement achevées en 1945, les débits de l'eau furent si faibles que le franchissement de l'obstacle n'aurait pu s'opérer qu'au prix des efforts les plus ardues et qu'on aurait eu, de ce fait, à déplorer de lourdes déperditions de saumons parvenus à maturité.

L'élimination de l'obstruction aux rapides de la rivière Bridge, sis juste en amont du confluent de cette rivière avec le fleuve Fraser, soit à quelque six ou sept milles au nord du bourg de Lillooet, a constitué, par ordre de priorité, le projet suivant devant être entrepris par la commission. Des études biologiques et techniques ont servi à démontrer qu'au-dessous de certains niveaux de l'eau les conditions s'y révèlent contraires à la remontée migratrice des saumons. Des mesures furent donc immédiatement mises en œuvre par la commission en vue de l'adjudication des travaux de construction des deux échelles à poissons projetées et devant être commencées en décembre, à raison d'une échelle pour chacun des appareils hydrauliques de chute, à distance de 900 pieds l'un de l'autre, sur la rive occidentale du cours d'eau.

En 1946, les échelles à poissons de Hell's Gate et des rapides de la rivière Bridge seront parachevées et, pour la première fois, les saumons rouges seront à même de remonter sans difficulté le cours principal du fleuve Fraser.

D'autres obstructions de moindre importance ont fait l'objet d'une étude de la part de la commission. La digue de la rivière Adams, sise à 485 mètres en val du débouché du lac Adams et à 55 milles, au nord-est de Kamloops, fut, à l'origine, construite pour le captage de l'eau destinée à être utilisée pour le flottage de troncs d'arbres, de billes et de grumes par des procédés de déversement ou d'épandage de l'eau. Cette digue avait cessé d'être utile et se trouvait dans un tel état de délabrement et de détérioration qu'elle était devenue un obstacle à la migration ascendante des saumons rouges. La commission fut donc autorisée à en opérer la démolition, travail qui, au 1^{er} décembre 1945, était déjà achevé.

Dans la conduite des études biologiques, fut découverte à la gorge Canyon une obstruction, qui tout en ne constituant pas un obstacle aussi grave que ceux constatés à Hell's Gate et aux rapides de la rivière Bridge, n'en est pas moins de nature à s'opposer à la remontée migratrice des saumons. Une étude en technique hydraulique fut entreprise de ce secteur du cours de la rivière Chilcotin et on est à dresser des plans en vue de surmonter les difficultés qu'offrent les conditions hydrographiques en cette localité.

Les recherches, pratiquées à Keighley Holes, à environ 71 milles en amont de la gorge Farwell dans la rivière Chilcotin, ainsi qu'aux rapides Skookumchuck, dans la rivière Lillooet, n'ont témoigné de l'existence d'aucune condition obstruante aux divers niveaux de l'eau en 1945.

La remise en liberté de poissons marqués en diverses localités des eaux, ressortissant au traité, a servi de base documentaire pour la localisation et l'étude des obstructions, pour la détermination des époques et des voies migratoires et pour le dénombrement des populations de poissons dans les frayères. En 1945, il a été procédé aux expérimentations et essais de marquage suivants :

Localités	Nombre de marques
Swiftsure.....	39
Sooke.....	1,425
Skookumchuck.....	1,784
Hell's Gate.....	5,176
Rapides de la rivière Bridge.....	2,928
Gorge Farwell.....	2,973
Pont Siwash.....	179
Keighley Holes.....	67
Crique Soda.....	20
Frayères diverses.....	1,136
	15,727

Les données statistiques relatives à la remontée migratrice du saumon rouge ont été avec soin compilées et mises au point. Il ressort des archives de la commission que la pêcherie canadienne a produit 969,444 saumons rouges tandis que 716,685 poissons de la même espèce furent tirés des eaux américaines. La totalité des prises, à raison de 1,686,129 saumons rouges n'a été que de 36 pour cent de l'ensemble des captures réalisées en 1941, année dominante du cycle biologique du saumon rouge. Les prises, opérées par les Indiens, en 1945, se sont totalisées à 43,959 saumons rouges par comparaison à 52,920 en 1941. On estime à 515,320 le nombre de saumons rouges, qui réussirent à échapper aux filets et à atteindre les principaux cours d'eau du bassin du fleuve Fraser, et cela, par comparaison à 443,173 en l'année dominante du cycle migratoire. En se fondant sur ces approximations, l'échappée des géniteurs ou reproducteurs en 1945 s'est accrue de 116 pour cent sur celle de 1941 et constitue un contraste avec le décroissement des prises constaté en ce qui concerne les résultats de la pêche marchande et de la pêche pratiquée par les aborigènes.

PRIME À LA PÊCHE

Des versements de prime à la pêche, par application de la Loi portant encouragement à la mise en valeur des pêcheries en eau profonde et à la construction de navires de pêche, ont été effectués en 1945 aux propriétaires de 9,528 barques et navires, en exercice sur l'Atlantique, ainsi qu'à 18,541 pêcheurs à bord de ces unités. Comme dans les autres années, le montant total, affecté au versement de la prime, s'est chiffré à \$160,000 et ce montant a été réparti entre les postulants, admissibles à la prime, sur la base suivante: aux pêcheurs en barque, ayant droit à la prime par application du règlement régissant le versement de cette allocation: \$7.30, chacun; aux pêcheurs sur navire, admissibles à la prime, \$7.85, chacun; aux propriétaires de barques de pêche d'une longueur de quille non inférieure à 12 pieds: \$1, chacun; aux navires admissibles à la prime: \$1 par tonneau de registre, sous réserve d'un versement maximal de \$80 à un navire quelconque. Tant en ce qui concerne les unités de pêche que les pêcheurs, le nombre de ceux, qui ont bénéficié de la prime, s'est montré plus faible qu'en 1944, à savoir: un décroissement de 187 pour les barques et les navires et un décroissement de 1,168 pour les pêcheurs.

Le tableau suivant donne les particularités relatives à la liquidation des réclamations de prime à la pêche:

Provinces et comtés	Barques	Pêcheurs	Montants	Navires	Tonnes	Tonnage moyen	Pêcheur	Montants	Totalité des montants
			\$ c.						\$ c.
<i>Nouvelle-Écosse—</i>									
Annapolis	187	263	2, 106 75						2, 106 75
Antigonish	111	162	1, 293 60						1, 293 60
Cap-Breton	213	365	2, 877 50	77	1, 089	14	276	3, 255 35	6, 132 85
Digby	251	455	3, 572 50	41	505	12	96	1, 258 60	4, 831 10
Guysboro	506	798	6, 331 40	38	537	14	99	1, 314 15	7, 645 55
Halifax	721	1, 024	8, 196 05	22	434	20	122	1, 391 70	9, 587 75
Inverness	182	444	3, 423 05	20	228	11	116	1, 138 60	4, 561 65
Kings	48	83	507 90						507 90
Lunenburg	616	767	6, 215 10	44	2, 419	55	796	8, 667 10	14, 882 20
Pictou	24	40	316 00						316 00
Queens	156	234	1, 284 05	23	306	13	65	816 25	2, 680 30
Richmond	306	589	4, 605 55	15	189	13	47	557 95	5, 163 50
Shelburne	503	784	6, 225 75	129	1, 670	13	401	4, 817 85	11, 043 60
Victoria	212	340	2, 693 55	14	169	12	56	608 60	3, 302 15
Yarmouth	111	230	1, 790 00	74	953	13	207	2, 577 70	4, 367 70
Cumberland	1	1	8 30						8 30
Totaux	4, 148	6, 559	52, 027 05	497	8, 499	17	2, 281	26, 403 85	78, 430 90
<i>Nouveau-Brunswick—</i>									
Hants	2	2	16 30						16 30
Charlotte	150	296	2, 310 65	31	399	13	104	1, 215 40	3, 526 05
Gloucester	390	773	6, 030 20	119	2, 239	19	472	5, 943 20	11, 973 40
Kent	150	263	2, 069 90	20	247	12	42	576 70	2, 646 60
Northumberland	42	106	815 80	23	248	11	70	797 50	1, 613 30
Saint-Jean	12	20	158 00						158 00
Westmorland	54	100	783 70						783 70
Totaux	800	1, 560	12, 184 55	193	3, 133	14	688	8, 532 80	20, 717 35
<i>Ile du Prince-Édouard—</i>									
Kings	229	327	2, 615 20						2, 615 20
Prince	380	656	5, 165 50						5, 165 50
Queens	142	259	2, 032 70						2, 032 70
Totaux	751	1, 242	9, 813 40						9, 813 40
<i>Québec—</i>									
Bonaventure	310	587	4, 587 90	37	456	12	143	1, 578 55	6, 166 45
Gaspé	1, 247	2, 075	16, 389 85	128	1, 794	14	524	5, 907 40	22, 297 25
Matane	54	98	769 40						769 40
Iles de la Madeleine	624	1, 532	11, 807 30						11, 807 30
Saguenay	739	1, 252	9, 873 20						9, 873 20
Totaux	2, 974	5, 544	43, 427 65	165	2, 250	13	667	7, 485 95	50, 913 60
Total général	8, 673	14, 905	117, 452 65	855	13, 882	15	3, 636	42, 422 50	159, 875 25

NOTE.—Un certain nombre de réclamations tardives au montant de \$1,453.65, figurant au relevé ci-dessus, se rapportent à la campagne de pêche de 1947. Comme la base de liquidation pour 1944 différerait de celle de 1945, un certain nombre des chiffres, apparaissant dans les colonnes "Montants", ci-dessus, ne concordent pas avec le nombre des réclamations liquidées.

D. H. SUTHERLAND,
Sous-Ministre, adjoint.

ANNEXE N° 1

Rapport annuel du surintendant-chef de pêche (Major J. A. Motherwell)
—Division de l'Ouest (Colombie-Britannique)—Année 1945.

La valeur marchande du poisson en Colombie-Britannique a atteint le chiffre maximum approximatif de \$44,500,000 par comparaison au chiffre maximum antérieur de \$38,059,559, en 1942. Ce résultat a été, dans une large mesure, attribuable aux recettes dérivées de la pêche du saumon dont la valeur marchande s'est accrue jusqu'à \$25,423,029. Six espèces de poissons, qui ont constitué une très forte portion de l'ensemble du rendement, figurent dans le tableau suivant dont les données statistiques sont susceptibles d'ajustement :

	Valeur totale marchande
Saumon.....	\$25,000,000
Hareng.....	8,423,136
Célan.....	1,439,145
Morue-lingue.....	1,166,738
Flétan.....	3,318,215
Roussette.....	2,347,631

SAUMON

Par suite d'apports abondants de produits bruts, surtout en ce qui concerne le saumon rose, le rendement en conserves de toutes les espèces de saumon s'est chiffré à 1,739,311 caisses par comparaison à 1,097,557½ caisses en l'année antérieure. Ce résultat se compare à une moyenne de 1,640,416½ pour la période antérieure de cinq ans, tel qu'indiqué ci-dessous. Au nombre des traits marquants de la production de l'année, se rangent les importants contingents de saumons roses reproducteurs et migrateurs, qui ont été signalés dans les régions de Butedale, de Bella-Bella, de Bella-Coola et du bassin du fleuve Fraser, mais, par contre, il faut citer une remontée migratrice déconcertante de saumons chums, à nouveau constatée par toute la province :

Années	Caisses
1926-1930.....	1,816,763
1931-1935.....	1,228,631
1936-1940.....	1,620,863
1941-1945.....	1,640,416

SAUMON ROUGE

A raison de 329,001½ caisses, le rendement en conserves de ce poisson s'est révélé d'une moyenne satisfaisante, par comparaison aux dernières années, tel

qu'indiqué ci-dessous. L'année précédente, la production totale avait été de 247,714 caisses et la moyenne des cinq dernières années a été de 372,695 caisses:

Années	Caisses
1926-1930.....	321,510
1931-1935.....	312,450
1936-1940.....	364,908
1941-1945.....	372,695

En dépit du fait que dans les cercles septentrionaux, y compris les rivières Naas et Skeena, les cercles de Bella-Coola, Rivers-Inlet et Smiths-Inlet, la pêche ait été permise à partir du 24 juin, les pêcheurs n'ont cependant pas commencé leurs exploitations avant le 1^{er} juillet, et cela, parce que la décision définitive relative aux prix devant être appliqués aux diverses espèces ne fut pas arrêtée avant cette date. Il y avait, au surplus, moins de bateaux en service qu'on aurait pu s'y attendre par suite de l'attraction exercée par la capture d'autres espèces de poissons dans la première partie de la campagne, telle celle que de la roussette, par exemple, le long de la côte orientale de l'archipel de la Reine-Charlotte. Un autre facteur intéressant à signaler dans la pêche du saumon rouge au filet flottant a consisté dans le nombre de bateaux porteurs de filets flottants par comparaison à la moyenne des dix années antérieures dans les arrondissements suivants:

Rivière Naas: 158 contre une moyenne de 264.

Rivière Skeena: 787 contre une moyenne de 867.

Rivers-Inlet et Smiths-Inlet: 1,167 contre une moyenne de 1,663.

Fleuve Fraser: 2,706 contre une moyenne de 2,326.

Rivière Naas.—Les saumons rouges, capturés dans la région de Naas, ont produit 9,751 caisses de conserves par comparaison à 13,810 caisses lors de l'année dominante du cycle biologique et migratoire de ce poisson, en 1940, et à 24,876 caisses en l'année cyclique de 1941. Deux cent cinquante-quatre bateaux, porteurs de filets flottants, ont été mis en opération en 1940; il y en eut 281 en 1941 et 158 en 1945. Le nombre de géniteurs, ayant atteint les frayères, a été suffisant.

Rivière Skeena.—Les saumons, capturés dans le bassin de la rivière Skeena, ont produit 103,939½ caisses par comparaison à 116,505 caisses en 1940 et 81,183 caisses en 1941. Neuf cent vingt-six bateaux porteurs de filets flottants se sont adonnés à des exploitations de pêche en 1940 et 981 en 1941 contre 787 en 1945. Le nombre des reproducteurs, qui ont réussi à atteindre les frayères a été jugé suffisant.

Rivers-Inlet et Smiths-Inlet.—L'ensemble du rendement en conserves de ces deux goulets s'est chiffré à 101,791 caisses par comparaison à un total de 89,142 caisses en 1940 et à 115,342 caisses en 1941. Dix-huit cent quatre-vingt-seize bateaux, porteurs de filets flottants, ont été en opération en 1940 et 1,355 en 1941 contre 1,167 en 1945. Dans ces deux régions, la fraie a été jugée abondante.

Fleuve Fraser.—Le bassin du fleuve Fraser a produit 77,412½ caisses de conserves de saumon rouge par comparaison à 149,716 caisses en 1941. A nouveau, le rendement en conserves est, dans une large mesure, provenu des remontées migratrices en direction de l'aire Chilco, attendu que les contingents migrateurs vers d'autres secteurs du régime fluvial Fraser en amont de Hell's Gate ont été signalés, ainsi que la chose avait été escomptée, comme de faible importance bien qu'en augmentation sur les migrations ascendantes des années

cycliques antérieures, continuant ainsi à manifester cette tendance au relèvement constatée dans les années cycliques récentes. Un des traits saillants de la remontée migratrice en direction du cours supérieur du fleuve Fraser a consisté dans la condition physique excellente dans laquelle sont arrivés les poissons. Leur vigueur et l'absence de toutes meurtrissures ou contusions servirent à témoigner qu'ils avaient pu remonter le long cours du fleuve Fraser sans avoir surmonté des obstacles tels qu'ils s'en présentaient jadis à Hell's Gate, par exemple.

SAUMON COHO

Les remontées migratrices du saumon coho ont produit cette année 212,127 caisses par comparaison à 187,873½ caisses en l'année cyclique de 1942. Ces chiffres ne rendent cependant pas compte de tous les faits car de plus fortes quantités de ce poisson furent mises en frigorifique et utilisées à l'état frais que de coutume. Le rendement global se compare avec une moyenne de 184,427 caisses, produites pendant les trois dernières années, tel qu'il ressort du tableau suivant:

Années	Caisses
1931-1933.....	124,878
1934-1936.....	208,130
1937-1939.....	194,855
1940-1942.....	263,274
1943-1945.....	184,427

SAUMON ROSE

Le rendement en conserves de saumon rose, au chiffre de 825,512½ caisses, se compare avec 530,188½ caisses en l'année cyclique de 1943 et avec une moyenne de 607,602 caisses pour les deux dernières années. Ce rendement en conserves exceptionnellement considérable fut le résultat de remontées migratrices de reproducteurs exceptionnellement abondantes en direction de Butedale, Bella-Bella, Bella-Coola et Fraser. En dépit d'importantes captures, les frayères sont déclarées avoir été abondamment empoissonnées:

Années	Caisses
1932-1933.....	378,137
1934-1935.....	475,165
1936-1937.....	588,554
1938-1939.....	510,735
1940-1941.....	320,838
1942-1943.....	400,405
1944-1945.....	607,602

SAUMON CHUM

Il s'est produit un total de 350,188 caisses de conserves de ce poisson par comparaison à une moyenne de 400,671 caisses dans le cours des quatre dernières

années. Il est impossible de rendre compte de cette remontée déficitaire en raison du fait que la condition des frayères avait été déclarée favorable en 1940 et 1941:

Années	Caisnes
1926-1929.....	463,665
1930-1933.....	638,077
1934-1937.....	264,375
1938-1941.....	623,077
1942-1945.....	400,671

SAUMON—CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Le nombre de saumons rouges exigé pour constituer une caisse de 48 boîtes hautes d'une livre, dans les plus importantes régions de pêche au filet flottant, pendant la campagne de 1945, se décompose comme suit:

Fleuve Fraser.....	12.7
Rivière Naas.....	12.07
Rivière Skeena.....	15.2
Rivers-Inlet.....	14.2
Bella-Coola.....	16.
Butedale.....	11.

INSPECTION DE CONTRÔLE ALIMENTAIRE DES CONSERVES DE SAUMON

Voici les résultats circonstanciés des opérations de l'examen de contrôle alimentaire des conserves de saumon, effectuées au laboratoire conduit par le Ministère à Vancouver:

Nombre d'examens de contrôle alimentaire.....	1,551
Nombre total de caisses examinées.....	1,723,336
Nombre total de caisses non susceptibles de certification.....	90,000
Nombre total de caisses susceptibles de certification.....	1,633,336

PARTICULARITÉS RELATIVES AUX EXAMENS DE CONTROLE ALIMENTAIRE PAR ESPÈCE

Espèces	Nombre de caisses examinées	Nombre de caisses non susceptibles de certification	Nombre de caisses susceptibles de certification
Saumon rouge.....	330,340	3,937½	326,402½
Saumon de printemps.....	12,310½	117	12,193½
Saumon Steelhead.....	2,556	2,556
Saumon à dos bleuté.....	6,361	1,015	5,346
Saumon coho.....	207,438	2,336	205,102
Saumon rose.....	821,693	77,663½	744,029½
Saumon chum.....	342,637½	4,931	337,706½
Totaux.....	1,723,336	90,000	1,633,336

PARTICULARITÉS RELATIVES AUX CONSERVES DE SAUMON NON SUSCEPTIBLES DE CERTIFICATION PAR ESPECE

	Catégorie B	Collets et queues	Saumon émincé, pâteux, en paillettes, etc.	Totaux
Saumon rouge.....	182	1,983½	1,772	3,937½
Saumon de printemps.....	95	10	12	117
Saumon Steelhead.....				
Saumon à dos bleuté.....		114	901	
Saumon cohó.....	30	1,249	1,057	2,336
Saumon rose.....	76,752½	848	63	77,663½
Saumon chum.....	4,854	77		4,931
Totaux.....	81,913½	4,281½	3,805	90,000

Aucune caisse du rendement en conserves de 1945 n'a été classée plus bas que Catégorie B.

On trouvera à l'Annexe N° 6 le rapport du Chimiste-chef concernant les opérations, conduites cette année au laboratoire.

Les droits, appliqués à l'examen de contrôle alimentaire des conserves de saumon, à raison d'un demi-sous la caisse, se sont totalisés à \$8,584.86.

CONSERVES DE SAUMON À DESTINATION DU ROYAUME-UNI

Le Ministère britannique de l'Alimentation ainsi que d'autres agences britanniques se sont, par le truchement du ministère fédéral des Pêcheries, assurés l'usage de la production tout entière des conserves de saumon de la Colombie-Britannique, à l'exception de 304,000 caisses qui furent affectées à l'alimentation des habitants du pays. La quantité globale de conserves de saumon, mise à la disposition des agences britanniques, s'est chiffrée à 1,405,311 caisses, tel qu'il ressort du tableau suivant:

—	1941	1942	1943	1944	1945
Production globale.....	caisses 2,248,870	caisses 1,812,254	caisses 1,255,508½	caisses 1,097,557½	caisses 1,739,311
CONTINGENTEMENT					
Canada.....	549,178¼		200,000	250,000	304,000
Croix Rouge canadienne	17,599	49,851	50,000	52,000	
Ministère des Munitions et Approvisionnement		14,227	50,000	20,000	30,000
Australie.....	37,112½				
Afrique Méridionale.....	2,507½				
Autres pays.....	10,140½				
*Antilles britanniques, Afrique et approvisionnement de navires		52,620			
Antilles britanniques.....			38,247		
Hémisphère oriental.....			33,670		
London Food Council.....				147,112½	
Saumon déficitaire.....	113,973½				
Echantillons, saumon de rebut, etc.....		2,402			
Ministère Britannique de l'Alimentation....	730,511¼	119,100	371,917	479,112½	334,000
	1,518,358¾	1,693,154	883,591½	628,445	1,405,311

* Depuis la fin de l'année 1942, la désignation "Approvisionnement des navires" figure sous la rubrique "Ministère des Munitions et Approvisionnement".

Les prix dont ont bénéficié les exploitants se sont décomposés comme suit:

Certificats qualitatifs	Caisses de 48 boîtes hautes, d'une livre	Caisses de 96 boîtes plates, d'une demi-livre	Caisses de 96 boîtes plates, d'un quart de livre
<i>Saumon *</i>			
Classe I.....	\$17 65	\$18 90	\$11 20
Classe II.....	12 90	14 15	8 82½
Classe III.....	7 65	8 90	5 70
<i>Collets et queues, Saumon émincé, pâteux ou en paillettes et Saumon</i>			
<i>Catégorie B *</i>			
Classe I.....	\$13 85	\$15 15	\$ 9 30
Classe II.....	11 20	12 50	8 00
Classe III.....	6 75	8 00	5 25
<i>Catégorie B, Collets et Queues et Saumon émincé, pâteux ou en</i>			
<i>paillettes *</i>			
Classe I.....	\$10 10	\$11 35	\$ 7 40
Classe II.....	9 55	10 80	7 15
Classe III.....	5 85	7 10	4 80

* Par application des accords, conclus entre le Canada et les autorités britanniques touchant les conserves de saumon fournies, la Classe I a consisté en saumon rouge; la Classe II, en saumon rouge de printemps, en saumon coho, en saumon à dos bleuté et en saumon rivulaire; la Classe III, en saumon rose, en saumon chum et en saumon blanc de printemps.

SAUMONS CAPTURÉS PAR LES ABORIGÈNES DE LA PROVINCE EN VUE DE
LEUR PROPRE ALIMENTATION EN VERTU DU PERMIS GRATUIT
(nombre de poissons)

	Saumons rouges	Saumons de prin- temps	Saumons cohos	Saumons roses	Saumons chums	Saumons rivulaires	Totaux
Arrondissement N° 1.....	40,728	6,814	5,994	3,893	2,545	1,554	61,528
Arrondissement N° 2.....	92,061	4,725	17,591	13,397	16,211	4,464	148,449
Arrondissement N° 3.....	5,866	5,460	5,830	4,888	53,450	257	75,751
Totaux.....	138,655	16,999	29,415	22,178	72,206	6,275	285,728

FLÉTAN

La pêche du flétan a commencé le 1^{er} mai, soit deux semaines plus tard que la date d'ouverture de la campagne antérieure. La Zone N° 2 a été consignée à la pêche le 15 juin après une campagne de 46 jours seulement, soit quatre jours de moins que la campagne de l'année antécédente. La Zone N° 3 a été consignée à la pêche le 24 septembre par comparaison au 30 novembre en 1944.

La totalité des déchargements à tous les ports ou havres de la Colombie-Britannique s'est chiffrée à 194,763 quintaux contre 189,248 quintaux en 1945, tel qu'il ressort du Relevé N° 7. Les déchargements canadiens de flétan furent les plus importants depuis plusieurs années, cependant que ceux, opérés par les navires américains, se sont révélés plutôt médiocres. Ces conditions sont en partie attribuables aux prix favorables de plafonnement en cours aux ports et havres de l'Alaska, qui sont plus proches des lieux de pêche.

Le tableau suivant donne la totalité des déchargements de saumon, opérés tant par les navires canadiens que par les navires américains aux divers centres de la province depuis 1930:

Années	Vancouver et New- Westminster	Prince- Rupert	Butedale- Namu	Arrondisse- ment n° 3	Totaux
	qtx	qtx	qtx	qtx	qtx
1930.....	11,387	239,617	978	2,814	254,796
1931.....	8,498	167,757	3,627	2,123	182,005
1932.....	11,883	148,615	6,677	1,672	168,847
1933.....	13,436	144,065	10,431	2,440	160,372
1934.....	16,113	150,476	13,297	2,716	182,602
1935.....	22,351	129,586	15,713	3,493	171,143
1936.....	20,777	131,830	11,522	3,992	168,121
1937.....	23,334	147,638	12,676	3,777	187,425
1938.....	28,155	141,691	17,776	5,866	193,488
1939.....	30,225	173,857	18,651	4,455	227,188
1940.....	26,010	185,921	23,157	3,955	239,043
1941.....	22,057	166,513	30,946	10,142	229,658
1942.....	30,547	180,789	21,638	10,941	243,915
1943.....	44,201	180,507	12,003	13,323	250,034
1944.....	30,779	133,744	12,356	12,369	189,248
1945.....	21,151	152,828	13,326	7,458	194,763

FLÉTAN À DESTINATION DU ROYAUME-UNI

Dans le cours de l'année, il a été expédié sur le Royaume-Uni, pour le compte du Ministère Britannique de l'Alimentation, 3,447,483 livres de flétan congelé ou frigorifié.

HARENG—CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

La quantité globale de hareng, réalisée par les pêcheurs pendant l'année sous revue, s'est chiffrée à 128,826.8 tonnes de pêche fraîche et s'est décomposée comme suit:

	Arrondis- sément n° 1	Arrondis- sément n° 2	Arrondis- sément n° 3	Total	Nombre de tonnes de pêche fraîche
Prises.....qtx	5,715	807,823	1,762,998	2,576,536	128,826.8
Production:					
A l'état frais.....qtx	5,766		857	6,572	331.15
A l'état frigorifié. qtx	5,714			5,714	285.7
En conserve.....caisses	1,071,946	92,701	207,967	1,273,614	54,904.56
Mi-saur.....qtx	3,890	99	173	4,162	416.20
Extra-saur.....qtx	21		8	29	2.90
Filets de hareng mi-saur.....caisses	12,442			12,442	
Huile de hareng. lvs	257,550	3,015,310	3,039,621	6,312,511	
Huile d'issues de hareng.....lvs	3,684,293	45,227	284,344	4,013,864	68,007.75
Farine de hareng. ton	303.05	5,367.5	4,560	10,230.55	
Farine d'issues de hareng.....ton	2,546.15	92.2	108	2,746.25	4,814.00
Boitte.....brls	12,047	22,924	13,168	48,140	
Hareng saumuré. brls	376		54	430	64.50
					128,826.90

Un total de 1,372,614 caisses de conserves, d'une valeur globale de \$6,490,872, a été réalisé pendant l'année sous revue, tel qu'il ressort du tableau ci-dessous. Le rendement tout entier en conserves a été mis à la disposition du Ministère Britannique de l'Alimentation et d'autres agences du gouvernement:

Années	Caisses
1939.....	233,046
1940.....	727,292
1941.....	1,013,329
1942.....	1,540,918
1943.....	1,372,775
1944.....	1,130,527
1945.....	1,372,614

En raison des succès remportés pendant la campagne antérieure, surtout, en ce qui concerne la localisation des bancs de harengs au moyen de l'appareil de sondage par le son, ce dispositif est devenu de pratique presque courante dans la pêche du hareng à la senne à poche.

INSPECTION DE CONTRÔLE ALIMENTAIRE DES CONSERVES DE HARENG

Voici les résultats circonstanciés des opérations de contrôle alimentaire des conserves de hareng, effectuées par le laboratoire conduit par le Ministère à Vancouver:

OPÉRATIONS DE CONTRÔLE ALIMENTAIRE DES CONSERVES DE HARENG, PROPRES A L'ANNÉE 1945

Nombre total d'examen de contrôle alimentaire.....	414
Nombre total de caisses examinées.....	1,286,693
Nombre total de caisses non susceptibles de certification.....	3,367
Nombre total de caisses susceptibles de certification.....	1,283,326

PARTICULARITÉS RELATIVES AUX EXAMENS DE CONTRÔLE ALIMENTAIRE D'APRÈS LE FORMAT DES BOÎTES

	Sans ingrédients			A la sauce tomate			Totaux
	Caisses de 48 boîtes hautes, d'une livre	Caisses de 48 boîtes ovales, d'une livre	Caisses de 48 boîtes ovales, d'une demi-livre	Caisses de 48 boîtes hautes, d'une livre	Caisses de 48 boîtes ovales, d'une livre	Caisses de 48 boîtes ovales, d'une demi-livre	
Quantité examinée	102,688	857,461	16,780½	26,106	221,780	61,877½	1,286,693
Catégorie "B".....	1,628	1,188	2,816
Au-dessous Catégorie "B".....	504	47	551
Certificats qualitatifs.....	100,556	857,461	16,780½	26,106	220,545	61,877½	1,283,326

CATÉGORIE B ET AU-DESSOUS DE CATÉGORIE B

	Sans ingrédients			A la sauce tomate			Totaux
	Caisnes de 48 boîtes hautes, d'une livre	Caisnes de 48 boîtes ovales, d'une livre	Caisnes de 48 boîtes ovales, d'une demi-livre	Caisnes de 48 boîtes hautes, d'une livre	Caisnes de 48 boîtes ovales, d'une livre	Caisnes de 48 boîtes ovales, d'une demi-livre	
Catégorie "B".....	1,628	1,188	2,816
Au-dessous de Catégorie "B".....	504	47	551
	2,132	1,235	3,367

Le montant des droits, appliqués au contrôle alimentaire des conserves de saumon, à raison d'un demi-sou la caisse, s'est chiffré à \$6,117.53.

CÉLAN

Les déchargements de célan se sont montés à 34,437 tonnes de pêche fraîche dont il a été disposé comme suit :

	Quantité	Valeur
Célan pêché et déchargé..... tonnes	34,437	\$ 619,884
Produits marchands:		
Conserves..... caisses	78,854	369,160
Boîte..... brls	92	368
Huile..... lvs	10,686.388	673,250
Farine..... tonnes	5,939.85	396,367
Valeur marchande globale.....		\$1,439,145

CONTRAVENTIONS

On a intenté pendant l'année 117 actions en justice contre des contraventions à la réglementation de pêche et le résultat de ces poursuites judiciaires s'est traduit par un produit de \$10,952.37. Voici les particularités de ces actions en justice:

	Arrondissement n° 1	Arrondissement n° 2	Arrondissement n° 3	Totaux
Actions en justice.....	33	45	39	117
Amendes.....	\$ 634 50	\$2,050 00	\$1,472 00	\$4,156 50
Ventes.....	1,229 98	5,050 64	515 25	6,795 87
	\$1,864 48	\$7,100 64	\$1,987 25	\$10,952 37

PERMIS D'EXPORTATION

Au nom du ministère du Commerce et de l'Industrie, des permis d'exportation ont été délivrés de la façon suivante:

	Bureau- chef de Vancouver	Bureau- chef de Victoria	Bureau- chef de Prince- Rupert	Totaux
E.-U. A.	732	106	277	1,115
Empire Britannique	319			319
Autres pays	34			34
	1,085	106	277	1,468

PÊCHE DE LA ROUSSETTE

Le tableau suivant comporte les particularités relatives à cette pêcherie. On constatera qu'il s'est produit un déclin prononcé dans le nombre des permis délivrés et dans la quantité des foies déchargés:

Années	Permis délivrés	Quantités de foies déchargés	Moyennes des prix au débarque- ment
			Lvs Cents
1940.....	406	1,566,500	6
1941.....	898	3,552,576	9
1942.....	1,235	4,241,286	16
1943.....	2,049	5,121,186	25
1944.....	3,066	7,769,574	34
1945.....	2,170	5,821,849	31

COQUILLAGES

Le tableau suivant ne donne qu'un rendement de 4,693½ caisses de conserves de coquillages, ce qui accuse un fléchissement prononcé dans la production de ces denrées comestibles par rapport à celle de la plupart des années que comporte le tableau. Cette condition est, il va sans dire, imputable au bas plafonnement des prix, appliqués aux conserves de coquillages au Canada par comparaison à celui établi aux États-Unis. Une grande quantité des produits bruts, originaires de la Colombie-Britannique, fut exportée sur les États-Unis pour être mise en conserve dans ce pays:

Années	Coquillages vendus à l'état frais (Qtx)	Coquillages en conserve (caisses)
1934.....	6,332	5,815
1935.....	15,716	10,209
1936.....	26,530	12,579
1937.....	27,018	12,587
1938.....	42,169	22,155
1939.....	21,601	5,431
1940.....	20,785	7,151
1941.....	25,402	12,783
1942.....	8,278	17,808
1943.....	8,397	13,626
1944.....	9,869	12,474
1945.....	39,834	4,693½

THON

Le tableau suivant donne les prises de thon ou de bonite, déchargées en Colombie-Britannique dans le cours des sept dernières années:

Années	Quantités (Qtx)	Valeur (1)
1939.....	2,838	14,190
1940.....	45	225
1941.....	760	6,840
1942.....
1943.....	288	5,760
1944.....	4,636	79,676
1945.....	14,287	297,983

On constatera que les exploitations de pêche au thon sont devenues très importantes.

Soixante-quinze navires de pêche de la Colombie-Britannique se sont fait délivrer des patentes en vue de la pêche du thon pendant l'année sous revue. Certaines de ces unités étaient du type affecté à la pêche du saumon à la ligne traînante; certaines autres furent des navires de pêche au flétan qui joignirent la flotille thonnière après la clôture de la pêche du flétan dans les diverses zones. Mais un certain nombre de bateaux, spécialement construits et aménagés pour la pêche du thon, furent aussi mis en service.

Par suite du fait que les lieux de pêche du thon se trouvent à une très grande distance du rivage, il faut un type de navire de pêche d'une haute valeur nautique. Le type, jusqu'ici utilisé par les pêcheurs de la Colombie-Britannique, leur permet de s'adonner à des exploitations à une distance de 50 à 150 milles de leur port d'attache ou d'armement. Mais les exploitants canadiens font montre aujourd'hui d'une tendance à acquérir des bateaux de plus grandes dimensions, qui les mettraient à même de pratiquer la pêche à une distance encore plus lointaine du rivage là où ils pourraient concurrencer ceux d'autres pays. Tout le thon, déchargé dans les ports ou havres de la Colombie-Britannique pendant l'année, fut congelé ou frigorifié dans des usines d'entreposage frigorifique canadiennes et plus tard expédié sur les États-Unis pour la mise en conserve. La mise

en conserve du thon n'a pas été jugée praticable dans cette province par suite du bas plafonnement des prix, appliqués aux conserves du thon en ce pays-ci. Les fabricants de conserves furent, en effet, d'avis qu'un aussi bas plafonnement était de nature à leur soustraire toute possibilité de mettre avec profit du thon en conserve au Canada.

DESTRUCTION DES OTARIES

Le nombre des otaries, détruites pendant l'année par les membres des équipages des divers bateaux de police ou de surveillance, au service du Ministère, s'est chiffré à 283 et ce nombre se décompose comme suit:

Régions	Nombre d'otaries détruites
Chenal Satellite	9
Passé Barkley	15
Baie Deepwater	2
Anse-aux-Écureuils	10
Goulets Kingcome et Knight	195
Rochers Virgin	42
Diverses Rocheries	10
Total	283

DESTRUCTION DES PHOQUES COMMUNS

Il a été payé une prime de \$5 à la destruction de chaque phoque dont la mort a été déclarée authentique. Comme 1,941 réclamations à cette prime ont été reconnues comme admissibles, la somme de \$9,705 a donc été versée à cette fin.

SERVICE DE POLICE OU DE SURVEILLANCE

Pendant l'année sous revue, le Ministère s'est assuré les services de trois navires de surveillance ou de police de 60 pieds de longueur et d'une très grande efficacité après que ces derniers eurent été déclarés en surnombre par la R.C.A.F. La construction en a été effectuée d'après les plans d'un des navires de pêche au flétan de la flotille du Pacifique, le plus apte à tenir la mer. Ces trois unités sont actionnées par des moteurs Diesel. Il est probable, toutefois, que, par suite de l'accroissement de vitesse des unités de pêche mises en service par l'industrie en ces dernières années, il va falloir que ces trois unités soient réaménagées par l'installation de nouveaux moteurs d'un type susceptible de fournir une vitesse de 12 nœuds à l'heure au moins.

Une tentative a été faite pendant l'année en vue de s'assurer l'aide de la R.C.A.F., en vue de l'inspection et de l'exploration des frayères et de la pratique d'opérations de surveillance et de police, mais on a constaté que le type voulu d'avion n'était pas disponible lorsque l'usage en devenait nécessaire. Aussi, cette tentative d'innovation dut-elle être abandonnée.

Un appareil radiotéléphonique a été installé sur le vapeur de l'État *Kitinat* et a été jugé d'une grande utilité dans la conduite des opérations de police des

pêcheries. La généralisation de l'usage d'un appareil de ce genre à bord des plus gros navires de surveillance constituerait une aide précieuse dans la pratique de la surveillance des pêcheries.

DÉMOLITION DES EMBÂCLES OU OBSTACLES À L'ASCENSION DES SAUMONS, DANS LES COURS D'EAU ET CONSTRUCTION D'ÉCHELLES À POISSONS

Pendant l'année, le montant de \$12,390.43 a été affecté à des travaux de démolition d'embâcles de grumes, de troncs d'arbres ou de billes ou de certains autres obstacles à la remontée migratrice des saumons dans les cours d'eau de la province. Il a été aussi procédé à la construction et à l'amélioration de certains dispositifs de franchissement destinés à faciliter l'accès des frayères aux saumons migrateurs. La plus importante de ces dépenses a été appliquée à l'établissement d'une échelle à poissons dans la rivière Puntledge, dont l'effet sera dorénavant de permettre aux saumons et aux truites de franchir la digue de captage, exploitée par la société dite "Canadian Collieries (Dunsmuir) Limited". On trouvera au rapport de l'ingénieur-chef du ministère des données relatives aux travaux accomplis à cet égard.

Une digue, en existence depuis nombre d'années dans la rivière Adams, au débouché du lac Adams, a été démolie par la Commission Internationale du Saumon du Pacifique sous la direction d'un des ingénieurs du Ministère fédéral des Pêcheries. L'enlèvement de cette obstruction aura indubitablement pour effet de permettre aux saumons rouges migrants reproducteurs d'utiliser, dans une plus large mesure, les vastes frayères, propres au bassin du lac Adams.

PÊCHE SPORTIVE

Pendant les années de guerre, les restrictions appliquées à l'usage de l'essence, avaient causé, dans une large mesure, la régression de la pêche sportive au moyen de bateaux à moteur. Une part importante des opérations de pêche sportive était alors accomplie à l'aide de bateaux à rames mais de pareilles opérations, il va sans dire, ne peuvent être conduites qu'à proximité du rivage. Grâce à la levée des restrictions à l'usage de l'essence, le nombre des pêcheurs à la ligne s'est accru d'une façon très sensible et la pêche sportive a été déclarée très fructueuse. Les principales espèces en cause sont le saumon de printemps et le saumon coho, qui se capturent à la ligne traînante munie d'une cuillère et à la mouche artificielle volante. Les régions les plus recherchées et fréquentées et celles qui produisent le plus sont: la baie Horseshoe et la passe Howe, dans les environs de Vancouver; la passe Discovery; la passe Baynes; le fameux bassin de la rivière Campbell; l'estuaire des rivières Qualicum; la région bien connue dite Saanich-Cowichan, dans les environs de Duncan; les eaux, sises au large de la ville de Victoria; enfin le fond du canal d'Alberni. Des truites rivulaires sont capturées dans les régimes fluviaux Vedder-Chilliwack; les affluents et tributaires du rivage septentrional du goulet de Burrard; les cours d'eau, localisés le long de la côte orientale de l'île Vancouver; enfin le bassin de Barclay. Des truites coupe-gorge sont capturées aux embouchures et dans les secteurs, influencés par la marée, des cours d'eau localisés le long de la côte orientale de l'île Vancouver.

Ces diverses espèces de poissons sportifs se révèlent à nouveau d'une grande attraction pour les touristes dont le nombre va sans cesse grandissant en Colombie-Britannique et qui utilisent pleinement les campements modernes et comodes, qu'on trouve dans toutes les régions de pêche sportive.

RELEVÉ N° 1—RENDEMENT ANNUEL EN CONSERVES DE SAUMON EN COLOMBIE-BRITANNIQUE—1937-1945

Années	Nombre de conserveries en exploitation	Nombre de permis de pêche au saumon délivrés					Rendements en conserves									
		F.F.	L.T.	S.P.	S.T.	M.	Saumon rouge	Rouge de printemps	Rose de printemps	Blanc de printemps	Saumon à dos bleuté	Steel-head	Coho	Rose	Chum	Totaux
		caisses														
1937.....	37	6,095	3,162	291	9	5 325,774	10,963	1,788	3,420	19,236	844	113,972	585,576	447,602	1,509,175	
1938.....	38	7,125	3,453	300	9	5 447,453	10,276	2,322	2,933	27,417	1,035	273,706	400,876	541,812	1,707,830	
1939.....	35	6,502	3,947	339	9	5 269,888	10,302	2,848	2,947	48,209	797	196,887	620,595	386,584	1,539,057	
1940.....	38	6,392	3,222	350	9	5 366,403	11,868	2,856	3,017	23,277	1,205	201,467	213,911	643,443	1,467,227	
• 1941.....	36	5,502	3,080	333	9	5 455,297	17,794	3,911	28,771	30,027	3,454	361,380	427,766	920,470	2,248,870	
1942.....	30	6,382	3,878	312	9	5 666,571½	11,197½	3,826	9,721	23,265½	4,649	187,873½	270,622½	633,834	1,811,560½	
1943.....	30	6,043	4,346	290	9	5 164,889	4,171½	2,199	4,287½	14,059½	3,095	171,983	530,188½	363,347½	1,258,221½	
1944.....	30	5,426	4,483	293	10	5 247,714	3,663½	2,368	13,330½	12,464	3,926½	169,082½	389,692	255,316½	1,097,557½	
1945.....	29	5,646	4,764	312	9	5 329,001½	3,666½	2,686	6,447½	6,670	2,922	212,217	825,512½	350,188	1,739,311	

* Ne comporte pas le saumon mis en conserve en 1941 à même les quantités de saumon en entrepôt frigorifique réalisées en 1940 et dont les particularités sont exposées ci-dessous.

.....	8	31	1,079	39,104	6,339	46,561
-------	---	----	-------	-------	-------	--------	-------	-------	--------

NOTE.—Les permis délivrés comportent les transferts d'un arrondissement à l'autre, à l'exception des sennes à poche.

RELEVÉ N° 2—MISE EN CONSERVE DES SAUMONS SUR LA RIVIÈRE NAAS—1937-1945

Années	Nombre de conserveries en exploitation	Nombre de permis de pêche au saumon délivrés					Rendements en conserves									
		F.F.	L.T.	S.P.	S.T.	M.	Saumon rouge	Rouge de printemps	Rose de printemps	Blanc de printemps	Saumon à dos bleuté	Steel-head	Coho	Rose	Chum	Totaux
							caisses	caisses	caisses	caisses	caisses	caisses	caisses	caisses	caisses	caisses
*1937.....	2	321					17,590	773	245	232		46	12,336	7,876	10,530	49,628
†1937.....							11,630	773	245	232		46	316	5,688	8,009	24,939
*1938.....	2	309					21,746	458	189	125		188	20,485	61,660	15,135	119,986
†1938.....							14,795	13	165	125		188	3,986	29,843	6,804	55,919
*1939.....	2	289					24,425	170	389	149		15	3,209	29,819	2,615	60,791
†1939.....							18,824	17	297	137		15	1,667	19,479	1,784	42,230
*1940.....	2	254					13,810	1,258	181	275		120	11,447	29,893	5,461	62,445
†1940.....							8,056	118	95	99		117	1,975	12,151	2,149	24,750
*1941.....	2	281					24,876	133	187	207		377	14,430	23,274	5,971	69,455
†1941.....							14,221	16	125	147		147	6,711	12,570	1,757	35,694
*1942.....	2	328					24,461	496	366	255		619	21,008	54,038½	12,691	113,934½
†1942.....							11,415	46	202	159		155	9,804	24,693½	5,794	52,268½
*1943.....		167					13,413	422	386	194		334	9,769	17,670	10,156	52,344
†1943.....																
*1944.....	1	186					13,318	334	179	109½		318½	7,324	34,707	10,155	66,445
†1944.....							2,681	73½		32½		23	389	14,375	2,423	19,997
*1945.....		158					9,751	145	30	34		107½	3,980	36,167½	4,528½	54,743½
†1945.....							4,479	46		19		45½	1,277	18,835½	1,676½	26,378½

* Rendement en conserves des poissons capturés dans la rivière Naas, sans mention du lieu de mise en conserve. † Mise en conserve à la rivière Naas sans mention du lieu de capture.

NOTE.—Les permis délivrés comportent les transferts d'un arrondissement à l'autre.

RELEVÉ N° 3—MISE EN CONSERVES DES SAUMONS SUR LA RIVIÈRE SKEENA—1937-1945

Années	Nom- bre de con- ser- vies en exploit- ation	Nombre de permis de pêche au saumon délivrés					Rendements en conserves									
		F.F.	L.T.	S.P.	S.T.	M.	Saumon rouge	Rouge de prin- temps	Rose de prin- temps	Blanc de prin- temps	Saumon à dos bleuté	Steel- head	Coho	Rose	Chum	Totaux
							caisses	caisses	caisses	caisses	caisses	caisses	caisses	caisses	caisses	caisses
†1937.....	7	850					55,811	3,788	382	315		21	34,502	72,455	37,431	204,705
†1937.....							41,023	3,704	382	315		21	14,573	57,623	10,027	127,668
†1938.....	6	1,049					73,508	3,361	1,165	259		42	100,658	146,676	34,785	360,454
†1938.....							46,988	2,916	1,141	259		42	38,542	69,299	14,668	173,855
†1939.....	6	844					96,358	3,277	1,488	348		55	48,973	127,521	15,666	293,686
†1939.....							68,388	3,124	1,396	336		55	27,115	91,559	6,360	198,333
†1940.....	7	926					133,854	5,884	1,113	571		133	62,516	91,612	62,114	359,797
†1940.....							116,505	4,708	1,017	396		130	19,196	46,687	4,684	193,323
†1941.....	7	981					110,544	4,695	703	448		2,261	126,557	73,896	54,357	373,461
†1941.....							81,183	3,929	641	368		1,890	45,891	51,389	12,138	197,429
†1942.....	6	775					57,539	5,850	874	832		3,670	70,384½	146,322	31,481	316,962½
†1942.....							29,976	5,305	699	617		3,117	36,395½	47,819	10,611	134,539½
†1943.....	8	749					51,476	1,443	838½	623		2,323	63,638½	122,040	57,579½	299,961½
†1943.....							28,259	964	440½	379		1,953	40,280½	53,203	6,407½	131,886½
†1944.....	8	725					92,203	1,176	664	289		2,724½	38,159½	190,872	87,071½	413,159½
†1944.....							67,855	897½	468	193		2,395	18,809½	45,833	7,172½	143,623½
†1945.....	7	787					117,859½	1,324	827	389		1,612	51,904½	211,140½	44,104	429,160½
†1945.....							103,939½	1,208	785	363		1,538	33,672½	69,148½	9,121	219,775½

† Rendement en conserves des poissons capturés à la rivière Skeena, sans mention du lieu de mise en conserve. † Mise en conserve à la rivière Skeena sans mention du lieu de capture.

NOTE.—Les permis délivrés comportent les transferts d'un arrondissement à l'autre.

RELEVÉ N° 4—MISE EN CONSERVE DES SAUMONS CAPTURÉS A RIVERS-INLET ET A SMITHS-INLET—1937-1945

Années	Nombre de conserveries en exploitation	Nombre de permis de pêche au saumon délivrés					Rendements en conserves									
		F.F.	L.T.	S.P.	S.T.	M.	Saumon rouge	Rouge de printemps	Rose de printemps	Blanc de printemps	Saumon à dos bleuté	Steel-head	Coho	Rose	Chum	Totaux
							caisses	caisses	caisses	caisses	caisses	caisses	caisses	caisses	caisses	caisses
1937	6	1,875					108,170	377	396	235		75	6,374	7,973	18,894	142,494
1937							91,399	385	462	233		76	5,391	18,873	21,931	138,631
1938	6	2,261					122,093	744	181	359		169	17,527	10,827	15,832	167,732
1938							86,490	716	136	351		99	14,284	12,447	17,102	131,626
1939	4	1,817					71,068	412	206	329		133	16,125	14,580	7,437	110,290
1939							36,937	285	32	306		82	6,302	19,256	4,903	63,103
1940	4	1,896					89,142	810	238	320	21	91	12,744	4,085	15,167	122,618
1940							48,635	494	101	294		40	7,462	4,316	2,369	63,600
1941	2	1,355					115,342	1,006	148	667		179	25,165	5,558	23,203	171,268
1941							50,238	624	78	593		104	16,067	6,193	6,236	80,133
1942	1	1,505					95,062½	745	104	144		60	10,280	1,481	21,364	129,240½
1942							24,623	677	82	129		19	6,189	1,446	10,296	43,360
1943	1	1,449					66,855½	223	591	208		135	12,270	16,093	17,376	113,751½
1943							13,301	72	427	64		25	6,596	23,347	15,892	59,734
1944	1	1,090					40,850½	107	623	140		88	14,843	6,280	5,205	68,145½
1944							8,969	16	568	94		64	9,525	11,863	2,580	33,679
1945	1	1,167					101,791	154	708	204		354	18,034½	12,369	27,515	154,129½
1945							24,211	26	449	88		110	12,461	22,390	19,533½	79,308½

RELEVÉ N° 5—MISE EN CONSERVE DE SAUMON EN LA RÉGION DU FLEUVE FRASER—1937-1945

Années	Nombre de conserveries en exploitation	Nombre de permis de pêche au saumon délivrés					Rendements en conserves									
		F.F.	L.T.	S.P.	S.T.	M.	Saumon rouge	Rouge de printemps	Rose de printemps	Blanc de printemps	Saumon à dos bleuté	Steel-head	Coho	Rose	Chum	Totaux
							caisses	caisses	caisses	caisses	caisses	caisses	caisses	caisses	caisses	caisses
1937*	10	2,082	190	58			103,137	3,877	226	1,940	19,065	15	25,618	252,416	119,254	525,548
1937†							66,583	3,622	84	1,738	1,354	15	11,242	87,897	20,934	193,469
1938*		2,319	190	112			217,882	4,592	413	1,532	21,923	72	54,314	29,862	181,444	512,034
1938†							169,430	3,754	32	508		13	28,687	63	49,835	252,322
1939*	10	2,161	210				73,216	5,092	475	1,511	32,833	86	48,120	204,681	143,020	509,034
1939†							43,294	4,466	448	1,094	8,428	69	17,144	108,608	42,480	225,986
1940*	10	2,237	212				121,080	4,036	311	1,042	13,627	178	47,397	13,243	178,860	379,774
1940†							86,215	3,411	279	770		144	12,369	12	40,056	143,256
1941†	11	2,025	195				149,716	7,132	1,285	25,507		248	28,260	102,799	90,274	405,221
1941*							196,871	8,290	1,425	26,396	18,466	315	91,571	179,071	360,623	883,028
1942†	12	2,754	406				418,491	2,396	324	6,982		314	10,559	136	82,586	521,788
1942*							474,035½	2,856	688	7,552	22,999½	314	34,304	9,075	264,736	816,260
1943†	11	2,613	484				28,938	1,059½	237½	2,181½		246	8,391	30,394	53,954	125,401½
1943*							72,507	1,393½	646½	2,852½	14,059½	291	38,747	162,495½	127,450	420,442½
1944†	10	2,582	530				5,656½	607½	469	11,499	52	293	15,708½	130	13,875½	128,291
1944*							107,431	1,172	947	12,196	12,303	332	46,928	33,756	50,421	265,486
1945†	10	2,706	520				77,412½	723½	621	3,891½	44	204½	15,160	100,572½	28,615	227,244½
1945*							123,384½	1,357½	1,195	5,437½	6,670	371½	60,536	285,351	117,044	601,347

* Représente la mise en conserve réelle, sans mention des lieux de capture. † Représente le rendement en conserves des poissons du Fraser, sans mention de lieux de mise en conserve.

NOTE.—Les permis délivrés comportent les transferts d'un arrondissement à l'autre. 1936†, au chiffre de 164,408 caisses, la mise en conserve du saumon rouge sur le Fraser ne comporte pas les 16,611 caisses de saumons rouges capturés sur le Fraser et exportés et mis en boîte dans les conserveries du Puget-Sound.

1940†, au chiffre de 86,215 caisses, la mise en conserve du saumon rouge sur le Fraser ne comporte pas les 4,536 caisses de saumons rouges capturés sur le Fraser et exportés et mis en boîte dans les conserveries du Puget-Sound.

1941* Les chiffres ci-dessus ne comportent pas les rendements de saumon en conserve, effectués en 1941 à même les quantités de saumon en entrepôt frigorifique réalisées en 1940 et dont les particularités sont exposées ci-dessous.

Rendement en conserves de 1941 à même les prises de 1940.....	Rouge de printemps	Rose de printemps	Blanc de printemps	Coho	Chum	Totaux
	8	31	1,079	39,104	6,339	46,561

RELEVÉ N° 6—MISE EN CONSERVE DES SAUMONS DU PASSAGE DE PUGET, E.-U.A., DE 1937-1945

Années	Nombre de conserveries en exploitation	Saumon de printemps	Saumon rouge	Coho	Chum	Rose	Steel-head	Totaux
		caisses	caisses	caisses	caisses	caisses	caisses	caisses
1937.....	14	8,968	60,259	32,559	17,417	327,833	447,036
1938.....	13	2,787½	134,651	9,820½	7,852½	193	155,304½
1939.....	14	2,439	43,511	54,773	14,505	275,485	390,713
1940.....	9	1,991	63,890	30,478½	21,618	2,732	120,718½
1941.....	9	4,706	110,605	45,968	21,170	153,686	336,135
1942.....	10	1,460	263,458	6,582	3,896	710	276,106
1943.....	10	2,872	19,116	26,219	224	61,479	109,910
1944.....	3	1,178	37,507	475	15	306	39,483
1945.....	4	3,733	53,054	18,958	158	307,940	383,843

RELEVÉ N° 7—ÉTAT RELATIF AUX DÉCHARGEMENTS DE FLÉTAN—COLOMBIE-BRITANNIQUE—1935-1945

(Y compris les déchargements des navires des États-Unis)

Années	Quintaux
1935.....	171,143
1936.....	168,121
1937.....	187,425
1938.....	193,488
1939.....	227,188
1940.....	239,043
1941.....	229,658
1942.....	243,915
1943.....	250,034
1944.....	189,248
1945.....	194,763

RELEVÉ N° 8—RENDEMENT EN CONSERVES DE CÉLAN—COLOMBIE-BRITANNIQUE—1935-1945

Années	Caisses	Années	Caisses
1935.....	27,184	1941.....	58,038
1936.....	35,007	1942.....	46,451
1937.....	40,975	1943.....	101,356
1938.....	69,374	1944.....	94,164
1939.....	7,300	1945.....	78,854
1940.....	59,166		

RELEVÉ N° 9—PRODUCTION D'HUILES ET DE FARINES DE POISSON—COLOMBIE-BRITANNIQUE—1935-1945

Années	Célan		Hareng		Baleine			Autres animaux marins*	
	Farines et engrais tonnes	Huiles gals	Farines tonnes	Huiles gals	Fanons et farines de baleine tonnes	Engrais tonnes	Huiles gals	Farines et engrais tonnes	Huiles gals
1935.....	8,681	1,649,392	5,262	306,767	211	354	426,772	2,147	247,437
1936.....	8,715	1,217,097	10,985	782,499	332	687	763,740	3,148	335,969
1937.....	8,483	1,707,276	14,427	1,283,658	268	527	662,355	2,720	294,546
1938.....	8,801	2,195,850	9,624	929,158	273	490	543,378	2,401	228,157
1939.....	906	178,305	16,462	1,366,607	3,004	283,504
1940.....	4,853	877,556	24,264	1,700,819	181	434	361,620	3,526	285,314
1941.....	10,473	1,789,708	8,757	584,157	271	577	566,505	5,081	390,939
1942.....	11,550	1,622,840	10,898	643,577	130	205	253,556	4,837	263,481
1943.....	15,456	2,233,281	7,126	675,002	62	90	134,553	2,315	156,808
1944.....	10,278	1,962,040	8,832	889,213	1,675	131,507
1945.....	5,939	1,161,564	12,976	1,122,432	1,676	139,603

* Issues de saumon, de flétan, de rousette et d'anchois.

RELEVÉ N° 10—NOMBRE DE BALEINES CAPTURÉES—COLOMBIE-BRITANNIQUE—1935-1945

Espèces	1935	1936	1937	1938	1940	1941	1942	1943	1944	1945
Cachalots.....	175	311	265	252	126	233	130	69		
Rorquals.....	6	3	1	4	2	1	1			
Baléinoptères.....	20	48	44	50	90	67	35	15		
Mégaptères.....	1	14	7	4	2	27	7	7		
Rorquals boréaux.....		2								
Totaux.....	202	378	317	310	220	328	163	91		

* Aucune exploitation baleinière en 1939, 1944 et 1945.

RELEVÉ N° 11—RELEVÉ DONNANT LE NOMBRE DE PATENTES DÉLIVRÉES A DES CONSERVIERES DE SAUMON ET DE PERMIS DE PÊCHE DU SAUMON (NON COMPRIS LES PERMIS DÉLIVRÉS AUX CAPITAINES ET AUX AIDES-OPÉRATEURS EN EXERCICE SUR LES BATEAUX PORTEURS DE FILETS FLOTTANTS A SAUMON ET SENNES A SAUMON)—COLOMBIE-BRITANNIQUE—1935-1945.

Désignation des patentes ou permis	1935	1936	1937	1938	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945
Arrondissement n° 1—											
Conserverie de saumon.....	10	11	10	10	10	10	11	12	11	10	10
Seine traînante à saumon.....	124	118	190	190	210	212	195	400	484	530	520
Filet flottant à saumon.....	1,663	1,784	2,082	2,319	2,161	2,237	2,025	2,670	2,613	2,582	2,736
Arrondissement n° 2—											
Conserverie de saumon.....	26	27	20	22	18	20	17	14	14	15	13
Seine à poche à saumon.....	102	99	82	100	98	131	95	105	87	94	105
Seine traînante à saumon.....	9	9	9	9	9	9	9	9	9	10	9
Ligne traînante à saumon.....	930	963	916	958	863	737	791	706	903	876	980
Filet flottant à saumon—											
Lowe-Inlet.....	58	74	76	80	135	106	61	25	83	91	35
Riv. Naas.....	310	349	321	309	289	254	281	170	199	186	158
Riv. Skeena.....	1,053	970	856	1,049	844	926	981	765	749	725	787
Rivers-Inlet.....	1,699	1,802	1,490	1,796	1,550	1,518	1,070	640	1,211	948	1,022
Smiths-Inlet.....	324	408	385	465	267	378	285	107	238	142	145
Bella-Coola.....	268	265	261	242	216	192	161	155	194	175	192
Butedale.....	41	57	18	80	102	148	78	3	88	72	76
Namu.....	129	146	137	159	148	134	93	109	89	81	96
Archipel de la Reine-Charlotte.....		24	4	53	9	14	8	42	8	34	11
Total, filet flottant à saumon, arrondissement n° 2.....	3,882	4,095	3,548	4,233	3,560	3,670	3,018	2,016	2,859	2,454	2,522
Arrondissement n° 3—											
Conserverie de saumon.....	7	8	7	6	7	8	8	4	5	5	6
Madrague à saumon.....	8	7	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Seine à poche à saumon.....	191	188	209	200	241	219	238	207	203	199	207
Seine traînante à saumon.....	2,053	2,429	2,056	2,305	2,874	2,273	2,094	2,737	2,959	3,077	3,264
Ligne traînante à saumon.....	673	741	466	573	781	485	459	567	571	390	418
Filet flottant à saumon.....											
Ensemble de la province—											
Conserverie de saumon.....	43	46	37	38	35	38	36	30	30	30	29
Madrague à saumon.....	8	7	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Seine à poche.....	293	287	291	300	339	350	333	312	290	293	312
Seine traînante à saumon.....	9	9	9	9	9	9	9	9	9	10	9
Ligne traînante à saumon.....	3,107	3,511	3,162	3,453	3,947	3,222	3,080	3,843	4,346	4,483	4,764
Filet flottant à saumon.....	6,218	6,620	6,086	7,125	6,502	6,392	5,502	5,253	6,043	5,426	5,646

NOTE.—Les patentes de conserveries de saumon ci-dessus sont délivrées par le ministère provincial des Pêches.

RELEVÉ N° 12—MISE EN CONSERVE DU SAUMON ROUGE EN PROVENANCE
DE REMONTÉES MIGRATRICES DANS LE FLEUVE FRASER, 1935-1945

Années	Conserves du fleuve Fraser	Madragues cana- diennes dans le déroit de Juan de Fuca	Conserves du passage Puget	Totaux caisses*
1935.....	57,212	5,610	54,677	117,499
1936.....	164,408	3,837	59,505	227,750
1937.....	66,583	6,152	60,259	132,994
1938.....	169,430	3,784	139,173	312,387
1939.....	43,249	4,290	43,511	91,050
1940.....	86,215	2,247	63,890	152,352
1941.....	149,715½	9,563	110,605	269,883½
1942.....	418,491	8,488	263,458	690,437
1943.....	28,938	1,339	19,116	49,393
1944.....	85,656½	2,494	37,509	125,659½
1945.....	77,412½	2,369	53,054	132,835½

* Les chiffres représentent la mise en conserve du saumon rouge du fleuve Fraser, sans mention des lieux de mise en conserve.

PERMIS OU PATENTES DÉLIVRÉS PAR LE MINISTÈRE PROVINCIAL DES PÊCHERIES
EN L'ANNÉE 1945

Conserverie de saumon, 29; conserveries de hareng, 22; conserverie de célan; conserverie de mollusques et crustacés, 8; usines de farines et d'huiles de hareng, 11; usine de farines et d'huiles de célan, 6; usine de farines et d'huiles de roussette, 3; fabrique d'huile de foie de poisson, 10; usine de farines et d'huiles d'issues de poisson, 9; usine de saumon en caque, 8; usine de hareng saumuré, 10; usine d'entreposage frigorifique, 13; permis d'achat de poisson, 458; permis de pêche dans des eaux sans marée, 109; pêche de l'esturgeon, 1; usine de salage du hareng, 1; usine de salage de l'oulachon, 1.

RELEVÉ N° 13—NOMBRE DE PERMIS OU PATENTES DÉLIVRÉS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE DE JANVIER A DÉCEMBRE 1945

Désignation des permis ou patentes	DÉLIVRÉS A DES					TRANSFÉRÉS A DES			EN EXPLOITATION PAR DES				
	Blancs	Indiens	Chinois	Annulés	Totaux	Blancs	Indiens	Totaux	Blancs	Indiens	Chinois	Annulés	Totaux
Madrague à saumon	5				5				5				5
Senne traînante à saumon		9			9					9			9
Senne à poche à saumon	267	40		5	312				267	40		5	312
Filet flottant à saumon	3,621	1,286	1	3	4,911	603	132	735	4,224	1,418	1	3	5,646
Ligne traînante à saumon	4,047	661	3	1	4,712	51	1	52	4,098	662	3	1	4,764
Aide-opérateur de filet flottant à saumon	343	90			433	15	2	17	358	92			450
Capitaine de bateau porteur de senne à poche à saumon	112	118			230				112	118			230
Aide-opérateur de bateau porteur de senne à poche à saumon	945	636			1,581				945	636			1,581
Pêche de la morue	1,172	154	2		1,328	2		2	1,174	154	2		1,330
Pêche de la roussette	2,026	135	4		2,165	5		5	2,031	135	4		2,170
Pêche du crabe	134				134				134				134
Pêche diverse	249	32	2		283				249	32	2		283
Pêche au petit chalut	101	2		1	104	3		3	104	2		1	107
Pêche de l'éperlan	48				48				48				48
Capitaine de bateau de pêche au flétan ou à la morue charbonnière	346	235			581				346	235			581
Capitaine de bateau de pêche au flétan pour boîte	12				12				12				12
Pêche du hareng à la senne à poche	63	4		1	68				63	4		1	68
Capitaine de bateau porteur de senne à poche à hareng	43	10			53				43	10			53
Aide-opérateur de bateau porteur de senne à poche à hareng	330	89			419				330	89			419
Filet flottant à hareng	18				18				18				18
Parcage du hareng	9				9				9				9
Senne à poche à célan	25			4	29				25			4	29
Capitaine de bateau porteur de senne à poche à célan	21	2			23				21	2			23
Aide-opérateur de bateau porteur de senne à poche à célan	176	14			190				176	14			190
Capitaine de bateau de pêche au thon	75				75				75				75
Aide-opérateur de bateau de pêche au thon	133				133				133				133
Pêche de l'ormier	2	88	1		91				2	88	1		91
Totaux	14,323	3,605	13	15	17,956	679	135	814	15,002	3,740	13	15	18,770

Permis délivrés aux Indiens: 1,406 (1 annulé et 1 employé comme spécimen.)

RELEVÉ N° 14—ÉTAT DU NOMBRE DES SAUMONS DE DIVERSES ESPÈCES ET DES PROCÉDÉS DE LEUR CAPTURE, TELS QUE DÉCLARÉS PAR LES EXPLOITANTS DE SENNES À POCHE, DE SENNES TRAINANTES ET DE MADRAGUES ET PAR LES EXPLOITANTS DE CONSERVERIES, D'USINES, D'ATELIERS ET D'ENTREPOTS FRIGORIFIQUES, AINSI QUE DU NOMBRE DES SAUMONS PRIS AU FILET FLOTTANT ET À LA LIGNE TRAINANTE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE PENDANT 1945.

Procédés de capture	Saumon rouge	Saumon de printemps	Saumon à dos bleuté	Saumon rivulaire	Saumon coho	Saumon rose	Saumon chum	Totaux
Ligne trainante.....	1,663	199,727	391,000	248	1,214,328	178,128	42,054	2,027,148
Filet flottant.....	3,493,709	264,714	32,971	868,756	5,245,491	842,452	10,748,093
Senne à poche.....	210,859	6,465	144	684	331,072	8,795,736	2,074,895	11,419,855
Seine trainante.....	33,373	14,217	12,857	3,309	63,756
Madrague.....	31,879	31,224	1,807	55,115	221,871	2,179	344,075
Totaux.....	3,771,483	502,130	391,144	35,710	2,483,488	14,454,083	2,964,889	24,602,927

RELEVÉ N° 15—ÉTAT DU NOMBRE DE SAUMONS PRIS À LA SENNE À POCHE, PAR ARRONDISSEMENT DE PÊCHE À LA SENNE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE, CAMPAGNE DE 1945.

Arrondissements	Saumons rouges	Saumons de printemps	Saumon à dos bleuté	Saumons rivulaires	Saumons cohos	Saumons roses	Saumons chums	Totaux
1.....	241	464	6,697	13,850	21,252
2.....	9	4,030	33,915	69,456	107,410
3.....	264	1,619	181,330	8,401	191,615
4.....	761	11	27	699	34,559	8,470	44,527
5.....	6,236	33	11	17,468	1,005,728	33,707	1,063,183
6.....	33,599	543	72	46,338	2,270,871	304,642	2,656,065
7.....	6,352	116	246	12,374	929,693	99,218	1,047,999
8.....	3,294	97	129	6,431	815,072	47,686	872,709
9.....	350	10	2,198	83,368	53,399	139,325
10.....	1,258	381	7,672	9,311
11.....	6,675	2	35,606	42,283
12.....	135,648	3,859	119	115,672	2,597,154	670,182	3,522,634
13.....	19,338	1,380	88	35	42,722	745,987	469,052	1,278,602
14.....	235	3,714	2	64,115	68,066
15.....	1,546	10,103	11,649
16.....	2	1	1,992	267	17,689	19,951
17.....	647	21	43	1,829	88,244	16,948	107,732
18.....	35	2,378	650	3,063
19.....
20.....	240	766	1,006
21.....	3	9	10,211	84	3,765	14,072
22.....	368	1,859	2,227
23.....	395	149	56	1	12,685	34,466	47,752
24.....	3,720	13,560	26,704	43,984
25.....	12,865	50,499	63,364
26.....	5,494	15,272	20,766
27.....	1	8,585	4	10,718	19,308
Totaux..	210,859	6,465	144	684	331,072	8,795,736	2,074,895	11,419,855

RELEVÉ N° 16—ÉTAT DONNANT LES RENDEMENTS EN CONSERVES DE SAUMON, 1935-1945, AVEC LES QUANTITÉS ET POURCENTAGES DE SAUMON EN CONSERVE CLASSE "DEUXIÈME QUALITÉ"

	Saumon rouge	Saumon de printemps	Steel-head	Saumon à dos bleuté	Coho	Saumon rose	Chum	Total
Production 1935, caisses	350,444	21,920	596	15,319	216,173	514,966	409,605	1,259,022
Catégorie B, caisses	3,435	659	3,840	20,528	5,601	34,063
Pourcentage	.980	3.006	1.776	3.986	1.367	2.227
Production 1936, caisses	415,024	29,854	1,068	33,718	212,343	591,532	597,487	1,881,026
Catégorie B, caisses	13,725	483	29	5,265	19,502
Pourcentage	3.307227	.005	.881	1.036
Production 1937, caisses	325,774	16,171	844	19,236	113,972	585,576	447,602	1,509,175
Catégorie B, caisses	65	68	27,282	3,212	30,627
Pourcentage	.019059	4.659	.717	2.029
Production 1938, caisses	447,453	15,531	1,035	27,417	274,906	400,876	541,812	1,707,820
Catégorie B, caisses	16,361	56½	1,111	1,413	1,583	205,240½
Pourcentage	3.566206	.405	.352	.292	1.201
Production 1939, caisses	269,888	16,097	797	48,209	196,887	620,595	386,584	1,539,057
Catégorie B, caisses	3,444½	11	20	17	142½	45,667	1,068	50,370
Pourcentage	1.276	.068	2.059	.035	.072	7.358	.276	3.272
Production 1940, caisses	366,403	17,741	1,205	23,277	201,467	213,911	643,443	1,467,227
Catégorie B, caisses	1,778½	57	13	461	2,530	3,298½	6,138
Pourcentage	.485	.321	.054	.228	1.182	.512	.554	3.705
Production 1941, caisses	445,297	50,476	3,454	30,027	261,380	427,766	920,470	2,248,870
Catégorie B, caisses	1,186½	152½	2	33	539½	64,866	25,161½	91,941
Pourcentage	0.260	0.301	0.057	0.019	0.149	15.163	2.733	4.088
Production 1942, caisses	661,571½	24,744½	4,649	23,265½	187,873½	270,622½	633,834	1,811,560½
Catégorie B, caisses	39,553½	256	87	693½	8,676	17,654	67,120
Pourcentage	5.963	1.034	0.373	0.369	3.205	2.785	3.705
Production 1943, caisses	164,889	10,658	3,095	14,059½	171,983	530,188½	363,347½	1,258,221½
Catégorie B, caisses	227½	69	3	25,837½	7,823	34,760
Pourcentage	.137	.647002	4.873	2.153	2.762
Production 1943, caisses	164,889	10,658	3,095	14,059½	171,983	530,188½	363,347½	1,258,221½
Catégorie B, caisses	227½	69	3	25,412½	3,333	29,045
Pourcentage	0.137	0.647	0.002	4.793	0.917	2.308
Production 1944, caisses	247,714	19,362	3,926½	12,464	169,082½	389,692	255,316½	1,097,557½
Catégorie B, caisses	723	101	1½	86	2,777	1,238½	4,927
Pourcentage	0.292	0.521	0.038	0.050	0.712	0.485	0.448
Production 1945, caisses	329,001½	12,800	2,922	6,670	212,217	825,512½	350,188	1,739,311
Catégorie B, caisses	163	99	30	75,284½	4,474	80,050½
Pourcentage	0.049	0.773	0.014	9.119	1.277	4.602

RELEVÉ N° 17—RÉCAPITULATION DES CHIFFRES RELATIFS A LA PRODUCTION DES FOIES ET DES VISCÈRES DE POISSON—1945

Espèces	Achats		En entrepôt frigorifique		Huile produite		Valeurs totales des produits vendus ou préparés pour le marché
	lbs	valeur	lbs	valeur	lbs	valeur	
Foie de morue grise	25,949	1,752	2,809	218	3,032	764	982
Foie de morue carbonnière	43,275	60,013	1,919	2,782	7,052	64,323	67,105
Viscères de morue carbonnière	49,342	13,849	9,416	1,880	2,489	16,323	18,203
Foie de morue-lingue	155,472	282,943	24,338	53,375	19,173	232,493	285,868
Viscères de morue-lingue	139,389	11,174	12,620	1,224	15,745	8,184	9,408
Foie de morue rouge	40,123	32,661	2,504	2,922	5,405	30,886	33,808
Viscères de morue rouge	13	1
Foie de fétan	232,979	185,544	12,608	6,308	24,058	182,597	188,905
Viscères de fétan	324,706	59,000	18,699	3,739	9,299	59,865	63,604
Foie de raie	3,672	111	2,092	216	216
Foie de sole	507	150	105	318	318
Foie de rousette	5,821,849	1,833,210	39,576	10,364	3,880,423	2,337,267	2,347,631
Foie de mandre	35,341	140,103	1,887	6,548	20,967	162,154	168,702
Foie de chimère	41,261	1,684	2,520	126	26,668	2,695	2,821
Foie de requin bourbeux	84,268	19,624	40,092	23,506	23,506
Foie de requins divers	13,112	1,049	16	2	8,825	2,227	2,229
Viscères de morue diverse	3,144	1,870	900	2,138	2,138
Foie de turbot	77	58	39	67	67
Fois de poissons communs	42,843	2,142	2,449	1,225	29,276	2,152	3,377
Huile de foie diverse	2,264	6,372	6,372
Valeurs totales	\$2,646,938	\$90,713	\$3,134,547	\$3,225,260

RAPPORT SUR LA FRAIE DES SAUMONS

1945

Saumon rouge.—Des quantités très suffisantes de saumons rouges reproducteurs furent perçues dans les plus importantes régions telles que la Naas, la Skeena, Rivers-Inlet et Smith-Inlet. La même remarque s'applique à la plupart des régions septentrionales du bassin du fleuve Fraser, tels que les régimes lacustres Stuart et François. Le régime Chilco a été raisonnablement empoisonné bien que les quantités se soient révélées quelque 43 p. 100 inférieures à celles de l'année cyclique de 1941. Dans le régime fluvial Shuswap-Adams où on n'escomptait qu'une faible ponte, quelque 6,000 saumons rouges reproducteurs de quatre ans furent perçus et 56,000, de trois ans.

Les saumons rouges du fleuve Fraser sont en majorité des poissons de quatre ans, de sorte qu'il faudrait quatre ou cinq cycles pour constater une augmentation appréciable quelconque comme suite aux mesures de conservation exceptionnelles qui furent appliquées par le ministère. Or, après 25 ans d'efforts de cette sorte, en vue de la restauration des remontées migratrices du saumon rouge, des résultats très encourageants ont été réalisés. C'est ainsi que dans le régime fluvial Shuswap-Adams, la remontée migratrice d'un cycle en particulier a été portée de 70,000 individus à plus de 2,000,000; que dans région de Chilco, deux au moins des cycles ont été portés de 3,000 ou 5,000 géniteurs à 350,000 dans les frayères; et que la régime lacustre Stuart-François, les accroissements se sont montrés très encourageants. Par suite de cet accroissement très sensible dans les remontées migratrices du saumon rouge, joint à la certitude de la facilité du passage à Hell's Gate par suite du parachèvement cette année de dispositifs très efficaces de franchissement, dont l'effet ne manquera pas de contribuer à la reconstitution de la remontée migratrice du saumon rouge dans les aires sises en amont de Hell's Gate, dans le bassin du fleuve Fraser, l'avenir de la pêcherie se montre plein de promesses. Si des mesures de conservation, telles que celles mises en vigueur dans le cours des dernières 25 années, dans le bassin du fleuve Fraser, ont pu avoir pour effet de reconstituer les remontées migratrices, comme la chose s'est produite, il semble y avoir peu de doute qu'avec le passage à Hell's Gate rendu plus facile, les régions sises en amont de Hell's Gate, soient destinées à revenir à leur ancien état de productivité.

Saumon de printemps.—La fraie de cette espèce s'est montrée raisonnablement satisfaisante.

Saumon coho.—Des quantités très appréciables de coho ont été perçues sur les frayères, surtout dans les régions des îles de la Reine-Charlotte, de Naas, d'Alert et de Comox, ainsi que sur la côte occidentale de l'île Vancouver.

Saumon rose.—Une abondante fraie de saumon rose s'est produite dans les régimes fluviaux de Nasa, Skeena, Grenville-Principe, Bella-Coola, Bella-Bella, Alert, Quatiaski, Comox et Fraser.

Saumon chum.—La fraie du saumon chum ne s'est pas montrée aussi abondante qu'il y avait eu lieu de l'escompter, sauf en certains cours d'eau de la région de Naas, de Bella-Bella et de la baie Alert.

CONDITIONS CIRCONSTANCIÉES

Archipel de la Reine-Charlotte—Région septentrionale

Une abondante fraie de saumon coho s'est produite dans les cours d'eau tributaires du goulet de Massette ainsi que sur la côte occidentale de l'île Graham.

Pour ce qui est du saumon rose, l'année se trouvait être une période récessive. La fraie du saumon chum s'est montrée celle d'une année moyenne. Des mesures exceptionnelles de conservation ont été appliquées en vue de permettre à un plus fort pourcentage de saumons chums d'atteindre les frayères.

Archipel de la Reine-Charlotte—Région méridionale

La fraie du saumon coho s'est montrée abondante dans les cours d'eau tributaires des goulets de Skidagate, de Cumshewa et Selwyn, ainsi que dans les cours d'eau tributaires de la côte orientale inférieure et de la côte occidentale. La fraie du saumon chum s'est révélée assez fructueuse dans le goulet de Skidegate, peu abondante dans le goulet de Cumshewa, passable dans le goulet de Selwyn et passable aussi dans les cours d'eau de la côte orientale inférieure, sauf dans la crique Salmon qui a été très abondamment empoisonnée. Seule une fraie peu abondante s'est produite dans les cours d'eau tributaires de la côte occidentale. Des mesures complémentaires de conservation ont été appliquées dans la région méridionale de l'archipel de la Reine-Charlotte en vue d'y assurer la sauvegarde des remontées migratrices de saumon chum.

Région de Naas

Des quantités satisfaisantes de saumon rouge ont été perçues dans les principales frayères de cette région, à savoir celle du bassin du lac Méziaden. Des quantités abondantes de saumon de printemps furent perçues en plusieurs des cours d'eau tributaires du cours inférieur de la Naas. Une abondante fraie de coho s'est produite et on y a constaté un nombre exceptionnellement grand de saumons roses. Dans les rivières Toon et Kitsault, la fraie du saumon chum a été déclarée abondante, et médiocre dans les autres secteurs de la région. Le pourcentage des géniteurs qui réussirent à atteindre les frayères a été jugé plus élevé que d'habitude par suite d'exploitations moins intensives de pêche aux abords de la rivière Naas.

Cours supérieur de la Skeena

Saumon rouge.—L'inspecteur insiste sur le nombre important de reproducteurs de cette espèce, qui réussirent à atteindre les frayères du lac Babine de ce bassin ainsi que sur la grande taille des migrants, individuellement. Par malheur, à cause d'une sécheresse inhabituelle, le niveau des cours d'eau, en maintes localités, tomba au point de provoquer la mort, avant la fraie, de 25 p. 100 à 50 p. 100 des migrants. Presque tous les cours d'eau à saumon rouge furent parcourus par de nombreux contingents de géniteurs, bien que la ponte, par suite de la cause ci-dessus, n'ait pas été aussi abondante qu'on ne l'avait escomptée. Des cours d'eau, qui se sont caractérisés par l'abondance de la remontée migratrice, furent les rivières Fulton, la crique Pierre, la crique Twin, la crique Fifteen-Mile, la crique Tachek, la crique Nine-Mile, la crique Morrison et les cours supérieur et inférieur de la rivière Babine. En fait, presque tous les cours d'eau tributaires du lac Babine, y compris la rivière Babine, ont été fréquentés par de nombreux contingents de saumons rouges. Un des traits marquants a consisté dans le fait que les captures, effectuées par les aborigènes pour leur provision de nourriture, ont été de 25 p. 100 inférieures au total de l'année précédente.

L'abondante remontée migratrice de saumons rouges, qui a été déclarée avoir franchi les chutes Moricetown pendant la saison, a eu indubitablement pour effet d'assurer une ponte suffisante dans les frayères du lac et de la rivière Morice. Le nombre des migrants, ayant échappé aux filets, s'est révélé satisfaisant en

dépôt du fait que les Indiens ont capturé aux chutes une plus grande quantité de poisson que d'habitude. Ceci est confirmé par les observations de l'inspecteur à la rivière Manika. Une tentative a été faite lors d'un examen ultérieur des cours d'eau dans le bassin fluvial-lacustre de Morice, au moyen d'un avion, mais cet effort n'a pas produit les résultats voulus, bien que l'inspecteur déclare être d'avis que la région a été abondamment empoisonnée de saumons rouges. La fraie des saumons de printemps dans l'aire de Babine soutient favorablement la comparaison avec celle des autres dernières années. Une fraie suffisante a été constatée dans le régime fluvial-lacustre Bulkley-Morice. Dans la région de Babine, le nombre de cohos s'est révélé suffisant. Dans la rivière Babine, la ponte des saumons roses s'est montrée abondante et a soutenu favorablement la comparaison avec celle de l'année cyclique migratoire de 1943, bien qu'individuellement les poissons se soient montrés de plus faible taille.

Cours inférieur de la Skeena

Une remontée migratrice abondante de saumons rouges a été constatée en direction de la crique Williams, qui constitue le principal cours d'eau de ponte dans le régime lacustre Lakelse, ce qui représente une amélioration sur celle de l'année cyclique. Une remontée migratrice assez abondante a été constatée en direction de la crique Schullabuchan; des moyennes furent observées en la région lacustre Kalum, soit quelque peu moindres qu'en 1914. Des quantités suffisantes le furent dans le régime fluvial Ocstahl. La fraie des saumons de printemps a été jugée satisfaisante dans la crique Johnson, dans le régime fluvial Ocstahl et abondante dans la rivière Cedar et la crique Clear. La ponte des saumons cohos a été assez abondante dans les affluents de la Skeena ainsi que dans la rivière Ocstahl et ses affluents. Les saumons roses se sont montrés abondants dans toutes les frayères de cette aire, ces poissons ayant été particulièrement nombreux dans la rivière Lakelse, comme ce fut du reste le cas dans la rivière Ocstahl et ses tributaires.

Lowe Inlet

Une remontée migratrice suffisamment abondante, jointe à une diminution dans l'intensité de la pêche, due en partie à certaines mesures de conservation, a servi à assurer une fraie suffisante de saumons rouges dans cette région. Le nombre de saumons cohos semble avoir été suffisant bien que le niveau de l'eau se soit trouvé si élevé qu'il est devenu difficile d'en établir une juste estimation. Tous les cours d'eau à saumons roses dans le secteur méridional de cette aire ont été abondamment empoisonnés. Par suite d'une interdiction spéciale de la pêche pour des fins de conservation, l'empoisonnement des cours d'eau septentrionaux a été jugé satisfaisant. La fraie des saumons chums s'est révélé médiocre.

Butedale

Une ponte abondante de saumons rouges a été signalée dans le canal Gardner. En d'autres secteurs de l'arrondissement, la fraie a été assez abondante. La ponte des saumons cohos s'est révélée tout à fait abondante, surtout dans le régime du canal Gardner. La remontée des saumons cohos semble se reconstituer. On signale une fraie abondante de saumons roses dans toute la région. Aujourd'hui, la remontée migratrice de ce cycle annuel impair surpasse celle du cycle annuel pair. On signale une fraie abondante de saumon chum, surtout dans les cours d'eau tributaires du goulet Kynoch, de l'anse Poison, de la rivière Kiltinsh et de la crique Price.

Bella-Bella

La fraie des saumons rouges s'est révélée entièrement satisfaisante pour cette région. Il s'est produit une assez bonne remontée migratrice tardive en direction de l'arrondissement d'Ellerslie. La fraie de saumons cohos s'est de même montrée suffisante dans toutes les frayères. La ponte des saumons roses s'est généralement montrée abondante mais tardive en maints des cours d'eau. Presque toutes les régions de ponte du saumon chum ont été abondamment empoissonnées, surtout celle de Roscoe-Inlet. A quelques exceptions près, les saumons géniteurs n'ont éprouvé aucun contretemps cette année dans leur ascension par suite du bas niveau de l'eau.

Bella-Coola

La fraie du saumon rouge y est déclarée comme définitivement abondante, surtout en direction du bassin fluvial Bella-Coola-Atnarko. La fraie du saumon de printemps a de même été jugée suffisante dans les aires de Kinsquit, Dean et Bella-Coola. On y a constaté une fraie de coho variant de la moyenne à l'abondance. La ponte du saumon rose s'est révélée exceptionnellement abondante dans la plupart des cours d'eau. Dans l'année dominante du cycle biologique de cette espèce, en 1943, c'est dans le régime fluvial Bella-Coola-Atnarke que s'était produite la fraie la plus abondante. Cette année, presque tous les cours d'eau furent empoissonnés au-delà de la moyenne, surtout les rivières Quatna, Elcho et Cliff. La ponte des saumons chums a été médiocre.

Rivers-Inlet

Dans les cours d'eau tributaires du lac Owekano, la ponte des saumons rouges a été jugée très abondante, ce qui représente une amélioration sur les années dominantes du cycle biologique de ces poissons, en 1940 et 1941. Toutes les rivières furent jugées avoir été abondamment empoissonnées, à l'exception possible de l'Askum, bien qu'il n'y ait pas lieu de penser que même en ce cours d'eau, la fraie n'y a pas été suffisamment abondante. Dans les cours d'eau principaux, les conditions, en existence dans les rivières Waukwash, Shumahalt, Genesee, Quap et Whonnock, ont été jugées satisfaisantes. En dépit d'importantes captures marchandes, la région tout entière a été bien empoissonnée.

Certains changements, survenus dans les conditions hydrographiques de plusieurs cours d'eau, telle la Markwell, par exemple, exigent l'attention d'un ingénieur, et cet état de choses est présentement l'objet d'une étude pour qu'il y soit porté remède avant la prochaine remontée migratrice des saumons.

L'inspecteur fait au sujet de la remontée migratrice des saumons rouges en direction de Rivers-Inlet des commentaires dont la teneur comporte en partie ce qui suit. Le poids individuel, escompté mathématiquement, des poissons marchands susceptibles d'être capturés à même la remontée migratrice de cette année, avait été établi à 5.5 livres par moi-même. Or, le poids moyen réel des saumons marchands, capturés pendant toute la campagne, ne fut que de 5.16 livres. Ce résultat n'a pas été sans m'occasionner quelque déception dans le cours de la remontée migratrice des poissons marchands. Je dois aujourd'hui déclarer que de tous les saumons rouges, perçus dans l'étendue d'ensemble des frayères du lac Owekano, 50 p. 100 d'entre eux étaient des poissons de grande taille. Des saumons rouges furent perçus en maintes rivières, tant morts que vivants, qui, j'en suis assuré, ne pouvaient être capturés à l'aide de filets flottants de la maille utilisée à la pêche marchande dans Rivers-Inlet. Le poids le plus élevé, consigné par l'inspecteur fut de 13 livres. Ceci était certes exceptionnel, mais la présence de plusieurs individus de 8, 9 et 10 livres fut constatée et des quantités

de saumons rouges morts et détériorés de 8 livres furent trouvés sur les barres de sable. Ce fait, constaté par les représentants de l'industrie, sert à confirmer mon énoncé que l'année de 1940 a été d'un bon rapport quant au nombre de poissons ayant échappé aux engins de capture. J'étais alors d'avis et je le suis encore que l'industrie dans l'ensemble entretenait des doutes sur l'exactitude de mon énoncé de 1940 fait à la suite d'une remontée migratrice marchande qui ne s'était pas révélée très fructueuse. Ce ne fut pas sans un certain sentiment de satisfaction personnelle que je me suis trouvé cette année en présence des représentants de l'industrie qui ont pu se rendre compte de la proportion des saumons, échappés aux filets, proportion en toute vraisemblance dérivée de la remontée migratrice de 1940'.

Un nombre assez considérable de saumons cohos fut constaté sur les frayères ainsi qu'un assez bon nombre de saumons roses bien que les poissons de cette espèce n'aient pas été l'objet d'une pêche bien intensive. La fraie des saumons chum s'est révélée abondante.

Smiths Inlet

La fraie des saumons rouges a été déclarée fructueuse. L'inspecteur affirme que c'est la fraie la plus abondante qu'il ait jamais constatée depuis ses 13 années en exercice en cette localité. Dans la rivière Geluck, qui constitue le principal cours d'eau de ponte, la présence de saumons rouges fut constatée sur chaque barre, banc ou gisement de sable et de gravier et dans les bassins ou fosses, il y avait encore un bon nombre d'individus dont la maturité n'était pas assez avancée pour se disperser sur les barres, gisements ou bancs de sable ou de gravier. Les conditions en existence dans la rivière Delabah, le deuxième cours d'eau en importance, ont été déclarées satisfaisantes. Le nombre de géniteurs de l'espèce coho a été jugé suffisant. La fraie des saumons roses dans la rivière Nekite s'est montrée très abondante et celle des saumons chums, assez abondante.

Le déplacement de la ligne de démarcation de la pêche au début de la campagne, en vue de permettre une échappée plus nombreuse de géniteurs, a manifestement produit les effets attendus.

L'inspecteur, au service du ministère, fut accompagné cette année de représentants des pêcheurs et des exploitants industriels pendant tout le cours de son exploration des régions de Smith-Inlet et de Rivers-Inlet. Leur présence fut accueillie avec bienveillance et on prévoit que cette manifestation d'intérêt aux choses de l'industrie ne manquera pas de se continuer.

Bassin du fleuve Fraser

Prince-George.—En cette région tout entière, la fraie a de nouveau servi à témoigner de la reconstitution graduelle de la pêcherie de saumon rouge et à dénoter un accroissement sensible sur l'année cyclique de 1941. Par suite de l'augmentation du nombre des géniteurs dans les frayères, les remontées migratrices à venir ne sauraient manquer de se reconstituer plus rapidement, surtout en raison des conditions favorables présentement en existence à Hell's Gate, par suite du parachèvement cette année d'échelles à poissons très efficaces. Le nombre des saumons rouges, qui se sont dispersés dans les bassins lacustres Stuart et Fraser-François pendant l'année, s'est chiffré à 80,000 environ par comparaison à 18,000 en l'année dominante du cycle migratoire de ces poissons en 1941. Les conditions, en existence dans les frayères, se sont révélées très satisfaisantes. Dans ses commentaires sur l'état physique excellent des saumons rouges à leur arrivée, l'inspecteur déclare que leur migration ascendante en direction des frayères n'a évidemment été en rien retardée. La fraie des saumons de printemps s'est à nouveau révélée médiocre cette année bien que plus fructueuse que dans les deux dernières années.

Quesnel.—En cette région, les principaux lieux de ponte sont le régime fluvial et lacustre Chilcotin, la rivière Bowron et le régime fluvial et lacustre Quesnel. En Chilcotin, la ponte a accusé un fléchissement d'environ 43 p. 100 par rapport à celle de l'année dominante du cycle migratoire de ce poisson en 1941, le nombre des saumons rouges dans les frayères, ayant été estimé à 200,000 individus, par comparaison à 350,000 en l'année dominante du cycle. Toutefois, la ponte a été jugée raisonnablement satisfaisante et, à la lumière de l'expérience acquise en cette région, il y a tout lieu d'escompter un accroissement des remontées migratrices à l'avenir, surtout lorsque les principales obstructions auront été enlevées des rivières.

Il est encourageant de constater que le cycle représenté par l'année 1945, assimilable à celui représenté par l'année 1941, se reconstitue d'une façon très satisfaisante. A partir d'un nombre approximatif de 3,000 reproducteurs en 1925 dans le régime de Chilco, les quantités accrues suivantes ont été constatées:

1929	70,000
1933	100,000
1937	110,000
1941	350,000

En ces années, les saumons sont déclarés être apparus en bonne condition physique.

Dans le régime de Bowron, 4,000 poissons furent dénombrés par comparaison à 1,100 en l'année dominante du cycle biologique migratoire. Dans le régime de Quesnel, le nombre approximatif a été jugé être de 2,500 par comparaison à 1,000 en l'année dominante du cycle migratoire. L'inspecteur déclare que ce résultat comporte le meilleur appoint signalé dans les dix dernières années. Les saumons de printemps sont apparus sur les frayères en quantité moyenne.

Kamloops: On estime qu'environ 6,000 saumons rouges de quatre ans furent présents sur les frayères du régime de Shuswap et plus de 56,000 saumons de trois ans. Ce résultat constitue, il va sans dire, une grande amélioration sur l'année dominante du cycle en 1941, alors qu'un très petit nombre de poissons furent présents. Les régions particulières, qui ont été fortement empoisonnées en l'année sous revue, sont la rivière Adams, la rivière Little et la crique Scotch. Dans la rivière Raft, régime de Thompson-Nord, on estime que plus de 3,000 saumons rouges reproducteurs furent perçus sur les frayères. Ce résultat marque une grande amélioration sur les conditions constatées en 1941. L'inspecteur déclare que la condition physique des reproducteurs était excellente. Une amélioration très sensible dans la fraie des saumons de printemps et coho a été constatée dans toute la région de Kamloops.

Pemberton.—Il s'est produit une abondante ponte de saumon rouge, surtout dans la rivière Birkenhead, le plus important cours d'eau du régime, où on estime que 80,000 saumons furent présents par comparaison à 50,000 en l'année dominante du cycle migratoire de 1941. Quelque 500 de ces poissons frayèrent dans le régime lacustre Seton. Un assez bon nombre de saumons de printemps furent perçus à travers le régime tout entier, surtout dans la rivière Squamish et ses affluents. Des quantités suffisantes furent aussi constatées dans la crique Tyaughton dans le bassin de la rivière Bridge. La fraie du coho a été jugée suffisante, surtout dans les rivières Birkenhead et Upper Lilloet ainsi qu'à la crique Gates dans le régime lacustre Anderson-Seton. Dans la rivière Squamish et ses tributaires, la fraie s'est révélée normale. La fraie du saumon rose dans le régime fluvial Squamish s'est montrée plus abondante que lors de l'année dominante du cycle de 1943, bien que non égale à celle de certaines années antérieures. Mais la ponte a été jugée suffisante. La fraie des saumons chums n'a pas égalé celles de 1941 ou 1942. Toutefois, l'inspecteur estime qu'elle s'est montrée suffisante.

Chilliwack.—Aucun saumon rouge n'a été perçu dans la rivière Chilliwack, en amont de la crique Sweltzer et la fraie du lac Cultus est déclarée avoir été médiocre, quelque 9,300 poissons reproducteurs y ayant été dénombrés. La ponte des saumons de printemps fut de même médiocre. La ponte des saumons cohos est déclarée n'avoir été que passable, sauf dans le secteur supérieur du régime Chilliwack, qui a été abondamment empoissonné. La ponte des saumons roses s'est montrée particulièrement abondante dans la plupart des cours d'eau, fréquentés par cette espèce. Cette remarque s'applique particulièrement aux rivières Chilliwack et Coquihalla et aux régimes des criques Jones et Silver. La ponte des saumons chums fut celle d'une année moyenne mais bien inférieure à l'expectative dans le régime Coquihalla. Comme ces poissons apparemment à la suite des grandes pluies, les résultats seront indubitablement plus satisfaisants que dans le cas d'autres espèces qui ont été, dans une certaine mesure, défavorablement affectées par les crues.

Harrison.—Des quantités substantielles de saumons rouges en maturité furent perçues sur frayères de la crique Iorris. Une fraie suffisante s'est aussi produite aux rapides de la rivière Harrison et à la crique Silver. La fraie des saumons de printemps ne peut être considérée que comme passable. Cette remarque s'applique aussi aux cohos. Les saumons roses ont frayé en quantités très considérables, particulièrement à la crique Morris et dans la rivière Chehalis. La ponte des saumons chums n'a été que passable.

Lac Pitt.—Une fraie assez abondante de saumon rouge s'est produite, dans des conditions favorables, dans les tributaires du cours supérieur de la rivière Pitt, surtout dans les criques Four-Mile, Seven-Mile et Boise. Un assez grand nombre de saumons cohos furent perçus. Il s'est produit une ponte assez abondante d'œufs de saumon rose dans le bassin de la rivière Alouette mais médiocre dans les tributaires du lac Pitt. La fraie du saumon chum a été jugée suffisante dans le bassin de la rivière Alouette.

Cours inférieur du Fraser.—Il s'est produit une ponte médiocre d'œufs de saumon coho dans les rivières Coquitlam, mais celle, qui est survenue dans les rivières Serpentine et Nicomekl, a été d'un meilleur appoint. Un bon nombre de saumons roses furent perçus dans la Coquitlam ainsi qu'en d'autres cours d'eau habituellement fréquentés par cette espèce. La ponte du saumon chum a été jugée satisfaisante par comparaison à celle des dernières années, dans la Coquitlam ainsi que dans les nombreux cours d'eau fréquentés par ces poissons.

Vancouver nord.—Une ponte très abondante d'œufs de saumon coho s'est produite dans les rivières Capilano et Seymour. De plus faibles quantités furent perçues dans la rivière Indian ainsi que dans les criques Lynn, Mission et McKay. La ponte des saumons roses s'est révélée médiocre dans les régimes Capilano, Seymour et Lynn, mais la fraie a été très abondante dans le régime fluvial Indian. La fraie des saumons chums s'est montrée médiocre dans les régimes Capilano, Seymour et Lynn et passable seulement dans la rivière Indian et la crique Nelson.

Baie Alert

Un très grand nombre de saumons rouges parvinrent à atteindre les frayères de la rivière Nimpkish; un nombre normal de ces poissons remontèrent les rivières Keough, McKenzie, Fulmore et Quatse et on constate un accroissement dans les rivières Kahweiken et Klena-Klena. Il s'est produit une ponte moyenne de saumon de printemps, la rivière Nimpkish ayant fourni un léger accroissement sur 1939. Il s'est produit une fraie abondante de cohos dans les cours d'eau de la terre ferme, fraie qu'on estime à 50 p. 100 plus considérable qu'en l'année dominante du cycle migratoire de ce poisson. On signale une fraie moyenne

dans les cours d'eau, se déchargeant sur la côte de l'île Vancouver. La ponte des saumons roses dans les cours d'eau de la terre ferme s'est montrée la plus abondante des douze dernières années. Toutefois, sur la côte de l'île Vancouver, à l'exception de la rivière Klicksevi, la fraie s'est révélée médiocre. Des conditions de ponte très favorables se sont fait sentir à l'égard du saumon chum dans toute la région, à quelques exceptions près.

Quathiaski

Une ponte très abondante de saumon rouge eut lieu dans la rivière Phillips ainsi que dans la baie Hayden. Cette remarque s'applique aussi au saumon de printemps dans la rivière Campbell. D'autres cours d'eau de l'arrondissement furent suffisamment fertilisés d'œufs de saumon de printemps. La fraie du coho a été jugée assez fructueuse bien qu'un peu moindre que celle de l'année dominante du cycle migratoire. En dépit du fait que cette année constituait une période de migration récessive en ce qui concerne le saumon rose, une abondante fraie n'en fut pas moins constatée dans la région de Bute-Inlet et une assez abondante fraie inattendue dans la rivière Bear. La ponte du chum ne s'est pas montrée suffisante. Tous les cours d'eau de cette région ont été défavorablement affectés par le manque d'eau dans le cours des remontées migratrices.

Comox

La fraie des saumons de printemps s'est révélée tout à fait encourageante. Celle du coho a manifesté une amélioration sur l'année cyclique dans la rivière Oyster et la rivière Courtenay. Les conditions, en existence dans les rivières Qualicum, la crique French et la rivière Englishman, se sont révélées déconcertantes. La ponte du saumon rose s'est montrée extrêmement abondante dans le régime fluviale Courtenay, surtout dans la rivière Tsolum. Dans les autres cours d'eau, de la région, la fraie s'est montrée médiocre. La ponte du chum a été assez fructueuse, sauf dans la crique French et la rivière Englishman. Dans la plupart des cours d'eau de la région de Comox, il s'est produit certaines déperditions d'œufs de saumon pas suite de la violence des crues.

Pender Harbour

Une ponte de saumon rouge, comparable à celle de l'année cyclique, a été constatée dans la crique Saginaw, qui constitue le principal cours d'eau à saumon rouge de cette région. Une fraie normale de saumon de printemps y a été observée. La ponte du coho y a été jugée suffisante et il s'est produit une fraie abondante de saumon rose dans tous les principaux cours d'eau fréquentés par cette espèce. L'inspecteur, dans ses commentaires, déclare que dans le goulet Toba la fraie s'est révélée la plus importante des douze années passées. La fraie du chum a été jugée satisfaisante.

Nanaimo

Ni le saumon rouge ni le saumon rose ne fréquentent cette région par quantités marchandes. Une ponte satisfaisante d'œufs de coho y eut lieu comme ce fut le cas en ce qui concerne le chum.

Ladysmith

On a signalé dans les frayères la présence d'un nombre moyen de saumons de printemps et d'un très grand nombre de saumons cohos. La fraie du chum s'est montrée assez abondante et s'est produite dans des conditions favorables.

Cowichan

La fraie du saumon de printemps s'est révélée assez abondante. Le nombre de cohos a été très considérable dans la rivière Cowichan et suffisant dans la rivière Koksilah. On escompte que les travaux, récemment entrepris par le Ministère aux chutes de ce dernier cours d'eau, auront pour effet d'accroître le nombre des migrants en direction des vastes frayères qui viennent ainsi d'être rendus accessibles aux saumons. La ponte du chum s'était révélée déconcertante à l'époque de l'exploration, mais de nouveaux contingents de migrants arrivaient encore et il y avait tout lieu de penser que le nombre de saumons chums reproducteurs y seraient à la fin suffisant. En toute vraisemblance, le peuplement de truites rivulaires s'y maintient.

Victoria

La ponte du coho s'est révélée déconcertante et celle du chum, médiocre seulement.

Alberni

Le nombre des saumons rouges reproducteurs a été déclaré très suffisant dans les régimes lacustres Somass, Sproat et Anderson. Le nombre des poissons, dénombrés à l'échelle à poissons des chutes Stamps, s'est révélé le plus fort jamais consigné. En sus, il va sans dire, il y aurait lieu de tenir compte du nombre des individus ayant avec succès franchi naturellement les chutes. Les saumons n'éprouvèrent aucune difficulté à franchir la digue peu élevée, sise au débouché du lac Great-Central. Un nombre suffisant de progéniteurs fut aussi signalé dans la rivière Hobarton. A l'exception de la rivière Nitinat, tous les cours d'eau, fréquentés par les saumons de printemps, ont été suffisamment empoisonnés. La ponte du coho est déclarée avoir été exceptionnellement abondante dans toutes les rivières de ce sous-arrondissement. La fraie du chum s'est à nouveau montrée déconcertante dans toute la région bien que plusieurs des cours d'eau aient manifesté une amélioration sur l'année antérieure.

Clayoquot

Les frayères de saumon rouge du bassin du lac Kennedy, qui constitue le principal régime de ponte de cette espèce, ont été déclarées avoir été abondamment empoisonnées, ce qui est une amélioration sur l'année cyclique de 1941. Dans la rivière Mégis, dont le régime est un peu moins important que le régime lacustre Kennedy, la ponte du saumon rouge est déclarée avoir été la plus abondante depuis 10 ans. Une fraie abondante de saumon de printemps s'est produite dans tout le sous-arrondissement. Une forte ponte de saumon coho a de même été signalée dans toutes les frayères. La ponte du saumon chum n'a été que passable.

Nootka

Cette région ne constitue pas une aire d'ordre commercial en ce qui concerne le saumon rouge. La ponte du saumon de printemps et du saumon coho y a été jugée normale. A l'exception de la rivière Tasis, la ponte du saumon chum est déclarée avoir presque entièrement manqué.

Kyuquot

Une très abondante ponte de coho est déclarée s'être produite, surtout dans les rivières Tashish, Artlish et Kaouk. S'il est vrai que la fraie du chum a manifesté une amélioration sur celle des deux dernières saisons, il n'en reste pas

moins qu'elle n'a pas encore été aussi fructueuse qu'on l'escomptait. Il n'y eut, toutefois, que peu de pêche marchande et la plupart des migrants atteignirent sans entrave les frayères.

Quatsino

S'il est vrai que cette région ne constitue pas un lieu de grande production du saumon rouge, il n'en demeure pas moins qu'il s'est produit une ponte abondante dans la rivière Mahatta et une ponte moyenne dans les rivières Macjach et Fisherman. Dans la crique Marble, qui constitue la principale aire de ponte pour les saumons de printemps, on a signalé la présence d'un nombre moyen de ces poissons, mais les conditions dans la rivière Klashkish et dans la crique de l'Est ne furent pas satisfaisantes. Dans la crique Marble, les conditions hydrographiques se sont montrées favorables pendant la saison tout entière. Le nombre des cohos progéniteurs s'est révélé au-dessus de la moyenne, voire très considérable dans la crique Busk, les rivières Spruce, Rupert, Mahatta et Fisherman. Cette année constituait une période de migration récessive en ce qui concerne le saumon rose. Le nombre de saumons chums s'est révélé déconcertant dans tout le sous-arrondissement. Les conditions de la fraie, par suite de la durée d'étiage de l'eau jusqu'au 15 octobre, se sont montrées défavorables.

ANNEXE N° 2

Rapport du surintendant-chef de pêche, le colonel A. L. Barry— Division de l'Est—1945

Les chiffres relatifs aux prises et à leur valeur que comporte le présent rapport ne sont qu'approximatifs, attendu que les données statistiques de 1945, ne sont pas complètes au moment d'écrire. Ces chiffres doivent être considérés comme susceptibles d'ajustement, bien qu'il n'y ait pas lieu de penser que leur révision doive apporter des changements d'une grande importance.

La quantité globale des poissons, mollusques et crustacés, déchargée dans la division pendant 1945 s'est chiffrée à plus de 600 millions de livres, soit un accroissement de plus de 62 millions par comparaison à 1944. La valeur au débarquement s'est accrue d'environ \$5,000,000 et la valeur marchande de \$9,000,000 à peu près.

PÊCHERIE DE MORUE

Les déchargements de morue se sont accrus d'environ 40 millions de livres par comparaison à l'année dernière. Une forte augmentation s'est produite en Nouvelle-Écosse et une augmentation proportionnellement considérable dans l'Île du Prince-Édouard. Au Nouveau-Brunswick, les prises ont accusé un fléchissement d'environ un demi-million de livres.

PÊCHERIE DE HOMARD

Les prises de homard se sont accrues de plus de trois millions et demi de livres. Les prises de la Nouvelle-Écosse et de l'Île du Prince-Édouard dénotent des augmentations de plus d'un million et demi de livres, tandis que les prises,

propres au Nouveau-Brunswick se sont accrues d'un peu moins d'un demi-million de livres. La quantité globale de homard capturé dans cette division s'est chiffrée à environ trente-quatre millions de livres et demie.

PÊCHERIE DE SARDINE

La pêcherie de sardine, dont l'exploitation est restreinte à la baie de Fundy, accuse un décroissement sensible dans les déchargements. Cette année, la totalité des prises s'est montée à environ 47 millions de livres par comparaison à environ 82 millions de livres en 1944.

PÊCHERIE D'AIGLEFIN

Une augmentation d'environ six millions de livres s'est produite dans les prises d'aiglefin. A la Nouvelle-Écosse revient la majeure partie de l'accroissement, bien qu'il se soit aussi produit des augmentations au Nouveau-Brunswick et dans l'Île du Prince-Édouard.

AUTRES PÊCHERIES

Les autres principales pêcheries, qui ont été exploitées pendant l'année, furent celles du colin, du flétan, du hareng, du maquereau, de l'espadon, du saumon, de la merluche, des coques, des palourdes, des huîtres et des pétoncles.

Nouvelle-Écosse.—En Nouvelle-Écosse, les prises ont atteint un nouveau maximum de 419 millions de livres. C'est la morue qui a donné lieu à la plus forte augmentation, augmentation qui s'est montée à plus de 38 millions de livres. Les autres espèces, qui se sont signalées par des augmentations, furent le homard, l'aiglefin, le hareng, le maquereau, l'espadon, le colin, le pétoncle et la merluche. Des décroissements se sont produits dans les prises de flétan, de saumon et d'éperlan. La totalité des prises, propres au Cap-Breton, s'est accrue de plus de 14 millions de livres, cependant qu'une augmentation d'environ 25 millions de livres s'est produite dans la région orientale de la terre ferme et une augmentation de près de 35 millions dans la région occidentale de la terre ferme.

La valeur globale au débarquement de tous les poissons, mollusques et crustacés, déchargés dans la province pendant l'année, s'est chiffrée à environ \$19,000,000, tandis que la valeur globale des prises sur le marché s'est montée à \$30,000,000 à peu près.

Le tableau suivant comporte un relevé de la totalité des prises, de leurs valeurs au débarquement et marchandes en ce qui concerne la province ainsi que des données du même ordre relativement aux principales espèces:

1945	Total
Quantité globale de tous les poissons, mollusques et crustacés déchargés.....	419,491,600 livres
Valeur globale au débarquement.....	\$ 19,155,571
Valeur globale marchande.....	\$ 30,549,968

	Livres	Valeur au débarquement	Valeur marchande
		\$	\$
Morue.....	204,773,300	7,186,086	13,051,006
Homard.....	18,894,500	5,838,521	5,927,348
Aiglefin.....	31,161,100	1,409,199	2,209,518
Hareng.....	54,373,700	732,962	1,828,957
Maquereau.....	24,325,000	826,951	1,478,170
Espadon.....	2,717,100	1,030,248	1,277,311
Colin.....	21,965,800	432,946	934,009
Pétoncles (gallons).....	88,540	479,983	352,205
Merluche.....	15,642,400	332,519	859,312
Flétan.....	1,175,600	196,143	268,465
Saumon.....	308,700	73,140	138,550
Éperlan.....	679,900	76,155	86,018

Nouveau-Brunswick.— Au Nouveau-Brunswick, la totalité des déchargements en 1945, y compris ceux des eaux fluviales et lacustres, a accusé un fléchissement d'environ vingt-huit millions et demi de livres par comparaison à 1944. La valeur totale au débarquement est restée au même niveau que celle de l'année dernière, mais la valeur marchande des prises s'est accrue de plus de \$1,000,000. Un fort décroissement est survenu dans la pêche de la sardine et de plus faibles régressions se sont produites en ce qui concerne toutes les autres importantes espèces, sauf le homard dont les prises se sont accrues de 300,000 livres à peu près.

Le tableau suivant donne la totalité des prises réalisées dans la province, leur valeur au débarquement, leur valeur marchande ainsi que des données du même ordre concernant les plus importantes espèces:

1945	Total
Valeur globale de tous les poissons, mollusques et crustacés déchargés.....	147,623,100 livres
Valeur globale au débarquement.....	\$ 5,535,542
Valeur globale marchande.....	\$ 14,299,508

	Livres	Valeur au débarquement	Valeur marchande
		\$	\$
Homard.....	7,579,500	1,938,158	5,481,701
Sardine.....	46,130,000	761,144	2,090,799
Morue.....	14,794,500	521,479	1,008,028
Hareng.....	32,093,300	398,130	1,751,593
Éperlan.....	3,917,800	424,415	656,482
Saumon.....	729,200	176,168	361,232
Coques et palourdes.....	4,715,900	102,343	219,888
Huitres.....	4,588,200	161,184	269,035
Merluche.....	2,628,000	72,872	165,222

Ile du Prince-Édouard.— Dans l'Ile du Prince-Édouard, la totalité des déchargements s'est accrue d'environ six millions et demi de livres par comparaison à 1944, avec augmentations correspondantes dans la valeur au débarquement et

la valeur marchande. On signale un accroissement dans les prises de homard, de morue, de merluche, de maquereau et d'éperlan. Des régressions peu sensibles ont été constatées dans les déchargements de hareng et d'huitres.

Le tableau suivant donne la totalité des prises, la valeur au débarquement et la valeur marchande de tous les poissons, mollusques et crustacés déchargés pendant l'année, ainsi que des données du même ordre concernant les plus importantes espèces:

1945	Total		
Quantité globale de tous les poissons, mollusques et crustacés déchargés	33,804,900 livres		
Valeur globale au débarquement	\$ 2,309,156		
Valeur globale marchande	\$ 3,081,424		

	Livres	Valeur au débarque- ment	Valeur marchande
		\$	\$
Homard	8,115,800	1,503,647	1,532,799
Morue	5,617,200	208,421	391,964
Merluche	4,697,800	175,776	359,538
Maquereau	2,939,100	140,050	279,255
Éperlan	1,177,900	95,534	155,615
Hareng	5,049,200	51,954	157,245
Huitres	1,444,200	68,480	84,920

PÊCHE SPORTIVE

Nouvelle-Écosse

La pêche du saumon à la ligne au Cap-Breton s'est améliorée par rapport à l'année précédente. Pendant la dernière moitié de juin et la première moitié de juillet, les conditions de la pêche du saumon à la ligne se sont révélées très favorables. Les conditions hydrographiques et biogéniques se sont montrées médiocres en août, mais se sont très sensiblement améliorées en septembre. Les prises de truite ont accusé un fléchissement par suite de conditions hydrographiques et biogéniques défavorables et d'une température inclément pendant la première moitié de la saison. Dans la saison avancée, une sécheresse prolongée a découragé la pêche à la ligne. Dans la région orientale de la terre ferme, la pêche à la ligne s'est révélée assez fructueuse jusqu'à la fin de juin. Après cela, la température s'est montrée chaude et sèche sans précipitations pluviales d'importance, de sorte que les prises, bien que plus fortes que celles de l'année dernière, furent moindres qu'elle auraient été si les conditions hydrographiques et biogéniques de l'eau s'étaient montrées plus favorables. Dans la région occidentale de la terre ferme, les prises de saumon se sont très sensiblement accrues par rapport à celles de 1944. De fortes précipitations pluviales, suivies, il va sans dire, d'un abondant débit de l'eau dans les rivières, au printemps, eurent pour effet d'attirer les saumons de la mer et de leur permettre de remonter loin dans les rivières en mai, juin et juillet, saison la plus active de la pêche à la ligne.

Nouveau-Brunswick

Au Nouveau-Brunswick, la plus grande partie de la saison de pêche à la ligne s'est caractérisée par une température sèche et des débits d'étiage dans les cours d'eau sans compter que, pendant une bonne partie de cette période, les bois ont été fermés à la circulation. En tenant compte de ces conditions, les prises de poissons sportifs ont été satisfaisantes.

Ile du Prince-Édouard

Dans l'Île du Prince-Édouard, la pêche à la ligne s'est montrée assez fructueuse pendant toute la saison, alors que des prises très abondantes furent réalisées dans les rivières et les étangs de moulins pendant la première moitié de la campagne. De fortes précipitations pluviales en mai et juin ont eu pour effet de maintenir les niveaux de l'eau à une bonne hauteur pendant la majeure partie de l'été.

PÊCHE À LA LIGNE EN EAU PROFONDE OCÉANIQUE

Un renouveau d'intérêt s'est manifesté à l'égard de la pêche à la ligne en eau profonde océanique et tout donne lieu d'escompter une renaissance de ce sport dans les années à venir. La pêche de l'espadon à la ligne a été pratiquée au large de la côte du Cap-Breton mais, bien qu'un grand nombre d'espadons aient été signalés, seule une capture a pu être réalisée. Un bon nombre de thons, d'un poids variant de 15 à 165 livres, ont été capturés à la ligne à hauteur de Glace Bay. Les thons se sont montrés nombreux dans les environs de Wedgeport et la pêche du thon à la ligne y a été pratiquée avec plus d'entrain que jamais dans le passé. Dans la région de la baie de Fundy, adjacente au Nouveau-Brunswick, on s'est adonné à la pêche du colin. La pêche du maquereau à la ligne a été mise en œuvre avec beaucoup d'entrain en l'Île du Prince-Édouard par les touristes et avec des résultats satisfaisants.

RELEVÉ RELATIF AU RENDEMENT EN CONSERVES DU HOMARD ET À L'INSPECTION DE CONTRÔLE SANITAIRE DES CONSERVERIES

Pendant l'année 1945, 145 conserveries ont été patentées pour la mise en conserve du homard et du foie de homard. Sur ce nombre, 141 conserveries se sont effectivement adonnées à des opérations industrielles par comparaison à 137 en 1944, à 128 en 1943 et à 113 en 1942. Par province, les chiffres relatifs au nombre de conserveries se décomposent comme suit:

Provinces	1945	1944	1943	1942
Nouvelle-Écosse	38	39	36	33
Nouveau-Brunswick	51	49	44	37
Ile du Prince-Édouard	52	49	48	43
	141	137	128	113

Rendement en conserves de homard.—En ce qui concerne 1945, les données statistiques non ajustées dénotent une production globale de 59,684 caisses de

conserves de homard dans les limites de la division par comparaison à 59,035¼ caisses en 1944, soit une augmentation de 648¾ caisses. En comparant ce rendement avec celui des années antérieures, on en arrive aux résultats suivants:

Années	Rendements en conserves	Accroissement ou décroissement	Pourcentages, accroissement ou décroissement
	caisses	caisses	
1945.....	59,684		
1944.....	59,035¼	+ 648¾	+ 1.
1943.....	56,858¼	+ 2,825¼	+ 4.9
1942.....	59,427¼	+ 256¾	+ .4

Les données statistiques relatives aux rendements en conserves dénotent, par province, la production suivante:

Provinces	1945	1944	Accroissement ou décroissement
	caisses	caisses	caisses
Nouvelle-Écosse.....	20,541	20,589¾	- 48¾
Nouveau-Brunswick.....	16,139½	17,445½	- 1,306
Ile du Prince-Édouard.....	23,003½	21,000	+ 2,003½
	59,684	59,035¼	

Le rendement en conserves de la Nouvelle-Écosse, dénote les décroissements suivants par comparaison aux années antérieures:

Années	Rendements en conserves	Accroissement ou décroissement	Pourcentages, accroissement ou décroissement
	caisses	caisses	
1944.....	20,589¾	- 48¾	- .23
1943.....	20,837½	- 296½	- 1.42
1942.....	21,696	- 155	- .70

Le rendement en conserves du Nouveau-Brunswick montre les décroissements suivants par comparaison aux années antérieures:

Années	Rendements en conserves	Accroissement ou décroissement	Pourcentages, accroissement ou décroissement
	caisses	caisses	
1944	17,445½	-1,306	-7.48
1943	17,434¾	-1,295	-7.42
1942	17,436	-1,297	-7.43

Le rendement en conserves de l'Île du Prince-Édouard accuse les accroissements suivants:

Années	Rendements en conserves	Accroissement ou décroissement	Pourcentages, accroissement ou décroissement
	caisses	caisses	
1944	21,000	+2,003½	+9.54
1943	18,586	+4,417½	+23.76
1942	19,788	+3,215½	+16.24

Pendant la campagne vernale de 1945, il s'est mis en conserve 51,021 caisses par comparaison à 46,259¼ caisses au printemps de 1944, soit une augmentation de 4,761¾ caisses ou 10.2 pour cent. Par province, les chiffres, propres au rendement en conserves du printemps, se décomposent comme suit:

Provinces	Nombre de caisses de conserves		Accroissement ou décroissement	Pourcentages, accroissement ou décroissement
	1945	1944		
	caisses	caisses	caisses	
Nouvelle-Écosse	20,541	20,587¾	-46¾	- .22
Nouveau-Brunswick	10,262½	8,401½	+1,861	+22.15
Île du Prince-Édouard	20,217½	17,270	+2,947½	+17.06

Pendant la campagne automnale, le rendement en conserves s'est chiffré à 8,663 caisses par comparaison à 12,776 caisses en 1944, soit un décroissement de 4,113 caisses ou 32.19 pour cent.

Par province, les chiffres, propres au rendement en conserves d'automne, se sont décomposés comme suit:

Provinces	Nombre de caisses de conserves		Accroissement ou décroissement	Pourcentages, accroissement ou décroissement
	1945	1944		
	caisses	caisses	caisses	
Nouvelle-Écosse.....		2	- 2	- 100.
Nouveau-Brunswick.....	5.877	9,044	-3.167	- 35.01
Ile du Prince-Édouard.....	2.786	3.730	- 944	- 25.30

INSPECTION DE CONTRÔLE SANITAIRE DES CONSERVÉRIES

Pendant 1945, une attention soignée a été consacrée à la pratique de l'inspection de contrôle sanitaire des conserveries et 647 inspections de cette sorte furent conduites par 27 des agents du ministère, le nombre moyen d'examens de contrôle ayant été de 4.5 par conserverie.

SERVICE DE SURVEILLANCE OU DE POLICE DES PÊCHERIES

Nouvelle-Écosse.—Au Cap-Breton, le service ordinaire de surveillance fut appliqué avec succès à l'arrondissement de pêche du homard n° 6A. Le long du littoral oriental de la terre ferme, le service de police des pêcheries fut effectué par le navire du ministère le *A. Halkett*, aidé du navire de surveillance n° 666.

Dans la région occidentale, la police des pêcheries fut conduite par les navires du ministère, les *Capelin* et *Gilbert*, aidés d'un navire affrété dans le secteur de Yarmouth.

Nouveau-Brunswick.—Dans la baie de Fundy, les navires du ministère le *Thresher* et le *Gannet Rock* furent de nouveau affectés à la surveillance des pêcheries. Tard dans l'année, des constructeurs de navires ont livré au ministère un nouveau bateau destiné à prendre la place du *Thresher* et qu'on escompte mettre en service de bonne heure l'année prochaine. Dans le détroit de Northumberland, une flotille de quatre unités affrétées a été affectée à la police des pêcheries. Ces unités ont été en service depuis le dernier jour d'avril jusqu'à une période avancée en novembre.

Ile du Prince-Édouard.—Dans l'Ile du Prince-Édouard, six bateaux furent affectés à la surveillance des pêcheries. L'un de ces bateaux, le *Capitol*, appartenait au ministère, mais les cinq autres avaient été affrétés en vue de la pratique de la surveillance des pêcheries dans les divers secteurs de l'île.

D'une façon générale, le service de police a assuré une sauvegarde efficace aux pêcheries. Les navires furent en tout premier lieu affectés à la protection de la pêcherie du homard, mais on a aussi porté de l'attention aux pêcheries du saumon, de l'huître de l'éperlan ainsi qu'à d'autres pêcheries.

INSPECTION DE CONTRÔLE ALIMENTAIRE DU POISSON

Le personnel de ce service, surtout les titulaires affectés à des régions productrices de poisson d'une vaste étendue, a fait preuve de la plus grande activité

pendant toute la campagne et a accompli ses attributions de la façon la plus efficace. Certains contretemps ont été éprouvés pendant l'année en ce qui concerne l'examen de contrôle alimentaire du poisson séché, destiné à l'exportation, attendu que, par suite des travaux complémentaires exigés des agents en exercice, ces derniers n'ont réellement pas pu consacrer tout leur temps au classement et au paquage des produits de cette catégorie. Pour l'exécution de ces opérations, force il y eut de s'assurer les services d'agents originaires de régions où les occupations étaient moins nombreuses mais qui étaient au courant des exigences du classement et du paquage, de sorte qu'aujourd'hui un service de la plus grande efficacité se trouve assuré à celles des compagnies ou des maisons de pêche qui s'adonnent au paquage du poisson séché en vue de l'exportation.

L'amélioration dans le paquage et le classement des huîtres semble ne procéder qu'avec lenteur. Cette phase du travail exige les services d'un agent spécialisé en la matière pour mettre les paqueurs et les inspecteurs au courant de procédés susceptibles de rendre uniformes le classement et la paquage des produits dans toutes les régions productives d'huîtres.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

Pendant l'année, les pêcheurs, les sociétés corporatives de pêche, les compagnies de pêche ont eu peu d'occasion de profiter des bienfaits de l'orientation professionnelle, et, en fait, peu nombreuses ont été les demandes visant à l'acquisition de connaissances nouvelles en matière de technique de pêche. Pendant toute l'année, les moniteurs ont été requis de s'employer à l'inspection de contrôle alimentaire des produits de poisson sans arrêter et de prêter main-forte aux inspecteurs réguliers dans la conduite des travaux d'inspection de contrôle alimentaire du poisson salé destiné à l'exportation.

Les travaux ordinaires d'enseignement adulte chez les pêcheurs ont été conduits par l'université Saint-François-Xavier, en application d'un accord intervenu entre l'université et le ministère, les dépenses relatives à ces travaux éducatifs sont à la charge du ministère. Le programme des études comporte aujourd'hui d'une façon générale des directives dans la conduite des affaires, la mise en pratique chez toutes les sociétés corporatives de pêche d'un système uniforme de comptabilité et d'autres matières. De brefs cours furent organisés au bénéfice des chefs et des dirigeants ainsi que des teneurs de livres et cela avec des résultats satisfaisants.

CONCLUSION

La somme considérable de travaux relatifs à l'examen de contrôle alimentaire des produits de pêche, destinés à l'exportation et des produits industrialisés, assujettis à l'examen obligatoire et destinés à la consommation indigène, ont poussé le personnel à la limite de ce qu'il pouvait fournir attendu que le personnel des inspecteurs n'a pas été augmenté. Toutefois, peu nombreux ont été les motifs de récrimination. Les nouveaux moniteurs, affectés à la régie des produits de pêche congelés ou frigorifiés, ont accompli de la bonne besogne et ont ainsi rendu disponibles, pour d'autres travaux, les services des inspecteurs réguliers Classe II. Le surintendant-chef ne peut s'exprimer que dans les termes les plus élogieux à l'égard du concours et de la coopération dont il a bénéficié de la part de tous les agents en exercice, dont la plupart, dans le cours des années de guerre, ont travaillé, sans prendre de congé ou bien peu de congé, afin que les travaux puissent être effectués avec efficacité.

Il reste à reconnaître l'appui reçu de la part des fonctionnaires-dirigeants du centre administratif, à Ottawa, en ce qui concerne toutes les questions dont la solution leur a été soumise.

ANNEXE N° 3

Rapport annuel sur la Pisciculture

D'après J. A. Rodd, directeur de la Pisciculture

Des opérations piscicoles furent exercées en 1945 par le Ministère des Pêcheries en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et en l'Île du Prince-Édouard où l'administration des pêcheries ressortit entièrement ou dans une large mesure à la compétence des autorités fédérales. Pendant l'année sous revue, le service de la pisciculture s'est employé à la conduite de treize écloseries principales, de six stations d'élevage, de six étangs-viviers à saumons et de plusieurs campements de cueillette d'œufs et le rendement de ces établissements s'est chiffré à 30,191,910 produits dont plus de 78 pour cent furent expédiés à l'état de digitales ou comme poissons plus âgés. Le rendement par espèce, par écloserie et par province, s'est décomposé comme suit:

RELEVÉ, PAR ESPÈCE, DES POISSONS EXPÉDIÉS PENDANT L'ANNÉE CLOSE
LE 31 DÉCEMBRE 1945

Espèces	Alevins	Fretins	Digitales	Poissons d'un an et plus	Totalité des expéditions
<i>Salmo salar</i> —Saumon atlantique.	165,000	4,134,800	11,490,534	101,490	15,891,824
<i>Salmo irideus</i> —Truite arc-en-ciel.			12,984	12	12,996
<i>Cristovimer namaycus</i> —Truite saumonée.			69,000		69,000
<i>Salmo salar sebago</i> —Saumon sébago.			28,000	38,238	66,238
<i>Salvelinus fontinalis</i> —Truite mouchetée.	154,700	2,011,480	11,870,406	115,266	14,151,852
	319,700	6,146,280	23,470,924	255,006	30,191,910

TABLEAU INDIQUANT LES ÉCLOSERIES ET LES STATIONS D'ÉLEVAGE EN EXPLOITATION, LA DATE DE LEUR ÉTABLISSEMENT ET LE NOMBRE DE PRODUITS PISCICOLES DE CHACUNE DES ESPÈCES EXPÉDIÉS DE CHAQUE ÉTABLISSEMENT PENDANT 1945

Éta- blis en	Écloseries	Emplacements	Espèces	Alevins	Fretins	Digitales					Poissons d'un an et plus	Totalité des expéditions par espèce	Totalité des expéditions par éclosrie	
						N° 1	N° 2	N° 3	N° 4	N° 5				
1929	Antigonish.....	St-André, N.-É.....	Saumon atlantique..		100,000	885,000							985,000	
1876	Bedford.....	Bedford, N.-É.....	Traite mouchetée..		160,000	2,500,500	370,000	19,000	12,870		7,206	3,069,576	4,054,576	
1937	Cobequid.....	Jackson, N.-É.....	Traite mouchetée..		50,000	421,700	4,920					478,620	491,190	
1938	Coldbrook (f).....	Coldbrook, N.-É.....	Saumon atlantique..		235,000	186,000	124,400					545,400	1,221,800	
1936	Grand Lake (f).....	Wellington Station, N.-É.....	Traite mouchetée..			454,400	222,000					676,400	263,300	
			Traite mouchetée..			2,000	154,300	107,000				263,300		
			Saumon atlantique..			110,000	185,000				60,990	355,990		
			Saumon sébago..						7,000		31,615	38,615		
			Traite mouchetée..								34,799	34,799	429,404	
1937	Kejimikujik (f).....	New Grafton, N.-É.....	Saumon atlantique..					368,250				368,250		
			Traite mouchetée..				25,530	46,720		13,730		85,980	454,230	
1912	Lindloff.....	St. Peters, N.-É.....	Saumon atlantique..			420,000	135,000					555,000		
			Traite mouchetée..			1,286,000	70,220				14,860	1,371,080	1,926,080	
1902	Margaree.....	N.-E. Margaree, N.-É.....	Saumon atlantique..		480,000	1,210,000	270,000					1,960,000		
			Traite mouchetée..			700,000					7,729	707,729	2,667,729	
1935	Mersey River (f).....	Liverpool, N.-É.....	Saumon atlantique..					107,530				107,530		
			Traite mouchetée..							44,400		44,400	151,930	
1913	Middleton.....	Middleton, Annapolis, Comté N.-É.....	Saumon atlantique..			340,000	275,000	155,000				770,000		
			Traite mouchetée..					69,000				69,000		
			Traite arc-en-ciel..					5,320				5,320		
1933	Nictaux chutes (f).....	Nictaux chutes, N.-É.....	Saumon atlantique..	25,000		50,000	284,000	320,250	46,200			700,450	1,544,770	
1929	Yarmouth.....	South Ohio, N.-É.....	Saumon atlantique..		55,000				125,000			25,000	25,000	
			Traite mouchetée..		477,480	474,000	70,000				1,253	1,022,733	1,202,733	
1939	Charlo.....	Riv. Charlo, N.-B.....	Saumon atlantique..			1,357,500	386,240	134,000				1,877,740		
			Traite mouchetée..	10,000				1,600			2,565	14,165	1,891,905	
1929	Florenceville.....	Florenceville, N.-B.....	Saumon atlantique..		450,000	770,000	365,000				40,500	1,625,500		
			Saumon sébago..								48	48		
			Traite mouchetée..		610,000	865,000	13,970	4,500	7,500	1,000	30,365	1,532,335	3,157,883	
1880	Grandes chutes.....	Grandes chutes, N.-B.....	Saumon atlantique..			1,305,000	180,000	314,600				1,799,600		
			Traite mouchetée..	15,000		339,480	40,000	866,800	11,330			1,272,700	3,072,300	
1874	Miramichi.....	South Esk, N.-B.....	Saumon atlantique..		2,559,800	591,200	184,250					3,335,250		
			Traite mouchetée..			95,600	32,000	10,250				137,850	3,473,100	
1914	Saint-Jean.....	Saint-Jean, N.-B.....	Saumon atlantique..		205,000	253,000	384,434	1,000				843,434		
			Traite arc-en-ciel..				6,841			823	12	7,676		
			Saumon sébago..				21,000				6,575	27,575		
			Traite mouchetée..	129,700	619,000	514,500	613,618	150,700	83,248	22,930	16,489	2,150,185	3,028,870	
1938	Cardigan (f).....	Cardigan, I. P.-É.....	Saumon atlantique..				45,000	93,600				138,600		
			Traite mouchetée..			4,000	147,500	100,970				252,470	391,130	
1906	Kelly, étang.....	Southport, I. P.-É.....	Saumon atlantique..	140,000	50,000	214,900						404,900		
			Traite mouchetée..		95,000	244,080						339,080	743,980	
				319,700	6,146,280	15,593,860	4,610,223	2,522,560	661,398	82,883	255,006	30,191,910	30,191,910	

(f) Station d'élevage.

Les alevins et digitales que comportent ces expéditions proviennent de cueillettes effectuées en l'automne de 1944 et au printemps de 1945.

RENDEMENT PISCICOLE, PAR PROVINCE, EN ALEVINS, EN DIGITALES, EN POISSONS D'UN AN ET PLUS PENDANT 1945

	Alevins	Fretins	Digitales					Poissons d'un an et plus	Totalité des expédi- tions par espèce	Totalité des expédi- tions par province
			N° 1	N° 2	N° 3	N° 4	N° 5			
<i>Nouvelle-Écosse—</i>										
Saumon atlantique	25,000	870,000	3,151,000	989,400	277,100	493,250	60,990	5,866,740
Truite arc-en-ciel	5,320	5,320
Truite saumonée	69,000	69,000
Saumon sébago	7,000	31,615	38,615
Truite mouchetée	687,480	5,888,600	1,200,970	492,970	59,070	58,130	65,847	8,453,007
	25,000	1,557,480	9,039,600	2,190,380	844,390	559,320	58,130	158,452	14,432,742	14,432,742
<i>Nouveau-Brunswick—</i>										
Saumon atlantique	3,214,800	4,276,700	1,499,924	440,600	40,500	9,481,524
Truite arc-en-ciel	6,841	823	12	7,676
Saumon sébago	21,000	6,623	27,623
Truite mouchetée	154,700	1,229,000	1,814,580	699,588	1,033,940	102,078	23,930	49,419	5,107,235
	154,700	4,443,000	6,091,280	2,227,353	1,483,540	102,078	24,753	96,554	14,624,058	14,624,058
<i>Ile du Prince-Édouard—</i>										
Saumon atlantique	140,000	50,000	214,900	45,000	93,660	543,560
Truite mouchetée	95,000	248,080	147,500	100,970	591,550
	140,000	145,000	462,980	192,500	194,630	1,135,110	30,191,910

EXPÉRIENCES SUR LA NUTRITION

On a poursuivi les expériences sur la nutrition et, comme d'habitude, en utilisant à cette fin des digitales et des poissons reproducteurs de l'espèce dite truite mouchetée surtout. Les rations, qui se sont révélées le moins efficaces l'année dernière furent écartées et on fit l'essai de plusieurs nouvelles rations. Dans la conduite des expérimentations avec des digitales, 50 épreuves furent effectuées et 27 rations utilisées dont la composition comportait 18 ingrédients. Avec les poissons reproducteurs, les épreuves de nutrition ne furent pas conduites d'une façon aussi large qu'en l'année antérieure attendu que quatre des écloseries furent incapables de s'assurer, d'une façon continue, l'approvisionnement des ingrédients nécessaires. Toutefois, 9 épreuves furent tentées et 8 rations utilisées dont la composition comportait 12 ingrédients. Certaines des rations ont donné des résultats engageants en certaines écloseries tant au point de vue de la survie que de la croissance et du coût des aliments susceptibles de produire une livre de poisson.

EXPÉRIMENTATION CONDUITE DANS LES LACS DU COMTÉ DE CHARLOTTE

Dans la poursuite de l'expérience conduite dans les lacs du comté de Charlotte, et qui constitue une opération coopérative entre le Service de la Pisciculture et l'Office des Recherches sur les Pêcheries, des dénombrements par prises individuelles furent effectués dans les lacs Kerr et Welch, et, les lacs suivants furent empoisonnés au moyen de truites mouchetées, à savoir: Crécy, 812 truites d'un an; Welch, 1,200 digitales n° 5; Gibson, 7,718 digitales n° 7. Les truites d'une année et 2,718 digitales furent marqués avant d'être expédiés de l'écloserie de Saint-Jean. Les lacs Crécy et Saint-Patrice ont été interdits à toute pêche jusqu'à l'ouverture de la saison de la truite, propre au Nouveau-Brunswick en 1946. Les résultats du dénombrement par prises individuelles de 1945 ont à nouveau servi à témoigner d'une productivité médiocre, avec des rendements par arpent de 0.17 livre dans le lac Kerr et de 0.07 livre dans le lac Welch. La production extrêmement faible par arpent dans les 8 lacs en cause, tel qu'il ressort du relevé suivant, sert à confirmer la nécessité qui s'impose de déterminer des moyens d'action, propres à augmenter la fertilité de ces lacs et d'autres lacs du même type des Provinces Maritimes ainsi que leur puissance de production de la truite.

Désignations des lacs	Années du dénombrement	Rendement par arpent (en livres)
Limeburner.....	1942	0.4
	1943	0.1 (approximativement)
Bonaparte.....	1942	1.1
Johnson.....	1941	0.9
	1942	0.1 (approximativement)
Kerr.....	1941	0.4
	1942	0.2
	1945	0.17
Saint-Patrice.....	1943	0.7 (approximativement)
	1944	0.98 (approximativement)
Crécy.....	1943	2.0
Crécy et étang émissaire.....	1944	1.93 (approximativement)
Welch.....	1944	0.58
	1945	0.07
Gibson.....	1944	0.76 (approximativement)

Les travaux, entrepris dans les lacs du comté de Charlotte, furent coopérativement appliqués à d'autres eaux de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick. Les opérations de numération par prises individuelles ont servi à démontrer que certains de ces lacs sont plus productifs et que l'introduction de reproducteurs élevés en écloserie y produisait des résultats plus engageants qu'il en était à l'égard des nappes d'eau dont la nomenclature figure ci-dessus. On a secondé l'Office des Recherches sur les Pêcheries dans son étude sur la production de la truite en l'Île du Prince-Édouard ainsi que sur le saumon atlantique dans la région de Petitcodiac, au Nouveau-Brunswick.

ÉLEVAGE PAR SÉLECTIONNEMENT

On a poursuivi l'élevage par sélectionnement de la truite mouchetée en vue de mettre au jour des caractéristiques telles que les suivantes: vitalité accrue, tendance à produire un fort rendement en œufs, rapidité de croissance, précocité de la fraie, perfectionnement de la coloration et de l'apparence physique. A cette fin, il est procédé à diverses écloséries à l'appariation de couples de caractères marquants et les poissons, issus de ces accouplements, sont mis à part, isolés. Les descendants, issus des couples chez lesquels la survie se montre le plus élevée sont mis en stabulation pour devenir géniteurs ou reproducteurs et sont soumis à un sélectionnement périodique aussi longtemps qu'ils se révèlent susceptibles de produire une fraie abondante. Le rendement moyen en œufs des couples sélectionnés et celui des groupes de poissons non-sélectionnés figurent dans les relevés statistiques fournis par les écloséries. L'habitat de l'achigan noir à petite bouche dans les Provinces Maritimes fut à nouveau élargi par le transfèrement de 53 adultes, à partir du lac Utopia, comté de Charlotte, N.-B., au lac Layton, sis dans les environs de Amherst, N.-É. Des œufs d'éperlan, cueillis dans le lac Utopia, N.-B., furent fournis pour être immergés dans le lac Manito, en Saskatchewan. Pendant l'année, 4,034 saumons reproducteurs atlantiques furent mis en stabulation. Le rendement moyen en œufs par femelle s'est chiffrée à 8,089 et par étang, cette moyenne de rendement s'est décomposée comme suit: Morel, 7,529; New-Mills, 7,171; Miramichi, 7,625; Rivière Philippe, 10,155; Sackville, 4,565; Margaree, 10,508.

Le surintendant J.-P. Chiasson, de l'étang-vivier à saumon de Margaree fut affecté à l'observation des remontées migratrices du saumon à l'usine hydro-électrique de la rivière Tusket, depuis le 15 mai jusqu'au 28 août. Les saumons migrants ont à leur disposition deux voies d'ascension en cette rivière. à savoir: l'échelle à poissons installée dans la digue de dérivation et l'échelle installée à l'usine génératrice d'énergie électrique. On soutenait qu'une forte proportion des saumons migrants se trouvaient immobilisés dans le voisinage de la ligne de démarcation de marée, et qu'ils s'assemblaient plus tard en val de l'usine d'énergie électrique, refusant de s'engager dans l'échelle. Des engins de capture furent établis dans les deux échelles en la dernière moitié de mai et servirent à la capture de 316 saumons dont 116 étaient de la migration tardive, comprise entre le 1^{er} septembre et le 31 octobre. D'une façon générale, l'abondance du débit cette année a permis aux saumons d'utiliser l'échelle à poissons à la digue de dérivation de sorte qu'aucun saumon ne fut capturé dans le dispositif de franchissement de l'usine d'énergie électrique et que les migrants ne se sont pas assemblés dans le canal de fuite de l'usine comme on disait que la chose s'était produite en 1944. Deux cent quatre-vingts saumons furent aussi capturés par les pêcheurs à la ligne à partir de la semaine close le 21 avril jusqu'au 28 juillet, dont cinq furent pris en amont de la digue de dérivation. Une certaine quantité d'écaillés furent détachées de 25 saumons qui furent remis en liberté en amont de la digue. Cinq de ces poissons furent marqués au moyen des fiches K3637—K3641.

RÉGÉNÉRESCENCE DES NAGEOIRES

Quarante-huit saumons des lacs furent marqués à l'âge de deux ans à l'écloserie de Florenceville par l'amputation des nageoires adipeuse et pectorale gauche. Ces poissons, qui sont maintenant âgés de cinq ans, n'ont fait montre d'aucune régénérescence de la nageoire adipeuse mais d'une certaine régénérescence de la nageoire pectorale. Sur ces 48 poissons, vingt-deux n'ont manifesté aucun indice de régénération de cette nageoire; 14 ont fait montre d'une recroissance d'un tiers de la nageoire et 12, des deux tiers. A l'écloserie de Saint-Jean, en 1943, trois groupes de digitales de truite mouchetée, à raison de 100 par groupe, furent marquées, sous la direction du surintendant Tingley, par l'amputation de la nageoire adipeuse et d'une nageoire latérale. Ces individus furent examinés en mai 1944 et en avril de cette année, alors qu'ils étaient âgés d'un an et de deux ans, respectivement. La nageoire adipeuse ne s'était régénérée chez aucun d'eux, mais les nageoires en couples montraient des signes de régénérescence.

Pourcentage approximatif de régénérescence (Nageoires en couples seulement)	Groupe 1		Groupe 2		Groupe 3	
	Nageoires adipeuse et ventrale gauche. Nombre de spécimens.		Nageoires adipeuse et ventrale gauche. Nombre de spécimens.		Nageoires adipeuse et pectorale gauche. Nombre de spécimens.	
	Mai 1944	Avril 1945	Mai 1944	Avril 1945	Mai 1944	Avril 1945
0	29	40	64	75	80	82
10	8	8	16	7	5	4
20	6	7	8	1	4	4
30	10	0	4	3	4	0
40	13	6				
50	0	0			0	1
60	2	4				
70	4	0				
80	3	3	0	1		
90	2	0				
95	2	2				
100	0	2				
	79	72	92	87	93	91

Les individus du Groupe 1 furent marqués, le 13 août 1943, alors que les digitales étaient de 2 à 2½ pouces de longueur; les individus du Groupe 2, le furent le 8 septembre de cette année-là, alors que les digitales mesuraient de 3 à 3½ pouces de longueur et ceux du Groupe 3, le furent, à la même date, alors que les digitales mesuraient de 4 à 4¾ pouces de longueur. La deuxième approximation fut effectuée sans se reporter à la première et donne lieu de penser qu'un phénomène d'absorption s'était produit chez certaines des nageoires qui avaient fait montre d'un faible pourcentage de régénérescence à l'époque du premier examen ou porte à croire que certains moignons de nageoires qu'on avait cru faire montre d'un faible pourcentage de régénération au premier examen peuvent avoir été jugés comme ne donnant aucun indice de régénération lors de l'examen de 1945.

Dans les comptes rendus qui vont suivre, il est traité d'une façon générale des opérations conduites à chacun des établissements. Par suite des conditions engendrées par la guerre et y ayant fait suite, en raison aussi de la compression des crédits votés, aucun travail en bâtiment d'ordre majeur n'a été entrepris et les réparations et remplacements ont été limités à l'essentiel. Les chiffres

relatifs aux cueillettes d'œufs, aux transfèrements et expéditions de produits piscicoles sont donnés, à la centaine près, dans les sommaires des opérations pratiquées à chaque établissement.

TRANSPORT

Les chemins de fer de l'État, le chemin de fer du Pacifique-Canadien et la compagnie de chemin de fer Dominion-Atlantic ont continué à prêter un généreux concours en assurant le transport gratuit d'expéditions de poissons de sport et d'œufs de ces poissons, ainsi que le passage gratuit des surveillants chargés de convoier ces produits. La portée de cette opération est exposée dans le tableau suivant:

Chemins de fer	Itinéraires aux livrets de passage	Nombre de passages	Itinéraires. Permis de fourgons à bagages			Nombre de caisses ou de bidons			Nombre de permis
			Pleins	Vides	Totaux	Pleins	Vides	Totaux	
C. N. R.....	3,443	30	2,561	1,725	4,286	169	161	330	35
C. P. R.....	2,391	24	1,309	1,518	2,827	186	195	381	29
D. A. R.....	664	4	332	446	778	7	12	19	5
	6,498	58	4,202	3,689	7,891	362	368	730	69

NOTA.—Le nombre des passages comporte le transport en une direction. Un voyage aller-retour comporte deux passages. Le nombre de permis de circulation comporte le transport en une direction pour les caisses et les bidons.

PROVINCES MARITIMES

Surveillant régional principal de pisciculture, James Catt

En tenant compte des crédits limités, affectés à la pisciculture cette année, les opérations, conduites dans la Division de l'Est, se sont généralement montrées satisfaisantes. Les opérations en bâtiment n'ont comporté la construction d'aucun nouvel établissement mais ont été restreintes à l'amélioration des écloseries, des étangs d'élevage et de stabulation existants.

A la suite du dégel du printemps, de fortes et persistantes précipitations pluviales ont donné lieu à un débit exceptionnellement abondant de l'eau dans les rivières jusqu'en été, mais en été avancé et de bonne heure en automne, une sécheresse presque extrême s'est fait sentir dans la plupart des régions maritimes.

Les travaux du personnel ont comporté: l'inspection des écloseries, la cueillette d'œufs de saumon lacustre et d'éperlan, la cueillette et le déversement d'œufs d'achigan à petite bouche, l'exploration de lacs et de cours d'eau, l'étude initiale sur place d'emplacements susceptibles de servir à l'érection d'écloseries et à la confection de bassins de stabulation ou à l'aménagement d'étangs d'élevage; l'immersion de digitales de saumon atlantique dans la rivière Middle-Pollett avec contrôle des résultats acquis; le contrôle des résultats de certaines opérations d'empoisonnement, etc.

La survenance de crues successives depuis la dernière partie d'avril jusqu'à la fin de mai a eu pour effet de contrecarrer la mise en service de l'engin de capture d'achigan installé au lac Utopia. Le niveau de l'eau s'y est élevé à un maximum

de 14 pieds au-dessus de l'étiage hivernal. Par suite de cette surabondance d'eau non seulement l'engin en question fut-il submergé mais le ruisseau émissaire du lac Trout, s'étant gonflé par un débordement vers l'amont, il s'ensuivit que certaines digues de castors furent à leur tour submergées, ce qui eut pour effet de permettre aux achigans d'atteindre le lac Trout dans lequel il en fut perçu un bon nombre de bonne heure en juin.

En dépit de ce contretemps, 33 achigans à petite bouche furent capturés et transportés au lac Layton, dans le comté de Cumberland, N.-É., où ils furent remis en liberté en bon état, le 6 juin.

En vue d'entreprendre une cueillette d'œufs d'éperlan pour l'empoisonnement du lac Manito, en Saskatchewan, les frayères, fréquentées par les races "A", "B", et "C", dans le lac Utopia, furent l'objet d'observations depuis le 13 avril jusqu'en juin. Comme dans le cas de l'achigan noir, la survenance de crues et la surabondance du débit de l'eau ont sensiblement contrecarré l'opération de cueillette. Les éperlans de la race "A" ont frayé en bon nombre, ceux de la race "B", en très grand nombre tandis que les éperlans de la race "C" se sont montrés en si faibles quantités qu'il y a lieu de douter de leur survivance. L'expédition comporta en fin de compte 500,000 œufs environ de la race "B" et ces œufs arrivèrent à destination en bonne condition.

Certaines recherches quant aux résultats de l'empoissonnement ont fait ressortir quelques faits intéressants. C'est ainsi que depuis nombre d'années, une étendue de plusieurs milles de la Petite-Rivière-aux-Saumons, comté de Saint-Jean (N.-B.), en amont de la chute, n'était fréquentée par aucune truite. Or, en 1941, deux mille digitales de truite mouchetée furent mises en liberté dans un petit étang, sis à la source extrême de la rivière. Le 1^{er} juillet 1945, l'examen d'une courte étendue de ce cours d'eau, en amont de la chute, s'est traduit par la capture de 20 truites de 4 à 8 pouces de longueur.

Le 2 juillet, 2 truites arc-en-ciel furent perçues dans la chute Crow et les affluents du cours supérieur de la Grande-Rivière-aux-Saumons. Ce résultat dérivait des déversements de digitales de trois lignées de cette espèce, qui avaient été effectués en l'automne de 1944. En juillet 1945, ces truites s'étaient disséminées sur une étendue de quelques milles tant en amont qu'en aval du cours d'eau à partir des lieux de leur mise en liberté et étaient déjà d'une taille moyenne plus grande que celle des individus de la lignée dégénérée de truites mouchetées indigènes à ces eaux,

La rivière Little, dans le comté de Saint-Jean, a de nouveau fourni un rendement excellent, plus d'une demi-tonne de truites brunes, arc-en-ciel et mouchetées, ayant été réalisée en deça de quelques verges d'étendue d'eau, immédiatement en aval du domaine de l'écloserie. Ce cours d'eau est abondamment et constamment fertilisé par les produits résiduaux, en provenance des conduits de vidance des bassins ou étangs d'élevage. Nombre des poissons capturés pesaient plus d'une livre et un petit nombre d'entre eux pesaient même plus de deux livres.

M. F. E. Justason, surveillant de pêche à Black's Harbour (N.-B.), a signalé d'abondantes captures, en provenance des déversements de saumon atlantique, opérés dans le lac Clear, comté de Charlotte. Un grand nombre de poissons, chacun d'un poids de plusieurs livres, furent capturés ou perçus dans le cours de la saison licite de pêche.

Le nombre de saumons lacustres, capturés par les pêcheurs à la ligne en Chamcook, continue à surpasser très sensiblement le nombre de poissons capturés avant la mise en application du plan de réempoissonnement de cette nappe d'eau.

Le régime d'empoissonnement, institué pour cette nappe d'eau, comporte l'immersion de digitales, de poissons d'un an et de poissons de deux ans, tous marqués. Sur le nombre de poissons reproducteurs, capturés dans les frayères pendant l'automne, 81.7 pour cent, à l'état marqué, furent décisivement identifiés comme provenant de progéniteurs élevés en écloserie.

Les eaux, désignées ci-dessus, se trouvent toutes comprises dans l'aire d'empoissonnement de l'écloserie de Saint-Jean. Les relevés d'opérations, en provenance de la plupart des autres arrondissements des Provinces Maritimes, sont généralement encourageants.

A la suite d'opérations d'empoissonnement, soigneusement conduites dans le Petit-Lac-Magaguadavic au moyen de saumons sébagos d'un an et plus âgés, un accroissement dans la migration de ponte dans le ruisseau Clinch a été décisivement reconnu. Ce ruisseau constitue le cours d'eau d'alimentation principal du lac et c'est à même ce ruisseau que les premières cueillettes locales d'œufs de saumon sébago ont été opérées. Ces cueillettes se sont chiffrées à 32,000 œufs, en moyenne, de 1939 à 1941. Pendant l'année actuelle, il y fut cueilli 132,800 œufs de bonne qualité.

Les déversements de saumons sébagos d'un an et de deux ans dans le lac Skiff ont été suivis, dit-on, de fructueux résultats. Ces progéniteurs étaient issus d'œufs cueillis dans le ruisseau Clinch en la période 1939-1941 inclusivement.

Les procédés piscicoles, appliqués à la reconstitution de la pêcherie de truite mouchetée, ont produit de fructueux résultats dans le lac McFadden, comté d'Albert. La mise en application de ces procédés a comporté l'empoissonnement de toute la population des poissons, constituée en grande partie de perches jaunes et de cyprins, ainsi que le réempoissonnement de cette nappe d'eau au moyen de digitales de truite mouchetée. Un nombre insuffisant de captures de poissons déversés et de poissons, issus de la fraie naturelle, s'est traduit par une surabondance de truites de taille relativement petite. Un plan relatif à la capture annuelle totale d'un plus grand nombre de poissons serait de nature à augmenter la taille moyenne des poissons. Ce résultat est peut-être susceptible d'être accéléré par la fertilisation de l'eau, ce qu'on pratique déjà en partie sur l'avis de M. A. W. H. Needler, de la Station atlantique de Biologie.

Certains comptes rendus, émanés des recenseurs par numération des prises individuelles en vue de la détermination des résultats de l'empoissonnement de six lacs de caractéristiques variées et d'une vaste dispersion au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse, comportent des données aussi intéressantes qu'instructives. Les opérations de peuplement, conduites avec le concours de l'Office des Recherches sur les Pêcheries, ont constitué un essai tenté en vue de déterminer la valeur relative de l'immersion de truites mouchetées de diverses tailles en une diversité de lacs.

Le tableau suivant donne le pourcentage de poissons marqués à même le total des poissons capturés de chaque lac. Par suite du faible nombre de poissons, capturés à même le lac Black (N.-B.), et du lac Grant (N.-É.), les pourcentages de 100 et de 0 ne sont pas significatifs.

	Loch Lomond N.-B.	Lac Black N.-B.	Lac Sutherland N.-B.	Lac Grant N.-É.
Nombre de truites capturées.....	182	4	2,913	4
Nombre de truites immergées:				
Été, 2½"-5".....	2,600	2,600	13,000	5,200
Automne, 4½"-5".....	520	520	2,500	1,040
Nombre de truites marquées:				
En provenance de déversements d'été.....	20	4	88	0
En provenance de déversements d'automne.....	5	0	227	0
Pourcentage de truites marquées sur la totalité des prises.....	13.7	100	10.8	0

	Lac Copper N.-É.	Lacs O'Law, N.-É.		
		Lac inférieur	Cours d'eau de liaison	Lac supérieur
Nombre de truites capturées.....	326	162	72	20
Nombre de truites immergées:				
Été, 2½"-3" (septembre).....	2.600	10.000	3.000	0
Automne, 4½"-5" (décembre).....	520	2.000	0	0
Nombre de truites marquées, capturées:				
En provenance de déversements d'été.....	34	(a) 1	(b) 1	(c) 1
En provenance de déversements d'automne.....	38	3	1	
Pourcentage de truites marquées sur la totalité des prises.....	22.1	2.5	2.8	5.0

a) Capturées dans le lac inférieur.

b) Capturées dans le cours d'eau de liaison; immergées dans le lac inférieur.

c) Capturées dans le lac supérieur; immergées dans le lac supérieur.

Il ressort des chiffres ci-dessus que tant en ce qui concerne les pourcentages que les totaux, le nombre de poissons d'immersion automnale, 4½-5", a surpassé celui des poissons d'immersion estivale, 2½-3". En été avancé et en automne, des déversements complémentaires de truites de 6 pouces ou plus de longueur furent effectués en Loch Lomond ainsi que dans les lacs Black, Sutherland, Copper et O'Law. On n'escompte pas recevoir de données sur la recapture de ces poissons avant 1946. Par suite du fait que le recenseur par numération des prises individuelles a trouvé une autre occupation, le lac Grant a été écarté dans la conduite de l'expérience.

A la suite d'un examen initial du lac Ball (N.-B.), par M. M. W. Smith et le surveillant F. A. Tingley, il fut décidé d'utiliser aussi cette nappe d'eau à la conduite de l'expérimentation ci-dessus exposée. Aussi fut-elle empoisonnée en septembre au moyen de 3,808 digitales de truite mouchetée de 4½-5" de longueur.

L'opération expérimentale d'empoisonnement de la rivière Middle-Pollett au moyen de 249,700 digitales de saumon atlantique, opération qui fut effectuée entre le 17 et le 23 août inclusivement, a apporté certaines données intéressantes. En tout, il fut procédé à six immersions sur une étendue d'environ dix milles du cours d'eau. En deça de 24 heures de la première immersion, on a constaté d'une façon certaine une dispersion de ces jeunes poissons sur une étendue d'environ un quart de mille de la rivière. Le 23 septembre, l'agroupement des poissons de toutes les immersions était chose accomplie. En effet, des digitales furent perçus sur l'étendue tout entière des dix milles de la rivière dans laquelle les six déversements avaient été opérés.

L'aide, apportée par M. Paul Elson dans l'immersion des poissons et le concours, fourni par M. A. G. Huntsman, M. P. Elson et M. H. White dans la détermination de leur dissémination ont été appréciés à leur juste valeur.

Le plan relatif au transfèrement de poissons en maturité de petite taille, à partir d'eaux surpeuplées dans des milieux biologiquement mieux appropriés, plan dont l'épreuve a été faite avec succès par le ministère il y a quelques années, ce plan, disons-nous, a été mis en application pendant la migration automnale des truites en provenance du lac Byers, une petite nappe d'eau, comportant des frayères très appropriées, même trop peut-être et sises dans les montagnes de Cobequid (N.-É.). Les truites, capturées en cette localité, ont été remises en liberté en d'autres petits lacs avoisinants, qui comportaient autre fois des peuple-

ments de poissons d'assez bonne taille mais qui sont depuis quelque temps dépeuplés par suite de pratiques abusives de pêche à la ligne.

A la suite d'une brève exploration de la rivière Nictaux, des lacs Bathurst et de la Petite-Rivière-Tobique, M. A. W. H. Needler et l'auteur de ce rapport, il fut jugé inutile d'empoissonner les lacs au moyen de truites mouchetées pour le moment. Toutefois, en vue d'utiliser d'une manière plus profitable peut-être la pêcherie de saumon de la rivière Tobique, le ministère a pensé qu'il était recommandable de procéder à des déversements de digitales en cette rivière.

Des délégués du ministère furent présents aux réunions de la société-mère et des succursales de l'Association Protectrice des Chasses et des Pêches du Nouveau-Brunswick à Saint-Étienne, Saint-Jean, Frédéricton, Edmundston et Moncton. Le Service de la Pisciculture du Ministère répondit aussi à l'invitation d'assister à des conférences du Conseil Consultatif de la Pêche du Fleuve Saint-Jean, du Conseil Consultatif de la Pêche du Saumon sur la Miramichi; à la Convention de la Pêche de la Rivière Nipisiguit ainsi qu'à des réunions du Comité d'Aménagement des Rivières de l'Atlantique de l'Office des Recherches sur les Pêcheries.

La deuxième conférence annuelle des pisciculteurs, qui eut lieu à Saint-Jean, les 18-21 décembre, est considérée d'une grande importance comme moyen d'orientation vers le progrès des opérations piscicoles. Assistèrent à cette réunion non seulement des fonctionnaires du ministère mais aussi des délégués de l'Office des Recherches sur les Pêcheries et des délégués du gouvernement provincial.

Surveillant régional de pisciculture, F. A. Tingley

De bonne heure dans l'année, certains matériaux biologiques, recueillis en milieu aquatique l'été antécédent, furent examinés et étudiés. Des travaux d'ordre local sur place furent aussi effectués. De l'aide fut fournie dans la cueillette des œufs d'éperlan dans le lac Utopia. L'abondance du débit de l'eau rendit cette cueillette difficile, mais il en fut réalisé une certaine quantité pour l'empoissonnement complémentaire du lac Manito, en Saskatchewan. De l'aide fut, au surplus, fournie dans l'examen de ce secteur de la rivière Pollett dans lequel des essais de repeuplement au moyen de saumons sont présentement conduits. A la suite d'opérations de déversements de digitales de saumon, des épreuves périodiques furent effectuées en vue de déterminer le degré de dissémination ou dispersion. Une certaine somme de temps a été consacrée périodiquement à la Société Protectrice de la Chasse et de la Pêche de Saint-Jean dans la conduite d'une expérimentation de stabulation de digitales de truites en des caisses à claire-voie mouillées en eau naturelle. L'étendue d'eau choisie fut Back-Dam-Lake ou l'étang, sis dans les environs de South-Bay, dans le comté de Saint-Jean. L'expérimentation fut entreprise sur la présupposition que les digitales de truite pouvaient ainsi être élevés aussi économiquement, sinon plus, qu'elles ne l'étaient dans les bassins ou étangs d'élevage. L'expérience n'a été utile que pour infirmer cette présupposition, les digitales ayant succombé rapidement aux hautes températures de l'eau. M. M. W. Smith, de la Station de Biologie de Saint-André, a été secondé dans la conduite d'une exploration du lac Ball, comté de Saint-Jean, antérieurement à l'empoissonnement de cette nappe d'eau au moyen de digitales de truite mouchetée. L'empoissonnement de ce lac constitue une opération supplémentaire au repeuplement expérimental de six lacs au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse en 1944 où la détermination des résultats va être effectuée par numération des prises individuelles. Le 27 septembre, trois mille huit cent huit digitales de 4½ à 5 pouces de longueur y furent mis en liberté. Les données biologiques, particulières à ce lac, qui est affermé à un club de pêche, parviendront au ministère de la part des sociétaires de ce cercle. Trente-trois achigans noirs à petite bouche furent capturés à l'aide d'un filet à grosse corde mouillé dans le

ruisseau Trout, et, le 6 juin ces poissons furent transportés pour servir à l'empeisonnement du lac Layton, sis dans les environs de Amherst (N.-É.). Autrefois, cette nappe d'eau était influencée par les marées de vives eaux, mais la Société Protectrice de la Chasse et de la Pêche a procédé, au prix de dépenses onéreuses, à la construction d'une assez grande digue avec vanne de marée. Une nouvelle tentative fut faite en vue de se procurer des truites mouchetées de fraie précoce à même le ruisseau Trout, lac Utopia, et cela, dans le but de créer une lignée de poissons à ponte précoce devant être utilisés comme reproducteurs en écloserie. Toutefois, cette année encore, les conditions climatiques se sont montrées défavorables de bonne heure dans la campagne. Le filet se trouvait dans un état de détérioration et n'a pu tenir contre la crue pendant laquelle remontent les poissons de migration précoce. Ce filet fut remis à neuf et mouillé à plusieurs reprises, mais à la fin de la campagne, on n'avait réussi à capturer que 28 femelles, pas un seul mâle. Un engin en corde fut confectionné et mouillé le 18 septembre dans l'affluent du lac Mill, qui fait partie du régime lacustre Utopia, et cela, en vue de capturer des truites mouchetées reproductrices. On avait assuré aux rats musqués les moyens de s'échapper, mais en dépit de toutes les précautions prises, on a constaté, le 12 octobre, que le filet avait été rongé par quelque mammifère aquatique, de sorte que tout poisson, susceptible de s'être engagé dans le filet n'a pu manquer de s'en échapper. L'engin fut donc doublé en toile métallique, le 15 octobre, mais bien qu'il ait été maintenu en service jusqu'au 4 décembre, aucune truite ne fut capturée. Dans les lacs Chamcook, les engins de capture furent installés le 19 octobre. Jusqu'au 23 novembre, date à laquelle ils furent enlevés et à laquelle aussi les poissons furent remis en liberté, un total de 131 saumons sébago, dont 46 mâles et 85 femelles avaient été capturés. Le rendement en œufs fut de 68,000 par comparaison à 26, 100 œufs, réalisés à ce campement riverain l'année précédente. Cent sept des 131 poissons, soit 81.7 pour cent, avaient été marqués par l'amputation des nageoires adipeuse et ventrale gauche. Au lac Gipson, les engins de capture furent installés aux mêmes endroits qu'en 1944. A l'endroit de mouillage de l'engin d'aval où le plus grand nombre de poissons avaient été capturés cette année-là, aucun poisson ne fut capturé ni perçu en 1945. Au lieu de mouillage de l'engin d'amont, les prises se sont totalisées à 20 individus dont 16 mâles. Quatre mille œufs de qualité médiocre furent extraits par frayage de 3 des femelles, la quatrième ayant été trouvée vide de tous produits sexuels au moment de sa capture. Cinq, soit 25 pour cent des 20 saumons mis en stabulation, avaient été marqués par l'ablation des nageoires adipeuse et ventrale gauche. La crique Moose, comté de Saint-Jean, fut explorée, et, on a assisté aux conférences suivantes, à savoir: réunion annuelle de la Société Protectrice de la Pêche et de la Chasse à Frédéricton, le 11 septembre; réunion de la Société Protectrice de la Pêche sur la rivière Nipissiguit, à Bathurst, le 28 septembre; réunion du Conseil Consultatif de la Pêche du Fleuve Saint-Jean, à Frédéricton, le 4 octobre; réunion du Conseil Consultatif de la Pêche du Saumon sur la Miramichi, à Boisetown, le 5 octobre; conférence des Pisciculteurs, à Saint-Jean, du 18 au 21 décembre.

En septembre et par la suite, il fut procédé à l'inspection des établissements de pisciculture, en exploitation dans les localités suivantes: Florenceville, Grand-Chutes, Yarmouth, Middleton, Bedford, Cobequid, et Grand Lake.

Surveillant régional de pisciculture, A. P. Hills

Dans les premiers mois de l'année, il fut procédé à l'examen et à l'identification de matériaux, recueillis l'année précédente, et, certains travaux d'ordre local furent effectués sur place. Pendant la dernière moitié d'avril et de bonne heure en mai, M. M. W. Smith, de l'Office des Recherches sur les Pêcheries, à

Saint-André (N.-B), fut accompagné dans sa visite aux diverses localités des Provinces Maritimes où des recenseurs, procédant par numération des prises individuelles, avaient été affectés à certains lacs, qui avaient été choisis au préalable pour la conduite d'essais d'empoisonnement au moyen de truites. Des recenseurs de cette sorte furent postés aux lacs Sutherland, Grant, Copper et O'Law, en Nouvelle-Écosse, ainsi qu'aux lacs Loch Lomond et Black, au Nouveau-Brunswick. La région de Yarmouth fut explorée pendant la dernière moitié de mai, date à laquelle il fut procédé à l'examen des lieux projetés d'immersion de fretins et de petits digitales. Ces cours d'eau furent de nouveau parcourus de bonne heure en septembre. Pendant qu'on se trouvait dans cette région, les prélèvements de plancton furent effectués et il fut procédé à la fertilisation d'un des bassins en béton de l'écloserie de Yarmouth, à titre d'essai de multiplication du plancton. On a assisté à la réunion annuelle de la Société des Guides de Pêche et de Chasse du Nouveau-Brunswick, qui eut lieu à Frédéricton le 31 mai, ainsi qu'à plusieurs réunions des bureaux de direction des diverses Sociétés Protectrices de la Pêche et de la Chasse y compris celles tenues à Moncton, à Charlottetown, à Saint-Jean, à Campbelltown, etc. On a aussi assisté à la Conférence des Pisciculteurs, qui eut lieu à Saint-Jean, en décembre. Les eaux dont il a été fait examen et rapport pendant l'année furent: la rivière Cornwallis, le lac Simpson, le lac Hollahan, la Rivière-aux-Saumons, les rivières Parrsboro et Aboiteau et le lac Black, en Nouvelle-Ecosse, ainsi que les lacs Big ou Back et Eastern, au Nouveau-Brunswick. Le lac Byers, dans le comté de Cumberland (N.-É.), fut parcouru en vue du transfèrement projeté des poissons sous-minimaux qu'il renferme en d'autres eaux plus propices à leur croissance. Des opérations à la senne et des traits de filets à plancton furent opérés dans l'étang de Balmer, près Sackville (N.-B.), et des opérations au filet furent pratiquées dans les lacs Howe et Dark, aux environs de Saint-Jean. Certains étangs, sis près de Moncton, furent l'objet d'études sur place sur les opérations projetées de fertilisation par la Succursale de Moncton de La Société Protectrice de la Pêche et de la Chasse. De l'aide a été procuré aux travaux d'immersion de digitales de saumon dans la rivière Pollette et plus tard dans la détermination de leur dissémination. Des inspections furent conduites pendant l'année aux établissements suivants, dont dix furent visités deux fois: Yarmouth, Kejimkujik, Mersey, Middleton, Coldbrox, Bedford, Grand Lake, Antigonish, Lindloff, Margaree, étang-vivier à saumon de Margaree, Cobequid, Kelly, Cardigan, Miramichi, New-Mills, Charleau, Grandes-Chutes et Florenceville.

ÉCLOSERIE D'ANTIGONISH

W. D. Turnbull, surintendant

Entre le 31 octobre et le 6 décembre, les bassins et étangs d'élevage produisirent 11,868,600 œufs de truite mouchetée qui furent déposés dans les bacs d'incubation de l'écloserie d'Antigonish. Cette cueillette fut accrue par l'arrivée, le 22 mars, de 1,005,800 œufs de saumons atlantiques en provenance de l'écloserie de Cobequid. Des œufs embryonnés de truite mouchetée furent transférés en février et en mars aux écloseries suivantes: Middleton, 1,000,000; Yarmouth, 1,000,000; Bedford, 500,000; Lindloff, 1,500,000; Florenceville, 500,000; Cobequid, 1,000,000 et Grandes-Chutes, 600,000. Quarante mille digitales de truite mouchetée furent expédiés à la station d'élevage de Grand Lake, le 24 septembre et le 1^{er} octobre. Les déversements de produits piscicoles, propres à l'année, se sont décomposés comme suit: 985,000 saumons atlantiques et 3,069,600 truites mouchetées dont 1,988 de la dernière espèce furent marquées par l'amputation de nageoires, puis mises en liberté comme suit: 260, dans le lac Copper, comté d'Antigonish; 1,250, dans le lac Sutherland, comté de Cumber-

land; 478, par M. Beatty dans le lac Rond, région de Musquodoboit. Cinquante truites, de deux ans et trente, de 3 ans, furent mises à la disposition de M. Black, de l'université de Dalhousie, pour l'aider dans ses recherches sur cette espèce. Dans la pratique de l'élevage par sélectionnement, 27 couples de truites, de deux ans, produisirent en moyenne 2,791 œufs par femelle contre 1,371 chez les poissons non-sélectionnés du même âge; de même, 12 couples de truites de 3 ans produisirent en moyenne par femelle, 2,803 œufs contre 1,671 chez les poissons non-sélectionnés. Les parois de huit bassins de forme allongée furent démolies et remplacées par du béton frais. Les planchers en bois dur de l'habitation et du bureau de l'ancien bâtiment piscicole furent enlevés et remplacés par des sols en béton. En ce même bâtiment, deux murs en béton, de la longueur des bacs ou auges d'alimentation mais les surmontant d'un pied, furent construits en remplacement de l'ancienne boiserie charpentée en lattis qui était dans un état de délabrement avancé. La pêche, dit-on, s'est montrée fructueuse dans la plupart des eaux empoissonnées par cet établissement.

ÉCLOSERIE DE BEDFORD ET ÉTANG-VIVIER A SAUMON DE SACKVILLE

Georges Heatley, surintendant

Le 5 novembre, 21,700 œufs de truite mouchetée furent extraits, par frayage des poissons gardés en stabulation à Bedford et utilisés à la conduite des recherches, entreprises par M. Black, de l'université de Dalhousie, à Halifax. Ces œufs furent déposés dans les appareils d'incubation de l'écloserie. Cette cueillette fut augmentée par l'arrivée, en janvier, de 1,004,500 œufs de truite mouchetée, en provenance de l'Élevage de Truites du Cap-Cod via Rainbow Ranch, Spokane (Washington); en février, de 500,000 œufs de la même espèce, en provenance de l'écloserie d'Antigonish; en novembre, de 845,300 œufs de saumon atlantique, en provenance de l'étang de Sackville. Trente mille œufs du dernier arrivage ci-dessus vont servir à la poursuite des recherches mises en œuvre à l'université de Dalhousie. En mai et juin, il fut procédé à des expéditions de jeunes poissons à destination des stations d'élevage suivantes, à savoir: 406,000 truites mouchetées à destination de Coldbrook; 345,000 saumons atlantiques, à destination de Grand Lake; 225,000 saumons atlantiques, à destination de Mersey. Les déversements de produits piscicoles, directement opérés de l'écloserie de Bedford pendant la campagne, se sont décomposés comme suit: 14,600 saumons atlantiques et 476,000 truites mouchetées. Des transfèrements de poissons d'Antigonish à Bedford, des transfèrements et des déversements à destination de et en provenance de la station d'élevage de Grand Lake et des déversements en provenance de Coldbrook furent opérés par le personnel et à l'aide du camion de l'écloserie de Bedford. De l'aide fut aussi fournie dans le transfèrement de poissons, de l'écloserie de Cobequid dans le régime hydrographique de la Petitcodiac. Un mur en roches de 18 pouces de largeur fut construit le long du côté sud des bassins de stabulation en béton et du bas du jardin de rocailles, mur qui sert à la fois d'ouvrage de soutènement et de voie de circulation. Le creux, qui se trouvait entre cet emplacement et le mur de la rivière, fut comblé nivelé et aménagé en vue d'êtreensemencé ou gazonné. La boiserie à l'intérieur de l'écloserie fut recouverte de peinture et le domaine, amélioré d'une façon générale. On a signalé une amélioration générale dans presque toutes les eaux empoissonnées et le concours des surveillants de pêche et des sociétés de chasse nous a été assuré.

A l'étang de Sackville, furent capturés, entre le 8 et le 26 octobre, trois cent soixante-quatre saumons atlantiques, dont la plupart étaient des saumoneaux d'un poids moyen de 5 livres et dont 157 femelles furent frayées entre le 1^{er} et le 16 novembre, et produisirent un rendement de 845,300 œufs. Au nombre des saumons capturés à l'étang, se trouva un individu portant la marque K.3631.

Le 24 octobre de cette année, ce poisson pesait 12 livres et comportait une longueur de 35 pouces. Ce poisson mâle fut à l'origine marqué et remis en liberté dans la rivière Sackville, le 6 novembre 1943, époque à laquelle il pesait $6\frac{1}{4}$ livres et comportait une longueur de $27\frac{1}{2}$ pouces. De bonne heure dans la saison, l'eau tomba à un bas niveau, mais la survenance d'une crue, les 5 et 6 novembre, eut pour effet de submerger la région tout entière et de permettre à la plupart des saumons adultes de remonter le cours de la rivière et de franchir la digue et le barrage. Un bien plus grand nombre de saumons furent perçus cette année à l'embouchure de la rivière que depuis nombre d'années. Cinquante saumoneaux et 20 saumons adultes furent gardés dans le canal et plus tard mis en stabulation dans les bacs ou réservoirs d'élevage en vue de la pratique de travaux de recherches à l'université de Dalhousie. On a bouché une crevasse qui s'était produite dans le bas de la digue, et on a confectionné un certain nombre de caisses à claire-voie de stabulation.

ÉCLOSERIE DE COBEQUID ET ÉTANG-VIVIER A SAUMON DE LA RIVIÈRE PHILIPPE

P. B. Stratton, surintendant

Du 29 janvier au 22 mars, 787,800 œufs de truite mouchetée arrivèrent de la Société d'Élevage de Truites de Cap-Cod via Rainbow Ranch et 1,000,000, de l'écloserie d'Antigonish. Le 1^{er} novembre, 1,025,700 œufs de saumon atlantique arrivèrent de l'étang-vivier à saumon de la rivière Philippe. Du 21 mars au 3 avril, les expéditions d'œufs de saumon atlantique furent de 1,005,800 à destination d'Antigonish; de 990,600 à destination de Saint-Jean; de 602,000, à destination de la station d'alevinage de Nictaux. Les déversements de produits piscicoles, en provenance de Cobequid, se sont décomposés pendant la campagne en 676,400 truites mouchetées et en 545,400 saumons atlantiques. Trente-six coffrets de prise de vidanges, avec fond en toile métallique à maille d'un huitième de pouce, et coulissant dans la rainure d'un cadre en bois de quatre pouces, furent confectionnés pour les auges de l'écloserie, et, la glacière ainsi que les auges d'alevinage furent éclairés à l'électricité. Une tentative fut faite en vue de transférer des truites sousminimales du lac Byers en plusieurs lacs des environs moins productifs, en toute vraisemblance. La capture de ces poissons ne fut pas toutefois aussi abondante qu'on l'avait escomptée. Sur les 95 truites capturées, du 2 octobre au 1^{er} novembre, quatre-vingts furent expédiées sur le lac Musquash. On a prêté concours à l'Office des Recherches sur les Pêcheries dans le repeuplement des eaux de la région de Petitcodiac. Les sociétés de pêche et de chasse de la région se sont toujours montrées empressées à fournir leur concours chaque fois qu'on le leur a demandé. Les inspecteurs de pêche n'ont pas non plus, à l'occasion, ménagé. On rapporte que les conditions de la pêche se sont généralement améliorées pendant l'année.

A l'étang-vivier de la rivière Philippe, une brèche s'est produite, le 25 octobre, dans le barrage installé à la digue, par l'effet, sans doute de la poussée de grumes ou de billes emportées par le courant. Or, les réparations ne purent être achevées avant la fin du mois. Ce contretemps, joint à la survenance de conditions hydrographiques contraires dans la première moitié de la campagne, a eu pour effet d'empêcher la réalisation d'une capture suffisante de saumons. Toutefois, entre le 15 octobre et le 21 novembre, 185 saumons furent capturés, d'un poids moyen de 16 livres. A même les 101 femelles frayées entre le 15 et le 20 novembre, 1,025,700 œufs furent obtenus et déposés dans les appareils incubateurs de l'écloserie de Cobequid.

ÉTANGS D'ÉLEVAGE DE COLDBROOK

E. Barrett, surintendant

Après l'ouverture de l'établissement, le 1^{er} mai, on a procédé à la remise à neuf des parois des étangs par redoublage en gravier, à la désinfection des étangs au moyen du produit HTH ainsi qu'au raccordement des conduites de distribution d'eau, et cela, en vue de l'arrivée, entre le 21 mai et le 6 juin, de 406,000 fretins et digitales de truite mouchetée en provenance de Bedford. Avec l'aide du personnel et du camion de Bedford, il fut procédé au déversement de 263,300 truites mouchetées. Une aide précieuse fut aussi fournie par les membres de la Société Protectrice de la Chasse et de la Pêche du Comté de King ainsi que par les surveillants de pêche de l'arrondissement. Sous la direction du surintendant de la station expérimentale fédérale de Kentville, il fut procédé à la conduite d'un essai de fertilisation du lac Simpson. Les matériaux de fertilisation, destinés à être introduits dans ce lac, furent fournis par l'écloserie de Coldbrook. Des travaux de réparation à la digue de distribution d'eau furent entrepris et achevés sur une étendue de 29 pieds, mais, par suite du manque de main-d'œuvre, toutes les réparations nécessaires n'ont pu être parachevées. En sus, tous les joints et crevasses dans le planchéage des vannes furent calfatés avec de l'étoupe, ce qui a servi à le rendre beaucoup plus étanche. On rapporte que les opérations d'em-poisonnement, effectuées par l'établissement, ont produits de bons résultats.

ÉTANGS D'ÉLEVAGE DE GRAND LAKE

W. H. Cameron, surintendant

De l'écloserie de Bedford arrivèrent en juin 345,000 saumons atlantiques, et, d'Antigonish, en septembre et octobre, 40,000 digitales de truite mouchetée. Bien que le niveau de l'eau fût encore bas en octobre avancé, les opérations de cueillette, conduites dans la rivière Rawdon et dans la crique Waverley, se sont néanmoins traduites par la capture de 26 saumons sébagos, d'un poids moyen de 1½ livre, dont 12 furent des femelles qui produisirent un rendement de 14,200 œufs. Sur les 26 poissons, capturés à l'aide d'engins, 13, soit 50 pour cent, portaient la marque de l'étang de Grand Lake. En sus, les pêcheurs à la ligne ont signalé la capture de 169 saumons sébagos marqués à Grand Lake pendant l'année; la capture de 66 individus marqués au lac William; la capture d'un individu marqué au lac Long ainsi que la capture de 5 poissons marqués, originaires du lac Beaverbank. Aux étangs et bassins de l'écloserie, 380 femelles sébagos produisirent en novembre 171,700 œufs, soit presque le double de la quantité d'œufs réalisée en 1944. Sur ces 171,700 œufs, 78,300 provenaient de femelles de 3 ans, issues des premiers œufs obtenus des progéniteurs en stabulation en 1942. Les déversements de produits piscicoles, opérés pendant la campagne, comprennent 34,800 truites mouchetées, 38,615 saumons sébagos, qui furent marqués par l'amputation de nageoires, et à 356,000 saumons atlantiques dont 4,945 d'un an, furent marqués. Les saumons sébagos marqués furent immergés, au nombre de 33,670, dans Grand Lake; au nombre de 1,200, dans le lac Beaverbank; au nombre de 125, dans la rivière Petitcodiac, et, au nombre de 3,600, dans la rivière Rawdon. Quant aux saumons atlantiques marqués, il en fut immergé, 1,200 dans la rivière Beaverbank; 3,620, dans la rivière Rawdon et 125, dans la rivière Petitcodiac. Quatre cent quarante poissons d'un an furent mis à la disposition de l'Office des Recherches sur les Pêcheries de la façon suivante, à savoir: 190 saumons atlantiques à destination de la Station expérimentale de Pêche, à Halifax; 125 saumons atlantiques et un

nombre égal de saumons sébagos, pour l'empoissonnement du régime de la rivière Petitcodiac. Un faible pourcentage des produits piscicoles provinrent à nouveau d'œufs issus de saumons sébagos en stabulation, et, comme lors des trois années précédentes, les alevins, issus de ces œufs, se montrèrent plus vigoureux et grossirent plus rapidement que les descendants de poissons sauvages. On a réparé la conduite de distribution d'eau ainsi que les bassins circulaires et ceux de forme allongée. Un bassin de forme allongée fut élargi et approfondi en vue de la mise en stabulation de poissons reproducteurs. Le pont, jeté sur le canal éclusier, a été reconstruit et le chemin, conduisant aux bassins fut remis à neuf et recouvert de gravier. Il fut procédé à la confection de quarante-six auvents en lames de bois pour les bassins de forme allongée. Les allées entre certains des bassins furent recouvertes de gravier et toutes les pièces de l'étage supérieur de la maison d'habitation furent peintes.

ÉTANGS D'ÉLEVAGE DE KEJIMKUJIK

T. K. Lydon, surintendant

En mai et juin, 105,000 digitales de truite mouchetée arrivèrent de Middleton et 500,000 saumons atlantiques, de Yarmouth. Sur ces deux quantités, 86,000 truites et 368,250 saumons furent mis en liberté en diverses eaux. On rapporte que la pêche du saumon s'est améliorée dans les rivières Medway et Lahave. La succursale de North-Queens de la Société Protectrice de la Pêche et de la Chasse a aidé à découvrir des milieux propres aux déversements de produits piscicoles ainsi qu'à la conduite de ces opérations. Une aide similaire nous a été fournie par l'inspecteur de pêche de l'arrondissement. Vingt-quatre nouveaux auges ont été confectionnés et installés et tous les fonds en bois des bassins furent renouvelés. La maison d'habitation, le garage et la glacière ont été peints et le domaine fut amélioré d'une façon générale.

ÉCLOSERIE DE LINDLOFF

W. T. Owens, surintendant

Les cueillettes d'œufs de truite mouchetée, en octobre et en novembre, se sont chiffrées à 1,513,200 à même les bassins de l'écluserie et à 194,800, à même le lac McRae. Ces cueillettes furent amplifiées par l'arrivage en novembre de 1,124,400 œufs de saumon atlantique en provenance de l'étang de Margaree et, en mars, par l'arrivée de 1,500,000 truites mouchetées originaires d'Antigonish. Les déversements de produits piscicoles, opérés pendant la campagne, comprennent 555,000 saumons atlantiques et 1,371,100 truites mouchetées, y compris 10,340 des dernières, d'un an et de deux ans, marquées par l'amputation de nageoires et mises en liberté, dans le lac McIntyre, à raison de 2,340 et dans chacun des lacs suivants, à savoir: Blackett, Ferguson, Grand et McIsaac, à raison de 2,000. Mille six cent quarante-cinq truites mouchetées furent transférées du lac McRae dans le lac Lindloff. Ce lac, qui fut empoissonné au moyen de truites du lac McRae en 1944, l'a emporté par l'abondance de la pêche sur tous les lacs de cette région. On y a compté en une seule journée jusqu'à quarante pêcheurs à la ligne. On y a signalé la capture de quatre cent dix poissons portant la marque de l'écluserie. On rapporte que la pêche à la ligne dans les diverses eaux de la région, empoissonnées par l'écluserie, s'est montrée passablement fructueuse. Le lac Kyte, comté de Richmond, a été, comme d'habitude, fréquenté par de nombreux contingents de saumons de migration précoce. Dans l'élevage par sélectionnement, 7 couples de truites mouchetées, hybrides du lac McRae, produisirent 1,205 œufs par femelle contre 711 œufs par femelle chez

les poissons non-sélectionnés, et, 9 couples du même âge, originaires d'Antigonish, produisirent 2,261 œufs par femelle contre 1,198 par femelle chez les poissons non-sélectionnés. Un nouveau pont en béton avec passe-déversoir, fut construit dans la digue qui fut élevée de deux pieds de façon à assurer ainsi l'usage d'une quantité supplémentaire d'eau de réserve dans ce lac qui sert à alimenter en eau et l'écloserie et les bassins d'élevage. On a procédé à la construction d'un nouveau bâtiment comportant glacière, garage, magasin de produits alimentaires pour poisson et frigorifique à la saumure. La maison d'habitation a aussi été l'objet de certains travaux de vernissage et de peinture.

ÉCLOSERIE DE MARGAREE

J. W. Heatley, surintendant

Les bassins piscicoles produisirent 3,140,600 œufs de truite mouchetée du 22 octobre au 16 novembre. Cette production fut augmentée par l'arrivée, en novembre et décembre, de 1,852,000 œufs de saumon atlantique, en provenance de l'étang-vivier à saumon de Margaree. Les déversements de produits piscicoles opérés pendant la campagne, se sont décomposés comme suit: 1,960,000 saumons atlantiques et 707,700 truites mouchetées dont 1,000 truites, d'un an, furent marqués par l'ablation des nageoires adipeuse et pectorale gauche, puis furent mises en liberté dans le lac O'Law. Pendant l'année, 133 recaptures de truites marquées ont été signalées, à savoir: 3, en provenance du ruisseau Egypt; 51, du ruisseau Ingraham et 79, des étangs Plaster. En 1944, on avait signalé 150 recaptures. Dans la pratique de l'élevage par sélectionnement, 35 couples de truites mouchetées de 3 ans ont produit 2,285 par femelle contre 1,172 chez les poissons de même âge du groupe non-sélectionné. Dix-huit nouvelles digues furent construites dans les bassins, à savoir: 9 dans la batterie "S" et 9, dans la batterie "A". Le bassin N° 3 de la batterie "B" a été complètement refaçoné, les extrémités au moyen de béton et les côtés au moyen de béton et de pierres coulées dans du mortier liquide. On a procédé en octobre à la pratique d'une installation d'énergie hydro-électrique dans les bâtiments. Des réparations furent faites au garage et 14 auges furent confectionnés en remplacement d'anciens aménagements devenus hors d'usage. On rapporte que la pêche à la ligne s'est montrée fructueuse dans l'arrondissement, surtout dans le lac O'Law ainsi que dans les rivières Margaree et North. Le surveillant de pêche et son personnel ont prêté leur concours dans toute la mesure possible.

ÉTANG-VIVIER A SAUMON DE MARGAREE

J.-P. Chiasson, surintendant

Conformément à la pratique ordinaire, les saumons, destinés à cet étang, furent achetés à la Société de Pêche de Saumon du Havre Margaree. Les préparatifs commencèrent le 15 septembre et consistèrent dans le boilage, le peinturage et calfatage du bateau, dans le curage des bassins, dans la réparation du barrage en treillis métallique et de la toiture du hangar de freyage. Le filet fut mis en service d'une façon continue depuis le 26 septembre jusqu'au 18 octobre et, a servi à la capture de 835 saumons d'un poids moyen de 9.3 livres. Huit cents saumons furent mis en stabulation et 33, y compris 10 saumoneaux, furent remis en liberté au lieu de mouillage de l'engin de capture. A même les 788 femelles, frayées du 16 novembre au 10 décembre, 4,476,400 œufs furent recueillis, puis répartis comme suit: 1,124,400 à destination de Lindloff; 500,000 à destination de Yarmouth; 1,000,000 à destination de Middleton et 1,852,000 à destination de Margaree. Cette cueillette est la plus abondante qui ait été effectuée depuis 1942.

ÉTANGS D'ÉLEVAGE DE LA RIVIÈRE MERSEY

C. E. Harding, surveillant

Entre le 6 et le 16 juin, cinquante mille digitales de truite mouchetée et 225,000 fretins de saumon atlantique arrivèrent à l'établissement, les premiers, en provenance de Middleton et les derniers, en provenance de Bedford. Le rendement piscicole de la campagne s'est élevé à 107,500 saumons et à 44,400 truites dont certaines des dernières d'une mensuration de 7½ pouces de longueur au moment de leur mise en liberté. Le pont, les planchers du campement et la galerie furent peints; certains travaux d'aménagement furent effectués à l'endroit des poches d'eau stagnante dans les bassins; enfin une chambre à coucher et un bureau furent ajoutés à l'arrière du bâtiment du campement. Un plus grand nombre de tacons que d'habitude furent perçus en train de descendre la rivière Mersey en direction de l'eau salée et on rapporte que la pêche à la ligne est plus fructueuse qu'auparavant dans les ruisseaux empoisonnés par l'établissement de Mersey. Pendant toute la campagne piscicole, une aide des plus précieuses a été fournie par le Comité de Pêche de la Société locale de Pêche et de Chasse, par certains sportifs locaux, par les inspecteurs de pêche ainsi que par les membres du personnel de la Commission d'Énergie Électrique de la Nouvelle-Écosse.

ÉCLOSERIE DE MIDDLETON, ÉTANGS DE STEVENS ET STATION D'ÉLEVAGE DE NICTAUX

F.-M. Millette, surintendant

Les arrivages d'œufs pendant la campagne piscicole se sont décomposés comme suit: en février, 1,000,000 d'œufs de truite mouchetée, en provenance d'Antigonish et 100,000 œufs de truite mouchetée, en provenance du Ministère de la Chasse et de la Pêche de l'Ontario, par l'intermédiaire de son écloserie de Sault Sainte-Marie; en mai, 8,000 œufs de truite arc-en-ciel, en provenance de Saint-Jean; en novembre, 1,000,000 d'œufs de saumon atlantique, en provenance de l'étang à saumon de Margaree. En mai, l'étang Stevens reçut de Nictaux 1,276,700 alevins de saumon atlantique. Les expéditions d'œufs consistèrent en 1918, 600 œufs de saumon atlantique, le 21 mars, à destination de Nictaux, avec de jeunes poissons; en 105,000 œufs de truite mouchetée, entre les 16 et 18 mai, à destination de Rejimkujik; en 50,000 œufs de la même espèce, entre les 6 et 7 juin, à destination de Mersey. Les déversements de produits piscicoles, opérés pendant la campagne, se sont décomposés comme suit: 700,400 truites mouchetées, 770,000 saumons atlantiques, 69,000 truites saumonées et 5,300 truites arc-en-ciel. Sur ces quantités, 3,900 truites mouchetées, à destination du lac Elliott et 3,880 digitales de truite arc-en-ciel à destination du lac Rumsey, subirent l'opération du marquage. Un nouveau barrage fut érigé dans les étangs Stevens entre l'étang N° 3 et le barrage d'aval. Les allées furent aménagées et recouvertes de gravier. Un nouveau plafond fut posé dans la salle à manger de la maison d'habitation. On effectua aussi certains travaux de peinture et de décoration. Des rayons supplémentaires furent installés pour le placement des dossiers. Les inspecteurs de pêche se sont toujours montrés empressés à fournir les renseignements voulus sur les eaux locales et les pêcheurs à la ligne ont rapporté que la pêche de la truite se montrait très fructueuse dans l'arrondissement et que, dans la rivière Lahave, la pêche du saumon se révélait plus productive que jamais auparavant.

C'est le 20 mars que fut ouverte la station d'élevage de Nictaux où, le jour suivant, arrivèrent 918,600 œufs de saumon atlantique en provenance de

Middleton. Il fut aussi livré à cette station 602,000 œufs de la même espèce en provenance de Cobequid via Middleton, le 4 avril. Ces œufs furent mis en incubation et les alevins furent élevés jusqu'aux 8 et 10 mai, dates auxquelles un million deux cent soixante-seize mille sept cents furent expédiés aux étangs de Stevens et le reste, soit 25,000, à la rivière Nictaux. Les toitures de l'écloserie, du hangar à produits alimentaires et du bâtiment du gardien furent remis à neuf; de nouveaux supports en béton furent confectionnés pour tous les auges ou réservoirs et une nouvelle auge de vidange fut construite.

ÉCLOSERIE DE YARMOUTH

F. F. Annis, surintendant

Du 29 octobre au 15 novembre, les bassins piscicoles produisirent 156,100 œufs de truite mouchetée. D'autres quantités d'œufs arrivèrent en janvier et en février, à savoir: 950,400 œufs de truite mouchetée, en provenance de l'Élevage de Truites du Cap-Cod via Rainbow Ranch; 1,000,000 de la même espèce, en provenance d'Antigonish; 400,000 œufs de saumon atlantique, en provenance de Kelly, et, en novembre, 984,400 œufs de truite mouchetée, en provenance de Saint-Jean et 500,000 œufs de saumon atlantique, en provenance de l'étang-vivier à saumon de Margaree. En mai et en juin, 500,000 digitales de saumon atlantique furent expédiés à la station d'élevage de Kejimkujik. Les déversements de produits piscicoles, opérés par Yarmouth pendant la campagne, se sont élevés à 180,000 saumons atlantiques et à 1,022,700 truites mouchetées dont 1,253 truites d'un an et plus âgées furent marquées par l'ablation des nageoires adipeuse et ventrale droite, puis furent réparties de la façon suivante: 486, dans le lac Joe-a-re; 662, dans le lac Tait; 53, dans le lac Goudey; 52, dans le lac Sloan. Dans la pratique de l'élevage par sélectionnement, 5 couples de truites mouchetées de deux ans produisirent 1,498 œufs par femelle contre 875 par femelle chez les poissons de même âge du groupe non-sélectionné. Les fonds en béton de trois bassins de forme allongée furent renouvelés; certains des bâtiments furent peints; les allées et les chemins furent recouverts de gravier et le domaine réaménagé d'une façon générale. Le camion de l'écloserie a servi à effectuer des expéditions de produits piscicoles en provenance des stations d'élevage de Kejimkujik et de Mersey. On rapporte que la pêche du saumon et de la truite à la ligne s'est montrée très fructueuse. Chaque fois que les circonstances l'ont permis, le surveillant de pêche avec le concours de son personnel n'a pas manqué d'aider à la conduite des opérations piscicoles. Il en fut de même de la part de certains des habitants de la région dans la pratique des déversements de produits piscicoles.

ÉCLOSERIE DE CHARLO

R. O. Barrett, surintendant

Les opérations de frayage, effectuées à l'écloserie entre le 28 octobre et le 19 novembre, ont produit 389,700 œufs de saumon atlantique. Cette cueillette fut amplifiée par l'arrivage en mars de 700,000 œufs de saumon atlantique en provenance de l'écloserie de Miramichi, et, en octobre et novembre, de 1,341,000 œufs de la même espèce en provenance de l'étang-vivier à saumon de New-Mills. Les déversements de produits piscicoles, opérés pendant la campagne, se sont décomposés comme suit: 1,877,750 saumons atlantiques et 14,200 truites mouchetées dont 763 truites d'un an furent marquées par l'ablation des nageoires adipeuse et pectorale droite et furent réparties de la façon suivante: 243, dans la rivière Charlo; 260, dans le lac Black; 260, en Loch Lomond. Dans la pratique:

de l'élevage par sélectionnement, 13 couples de truites mouchetées de quatre ans produisirent 3,793 œufs par femelle contre 1,999 par femelle chez les poissons de même âge du groupe non-sélectionné. Les parois de deux bassins circulaires furent revêtues de 3 pouces de ciment, ce qui a servi à parachever le redoublement de tous les bassins circulaires. Le bassin à reproducteurs et la toiture de la maison d'habitation furent remis à neuf. La boiserie à l'intérieur de l'écloserie principale et de la sous-écloserie, le magasin de produits alimentaires et le plancher de la galerie furent peints. Un certain nombre d'arbres d'ornementation furent plantés; un certain nombre d'écrans en lames de bois furent confectionnés et le domaine, amélioré d'une façon générale.

ÉCLOSERIE DE FLORENCEVILLE

J. M. Butler, surintendant

Entre le 17 octobre et le 26 novembre, les bassins de l'écloserie produisirent 1,308,000 œufs de truite mouchetée, ce qui est plus du double de la cueillette réalisée l'année dernière. Ces bassins, bien qu'ils ne soient pas aussi productifs qu'au commencement de la présente décennie, n'en manifestent pas moins une amélioration régulière de rendement depuis 1943. Au ruisseau Clinch, comté de York, les opérations piscicoles, qui avaient été suspendues depuis 1941, ont été reprises. Dans l'ensemble, 353 poissons furent capturés, dont 140 femelles entre le 24 octobre et le 12 novembre, produisirent 132,800 œufs de saumon sébago. Sur les 353 individus capturés, 23, soit 6.5 pour cent, étaient des poissons marqués. En 1944, soixante-dix truites marquées furent recapturées en diverses localités. Les réceptions d'œufs d'autres origines consistèrent, en mars, en 1,000,000 d'œufs de saumon atlantique, en provenance de l'écloserie de Miramichi et 500,000 œufs de truite mouchetée, en provenance d'Antigonish, et, en octobre et novembre, 806,000 œufs de saumon atlantique, en provenance de l'étang de Miramichi et 1,011,150 œufs de truite mouchetée, en provenance de Saint-Jean. Les déversements de produits piscicoles, opérés pendant la campagne, se sont chiffrés à 1,532,300 truites mouchetées, 1,625,500 saumons atlantiques et 48 saumons sébagos dont 5 sébagos de cinq ans et 500 truites mouchetées furent marqués avant leur mise en liberté par l'amputation des nageoires adipeuse et pectorale gauche. Les saumons sébagos marqués furent mis en liberté dans le lac Skiff et les truites marquées, au nombre de 400, dans le lac Bennett, et, au nombre de 100, dans l'étang de Johnville-Beaver. Dans la pratique de l'élevage par sélectionnement, 6 couples de truites mouchetées de quatre ans produisirent 2,072 œufs par femelle contre 973 chez les poissons de même âge du groupe non-sélectionnés. Vingt-cinq auvents furent confectionnés pour les bassins de forme allongée et la digue de distribution d'eau fut éclairée à l'électricité. Des quantités accrues de saumons atlantiques, de saumons sébagos et de truites mouchetées furent signalées dans les frayères et on rapporte que la pêche à la ligne s'est très sensiblement améliorée dans le lac Bennett, dans le lac Joslin ainsi que dans les ruisseaux Bulls, Hagerman et Burnt-Land. Les succursales de Frédéricton et de McAdam de la Société de Pêche et de Chasse n'ont pas ménagé leur concours dans la conduite des déversements de produits piscicoles et la même remarque peut s'appliquer à l'égard du surveillant régional de pêche, de l'inspecteur de pêche et de plusieurs gardes-pêche, gardes-chasse et guides forestiers.

ÉCLOSERIE DE GRANDES-CHUTES

W. A. McCluskey, surintendant

En janvier, 1,017,800 œufs de truite mouchetée arrivèrent de l'Élevage de Truites de Cap-Cod par l'intermédiaire de l'écloserie de poisson, exploitée par

l'État à Libby, au Montana; en mars, 1,000,000 d'œufs de saumon atlantique arrivèrent de Miramichi et 600,000 œufs de truite mouchetée, d'Antigonish; en octobre et novembre, 718,300 œufs de saumon atlantique, de l'étang-vivier à saumon de Miramichi et 2,503,800 œufs de truite mouchetée, de l'écloserie de Saint-Jean. Les déversements de produits piscicoles, opérés pendant la campagne, se sont élevés à 1,700,000 saumons atlantiques et 1,272,700 truites mouchetées. On rapporte que les saumons et les truites se sont montrés très abondants dans les frayères. Le camion de l'écloserie a servi pendant presque deux mois en automne aux opérations de déversements de produits piscicoles en provenance de l'écloserie de Saint-Jean. Les succursales de Madawaska et de Grandes-Chutes de la Société de Pêche et de Chasse ont participé d'une façon très efficace à la conduite des déversements de produits piscicoles.

ÉCLOSERIE DE MIRAMICHI ET ÉTANG-VIVIER A SAUMON

Frank Burgess, surintendant

En mars, 200,000 œufs de truite mouchetée arrivèrent de l'écloserie de Saint-Jean, et, en octobre et novembre, 6,520,000 œufs de saumon atlantique, de l'étang-vivier de Miramichi. Les expéditions d'œufs embryonnés de saumon atlantique, en mars, furent de 50,000, à destination de Crown Point (N.-Y.); de 120,000, à destination de l'écloserie de Glenora, à Belleville (Ont.); de 100,000, à destination de la station d'élevage du lac Hill, à Englehart (Ont.); de 1,000,000, à destination de Florenceville; de 1,000,000, à destination de Grandes-Chutes et de 700,000, à destination de Charlo. Les déversements de produits piscicoles opérés pendant la campagne, se sont élevés à 3,335,200 saumons atlantiques et 137,800 truites mouchetées. On rapporte qu'il y avait plus de saumons atlantiques dans les frayères cette année que l'année dernière. La pêche à la mouche s'est révélée fructueuse dans tous les affluents de la rivière Miramichi, de sorte que les pêcheurs au filet dérivant et les pêcheurs au filet fixe remportèrent assez de succès sur cette rivière et ses affluents.

Les saumons reproducteurs, destinés à l'étang de Miramichi, furent achetés comme d'habitude par adjudication, et, du 10 au 30 septembre, mille sept cent soixante et onze poissons, d'un poids moyen de 8.6 livres, furent mis en stabulation. Entre le 20 octobre et le 7 novembre, mille cinquante-cinq femelles furent frayées et fournirent un rendement de 8,044,400 œufs qui furent répartis comme suit: 6,520,100, à destination de Miramichi; 718,300, à destination de Grandes-Chutes et 806,000, à destination de Florenceville.

ÉTANG-VIVIER A SAUMON DE NEW-MILLS

William White, surintendant

Entre le 24 mai et le 18 juillet, trois cent quatre-vingt sept saumons, d'un poids moyen de 14.6 livres, furent achetés à 13 emplacements de pêche marchande de l'arrondissement et furent livrés à l'étang-vivier de New-Mills où ils furent mis en stabulation. A l'époque de la fraie, comprise entre le 23 octobre et le 8 novembre, cent quatre-vingt-sept femelles produisirent 1,341,000 œufs qui furent tous déposés dans les appareils incubateurs de l'écloserie de Charlo. Seuls 8 saumons succombèrent pendant la période de stabulation comprise entre mai et novembre. Un plancher en bois dur fut posé dans l'habitation et un nouveau seuil installé sous le pan est du bâtiment.

ÉCLOSERIE DE SAINT-JEAN.

K. G. Skillington, surintendant

Les étangs et bassins piscicoles de l'écloserie de Saint-Jean produisirent en novembre et décembre 11,646,550 œufs de truite mouchetée qui furent répartis comme suit: 7,147,200 à destination de Saint-Jean; 1,011,150, à destination de Florenceville; 2,503,800, à destination de Grandes-Chutes et 984,400, à destination de Yarmouth. Un million quatre-vingt-dix-huit mille des œufs, attribués à Saint-Jean, furent immergés, à l'état d'œufs embryonnés, dans la rivière Little. Les étangs et bassins produisirent aussi 40,500 œufs de truite arc-en-ciel en avril et mai et 11,500 œufs de saumon atlantique en novembre et décembre. En 1944, des reproducteurs de saumon atlantique, de quatre ans, qui n'avaient jamais fréquenté l'océan, et qui avaient été gardés en stabulation dans les étangs et bassins de l'écloserie depuis l'éclosion des œufs, produisirent 6,500 œufs dont 50 pour cent parvinrent plus tard à éclosion. De nouveau, cette année en 1945, ces saumons reproducteurs, aujourd'hui âgés de cinq ans, produisirent 11,500 œufs. Les alevins et digitales, issus des œufs, produits en 1944, grossirent beaucoup plus rapidement que les jeunes poissons, issus des œufs originaires des saumons reproducteurs atlantiques fréquentant l'océan. Les deux lots de digitales, ayant été nourris pendant tout l'été, furent pesés le 6 octobre, date à laquelle ceux, issus de reproducteurs, élevés en bassin ou en étang, pesèrent, en moyenne, 0.259 onces, chacun, tandis que les digitales, issus de progéniteurs, de migration océanique, ne fournirent, en moyenne, qu'un poids de .091 onces. En sus des cueillettes provenant des étangs ou bassins ci-dessus désignés, on signale les arrivages d'œufs suivants: 990,600 œufs de saumon atlantique, en provenance de Cobequid, en mars; 68,000 de saumon sébago, en provenance des lacs Chamcook, en novembre; 4,000 œufs de la même espèce, en provenance du lac Gibson, en novembre aussi. En sus des expéditions d'œufs déjà signalées, 1,000,000 d'œufs de truite mouchetée furent expédiés en mars à l'écloserie de Kelly; 200,000 œufs de la même espèce à l'écloserie de Miramichi, le même mois, et, 8,000 œufs de truite arc-en-ciel à Middleton en mai. Les déversements de produits piscicoles, opérés pendant la campagne, se sont élevés à 843,000 saumons atlantiques, 27,600 saumons sébagos, 2,150,200 truites mouchetées et 7,700 truites arc-en-ciel. Six mille cinq cent soixante-quinze des saumons sébagos d'un an à deux ans, 12 truites arc-en-ciel, de quatre ans, et 7,538 digitales de truite mouchetée d'un an à deux ans, furent marqués par l'amputation de nageoires avant d'être mis en liberté de la façon suivante: tous les saumons sébagos, dans le lac Chamcook; toutes les truites arc-en-ciel, dans la rivière Little et, quant aux truites mouchetées, dans les lacs suivants: 3,808, dans le lac Balls; 1,518, dans le lac Gibson; 1,200, dans le lac Welch; 812, dans le lac Crécy; 200, dans le lac Taylor. Un certain nombre de digitales de truite mouchetée opérèrent une croissance rapide et fournirent un poids moyen de 2.3 onces le 30 octobre. Dans la pratique de l'élevage par sélectionnement, 20 couples de truites mouchetées de deux ans produisirent 3,414 œufs par femelle contre 1,545 par femelle chez les poissons du même âge du groupe sélectionné. La conduite en bois de 8 pouces, posée en l'automne de 1944, fut raccordée provisoirement aux auges extérieurs pour la saison d'été. Pendant le printemps, le conduit s'est rempli et du gravier fut déposé sur la nappe de glace de l'étang pour servir de lit aux conduites de distribution d'eau. L'extrémité est de l'écloserie fut remise à neuf; une nouvelle allée fut aménagée et le reste fut réaménagé là où la chose fut jugée nécessaire. Le ruisseau de la source fut l'objet d'opérations de curage et quatre digues furent érigées en vue de la création de trois bassins. Les changements nécessaires furent faits aux anciens tréteaux et chevalets, servant de supports aux auges extérieurs de sorte que quelque-uns des nouveaux appareils peuvent d'ores et déjà être installés. On rapporte que

la pêche s'est montrée fructueuse dans la rivière Little en aval de l'écloserie et que la présence d'un grand nombre de truites arc-en-ciel a été signalée dans la Grande-Rivière-aux-Saumons. On signale que la pêche à la ligne s'est beaucoup améliorée par suite des déversements de produits piscicoles effectués par l'écloserie. Des travaux de peinture ont été faits à l'intérieur de l'écloserie et de la maison d'habitation. Les succursales de Saint-Jean, de Saint-Étienne, de McAdam, de Frédéricion-Jonction, de Grand-Lake, de Sussex et de Moncton de la Société de Pêche et de Chasse n'ont pas ménagé leur concours. Dans la conduite des déversements d'automne, la succursale de Saint-Jean a mis à la disposition du service des camions, ses voitures et ses hommes. La succursale de Sussex, en sus de transporter la plupart des poissons à destination de Sussex, a envoyé sept camions à l'écloserie et a procédé à la distribution des digitales en cette région.

Aux lacs Chamcook et Gibson, les opérations furent conduites avec l'aide des surveillants de pisciculture et sous leur direction. A Chamcook, entre le 20 octobre et le 19 novembre, cent trente et un saumons sébagos furent capturés dont 85 femelles qui produisirent 68,000 œufs. Cette cueillette constitue une augmentation de 42,000 à peu près sur celle de l'année antérieure et elle est plus de cinq fois supérieure à la cueillette de 1943. Sur les 131 saumons sébagos capturés, 107, soit 81.7 pour cent, portaient la marque de l'écloserie. Au lac Gibson, il n'a été capturé que 20 saumons sébagos dont 3 étaient femelles qui produisirent 4,000 œufs. Cinq des 20 ou 25 pour cent portaient la marque de l'écloserie c'est-à-dire, avaient été amputés de leurs nageoires adipeuse et ventrale gauche. L'année dernière, 48 pour cent portaient la marque de l'écloserie à ce campement. Les œufs, en provenance des deux campements de cueillette, furent transportés à l'écloserie de Saint-Jean pour y être mis en incubation.

ÉTANGS D'ÉLEVAGE DE CARDIGAN

C. Sayer, surintendant

Entre les 10 et 15 mai, l'écloserie de Kelly produisit 740,600 truites mouchetées et 162,000 fretins de saumon atlantique dont 252,500 digitales de truites et 138,700 digitales de saumon furent ultérieurement distribués. La digue de distribution d'eau a été réaménagée et un nouvel encoffrement en charpente a été installé. Des arbres morts et des broussailles furent abattus et brûlés tout le long de la conduite d'eau, le terrain, entourant les bassins et étangs, fut regazonné et certaines parties surbaissées de la pelouse furent comblées et remblayées; deux ouvrages piscicoles en charpente et un certain nombre de poteaux de clôture furent remplacés; le porche de la façade, le magasin de produits alimentaires et les clôtures furent peints. Le domaine fut réaménagé d'une façon générale. On rapporte que la pêche sportive s'est révélée très fructueuse dans les lacs Glenfinnan et O'Keefe et, au demeurant, cette pêche a été en général déclarée abondante. On a aidé aux travailleurs de l'Office des Recherches sur les Pêcheries au fur et à mesure que la nécessité s'en est fait sentir.

ÉCLOSERIE DE KELLY ET ÉTANG-VIVIER A SAUMON DE MOREL

C. A. Tait, surintendant

Une cueillette de 214,000 œufs de truite mouchetée fut effectuée à même l'étang de distribution d'eau de l'écloserie entre le 5 novembre et le 27 décembre, et 7,160 œufs de la même espèce furent réalisés à même des poissons de l'étang de Simpson. Certaines crues qui, à maintes reprises, submergèrent l'engin de

capture et la clôture, ont empêché la réalisation d'une cueillette plus abondante en ce dernier lieu. En 1944, la nageoire adipeuse fut amputée à toutes les femelles frayées à l'étang de l'écloserie. Cette année, 444 truites furent capturées et marquées par l'ablation de la nageoire droite centrale. Environ 60 pour cent des femelles frayées manquaient de la nageoire adipeuse. Les autres réceptions d'œufs comprenaient 1,000,000 d'œufs de truite mouchetée, en provenance de l'écloserie de Saint-Jean, en mars; et 1,294,600 œufs de saumon atlantique, en provenance de l'étang de Morel, en novembre. Les expéditions de produits piscicoles furent, en février, de 400,000 œufs de saumon atlantique à destination de Yarmouth, et, en mai, de 740,600 œufs de truite mouchetée, et, de 162,000 fretins de saumon atlantique à destination de la station d'alevinage de Cardigan. Les déversements de produits piscicoles, opérés pendant la campagne, se sont élevés à 404,900 saumons atlantiques et 339,100 truites mouchetées. Trois auges d'incubation furent confectionnées et des réparations provisoires furent apportées au tablier ou à la plate-forme de la digue. On rapporte que la pêche à la ligne s'est montrée très fructueuse en nombre de secteurs de l'arrondissement, le saumon atlantique s'étant montré plus abondant dans la rivière Morel qu'en l'année antérieure. Le personnel piscicole a prêté concours aux sociétaires de l'Office des Recherches sur les Pêcheries dans la conduite de leurs travaux d'expérimentation pendant l'été.

L'adjoint, C. H. Cooper, a surveillé l'étang-vivier à saumon de la rivière Morel où furent mis en stabulation 527 saumons d'un poids moyen de 8½ livres, entre le 12 octobre et le 8 novembre. Soixante-huit pour cent des poissons furent de sexe mâle, mais à même les 161 femelles frayées, du 7 au 24 novembre, il a été réalisé un rendement de 1,294,600 œufs pour le compte de l'écloserie de Kelly. Un des poissons, capturés le 31 octobre et portant la marque K.3598, mesurait 37½ pouces et pesait 18 livres. Lorsqu'il a été marqué et mis en liberté à l'origine dans la rivière Morel, le 19 novembre 1943, ce poisson mesurait 31 pouces et pesait 8 livres après le frayage. Des réparations de peu d'importance furent faites au quai, au chaland et à la digue.

On a accueilli avec reconnaissance l'arrivée de 100,000 œufs de truite saumonée, en provenance du Ministère de la Chasse et de la Pêche de l'Ontario. Les expéditions d'œufs de saumon atlantique ont consisté en: 50,000 œufs à destination du Service des Poissons et de la Vie Végétale et Animale Sauvages, à Washington (D. C.), ainsi qu'en 220,000, à destination du Ministère de l'Ontario ci-haut désigné. Trois millions sept cent soixante mille cinq cents œufs de truite mouchetée furent achetés à l'Élevage de Truites du Cap-Cod, à Warsham, (Mass.), et 7,160, à l'Élevage de Nelson-Simpson, à Ray-View-Mills (I. P.-É.).

TABLEAU DONNANT, PAR ESPÈCE, LES CUEILLETES LOCALES D'ŒUFS, OPÉRÉES EN 1945 ET LES LIEUX DE LEUR MISE EN INCUBATION

Espèces	Lieux de cueillette	Dates de cueillette	Quantités cueillies	Mis en incubation à	Dates d'arrivée	Quantités reçues	Totaux	
Saumon atlantique...	Margaree, étang, N.-É.	16 nov.-10 déc.	4,476,450	Lindloff	22 novembre	1,124,410	17,038,930	
	Riv. Philip, N.-É.	15-20 novembre	1,025,700	Margaree	17 nov.-11 déc.	1,852,040		
	Sackville, riv., N.-É.	1-16 novembre	845,360	Middleton	28 novembre	1,000,000		
				Yarmouth	29 novembre	500,000		
				Cobequid	15-21 novembre	1,025,700		
				Bedford	1-16 novembre	815,360		
				Dalhousie, Université, Halifax, N.-É.		30,000		
		Miramichi, étang, N.-B.	20 oct.-7 nov.	8,044,370	Florenceville	26 octobre		805,920
					Grandes chutes	26 octobre		718,320
					Miramichi	21 oct.-8 nov.		6,520,130
Truite arc-en-ciel...	New Mills, étang, N.-B.	23 oct.-8 nov.	1,340,950	Charlo	24 oct.-9 nov.	1,340,950	40,500	
	Saint-Jean, bassings piscicoles, N.-B.	12 nov.-3 déc.	11,500	Saint-Jean	12 nov.-3 déc.	11,500		
Saumon sébago...	Morel, riv., I. P.-É.	7-24 novembre	1,294,600	Kelly's pond	7-24 novembre	1,294,600	390,700	
	Saint-Jean, étangs piscicoles, N.-B.	14 avril-4 mai	40,500	Saint-Jean	14 avril-4 mai	40,500		
Truite mouchetée...	Grand Lake, N.-S.	6-27 novembre	14,160	Grand Lake	6-27 novembre	24,160	390,700	
	Grand Lake, étangs piscicoles, N.-É.	6-27 novembre	171,700	Grand Lake	6-27 novembre	171,700		
	Chamcook, lacs, N.-B.	9-22 novembre	68,000	Saint-Jean	9-22 novembre	68,000		
	Chinch, ruisseau, York, comté, N.-B.	24 oct.-12 nov.	132,840	Florenceville	24 oct.-12 nov.	132,840		
	Gibson, lac, Charlotte, comté, N.-B.	22 novembre	4,000	Saint-Jean	22 novembre	4,000		
	Antigonish, étangs piscicoles, N.-É.	31 oct.-29 nov.	9,629,810	Antigonish	31 oct.-6 déc.	11,868,610		
	Bedford, écloserie, N.-É.	5 novembre	21,700	Bedford	5 novembre	21,700		
	Lindloff, étangs piscicoles, N.-É.	30 oct.-20 nov.	541,680	Lindloff	30 oct.-26 nov.	1,513,180		
	McRae, lac, Richmond, comté, N.-É.	7-26 novembre	971,500	Lindloff	5-20 octobre	194,760		
	Margaree, étangs piscicoles, N.-É.	5-20 octobre	194,760					
	22 oct.-16 nov.	2,527,010						
	12-16 novembre	(a) 613,570	Margaree	22 oct.-16 nov.	3,140,580			
	Yarmouth, étangs piscicoles, N.-É.	29 oct.-15 nov.	156,110	Yarmouth	29 oct.-15 nov.	156,110		
	Charlo, étangs piscicoles, N.-B.	28 oct.-19 nov.	389,720	Charlo	28 oct.-19 nov.	389,720		
	Florenceville, étangs piscicoles, N.-B.	17 oct.-26 nov.	1,307,960	Florenceville	17 oct.-26 nov.	1,307,960		
	Saint-Jean, étangs piscicoles, N.-B.	5-23 novembre	9,442,550					
		28 nov.-4 déc.	(a) 2,204,000	Yarmouth	24 novembre	984,400		
				Florenceville	23 novembre	1,011,150		
				Grandes chutes	15, 19 novembre	2,503,800		
				Saint-Jean	5 nov.-4 déc.	7,147,200		
				Kelly's Pond	5 nov.-27 déc.	213,980		
	Southport (Kelly's Pond) étang piscicoles, I. P.-É.	6 nov.-27 déc.	213,980				30,453,150	
							47,923,280	

(a) Œufs issus de poissons d'un an.

EN VUE DE RENDRE MOINS COUTEUSE ET PLUS FACILE L'EXPÉDITION DES PRODUITS PISCICOLES, ON A OPÉRÉ
LES TRANSFÈREMENTS SUIVANTS EN 1945.

Espèces	En provenance de	A destination de	Oeufs embryonnés		Alevins		Digitales		
			Quantités	Dates d'arrivée	Quantités	Dates d'arrivée	Quantités	Dates d'arrivée	
Saumon atlantique.....	Bedford.....	Grand Lake.....					345,000	19-22 juin	
	Bedford.....	Mersey.....			225,000	9-16 juin			
	Cobequid.....	Antigonish.....	1,005,840	22 mars					
	Cobequid.....	Nictaux.....	601,980	4 avril					
	Cobequid.....	Saint John.....	990,600	28 mars					
	Middleton.....	Nictaux.....	918,600	21 mars					
	Nictaux.....	Middleton.....			1,276,680	8-10 mai			
	Yarmouth.....	Kejimikujik.....					500,000	28 mai, 15 juin	
	Miramichi.....	Charlo.....	700,000	22 mars					
	Miramichi.....	Florenceville.....	1,000,000	10 mars					
	Miramichi.....	Grand Falls.....	1,000,000	16 mars					
	Kelly's Pond.....	Yarmouth.....	400,000	23 février					
	Kelly's Pond.....	Cardigan.....			162,000	15 mai			
	Truite arc-en-ciel.....	Saint John.....	Middleton.....	8,000	24 mai				
		Antigonish.....	Bedford.....	500,000	24 février				
		Antigonish.....	Cobequid.....	1,000,000	22 mars				
		Antigonish.....	Grand Lake.....					40,000	24 sept., 1er oct.
		Antigonish.....	Lindlof.....	1,500,000	8 mars				
		Antigonish.....	Middleton.....	1,000,000	9 février				
Antigonish.....		Yarmouth.....	1,000,000	25 février					
Antigonish.....		Florenceville.....	500,000	17 mars					
Antigonish.....		Grand Falls.....	600,000	31 mars					
Bedford.....		Coldbrook.....			371,040	21-26 mai			
Bedford.....		Coldbrook.....					35,000	6 juin	
Middleton.....		Kejimikujik.....					105,000	16-18 mai	
Middleton.....		Mersey.....					50,000	6-7 juin	
Saint John.....	Miramichi.....	200,000	9 mars						
Saint John.....	Kelly's Pond.....	1,000,000	8 mars						
Kelly's Pond.....	Cardigan.....			740,620	10-14 mai				

QUANTITÉS DISPONIBLES D'ŒUFS, D'ALEVINS, DE DIGITALES ET DE POISSONS PLUS AGÉS A LA CLOTURE DE L'ANNÉE
CIVILE DE 1945

84

Établissements	Espèces	Œufs	Alevins	Digitales	Poissons d'un an	Poissons de deux ans	Poissons de trois ans	Poissons de quatre ans	Poissons de cinq ans et plus	Totaux par espèce	Totaux par écluserie
Antigonish.....	Truite mouchetée.....	11,560,670		18,000	4,025	8,129				11,590,824	11,590,824
Bedford.....	Saumon atlantique..... Truite mouchetée.....	679,570 10,300								679,570 10,300	689,870
Cobequid.....	Saumon atlantique..... Truite mouchetée.....	1,023,410		32,172						1,023,410 32,172	1,055,582
Grand Lake.....	Saumon sébago..... Truite mouchetée.....	134,210		33,870 39,975	1,500	1,000	401	185	20	171,186 39,975	211,161
Lindlof.....	Saumon atlantique..... Truite mouchetée.....	1,115,750 1,399,460	70,000	3,000	2,701	747				1,115,750 1,475,908	2,591,658
Margaree.....	Saumon atlantique..... Truite mouchetée.....	1,758,600 2,123,310		5,008	7,540	3,372				1,758,600 2,139,230	3,897,830
Middleton.....	Saumon atlantique.....	986,200								986,200	986,200
Yarmouth.....	Saumon atlantique..... Truite mouchetée.....	475,690 797,710		2,210	174	105	133	80		475,690 800,412	1,276,102
Charlo.....	Saumon atlantique..... Truite mouchetée.....	1,279,340 296,510			600			270		1,279,340 297,380	1,576,720
Florenceville.....	Saumon atlantique..... Saumon sébago..... Truite mouchetée.....	774,780 119,940 1,905,840		29,380	7,282	5,174	497	369		804,160 119,940 1,940,654	2,864,754
Grandes-Chutes.....	Saumon atlantique..... Truite mouchetée.....	698,820 1,771,550								698,820 1,771,550	2,470,370
Miramichi.....	Saumon atlantique.....	6,329,040								6,329,040	6,329,040
Saint-Jean.....	Saumon atlantique..... Saumon sébago..... Truite arc-en-ciel..... Truite mouchetée.....	4,520 69,960 4,561,520		3,600 4,454 1,004 34,820	4,252	3,834		23	8	8,137 74,414 1,035 4,604,426	4,688,012
Kelly, étang.....	Saumon atlantique..... Truite mouchetée.....	1,195,420 199,100								1,195,420 199,100	1,394,520
		41,271,220	70,000	228,985	28,074	22,361	1,031	927	45	41,622,643	41,622,643

MINISTÈRE DES PÊCHERIES

EXPÉDITIONS

CLEF DES ABRÉVIATIONS

Espèces—

- A Saumon atlantique
- B Truite brune
- K Truite kamloops
- R Truite arc-en-ciel
- L Saumon des lacs ou sébagos
- S Truite mouchetée

Stades de croissance—

- a Oeufs non-embryonnés
- b Oeufs embryonnés
- c Alevins
- d Fretins
- 1 Digitales N° 1
- 2 Digitales N° 2
- 3 Digitales N° 3
- 4 Digitales N° 4
- 5 Digitales N° 5
- f Poissons d'un an
- g Poissons de deux ans
- h Poissons de trois ans
- k Poissons plus âgés

CLASSIFICATION

Fretin: Poisson d'une durée de vie de deux semaines après l'absorption complète de la vésicule ombilicale.

Digitales:

- N° 1—Poisson d'une durée de vie de deux à huit semaines après l'absorption complète de la vésicule ombilicale.
- N° 2—Poisson d'une durée de vie de huit à quatorze semaines après l'absorption complète de la vésicule ombilicale.
- N° 3—Poisson d'une durée de vie de quatorze à vingt semaines après l'absorption complète de la vésicule ombilicale.
- N° 4—Poisson d'une durée de vie de vingt à vingt-six semaines après l'absorption complète de la vésicule ombilicale.
- N° 5—Poisson d'une durée de vie de vingt-six semaines à partir de la date de l'éclosion.

NOUVELLE-ÉCOSSE

ÉCLOSERIE D'ANTIGONISH

Antigonish, comté—

- Afton, riv.—40,000 S1.
- Beaver Meadow, riv.—40,000 S1, 20,000 S2, 2,500 S3.
- Big Brook-South River—30,000 Sd, 15,000 S2.
- Black, riv.—60,000 S1.
- Brierly, ruisseau—20,000 S1.
- Cameron, lac—West River—15,000 S2.
- Copper, lac—260 Sf.
- Delhanty, lac—40,000 S1.
- Gaspareaux, lac—30,000 S1, 473 Sh.
- Glenroy, riv.—20,000 Sd, 35,000 S1, 10,000 S2.
- James, riv.—110,000 A1.
- Maryvale ou Malignant, ruisseau—40,000 S1.
- McMillan, lac—10,000 S2.
- Meadow Green, riv.—30,000 Sd, 35,000 S1, 10,000 S2.
- Middleton, lac—50,000 S1.
- North, lac—50,000 S1.
- North, riv.—10,000 S2.
- Pinevale, ruisseau—20,000 Sd.
- Pinevale, lac—30,000 Sd.
- Polson Brook-South River—30,000 S1.
- Rights, riv.—60,000 A1.
- St-Joseph, lac—15,000 S1, 500 Sr.
- South, lac—40,000 S1.
- South, riv.—65,000 A1, 110,000 S1, 10,000 S2, 1,170 S4, 740 Sf.
- Springfield-Glenroy—30,000 Sd.
- West, riv.—80,000 S1, 40,000 S2, 2,500 S3, 4,200 S4, 1,025 Sf, 600 Sg.

Cumberland, comté—

Sutherland, lac—1,250 Sf.

Guysborough, comté—

- Big Brook, lac—2,000 S4.
- Canter, lac—60,000 S1.
- Cooee Coffre, lac—60,000 S1.
- Country Harbour, riv.—60,000 A1.
- Cudahys, lac—20,000 S1, 2,500 S3.
- Dobson, lac—110,000 S1.
- Donahue, lac—100,000 S1, 500 Sf.
- Doyle, lac—30,000 S1.
- Ecumsecum, riv.—60,000 S1.
- Eight Island, lac—50,000 S1.
- Fitzgerald, lac—30,000 S1, 2,500 S3.
- Giant, lac—80,000 S1, 20,000 S2.
- Goldboro ou Goldbrook, lac—30,000 S1.
- Goshen, lac—10,000 S1.
- Guysborough, riv.—40,000 S1.
- Hazel Hill, lac—40,000 S1.
- Digue hydroélectrique, rivière Havre-aux-Bouches—60,000 S1.
- Indian Harbour, lac—30,000 S1.
- Jellow, lac—90,000 S1, 5,000 S2, 3,000 S3, 600 Sf.
- Kennedy, lac—35,000 S1.
- Mannassette, lac—50,000 S1.
- McInnis (Joe's), lac—30,000 S1.
- MacIntosh, lac—3,000 S3.
- McPherson, lac (Port Shoreham)—65,000 S1.
- Morrison, lac—20,000 S1.

Guysborough, comté—Fin

Narrow, lac—50,000 S1.
 Porter, riv.—50,000 S1.
 Pringle, lac—300 Sh.
 East River St. Mary—100,000 Ad, 120,000 A1.
 West River St. Mary—220,000 A1.
 Salmon, riv.—40,000 A1, 50,000 S1.
 Seal Harbour, lac—50,000 S1.
 Sherbrooke, lac—70,000 S1, 400 Sf.
 Sullivan, lac—40,000 S1.
 Taylor, Lake-East River St. Mary—20,000 S1.
 Three Mile, lac—40,000 S1.
 Tracadie, riv.—20,000 A1.
 Two-mile Lake-East River St. Mary—30,000 S1.
 Yank, lac—3,000 S3.

Halifax, comté—

Dalhousie, université—50 Sg., 30 Sh.
 Round Pond, (Smith Settlement)—475 Sf.

Pictou, comté—

Barney, riv.—60,000 A1, 30,000 S1.
 Ben, lac—2,500 S4.
 Big Brook—East River—10,000 S2.
 Blue Mountain, digue, French River—5,000 S2.
 Brora, lac—25,000 S2.
 Calder, lac—25,000 S2.
 Campbell French River—20,000 S2.
 East, riv.—70,000 A1, 70,000 S1, 20,000 S2.
 French, riv.—30,000 A1.
 French River branch (French River Settlement)—20,000 S1.
 Lansdowne, lac—20,000 S2.
 Little Caribou, riv.—20,000 S2.
 McLellan, ruisseau—35,000 S1.
 McPherson, lac—25,000 S2.
 Middle, riv.—30,000 A1.
 Porcupine, lac—3,000 S4.
 Sixmile, ruisseau—20,000 S1, 5,000 S2.
 Sutherland, riv.—30,500 S1.
 West branch brook-East River—20,000 S1, 10,000 S2.
 West, riv.—60,000 S1, 20,000 S2.

ÉCLOSERIE DE BEDFORD

Halifax, comté—

Black Point, lac—53,700 S1.
 Drain, lac—520 S2.
 Flat-St. Margaret—28,000 S1.
 Halfway, ruisseau—Sheet Harbour—35,000 S1.
 Jack, lac (Bedford, Bassin)—4,400 S2.
 Lewis-East River—45,000 S1.
 Little Sackville, riv.—30,000 Sd.
 Little Sackville, ruisseau—20,000 Sd.
 Long-Hosier—25,000 S1.

Maxwell-Sackville—60,000 S1.
 Moose-Scraggy—28,000 S1.
 Oyster, étang—35,000 S1.
 Sheldrake, lac—28,000 S1.

Hants, comté—

Bog-Coxcomb ou Cockscomb—28,000 S1.
 Lily-Meander—28,000 S1.
 Nix, lac—28,000 S1.

Lunenburg, comté—

Gold, riv., cours supérieur—14,570 A3.

ÉCLOSERIE DE COBEQUID

Colchester, comté—

Carter, lac—2,000 S2.
 Chain Lake-Economy—5,000 S2.
 Chiganois, riv.—23,000 S1, 12,000 S2.
 Debert, riv.—12,000 S2.
 East, riv., à Five Islands—25,000 S1.
 Economy, lac—9,000 S1.
 Economy, riv.—23,000 Ad.
 French, riv.—18,000 S1, 10,000 S2.
 Great Village, riv.—18,000 Ad.
 Newton, lac—9,000 S1.
 North, riv., près Truro—50,000 A1.
 Portapique, riv.—23,000 Ad.
 Salmon, riv.—50,000 A1.
 Shatter, lac—5,000 S2.
 Silica ou Bass River, lac—5,000 S1, 5,000 S2.
 Simpson, lac—18,000 S1, 6,000 S2.
 Waughs, riv.—25,000 S1, 10,000 S2.
 West Branch Lake-Riv. Philip—5,500 S2.

Cumberland, comté—

Amherst-Nappan—10,000 S1, 3,000 S2.
 Atkinson-Herbert—4,000 S1.
 Black, riv.—10,000 S2.
 Black, lac—15,000 A2.
 Brownell-Shinimikas—10,000 S1.

Coulter, lac, cours supérieur—2,500 S2.
 Cumberland-Herbert—3,500 S2.
 Dead, lac—4,000 S1.
 Fountain, lac—6,000 S1.
 Fox, riv. (Greville)—23,000 S1.
 Gilbert, Lac—5,000 S2.
 Isaac, lac—8,000 S1.
 Leak, lac—5,000 S1.
 Little-Newfound—3,500 S1.
 Maccan, riv.—23,000 Ad, 23,000 A1, 40,000 S1, 10,500 S2.
 McAloney, lac—10,055 S1, 4,000 S2.
 McLeod, lac—5,000 S1.
 Newfound, lac—12,000 S1.
 Otter-Portapique—4,000 S1.
 Parrsboro-Aboiteau—8,000 S1.
 Poison, lac—4,000 S1.
 Polly, ruisseau—5,000 S2.
 Pugwash, riv.—28,000 S1.
 Ramshead, riv.—16,000 S1.
 Ramshead, lac—10,000 S1.
 Riv. Philip—38,000 Ad, 43,000 A1, 3,400 A2, 12,000 S2.
 Riv. Philip, partie ouest—10,000 S2.
 Riv. Philip, partie est—30,000 Ad, 1,650 S1, 8,000 S2.

Cumberland, comté—Fin

Shinimikas, riv.—23,000 Ad, 7,000 S2.
 Shulie, riv.—10,000 S1.
 Smith-Polly—3,000 S1.
 Springhill, Lac—4,000 S1.
 Sugarloaf, ruisseau—10,000 S2.
 Tidnish, riv.—12,000 Ad, 8,000 S2.
 Tillies, ruisseau—15,000 S1.
 Vickery, lac—7,000 S2.
 Wallace, riv.—45,000 Ad, 43,000 S1, 10,000 S2.
 Wallace, river, west branch—12,000 S2.
 Webb, lac—4,000 S1.
 Welton, lac—6,000 S1.

Westmorland, comté—

Calhoun-Silver—6,000 S2.
 Carter-Westcock—3,500 S2.
 Fawcett-Silver—4,500 S2.
 Gaspereau, riv.—20,000 A1.
 Jenks-Tantramar—5,500 S1.
 North-Musquash—8,250 S1.
 North, riv.—21,000 A2.
 Pollett, riv.—85,000 A2.
 Robinson-Tantramar—11,000 S1.
 Walt Spence, ruisseau—8,000 S2.

ÉTANG DE COLDBROOK

Hants, comté—

Hennigar, lac—300 S2.

Kings, comté—

Annapolis, riv.—20,000 S2.
 Armstrong, lac—10,000 S3.
 Aylesford, lac—20,000 S2, 6,000 S3.
 Brandywind-Cornwallis—10,000 S2, 5,000 S3.
 Cambridge-Cornwallis—10,000 S2.
 Canard, riv.—12,000 S2, 4,000 S3.
 Cornwallis, riv.—10,000 S2, 5,000 S3.

Crooked, lac—5,000 S3.
 Gaspereau, lac—10,000 S2, 16,000 S3.
 Habitant, riv.—6,000 S3.
 Lac George—15,000 S2, 10,000 S3.
 Lac Paul—10,000 S3.
 Lac Torment—20,000 S2.
 Murphy, lac—10,000 S2, 8,000 S3.
 North, riv.—15,000 S2, 5,000 S3.
 Simpson, lac—2,000 S1, 2,000 S2, 2,000 S3.
 Trout, riv.—5,000 S3.
 Upper Sixty, lac—10,000 S3.

ÉTANG DE GRAND LAKE

Station expérimentale de pêche, Halifax, N.-É.
 —190 Af.

Albert, comté—

Petitcodiac, riv.—125 Af, 125 Lf.

Colchester, comté—

Stewiacke, riv.—15,000 A1, 5,000 Af.

Halifax, comté—

Beaverbank, riv.—1,200 Af, 1,200 Lf.
 Chezsetcook, riv.—20,000 A2.
 Conrod, lac—3,000 Sf.
 Eagle-Partridge—3,000 Sf.
 Fishing Brook, lac (Musquodoboit cours supérieur)—1,000 Sf.
 Five Island, lac—3,000 Sf.
 Goose-Porter—1,800 Sf.
 Halfmile, lac—1,000 Sf.
 Henry, lac—2,000 Sf.
 Ingram, riv.—20,000 A2, 6,000 Af.
 Little Salmon-Cole Harbour—20,000 A2.
 McGrath, lac—3,000 Sf.
 Meisner, lac—1,000 Sf.
 Mimie-Lac Thomas—1,000 Sf.
 Musquodoboit, riv.—20,000 A1, 55 Af.
 Ninemile, riv.—20,000 A1, 7,000 Af.

Pace, lac—2,500 Sf.
 Pockwock, lac—999 Sf.
 Rawdon, riv.—3,620 Af, 3,620 Lf.
 Sackville, riv.—20,000 A2, 6,000 Af.
 Salmon, riv. (Port Dufferin)—20,000 A2.
 Salmon, riv.—Echo Lake—20,000 A2.
 Sheehan, lac—1,000 Sf.
 Ship, Harbour, riv.—20,000 A2, 5,000 Af.
 Shubenacadie (Grand) Lake—7,000 L4, 20,100 Lf, 3,580 Lg, 2,895 Lh, 95 Lk.
 Sluice, lac—1,000 Sf.
 Tangier, riv.—25,000 A2, 7,000 Af.
 Upper Petpeswick, Long Bridge or Bridge End Lake—3,000 Sf.
 West River Sheet Harbour—20,000 A1, 5,800 Af.
 Williams, lac (Bras Nord-Ouest)—3,000 Sf.

Hants, comté—

Cameron, lac—1,000 Sf.
 Kennetcook, riv.—20,000 A1.
 Lewis, lac—1,000 Sf.

Lunenburg, comté—

Gold, riv.—15,000 A1, 7,000 Af.
 Middle, riv.—20,000 A2, 7,000 Af.
 Spondo, lac—1,500 Sf.

ÉTANGS DE KEJIMKUIJK

Lahave, riv. et affluents—135,000 A4.
 Medway, rivière et affluents—233,250 A4.
 Charlotte, lac—1,000 S5.
 Christopher, ruisseau—350 S2.
 Dolliver, lac (près Kempt)—500 S5.
 Freeman, lac—1,350 S2.
 Harmony, lac—2,620 S3.
 Murray, ruisseau—2,030 S2.
 Pleasant, riv.—7,870 S3.
 Tupper Long, lac—5,250 S3.
 Whiteburn, ruisseau—5,250 S3.

Wildcat, riv.—5,200 S2.
 Mersey, riv.—
 Crafton, ruisseau—1,750 S3.
 Grafton, lac—5,250 S3.
 Kejimkujik, lac—8,480 S5.
 Little, riv.—5,200 S2, 2,400 S3.
 Mersey, riv., cours supérieur—5,200 S2, 5,250 S3.
 Minard ruisseau—2,630 S3, 1,350 S5.
 Minard lac—5,250 S3.
 Westward, riv.—5,200 S2, 5,600 S3.

ÉCLOSERIE DE LINDLOFF

Cap-Breton, comté—

Belfry, lac—30,000 S1.
 Blackett, lac—28,000 S1, 2,000 Sf.
 Canoe, lac—30,000 S1.
 Catalogne, lac—30,000 S1.
 Chain or String Lakes-Mira River—30,000 S1.
 Cochran, lac—30,000 S1.
 Dutch Brook, lac—30,000 S1, 1,200 Sf.
 Gabarus, lac—30,000 S1.
 Gaspareaux, riv.—70,000 A1.
 Grand lac, près Louisbourg—30,000 S1.
 Hardy, lac—40,000 S1.
 Loon-Mira—20,000 S1.
 McCormick, lac—20,000 S1.
 Meadow-Sydney—51,000 S1.
 Mullcuish, lac—30,000 S1.
 Pottle, lac—2,000 Sf, 120 Sg.
 Salmon, riv.—70,000 A1, 90,000 A2.
 Stewart, lac—30,000 S1.

Inverness, comté—

Brawley, lac—30,000 S1.
 Horton, lac—30,000 S1, 1,200 Sf.
 McIntyre, lac (Grantville)—32,000 S1, 2,277
 Sf, 63 Sg.
 Pleasant Hill, lac—20,000 S1.

Richmond, comté—

Black, riv.—60,000 S1.
 Breen, lac—17,220 S2.

Buchanan, lac—30,000 S1.
 Falls Bay, ruisseau—5,000 S1.
 Ferguson, lac—28,000 S1, 2,000 Sf.
 Ferguson, ruisseau—12,000 S1.
 Framboise, riv.—70,000 A1.
 Grande-Rivière—70,000 A1.
 Indian, lac—30,000 S1.
 Kytes, lac—20,000 S1.
 Loch Lomond—140,000 A1, 45,000 A2.
 Mary Ann's, lac—10,000 S2.
 MacLeod, ruisseau—12,000 S1.
 McIsaac, lac.—18,000 S2, 2,000 Sf.
 McKenzie, lac—40,000 S1.
 McNab, lac—40,000 S1.
 Mill-Tillard—30,000 S1, 15,000 S2.
 Riv. Tillard, ouest—40,000 S1.
 Riv. Tillard, est—20,000 S1.
 Riv. Tom—20,000 S1.
 Saint-Esprit, lac—20,000 S1.
 Sampson, lac—30,000 S1.
 Scott, ruisseau—30,000 S1.
 Straughton, ruisseau—12,000 S1.
 Thompson, lac—10,000 S2.
 Madame, fle—
 Babins, lac—35,000 S1.
 Chain, lac—18,000 S1.
 Forest, lac—40,000 S1.
 Grand, lac—28,000 S1, 2,000 Sf.
 Noel, Lac—35,000 S1.
 Pottie, lac—32,000 S1.
 Shaw, lac—48,000 S1.

ÉCLOSERIE DE MARGAREE

Cap-Breton, comté—

Black-Mira—5,000 S1.
 Ferguson, lac (New Boston)—5,000 S1.
 Forester, lac—5,000 S1.
 Giovonetti, lac—300 Sf.
 Jackson ou Johnson, lac—5,000 S1.
 Kilkenny, lac—600 Sf, 400 Sg.
 McDonald ou Widow, lac (New Boston)—
 5,000 S1.
 McInnes, lac—300 Sf.
 McIntyre, lac (New Boston)—10,000 S1.
 McPherson, lac (New Boston)—300 Sf.
 Scotch ou Scott, lac—300 Sf.
 Trout brook-Mira River—300 Sf.

Inverness, comté—

Big brook-River Denys—40,000 S1.
 Chéticamp, riv.—50,000 Ad, 70,000 A1.
 Farm, ruisseau—5,000 S1.
 Gallant, riv.—35,000 S1, 300 Sh.
 Glen-Riv. Denys—15,000 S1.
 Glenora, ruisseau—5,000 S1.
 Grand-Étang, ruisseau—15,000 S1.
 Margaree, riv., Nord-Est et affluents—220,000
 Ad, 520,000 A1, 240,000 A2.
 Egypt, ruisseau—25,000 S1.
 Forest Glen ruisseau—25,000 S1.
 Ingram (Ingraham) ruisseau—354 Sf, 925 Sg.
 Lac O'Law—1,000 Sf.
 Lévis, ruisseau—25,000 S1.
 Watson, ruisseau—10,000 S1.

Margaree, riv., sud-ouest—110,000 Ad,
 140,000 A1.
 Captain Allan, ruisseau—35,000 S1.
 Matheson Glen, ruisseau—25,000 S1.
 McDonnell, ruisseau—15,000 S1.
 McColl, ruisseau—250 Sf.
 McPherson-Denys—15,000 S1.
 Mull, riv.—100,000 A1.
 Plaster, étangs—800 Sg. 830 Sh.
 Plateau, ruisseau—30,000 S1.
 Rough brook-River Inhabitants—250 Sf.
 Skye, ruisseau—30,000 S1.

Victoria, comté—

Aspy, riv., cours septentrional—40,000 A1.
 Aspy River, cours moyen—40,000 A1.
 Baddeck, riv.—50,000 Ad, 50,000 A1.
 Farquar Angus ou McDonald ruisseau—
 20,000 S1.
 Gillis, ruisseau—30,000 S1.
 Harris, ruisseau—10,000 S1.
 Peter, ruisseau—40,000 S1.
 Barachois, riv.—50,000 S1.
 Ingonish, riv.—40,000 A1.
 Middle, riv.—50,000 Ad, 50,000 A1.
 Black, ruisseau, 25,000 S1.
 Cold, ruisseau—30,000 S1, 520 Sg.
 Indian, ruisseau—40,000 S1.
 McDonald ruisseau—30,000 S1.
 North, riv.—170,000 A1, 30,000 A2.
 Washabuck, riv.—40,000 S1.

ÉTANGS DE MERSEY

Lunenburg, comté—

Crouse, lac—1,000 S5.
 Feener, lac—1,500 S5.
 Halfway, ruisseau—1,000 S5.
 Petite-Rivière—1,500 S5.

Queens, comté—

Five Rivers, source—3,100 S5.
 Louis, lac—1,500 S5.
 McAlpine, ruisseau—2,00 S5.

Mersey, rivière et tributaires—107,530 A3,
 1,300 S5.
 Beaverdam, ruisseau—4,500 S5.
 Eagle, lac brook—5,000 S5.
 George, ruisseau—5,000 S5.
 Kempton, ruisseau—5,000 S5.
 Ten-mile, lac—4,500 S5.
 Upper Great brook—4,000 S5.
 Mitchell, ruisseau—1,500 S5.
 Path, lac—1,000 S5.
 Robertson, lac—1,000 S5.

ÉCLOSERIE DE MIDDLETON

Annapolis, comté—

Annapolis, riv.—35,000 A3.
 Bear, riv., affluent est—10,000 S2.
 Cranberry, lac—8,000 S3.
 Elliott, lac—3,250 S3, 650 S4.
 Fed, lac—8,000 S3.
 Fishers, lac—20,000 S2.
 Grand Lake, cours supérieur—10,000 S3.
 Jeny, lac—6,000 S4.
 Katy ou Cady, lac—7,000 S3.
 Lac Pleasant—15,000 S2.
 Lequille, riv.—40,000 A1.
 Little-Annapolis—10,000 S2.
 Long-Medway—1,550 S4.
 McGill, lac—20,000 S2, 4,000 S4.
 Morton, ruisseau—5,000 S3.
 Nictaux, riv.—150,000 A2, 50,000 A3, 50,000 S3.
 Paradise, lac—12,000 S2.
 Parker, ruisseau—15,000 S2.
 Phinney-Annapolis—2,000 S4.
 Ramsey (Rumsey), lac—3,880 R3.
 Round Hill, riv.—30,000 A2.
 Sandy (Sand), lac—10,000 S2.
 Sandy Bottom, lac—10,000 S2.
 Shannon, riv.—35,000 A3.
 Slocomb, ruisseau—5,000 S2.
 Stronach, lac—10,000 S3.
 Thirty, lac—10,000 S2.
 Trout, lac—10,000 S3, 4,000 S4.
 Walker, ruisseau—12,000 S2, 2,000 S4.
 Waterloo, lac—25,000 S1.
 Wiswal (Wiswell) ruisseau—6,000 S3, 2,000 S4.
 Zwicker, lac—10,000 S2.

Digby, comté—

Haines, lac—8,000 S3.
 Harris, lac—10,000 S3.
 Lac Jolly—15,000 S2.
 Mallette, lac—7,000 S3.
 Mistake, riv.—8,000 S3.
 Porter ou Mistake, lac—15,000 S3.
 Stony-Sissiboo—2,000 S3.

Hants, comté—

Avon, riv., affluent ouest—50,000 A1.
 Chain-Avon—8,000 S4.
 Falls Lake stillwater—10,000 S3.
 Murphy-Avon—7,000 S3.
 Palmer, lac—10,000 S3.
 Panuke, lac—12,000 S2, 12,000 S3.
 Stark, lac—10,000 S3.
 Zwicker ou Daniel, lac—8,000 S3.

Kings, comté—

Annapolis, riv.—30,000 A2.
 Cornwallis, riv.—30,000 A2.
 Gaspereau, riv.—35,000 A2.
 Sunken, lac—1,440 R3.

Lunenburg, comté—

Bezanson, lac—8,000 S4.
 Blystner, lac—8,000 S4.
 Canoe, lac, cours septentrional—12,000 S3.
 Card, lac—25,000 S1.
 Cook, lac—9,000 S3.
 Crouse, lac—3,000 S3.
 Gold, riv.—100,000 A1.
 Harris, lac—10,000 S2.
 Indian-Gold—7,000 S2.
 Lahave, riv.—100,000 A1, 35,000 A3.
 Lac William—15,000 S2.
 Lewis, lac—7,000 S2.
 New Germany, lac—12,000 S2, 12,000 S3.
 Newcombe, lac—5,000 S2.
 Oakland, lac—12,000 S3.
 Park-Lahave—1,500 S3.
 Petite-Rivière—50,000 A1.
 Sherbrooke, lac—69,000 G3.
 Spectacle, lac, près Lunenburg—3,500 S3.
 Spondo, lac—8,000 S3.
 Wallaback, lac—15,000 S2.
 Wentzell, lac—3,500 S3.
 Whetstone, lac—10,000 S2.
 Whitman-Lahave—1,500 S3.
 Wiles, lac—5,000 S2.

Queens, comté—

Maligeak ou Malaga, lac—12,000 S2, 30,000 S3.

STATION D'ÉLEVAGE DE NICTAUX FALLS

Nictaux, riv.—25,000 Ac.

ÉCLOSERIE DE YARMOUTH

Digby, comté—

Beliveau, riv.—10,000 Sd.
 Carleton, riv.—
 A French Mill—15,000 S2.
 Big Hill, ruisseau—12,000 S1.
 Boarback, lac—50,000 Sd.
 Briar, lac, cours supérieur—10,000 S2.
 Brooks, près Havelock—36,000 S1.
 Porcupine, ruisseau—12,000 S1.
 Seven Pence Ha' penny River (Wentworth ruisseau)—48,000 S1.
 Wentworth, lac—15,000 S2.
 Whitewater, ruisseau—37,480 Sd.
 Church Point, ruisseau—10,000 Sd.
 Comeau, ruisseau—10,000 Sd.
 Duffy, ruisseau—10,000 Sd.
 Felix, ruisseau—10,000 Sd.
 Grosses-Coques, riv.—10,000 Sd.
 Journeay, ruisseau—8,000 S1.
 Mavillette, ruisseau—10,000 Sd.
 Meteghan, riv.—
 Brooks, près Corberrie—52,000 S1.
 Budd, ruisseau—8,000 S1.
 Joe-a-re, lac—486 Sf.
 Rocky, ruisseau—8,000 S1.
 Salmon, riv.—25,000 A4.
 Bony, lac—10,000 S1.
 Goudey, lac—53 Sg.
 Tusket, riv., affluent est (Silver, riv.)—38,000 S1.
 Barrios, ruisseau—12,000 S1.
 Braddies Meadow, ruisseau—10,000 S1.
 Chocolate, ruisseau—10,000 S1.
 Harris, ruisseau—10,000 S1.
 Kempt back Lake brook—10,000 S1.
 Randalls mill, ruisseau—10,000 S1.
 Travis, ruisseau—12,000 S1.
 Whistler, lac—12,000 S1.
 Whistler, ruisseau—24,000 S1.

Queens, comté—

Tait, lac—662 Sf.

Shelburne, comté—

Jordan, riv.—55,000 Ad.

Yarmouth, comté—

Allen, lac—10,000 S1.
 Argyle, riv.—20,000 S1.
 Carleton, riv.—
 Billerwell, ruisseau—24,000 Sd.
 Harding, ruisseau—8,000 Sd.
 Hanf, ruisseau—8,000 Sd.
 Hicks, ruisseau—8,000 Sd.
 Nickerson, ruisseau—8,000 Sd.
 Richardson, lac—10,000 S1.
 Ryerson, ruisseau—8,000 Sd.
 Sloan, lac—10,000 S1, 35 Sg, 17 Sh.
 Sweeney, ruisseau—8,000 Sd.
 Chegoggin, riv.—20,000 S1.
 Darling, lac—10,000 S1.
 Salmon, riv.—
 Bull Hill, ruisseau—8,000 Sd.
 Crosby, ruisseau—8,000 Sd.
 Gardner ruisseau—10,000 S1.
 Hamilton Mill stream—10,000 S1.
 Hawley Road, ruisseau—10,000 Sd.
 Pleasant Valley, ruisseau—8,000 Sd.
 Saunders Mill stream—10,000 S1.
 Stillwater, ruisseau (Pubnico, havre)—10,000 S1.
 Tedford, lac—50,000 Sd.
 Trefry, lac—50,000 Sd.
 Tusket, riv., affluent est (Silver, riv.)—
 Crowell, ruisseau—8,000 Sd.
 Gang Mill stream—2,000 S1.
 Halfway, ruisseau—8,000 Sd.
 Little Meadow ruisseau—8,000 Sd.
 Reuben, ruisseau—8,000 Sd.
 Salter, lac, ruisseau—8,000 Sd.
 Tinkham, ruisseau—8,000 Sd.
 Tusket, riv.—100,000 A4, 30,000 S2.
 Burrell, ruisseau—8,000 Sd.
 Coldstream, ruisseau—50,000 Sd.
 Ring, ruisseau—8,000 Sd.
 Welches, ruisseau (Pubnico Harbour)—10,000 S1.

NOUVEAU-BRUNSWICK

ÉCLOSERIE DE CHARLO

Antinori, lac—10,000 Sc.
 Benjamin, riv.—94,000 A1.
 Black-Walker—260 Sf.
 Black-Christopher—100 Sf.
 Charlo, riv., affluent nord en aval de la digue—
 94,000 A1.
 Charlo, riv., affluent nord en aval de la digue,
 —293 sk.
 Charlo, riv., affluent nord en aval de la digue
 —243 Sk.
 Christopher, ruisseau—309 Sf.
 Jacquet, riv.—95,000 A1, 42,000 A2.
 Juniper, lac—200 Sf.
 Lock Lomond—260 Sf.
 Nipisiguit, riv.—283,000 A1, 52,240 A2.
 Popelogan, lac—1,600 S3.
 Restigouche, riv.—439,500 A1, 109,000 A2,
 116,000 A3.
 Kedgwick, riv.—54,000 A2, 18,000 A3.
 Matapédia, riv.—176,000 A1, 73,500 A2.
 Upsalquitch, riv.—176,000 A1, 55,500 A2.
 Robinson, lac—500 Sf.

ÉCLOSERIE DE FLORENCEVILLE

Carleton, comté—

Acker-Saint-Jean—30,000 Sd, 400 Sf.
 Ash-Fewer—25,000 Sd, 400 Sf.
 Becaguimec, riv.—50,000 Ad, 120,000 A1,
 45,000 A2.

Bennett, lac—400 Sg.
 Birmingham-Becaguimec—30,000 Sd.
 Bubby—Saint-Jean—15,000 Sf.
 Bulls-Saint-Jean—25,000 S1, 1,600 Sf.
 Bull Creek-Eel River—15,000 S1, 400 Sf.

Carleton, comté—Fin

Burke-Shiktahawk—10,000 Sd.
 Burnt Land-Becaguimec—40,000 Sd, 20,000 S1, 2,000 Sf.
 Burpee-Presquile—25,000 S1, 600 Sf.
 Buttermilk-Saint-Jean—9,000 Sd.
 Cold stream-Becaguimec—60,000 Sd, 25,000 S1, 2,200 Sf.
 Colton-Shiktahawk—10,000 Sd.
 Cross-Becaguimec—20,000 Sd.
 Day-Becaguimec—20,000 Sd.
 Debec-Sherwood—50,000 S1, 2,000 S4, 700 Sf.
 Dingee-Presquile—20,000 S1.
 Gallivan-Little Presquile—15,000 Sd.
 Gibson Mill-Saint-Jean—1,500 Sf.
 Gin-Becaguimec—20,000 Sd.
 Guisguilt, riv.—25,000 S1, 500 Sf, 600 Sg.
 Hagerman-Meduxnekeag—20,000 Sd, 400 Sf.
 Hardwood-Saint-Jean—10,000 Sd.
 Harmon-Saint-Jean—15,000 Sd.
 Harold-Presquile—15,000 Sd.
 Hatfield-Saint-Jean, riv.—20,000 S1.
 Hayden-Becaguimec—25,000 Sd.
 Johnville Beaver-Shiktahawk—400 Sg.
 Lanes-Saint-Jean—15,000 Sd.
 Little Guisguilt, riv.—20,000 S1, 600 Sf.
 Little Presquile, riv.—50,000 S1, 2,500 Sf.
 Lily-Saint-Jean—25,000 Sd.
 Maynes-Little Presquile—30,000 Sd.
 McLeary-Lakeville—30,000 Sd, 400 Sf.
 Meduxnekeag, riv.—50,000 Ad, 60,000 A1, 50,000 A2.
 Mile-Presquile—15,000 Sd.
 Miramichi, riv., sud-ouest et affluents—50,000 Ad, 185,000 A1, 40,500 Af.
 Monquart, riv.—50,000 Ad, 80,000 A1, 65,000 A2.
 Payson, lac—400 Sg.
 Presquile, riv.—50,000 Ad, 90,000 A1, 60,000 A2.

Rivières-des-Chutes—50,000 Sd, 600 Sf, 85 Sh, 280 Sk.
 Saint-Jean, fleuve—290,000 S1.
 Shiktahawk, riv.—50,000 Ad, 40,000 A1, 70,000 A2.
 Smith-Becaguimec—10,000 Sd.
 Sucker-Lakeville—40,000 Sd.
 Tweedie-Saint-Jean—6,000 Sd.

York, comté—

Lac artificiel-Keswick—500 S3.
 Brown, lac—600 Sf, 800 Sg.
 Cedar-Dead—7,000 S2.
 Charlie-Shogomoc—2,000 S3.
 Cranberry ou Harvey, lac—25,000 S1, 1,800 Sf.
 Cross-Nashwaak—2,000 S4.
 Davidson, lac—1,400 Sf.
 Dead Creek-Eel River—20,000 S1, 600 Sf.
 George, lac—50,000 S1, 2,000 S4, 3,000 Sf.
 Green Hill-Keswick—600 Sg.
 Indian, lac—400 Sg.
 Joslin ou Waterloo lac—600 Sf.
 Keswick, riv.—50,000 Ad, 40,000 A1, 20,000 A2.
 Kingsley-Nashwaakis—1,500 S4.
 Longs-Saint-Jean—25,000 S1.
 Mactaquac, riv.—50,000 Ad, 20,000 A2.
 Nackawic, riv.—50,000 Ad, 75,000 A1, 20,000 A2.
 Nashwaak, riv.—80,000 A1.
 Nashwaakis, riv.—30,000 S1, 1,000 Sf, 400 Sg.
 Penniac-Nashwaak—600 Sf.
 Pokiok, riv.—25,000 S1, 2,000 S3, 800 Sf.
 Rusagonis, riv.—1,600 S5.
 Rustine (Risteen)-Eel River—10,000 S1.
 Shogomoc, riv.—40,000 S1, 800 Sf.
 Skiff, lac—15,000 A2, 48 Lk.
 Solomon, lac—6,970 S2.
 Taffa, lac—25,000 S1.
 Tinkettle-Nashwaak—30,000 S1.

ÉCLOSERIES DE GRANDES-CHUTES

Victoria, comté—

Saint-Jean et affluents—980,000 A1, 180,000 A2, 600 A3.
 Boutout, ruisseau—10,000 S1.
 Hatchery, ruisseau, above falls—1,330 S4.
 Little, riv.—15,000 Sc, 94,480 S1, 20,000 S2, 45,000 S3.
 Ryan, ruisseau—45,000 S1.
 Salmon et tributaires—300,000 A1, 134,000 A3.
 Foley, ruisseau—15,000 S1, 15,000 S3.
 Mooney, ruisseau—10,000 S1, 11,890 S3.
 Sutherland, ruisseau—75,000 S1, 20,000 S3.
 Tobique et tributaires—25,000 A1, 180,000 A3.
 Pokiok, ruisseau—75,000 A1, 20,000 S2.
 Trout, ruisseau—15,000 S1.

Madawaska, comté—

Baker, ruisseau—25,000 S3.
 Baker, lac—90,000 S3.
 Caron, lac—160,000 S3.
 Grande-Rivière—75,000 S3.
 Green, riv.—185,000 S3.
 Iroquois, riv.—45,000 S3.
 Nine Mile, ruisseau—5,000 S4.
 Six Mile, ruisseau—5,000 S4.
 Trout, ruisseau—45,000 S3.
 Unique, lac—100,000 S3.

Restigouche, comté—

Five Fingers, ruisseau—50,000 S3.

ÉCLOSERIE DE MIRAMICHI

Bartibog, riv.—19,000 S1, 7,000 S2.
 Black, riv.—13,300 S1, 9,800 S3.
 Burnt Church, riv.—10,200 S1.
 Grande-Aldouane, riv.—10,800 S1.
 Miramichi nord-ouest et tributaires—1,185,600 Ad, 142,400 A1, 550 A2.

Parks, ruisseau—450 S3.
 Miramichi, sud-ouest et tributaires—670,400 Ad, 288,000 A1, 19,000 A2.
 Burnt Land, ruisseau—8,800 S1.
 Long ruisseau—8,501 S1.

ÉCLOSERIE DE MIRAMICHI—Fin

Miramichi, Petite Miramichi—651,000 Ad, 160,800 A1.	Tabusintac, riv.—52,800 Ad.		
Napan, riv.—5,700 S1.	Eskedellic, riv.—19,000 S1,	7,000	
Pokemouche, riv.—9,000 S2.	S2.		
Pollett, riv.—164,700 A2.	Petite-Rivière-Tracadie—9,000 S2.		

ÉCLOSERIE DE SAINT-JEAN

Albert, comté—

Crooked, crique—6,841 R2.
Fair, lac—600 S4.
Grassy, lac—600 S4.
Lake View, lac—600 S4.
Stannard, lac—5,000 Sd.
Turtle, crique—10,000 S3, 900 Sf, 240 Sg.

Charlotte, comté—

Berry-Waweig—7,500 S1.
Campbells-Digdeguash—7,500 S1.
Chamcook, lac—21,000 L2, 3,054 Lf, 3521 Lg.
Cox-Magaguadavic—7,500 S1.
Crecy, lac—812 Sf.
Digdeguash, riv.—102,500 S1, 17,500 S3,
1,400 Sf, 670 Sg.
Disappointment ou Mistake, lac—20,000 Sc.
Falls-Digdeguash—5,000 S1.
Gibson, lac—7,718 S2.
Green Brown-Canoose—7,500 S1.
Halls-Ste-Croix—2,500 S1.
McCarlies-Waweig—5,000 S1.
McDougall, lac—20,000 S1, 35,000 S2.
McGuire-Waweig—18,000 S3.
Meadow-Oak—2,500 S1.
Mohannas, crique—10,000 S1.
Murchie-Denny—2,500 S1.
New, riv.—85,000 Sd, 10,000 S2, 3,800 S4,
500 Sk.
Piskahegan, riv.—15,000 S2.
Red Rock—25,000 S2.
Sandy-Canoose—5,000 S1.
Spear-Trout—20,000 S1, 30,000 S2.
Stein, lac—7,500 S1.
Utopia, lac—80,000 S1.
Waweig, riv.—5,000 S1, 6,000 S3.
Welch, lac—1,200 S5.

Kent, comté—

Bass, riv.—3,200 S2.
Buctouche, riv.—36,000 Sd, 5,000 S2.
Coal Branch, riv.—12,000 Sd, 11,000 S2.
Cocagne, riv.—24,000 Sd, 3,000 S2, 3,000 S3, 500 Sf, 200 Sg.
Kouchibouguac, riv.—3,200 S2.
Magalawodiac, riv. ou McKee Mills Stream
—36,000 Sd, 5,000 S2.
Murray-Cocagne—5,000 S2.
Richibucto, riv.—3,200 S2, 6,000 S3.
St. Nicholas, riv.—12,000 Sd.
Salmon, riv.—3,200 S2.
Trout-Richibucto—3,200 S2.

Kings, comté—

Anderson brook-Big Salmon River—3,600 S2.
Bacon ou Island, lac—12,700 Sc.
Bens ou Bulls, lac—12,000 S2.
Chisholm, lac—1,000 S2.
Chocolate brook-Big Salmon River—6,000 Sd.

Crawford, lac—4,600 S4.

Hammond, riv.—823 R5, 24,000 Sd, 50,000
S1, 5,000 S2.

Kennebecasis ligne de partage des eaux—
115,000 Ad, 155,000 A1, 100,000 A2.
Source—12,000 S3, 2,000 S4, 710 Sf, 315 Sg.
Affluent sud—13,500 S3, 1,000 S4.
Chestnut, ruisseau—12,000 Sd, 1,000 S3,
500 S4.

Chittick, ruisseau—500 S3.

Colwell, ruisseau—1,200 S5.

De Corsey, lac—500 S3.

Dee, ruisseau—12,000 Sd.

Ellison, ruisseau—1,000 S3.

Hairey, ruisseau—6,000 Sd.

King, ruisseau—6,000 Sd.

McAfee, ruisseau—6,000 Sd.

McGregor, ruisseau—4,800 S2, 1,000 S3.

McLeod, ruisseau—12,000 Sd, 7,200 S2,
2,500 S3.

Midland, ruisseau—1,200 S5.

Millbrook—2,000 S3.

Oldfield, ruisseau—1,000 S3.

Parlee, ruisseau—6,000 S2, 1,000 S3.

Piccardilly, ruisseau—12,000 Sd, 2,400 S2.

Renebec, ruisseau—6,000 Sd.

Smith, crique—4,800 S2, 1,200 S4, 830 Sf,
235 Sg.

Snyder, ruisseau—2,500 S3.

Stone, ruisseau—1,500 S3, 1,000 S4.

Studholm, ruisseau ou Millstream—7,200
S2, 2,000 S3, 1,700 S4.

Walton, lac—800 S4, 140 Sg.

Ward, crique—12,000 Sd, 6,000 S2, 2,000
S3, 2,500 S4.

Mechanic, lac-Pollett, riv.—5,000 S3, 300 Sf.

Murphy, lac—2,200 S4.

Ox Shoe, lac—1,000 S1.

Tait, lac—6,000 Sd.

Terreo, lac—1,600 S4.

Whittaker, lac—3,000 S1.

Queens, comté—

Boker, lac—1,400 S4, 1,700 S5.
Forks stream-Canaam riv.—2,000 S2, 4,500
S3.

Lary O'Lary, lac—15,000 S1.

Morgan, lac—3,000 S3, 1,960 S4.

Nerepis, riv.—

Affluent nord—3,000 S2.

Affluent ouest—1,600 S2.

Ball Mountain, ruisseau—800 S4.

Clarendon, ruisseau—4,400 S2.

Globe, lac—784 S4, 60 Sg.

Nerepis, riv.—

Irvine, ruisseau—2,000 S5.

Little, lac—800 S4.

Little, lac, ruisseau—800 S4.

Long, lac—800 S4.

Queens, comté—Fin

Mud, lac—15,000 S2.
 N° 10, ruisseau—3,000 S2.
 O'Donnell, lac—1,600 S2.
 O'Neil, lac—4,000 S1.
 Square, lac—2,000 S2, 800 S4.
 Welsford, ruisseau—2,400 S2.
 Oromocto, riv.—
 Meadow, ruisseau—1,800 S4.
 Peet, ruisseau—8,000 S2.
 Sand, ruisseau—1,800 S4.
 Spring, ruisseau—5,000 S2.
 Salmon, riv.—98,000 A1, 70,000 A2.

Saint-Jean, comté—

Arnold ou Loon, lac—15,000 Sc, 3,000 S1.
 Back, digue-Saint-Jean riv.—2,000 S2.
 Balls, lac—1,000 S1, 3,808 S4.
 Beaver, lac—36,000 Sc.
 Beaver-Mispek—20,000 S2.
 Black, riv.—36,000 Sd, 30,000 S2.
 Blackhall, lac—1,000 S4.
 Blindman, lac—450 Sg, 200 Sk.
 Boaz, lac—3,500 S2.
 Brandy, ruisseau—4,000 S2.
 Cedar, étang—450 S5.
 Dead-Loch Lomond—25,000 Sd.
 Dolan, lac—20,000 S2, 800 Sk.
 Douglas, lac—15,000 Sd, 7,000 S3, 2,500 S4,
 1,000 S5, 350 Sf, 400 Sk.
 Elderly-Little—14,000 S1.
 Germaine, ruisseau—18,000 S1, 10,000 S2.
 Grassy-Black—10,000 S2.
 Hanford, ruisseau—23,000 S1, 10,000 S2.
 Hanson, riv.—25,000 S1.
 Hayns, lac—1,400 S4, 1,400 S5.
 Henry, lac—35,000 S2.
 Howe, lac—1,000 A3, 2,500 S3.
 Island-Saint-Jean—34,000 Sc.
 Kelly-Saint-Jean—25,000 S2, 1,600 S5.
 Lily-Rockwood—450 Sf, 450 Sg.
 Little, riv.—12 Rk, 25,000 Sd, 658 Sf, 370 Sg,
 109 Sk.
 Loch Alva (St. John and Kings Cos.)—1,000
 S4, 1,000 Sf.
 Loch Lomond—72,000 Sd, 14,000 S2, 9,500
 S4, 6,280 S5.

Mayflower ou Dark, lac—2,200 S4.
 McCracken, lac—12,000 S2, 1,200 S5.
 McCormac, lac—1,200 S4.
 McDonald, lac—1,000 S2.
 Millican, lac—10,000 S2.
 Mispek, riv.—5,500 S4.
 Ping, étang—12,000 Sc.
 Sadler, lac—1,000 S4.
 Second, lac-Loch Lomond—48,000 Sd, 14,000
 S2, 7,500 S4.
 Taylor, lac—2,500 S5, 450 Sg.
 Third, lac-Loch Lomond—32,000 Sd, 7,000
 S2, 7,700 S4.
 Treadwell, lac—10,000 Sd, 7,000 S3, 2,500 S4,
 600 Sf, 450 Sg.
 Tynemouth ou Ten Mile, crique—90,000 Ad,
 38,000 A2.
 Whelley, lac—1,200 S5.
 Wilmot-Loch Lomond—26,000 Sd, 30,000 S2.

Sunbury, comté—

Howard-Newcastle—5,000 S2.
 Newcastle, crique—20,000 S2, 9,000 S3.
 Oromocto, riv.—156,434 A2, 980 Sf, 320 Sg.
 Back, crique—20,000 A2.
 Douglas, lac—8,500 S2.
 Morance, ruisseau (grand)—23,600 S2.
 Morance, ruisseau (petit)—2,400 S2.
 Porcupine, ruisseau—3,200 S2.
 Three Tree, crique—14,700 S2.

Westmorland, comté—

Prices-Canaan—1,000 S2, 4,000 S3.
 Tait-Memramcook—2,000 S2.

York, comté—

Big Cranberry ou Harvey, lac—12,000 S1,
 480 Sf, 120 Sg.
 Dead Brook-Magaguadavic—12,000 S1, 1,400
 S3.
 Little McAdam, ruisseau—12,000 S1, 1,400
 S3.
 Mink lake stream-Magaguadavic—12,000 S1,
 1,400 S3.
 Oromocto, lac—12,000 S1.

ILE DU PRINCE-ÉDOUARD

ÉCLOSERIE DE L'ÉTANG KELLY

Bear, riv.—4,000 S2.
 Big Brook-Fortune River—4,000 S2.
 Big pond (Hermanville)—10,000 S2.
 Brudenelle, riv.—9,000 S2.
 Buell-Murray—1,990 S3.
 Cardigan, riv.—4,980 S3.
 Crane-Morelle—9,000 S2.
 Creed-Sturgeon—5,000 S3.
 Finlayson-Greek—4,000 S3.
 Fitzpatrick-Seal—4,000 S3.
 Fox, riv.—2,500 S3.
 Hay, riv.—6,000 S2.
 Jenkin-Greek—2,000 S3.
 Leard-Morelle—9,000 S2.
 McAulay-Morelle—4,000 S2.
 McDonald-North—2,000 S2.
 McEwan-Savage—2,000 S3.

McKinnon-Morell—10,000 S2.
 McLeod-Midgell—6,000 S2.
 Mooney-Morelle—5,000 S2.
 Morelle, riv.—45,000 A2, 93,660 A3.
 Munn-Brudenell—3,000 S2.
 Narrow-Boughton—2,000 S3.
 North, lac—8,000 S2.
 Poole-Montague—2,000 S3.
 Priest-étang (Bayfield)—5,000 S2.
 Sturgeon, riv.—3,500 S3.
 Webster-Marie—4,000 S3.
 Wigginton-Boughton—2,000 S3.
 Whitlock ou Morrison-Boughton—2,000 S3.

Prince, comté—

Cain-Mill—5,000 S3.
 Dunk, riv.—8,500 S2.

Prince, comté—Fin

Enmore, riv.—2,000 S3.
 Gard-Mill—2,500 S3.
 Green-Miminegash—2,500 S3.
 McArthur-Foxley—2,500 S3.
 McWilliam-Pierre Jacques, riv.—4000 S3.
 Myrick-Little Tignish, riv.—2,500 S3.
 Old Woollen Mills-Tryon—2,500 S2.
 St. Nicholas-Sunbury—5,000 S2.
 Sheen-Trout (Tyne Valley)—3,000 S2.
 Sheep, riv.—3,000 S2.
 Tignish, riv.—5,000 S3.
 Tuplin-Indian—2,000 S3.
 Wright Leard-Dunk—4,000 S2.

Queens, comté—

Ballem-Pownal—2,500 S2.
 Beer-Clyde—3,000 S3.
 Belle, riv.—4,500 S3.
 Hope, riv.—5,000 S2.
 Howell-West River—3,000 S3.
 Lane-Vernon—2,500 S2.
 McAulay-Tracadie—2,000 S3.
 McMillan-Vernon—2,500 S2.
 McMillan (Hes-des-Bois)—3,000 S3.
 McPherson-Flat—3,000 S3.
 McPherson-Montague—\$4,000 S1.
 McPherson-Pinette—3,000 S3.
 Parson-Glynde—5,000 S2.
 Ross-Vernon—6,000 S2.
 Simpson-Hope—4,000 S2.
 Skye-West River—1,500 S3.
 West River—3,000 S3.
 Winter, riv.—5,000 S3.

Kings, comté—

Big Brook-Fortune River—15,000 Sd.
 Big pond (Hermanville)—15,000 S1.
 Dingwell-Fortune—6,000 Sd.
 East ou Hillsborough, riv.—6,000 S1.
 Finlayson-Greek—8,000 S1.
 Goose ou Cow, riv.—8,000 S1.
 Leard-Morelle—10,000 S1.

MacLeod-Murray—10,000 S1.
 McRae-Montague—10,000 S1.
 Midgell, riv.—50,000 A1.
 Mooney-Morelle—50,000 Ac, 50,000 Ad.
 Morelle, riv.—50,000 Ac, 164,900 A1.
 Naufrage, riv.—10,000 S1.
 Ross-Boughton—10,000 Sd.
 St-Pierre, fond de la baie—40,000 Ac.
 Warren—5,000 S1.

Prince, comté—

Barbara Weit, riv.—5,000 S1.
 Bell-Prevost—4,000 S1.
 Brae, riv.—4,000 S1.
 Carr-Malpeque—4,000 S1.
 Clark-Wilmot—15,000 S1.
 Currie-Pierre-Jacques—6,000 S1.
 Dunk, riv.—20,000 S1.
 Enmore, riv.—3,810 S1.
 Fitzgerald-Grande-Rivière—4,000 S1.
 Ives-Tryon—3,270 S1.
 Leard-Trout River—4,000 S1.
 Waddell-Traverse—4,000 S1.
 Wright Leard-Dunk—8,000 S1.

Queens, comté—

Bagnall-Hunter—5,000 S1.
 Black-Tracadie—5,000 Sd.
 Clark's stream-East River—10,000 Sd.
 Coles' Pond-North River—6,000 S1.
 Craswell-Hunter—6,000 S1.
 Dixon-De Sable—15,000 Sd.
 Gates-North River—4,000 S1.
 Glenfinnan—10,000 Sd.
 Holms-De Sable—4,000 Sd.
 Leard-Crapaud—10,000 S1.
 McAulay-Tracadie—5,000 Sd.
 Rackham-Wheatley—10,000 S1.
 Simpson-Hope—8,000 S1.
 Sturdy-Crapaud—4,000 S1.
 Taylor-Rattenbury—4,000 S1.
 West River—20,000 S1.
 Winter, riv.—15,000 Sd.

ANNEXE N° 4

Rapport annuel du Service technique

d'après C. Bruce, M.E.I.C., Ingénieur-chef de pêche

Les attributions du Service Technique de la Pêche comportent l'exécution de tous les travaux d'ordre technique ressortissant au ministère dans les Provinces Maritimes, dans la Colombie-Britannique ainsi que dans les Territoires du Nord-Ouest, là où l'administration des pêcheries relève entièrement de la compétence du gouvernement fédéral. D'une façon générale, ces travaux comportent l'enlèvement dans les rivières des obstacles qui retardent ou empêchent l'ascension des poissons anadromes en direction des frayères; le tracé de plans ou de dessins d'échelles à poissons et la surveillance de leur construction; la construction ou l'aménagement des établissements piscicoles; des ouvrages d'ordre technique pour le compte de l'Office des Recherches sur les Pêcheries et d'autres travaux accidentels. Le service technique est, au surplus, chargé de l'administration des pêcheries d'huîtres et d'autres mollusques dans les Provinces Maritimes, y compris la délivrance et la légalisation des actes de concessions à bail des bancs huîtriers.

CONSTRUCTION D'ÉCHELLE A POISSONS ET
CURAGE DES RIVIÈRES

Sous cette rubrique, les travaux comportent a) la conduite d'études sur place et le tracé de plans ou de dessins de dispositifs de franchissement appropriés dans les digues dont l'existence constituent un obstacle à l'ascension des poissons se dirigeant vers les frayères, ainsi que la recherche des moyens de rendre franchissables aux poissons certaines chutes, cataractes ou barrages naturels, et b) l'enlèvement des obstacles artificiels.

Là où les digues sont de propriété privée, les possesseurs ou occupants sont priés d'y installer et d'y entretenir des dispositifs de franchissements efficaces, conformément aux exigences de la Loi des Pêcheries, mais, comme ceux qui sont étrangers à l'art de dresser des plans d'échelles à poisson ne sauraient, en toute probabilité, réaliser des aménagements susceptibles de se révéler effectifs, le ministère a adopté comme ligne de conduite d'exiger que toutes les échelles à poissons soient construites selon des dessins dressés par le Service technique. Ce travail comporte une étude de chaque localité, et, à la suite du rassemblement des données nécessaires et de l'achèvement des levés de plans, il implique, au surplus, la création du dessin d'une échelle à poissons susceptible de répondre pour le mieux aux conditions particulières à la situation.

L'enlèvement des obstacles artificiels comporte une grande diversité de travaux selon la nature et l'importance des obstacles. Particulièrement en Colombie-Britannique où le pays est montagneux, des obstructions sont susceptibles de se former fréquemment par suite des grandes crues qui s'y produisent, qui charrient de fortes quantités de rebuts et de détritrus forestiers et qui, à l'occasion, provoquent l'affouillement des berges, amenant ainsi la chute de gros troncs d'arbres dans le lit des cours d'eau. En nombre d'occurrences de ce genre, il faut intervenir sans délai en vue d'assurer aux poissons migrateurs de la saison la praticabilité de voies d'eau libres dans leur ascension vers les frayères, car autrement ces dernières seraient ou insuffisamment voire même point du tout empoissonnées. A moins que les obstructions ne se révèlent d'un caractère majeur, exigeant l'intervention d'un ingénieur, la démolition en est ordinairement entreprise sous la surveillance de l'inspecteur de pêche local une fois que la nécessité en a été établie.

Les travaux, entrepris pendant l'année, sont ci-dessous classifiés et passés en revue :

NOUVELLE-ÉCOSSE

Rivière Trusket, comté de Yarmouth: Comme on était généralement d'avis que le saumon s'engageant dans le canal de fuite de l'aménagement hydro-électrique de la Commission d'Énergie électrique de la Nouvelle-Écosse ne remontait pas l'échelle à poissons partant de ce canal de déversement, cette échelle ainsi que la digue de dérivation furent pourvues de pièges destinés à intercepter les poissons en voie d'ascension. Des mesures furent prises afin de capturer et de marquer tous les saumons s'engageant dans le déversoir puis de les remettre en liberté de façon à pouvoir suivre leurs mouvements. En temps normal, les conditions d'étiage surviennent en juin dans la rivière Tusket, mais, l'année dernière, par suite de pluies abondantes et fréquentes, le niveau de la rivière est resté suffisamment élevé, de sorte que les saumons n'éprouvèrent aucune difficulté à remonter jusqu'à la digue de dérivation, et, de là, à poursuivre leur ascension par l'échelle à poissons de cette digue. En raison de ces conditions, tous les poissons de la remontée migratrice précoce ont réussi à faire l'ascension du cours de cette rivière, de sorte qu'aucun migrant n'a été perçu dans le canal de déversement comme la chose avait été signalée lors des années antérieures. L'objectif des recherches n'a, en conséquence, pas été accompli, mais des données, quant au nombre de saumons qui ont remonté la rivière, ont été obtenues, le total en ayant été de 596 dont 280 furent capturés à la ligne. On projette de poursuivre les recherches pendant l'année à venir en vue de se procurer des renseignements décisifs touchant le nombre de saumons qui s'assemblent dans le canal de fuite.

Rivière Nictaux, comté d'Annapolis: Certaines opérations de sautage à la dynamite furent exécutées en vue d'améliorer les conditions relatives à l'ascension des saumons aux chutes Wambolt en cette rivière. S'il est vrai que ces chutes ne constituaient pas un obstacle absolu à l'ascension des saumons, il n'en restait pas moins que ces poissons y manifestaient une tendance à s'assembler en aval, ce qui avait pour effet d'occasionner des opérations de braconnage. Aussi, des travaux furent-ils accomplis en vue d'obvier à cette condition.

Ruisseau Round-Hill, comté d'Annapolis: Un grillage fut installé en travers d'un chenal conduisant à un bras de décharge de ce cours d'eau en vue d'empêcher les saumons de s'y engager et d'y devenir emprisonnés à l'époque d'étiage.

Ruisseau Brack, comté du Cap-Breton: Un obstacle, qui consistait en arbres et en débris de toute sorte et empêchait la montée des saumons, a été enlevé.

Ruisseau Hipson, comté de Yarmouth: On a enlevé un léger obstacle qui nuisait dans ce ruisseau à la montée des saumons.

ILE DU PRINCE-ÉDOUARD

Rivière Vernon, comté de Queens: L'échelle à poissons, sise dans la digue de cette rivière et qui y est entretenue par le ministère pour l'ascension des truites de mer, a été l'objet de réparations en vue de la rendre efficace.

NOUVEAU-BRUNSWICK

Lac Chamcook, comté de Charlotte: Depuis nombre d'années, le ministère entretient une grille au débouché de ce lac en vue d'empêcher la descente des saumons lacustres dans le cours d'eau en aval. L'ancienne grille fut déclarée,

après examens, impropre à subir réparations complémentaires, de sorte qu'il fut jugé nécessaire de la remplacer. Une grille en fer à joints soudés y fut installée, et l'on escompte qu'elle pourra servir pendant plusieurs années sans réparations.

Rivière Miramichi, comté de Northumberland: Il y a deux ans, plusieurs petits cours d'eau, tributaires de cette rivière, furent débarrassés de leurs obstacles à la suite de recherches, conduites par l'Office des Recherches sur les Pêcheries et qui servirent à démontrer que les frayères à éperlan étaient susceptibles d'une vaste expansion si un plus grand nombre de ces cours d'eau étaient rendus accessibles aux poissons de cette espèce. On avait escompté à cette époque que des travaux complémentaires d'aménagement seraient nécessaires de temps en temps en vue de prolonger l'existence de conditions favorables à la fraie des éperlans. Aussi certaines opérations de cette sorte furent-elles entreprises dans ces cours d'eau pendant l'année.

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Crique Morrison, lac Babine: Un gros tronc d'arbre et un entassement de détritits et de rebuts, sis à environ un mille et demi en amont de l'embouchure de ce cours d'eau et qui menaçait de l'obstruer complètement, a été enlevé. Ce cours d'eau sert de voie d'ascension à une importante remontée migratrice de saumons rouges.

Crique Nine-Mile, lac Babine: Le lit de ce cours était recouvert de bois chablis, de rebuts et de détritits sur presque tout son secteur de frayage, soit sur une étendue de quatre milles environ. Ces dépôts, tout en n'empêchant pas les poissons de remonter la crique à l'eau haute, n'en faisaient pas moins obstacle à leur ascension à l'eau basse et provoquaient des variations dans le cours de la crique, variations qui avaient pour effet d'élargir le lit de cette dernière, de sorte que le débit de l'eau ne s'y étalait pas d'une façon appropriée. L'enlèvement de ces dépôts a très sensiblement amélioré le lit de cette crique. Quatre ou cinq mille saumons rouges fréquentent cette crique pour y frayer.

Rivière Yakoun, archipel de Charlotte: Il a été procédé à la démolition de trois embâcles de troncs d'arbres dont le plus important se trouvait à quatre milles environ et les autres à 5 et 12 milles, respectivement, de l'embouchure de cette rivière. Ces embâcles étaient solidement établis en travers de la rivière et étaient de dimensions graduellement croissante. Il fut aussi jugé nécessaire de procéder à l'enlèvement de deux gros arbres disposés en travers de la rivière à environ deux milles de l'embouchure en vue d'assurer vers l'aval le charriage des matériaux constituant les embâcles en question. Cette rivière est fréquentée par d'importants contingents de saumons rouges lors des années paires.

Crique Port-John, région de Bella-Bella: Il a été procédé à la démolition complète d'un embâcle de troncs d'arbres et de rebuts forestiers, qui bloquait complètement le chenal de ce cours d'eau à environ un quart de mille en amont de l'embouchure et qui s'accroissait sans cesse. Ce cours d'eau est fréquenté par des saumons cohos et des saumons chums.

Howyat.—Deux Cours d'Eau, région de Bella-Bella: Des embâcles, composés de troncs d'arbres et de rebuts forestiers, qui, s'étant formés près de l'embouchure de chacun de ces cours d'eau, s'étendaient d'une berge à l'autre s'accroissaient graduellement en dimensions, avaient pour effet de rendre très difficile à l'eau basse l'ascension des saumons cohos et des saumons chums. Ces obstacles ont été entièrement démolis.

Rivière Kwakusdis, région de Bella-Bella: Il fut procédé à la démolition d'un embâcle de grumes et de débris, qui s'était formé en travers de ce cours d'eau

à environ un quart de mille de l'embouchure et cela après que les conditions eurent très sensiblement empiré à la suite de la forte crue survenue pendant les mois d'hiver. Ce cours d'eau est fréquenté par des saumons cohos et chums aussi bien que par un faible mais persistant contingent de saumons rouges.

Crique Bully-Bay, région de Bella-Bella: Il fut procédé à la démolition d'un embâcle, sis à environ quatre ou cinq cents verges à partir de l'embouchure de ce cours d'eau et consistant en troncs d'arbres, en débris et en branchages dont l'existence constituait un obstacle très grave à l'ascension des poissons. Ce cours d'eau est fréquenté par un faible contingent de saumons roses et un assez fort contingent de saumons chums.

Rivière Atnarko, région de Bella-Coola: Des recherches ont servi à démontrer que des embâcles assez volumineux de troncs d'arbres et nombre d'autres de plus faibles dimensions, sis en un point à quelque 58 milles en amont de la rivière, constituaient des obstacles graves et avaient aussi pour effet d'obstruer le débit de l'eau, en créant un chenal de dérivation qui servait de voie d'ascension aux saumons migrateurs. Des voies de franchissement furent pratiquées à travers deux grands embâcles et nombre de petits obstacles furent démolis. Un barrage de troncs d'arbres et de matériaux de charriage, qui menaçait de constituer un obstacle grave à environ 40 milles de Bella-Coola, fut entièrement démolé. La rivière est fréquentée par des saumons rouges, des saumons de printemps, des saumons cohos, des saumons roses et des saumons rivulaires.

Rivière Kimsquit, région de Bella-Coola: On avait commencé à pratiquer en amont de la rivière une piste ou un sentier devant conduire au lac Kimsquit en vue d'y faciliter l'inspection des frayères, mais la rareté de la main-d'œuvre et la survenance de conditions climatiques défavorables eurent pour effet de faire abandonner ce travail peu après sa mise en exécution.

Rivière Wawkwash, lac Owekano: Un gros arbre, disposé en travers de cette rivière et fermement enfoui dans un gisement de gravier avec un entassement de débris forestiers y contigu et qui constituait le noyau d'un obstacle grave, a été enlevé. Ce cours d'eau est fréquenté par un important contingent de saumons rouges.

Rivière Génési, lac Owekano: Cette rivière, qui est d'importance majeure comme frayère à saumon, se trouvait obstruée vers le milieu de son cours par un embâcle consistant en gros arbres et en rebuts forestiers. Comme il devenait possible qu'une crue abondante quelconque y causât la formation d'un barrage absolu, en isolant ainsi le secteur supérieur de la rivière, il fut procédé à la démolition de l'obstacle.

Rivière Tuna, baie Alert: Trois embâcles, sis entre l'Eau Salée et le lac Sea-Bird, ainsi qu'une digue de castors au débouché du lac, lesquelles constituaient un barrage absolu pendant la période d'étiage, furent l'objet d'opérations de démolition. Ce cours d'eau est fréquenté par des saumons cohos et chums.

Crique Rosewall, région de Comox: Des travaux considérables furent exécutés à l'extrémité inférieure de ce cours d'eau par les habitants de la localité dans le but de sauvegarder leurs terrains contre l'affouillement et l'érosion. En un certain point, un embâcle de quelque 95 pieds de longueur, 85 pieds de largeur et 7 pieds de hauteur, ainsi que d'autres accumulations de débris de moindre importance dans le chenal tant en amont qu'en aval, furent l'objet d'opérations de démolition complète. Par suite, en partie, de la survenance d'une crue d'une très grande amplitude, et, en partie, d'opérations d'aménagement exécutées par les habitants de la localité, le cours d'eau qui avait pratiqué plusieurs méandres à travers des berges de basse situation adjacentes fut ramené à son ancien cours. En raison des résultats bienfaisants que produira ce travail en assurant un

passage libre pour l'ascension des saumons, le ministère a prêté concours en fournissant des explosifs. Cette crique est susceptible de crues d'une très grande amplitude et comme la pente du cours inférieur est très faible et que les berges sont sujettes à l'érosion par suite de submersion, la durabilité des travaux y est des plus problématique.

Crique Whiskey, région de Comox: Il a été procédé à la démolition d'un obstacle considérable formé par des pièces de bois en provenance d'un vieux pont et par des débris qui s'étaient accumulés dans la gorge de cette crique dans les environs de son confluent avec la rivière Little-Qualicum.

Crique Topaz, région de Quathiaski: Il a été procédé à la démolition d'un petit embâcle, qui était en voie de formation à une brève distance en amont de l'embouchure de cette crique et qui constituait un obstacle à l'ascension des saumons chums et cohos pendant les périodes d'étiage.

Crique Reid, région de Quathiaski: Il a été procédé à la démolition d'une obstruction, sise à environ un mille en amont de l'eau de marée et qui se révélait préjudiciable à la migration ascendante des saumons, particulièrement pendant les périodes d'étiage.

Crique Nanoose, région de Nanaïmo: Une quantité considérable de billes, de grumes et de troncs d'arbres s'étaient entassés sur le lit de cette crique et en travers de son cours sur une étendue considérable par suite d'opérations d'abatage en forêt. Après certaines difficultés initiales, la société d'exploitation forestière en cause se reconnut responsable de ces conditions et procéda d'une façon satisfaisante à l'enlèvement de tous les rebuts.

Crique Brunelle, région de Nanaïmo: Il fut procédé à la démolition complète d'un embâcle qui, s'étant formé dans cette crique à environ un mille en amont de l'eau de marée, consistait en un entassement de troncs d'arbres, de billes et de détritrus et constituait un obstacle à la montée des saumons chums et cohos.

Rivière Koksilah, région de Cowichan: Bien qu'une échelle à poissons dans les chutes de cette rivière fonctionne d'une façon satisfaisante pendant les périodes où le niveau de l'eau est normal et pendant les périodes d'étiage, il n'en demeurerait pas moins que, par suite de l'abondance du débit pendant les stades de l'eau haute, les saumons ne pouvaient franchir cette échelle. En vue d'obvier à cet inconvénient, on décida de construire une échelle à poisson sur la berge opposée de la rivière en pratiquant une tranchée à travers une corniche de rochers, ce qui permet à l'eau de s'écouler par un chenal naturel qui sert de voie de liaison entre deux fosses qui constituent des bassins de repos. La rampe de six pieds est surmontée en trois paliers, deux, de deux pieds, et, un, d'un pied, le reste du passage étant d'une faible pente. Un assez important entassement de troncs d'arbres fut de même démoli au sommet des cataractes. Ce cours d'eau est fréquenté par les saumons cohos et chums et des saumons rivulaires.

Rivière Cowichan, région de Cowichan: Pendant les périodes d'étiage, on a constaté que l'embouchure de l'échelle à poissons des chutes Skutz était trop élevée pour en permettre un accès facile aux saumons. Pour obvier à cet inconvénient, une tranchée de quelque quarante pieds de longueur, conduisant de la rivière en aval dans le premier bassin de l'échelle, fut pratiquée à travers la corniche de roc. Le conduit est pourvu de deux cloisons en chicane et d'une vanne de réglage au sommet en vue de permettre sa fermeture pendant les stades de l'eau haute. Un mur de déviation à l'extrémité supérieure de l'échelle fut prolongé sur une longueur de 25 pieds environ en vue d'améliorer les conditions à cet endroit. En un point de la rivière, situé à environ un mille et demi en aval des cataractes Skutz, se trouvent des rapides ou cascates sur une étendue de 150 pieds avec une hauteur de chute de 11 pieds, dont certains secteurs, à divers stades de l'eau, constituent des obstacles à la remontée migratrice des saumons.

Une rigole de faible longueur fut pratiquée à même le roc pour contourner un point difficile à franchir et une issue fut pratiquée à travers ce rebord rocheux à un autre endroit en vue de faciliter l'ascension des saumons.

Rivière Puntledge, région de Comox: A la suite du tracé du dessin relatif à une échelle à poissons de la digue de captage des eaux, sise au débouché du lac Comox, à laquelle il a été fait allusion dans le rapport de l'année dernière, il fut décidé de procéder à la construction de ce dispositif sous la surveillance d'un ingénieur du centre administratif. Certaines données hydrométriques, en provenance de la Canadian Colliers (Dunsmuir) Limited, ont servi à démontrer que, s'il est vrai que la passe-déservoir de la digue se trouve à une altitude de 435 au-dessus du niveau de la mer, la survenance des crues a servi à témoigner qu'il était recommandable de rendre l'échelle à poissons opérante jusqu'à une altitude de 440, cependant que, par suite du retrait du niveau du lac pendant l'été, il fut jugé nécessaire d'en assurer le fonctionnement jusqu'à un minimum d'altitude de 426. Il fut, conséquemment, jugé nécessaire d'assurer le réglage de la vidange des eaux par l'échelle à poissons à un point situé entre les haute et basse altitudes ci-dessus indiquées. Au point où l'échelle à poissons se prolonge à travers la digue, la surface de la corniche rocheuse se trouve à une altitude de 432, de sorte qu'il fallut creuser un conduit ou une rigole à six pieds au-dessous des fondations de la digue. Ce conduit est de 4 pieds 6 pouces de largeur et s'étend de la butée ou culée de la digue jusqu'à la première pile. Le passage principal de l'échelle à poissons est d'environ 130 pieds de longueur et varie en largeur de 10 à 20 pieds. Sur les onze cloisons en béton, neuf sont pourvues de vannes de réglage. Le passage tout entier fut pratiqué par le dynamitage de la corniche de roc, et, au surplus, il fut jugé nécessaire de creuser une tranchée d'environ 60 pieds de longueur et de 5 pieds de largeur sur le côté d'amont de la digue en vue de pouvoir alimenter en eau l'échelle à poissons lorsque le niveau du lac s'abaisse.

Rivière Klatse, région de Bella-Bella: Il a été procédé à la démolition d'un obstacle d'environ 1,300 mètres, à partir de l'embouchure de cette rivière. Cet obstacle consistait en grumes et en débris et entravait la montée du poisson aux stades d'étiage. Le cours d'eau est fréquenté par des saumons cochos et chums.

ÉTABLISSEMENT DE PISCICULTURE

En sus des travaux relatifs à l'entretien ordinaire des bâtiments piscicoles, tels que ceux de peinture, etc., on a entrepris les ouvrages suivants:

NOUVELLE-ÉCOSSE

Écloserie d'Antigonish: D'importantes réparations furent effectuées aux bassins d'élevage longitudinaux dont les parois en béton s'étaient détériorées voir même dégradées en certains cas. Il fut jugé nécessaire de remettre entièrement à neuf huit des parois.

Le plancher en bois du bureau et de l'habitation du bâtiment piscicole, devenu très pourri, fut entièrement enlevé et remplacé par un sol en béton.

Les murs extrêmes de la chambre d'incubation étaient devenus très pourris en arrière des bacs d'alimentation et pour empêcher cette condition de se renouveler, les parties inférieures jusqu'au-dessus du sommet des auges furent remplacées avec du béton armé.

Écloserie de Cobeguid: Il fut procédé à une installation d'éclairage électrique dans la glacière ainsi que dans l'habitation au-dessus des auges d'élevage extérieurs.

Bassins de stabulation de Grand Lake: Un des bassins longitudinaux fut agrandi par élargissement et approfondissement en vue de le faire servir à la mise en stabulation des truites de reproduction. Un nouveau pont fut construit au-dessus de l'ancien canal à écluses de navigation en vue de donner accès aux bassins circulaires.

Bassins de stabulation de Kejumkejik: Vingt-quatre bassins d'élevage ou de stabulation, un auge d'alimentation et une conduite de distribution d'eau à partir de la digue furent établis et montés sur tréteaux et chevalets.

Écloserie de Lindloff: Il fut procédé à la construction d'un bâtiment de 21 pieds sur 39 pieds en vue de s'assurer l'usage d'un garage pour le camion, d'une glacière, d'une chambre frigorifique, d'un magasin à aliments et d'une chambre de réserve d'outillages et d'appareillages au grenier. Ce bâtiment est de construction en bois avec fondations et sols en béton. La chambre frigorifique est isolée au moyen de liège aggloméré de 6 pouces et pourvue de bacs au plafond en vue de la réfrigération au mélange glace-sel.

En remplacement de l'ancienne structure en bois, il fut procédé à la construction d'un canal ou d'une rigole en béton avec déversoir au débouché du lac Lindloff en vue d'assurer à l'écloserie la provision d'eau nécessaire.

Écloserie de Margaree: Neuf nouveaux barrages de retenue furent construits dans chacun des bassins d'élevage des batteries A et S, et, l'encoffrement en charpente, entourant le bassin n^o 3 de la batterie B fut remplacé par des murs latéraux en moellons et mortier à ciment et par des murs extrêmes en béton.

L'électricité, étant devenue disponible pendant l'année, il en fut fait une installation en remplacement de la dynamo, à 32 volts qui auparavant fournissait l'éclairage à l'établissement. Quatorze nouveaux auges d'incubation furent construits pour remplacer les vieux.

Bassins d'élevage de Mersey: Une addition à la maison d'habitation a servi à assurer l'espace dont on avait tant besoin pour le couchage et le travail de bureau.

Bassins du ruisseau Steven: Un barrage en béton fut construit en travers les bassins d'élevage en vue d'assurer une subdivision complémentaire dans ces bassins.

Sous-écloserie de la chute Nictaux: Des réparations importantes furent effectuées au bâtiment piscicole dont le toit s'était affaissé et des piliers en béton furent posés en remplacement des tréteaux et chevalets en bois qui avaient jusque-là servi de supports aux auges et aux réservoirs du bâtiment.

Écloserie de Yarmouth: Des sols en béton furent confectionnés en trois des bassins longitudinaux et on a commencé la construction de deux grands bassins circulaires. Par suite de la rareté de la main-d'œuvre, il n'a pas été possible de poursuivre la conduite de ce travail.

NOUVEAU-BRUNSWICK

Écloserie de Saint-Jean: Il fut procédé au curage d'un petit ruisseau du domaine de l'écloserie, qui est alimenté par une source et quatre petites digues qui furent construites en travers de son cours en vue d'assurer l'existence de trois viviers pour la stabulation des poissons.

Écloserie de Charleau: Les parois de deux bassins circulaires aussi bien que celles du grand étang de stabulation des poissons de reproduction furent revêtues de 3 pouces de béton.

ILE DU PRINCE-ÉDOUARD

Bassins d'élevage de Cardigan: La digue de distribution d'eau qui est un coffrement en charpente était devenue très inétanche par suite de nombreuses crevasses qui s'y étaient produites. Cette digue fut remise à neuf par le renouvellement des parties détériorées et par la mise en place d'un nouveau doublage.

OSTRÉICULTURE

On a poursuivi pendant l'année sous revue la concession de baux huîtriers en l'île du Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse et dans le comté de Gloucester où l'affermage des bancs huîtriers ressortissent à la compétence du gouvernement fédéral.

En l'île du Prince-Édouard, 45 baux furent concédés, ce qui constitue un ensemble de 1,340 baux depuis 1932, année où commencèrent ces opérations administratives. Sur ce total, 616 baux ont été résiliés ou délaissés par les affermataires, ce qui en laissent 724 d'opérants dont la superficie globale se chiffre à 1,515 arpents.

En Nouvelle-Écosse, il n'a été concédé qu'un seul bail, ce qui constitue un total de 286 depuis la mise en location des bancs en 1938. Les résiliations et les délaissements se sont totalisés à 57, ce qui en laisse 229 d'opérants dont la superficie globale se chiffre à 533 arpents.

Comme on l'a signalé dans le rapport de 1944, nombre de demandes de renseignements sont parvenues au ministère à la suite du transfert de juridiction sur l'affermage des fonds propres à l'ostréiculture dans le comté de Gloucester (N.-B.) et les intéressés furent mis à même de faire la demande de sol sous-marin après que le plan de conduite du ministère eût été arrêté. Un total de 161 baux provinciaux se trouvaient opérants à l'époque du transfert. Ces baux comportaient la durée d'une année. Ils expiraient donc à la fin de l'année civile et étaient renouvelés à leur expiration. Au lieu de procéder de nouveau à leur renouvellement, il fut résolu d'émettre des baux fédéraux pour les remplacer et tous les amodiataires furent avisés en conséquence. Un total de 159 baux de cette sorte furent concédés comportant une superficie de 522 arpents.

En 1944 et 1945, 475 demandes de concessions huîtrières parvinrent au ministère, et, sur ce nombre 101 baux, comportant une superficie de 264 arpents, furent concédés en 1945.

Maintenant que la guerre est finie, on constate des indices manifestes d'une recrudescence d'intérêt aux choses de l'ostréiculture, et, s'il est vrai que la cessation des hostilités s'est produite trop tard dans la saison pour faire sentir un effet marqué quelconque sur les opérations pendant l'année même, on n'en escompte pas moins un accroissement d'expansion pour l'année à venir.

TRAVAUX D'ARPENTAGE EN OSTRÉICULTURE

Les travaux d'arpentage relatifs à l'ostréiculture comportent le tracé des limites de tous les lopins, les levés de plans et les désignations de ces lopins, devant figurer dans les actes de concession ainsi que la conduite d'études sur place. Les travaux suivants d'arpentage ont été effectués:

1. Soixante-deux lopins ont été arpentés dans l'île du Prince-Édouard en vue de la concession de nouveaux baux en sus de 31 reprises d'arpentage en vue d'établir les lignes de démarcation de lopins déjà affermés mais dont les bornes étaient disparues.

2. Il a été procédé à la remise en place et à la triangulation de bornes d'arpentage sur le rivage, bornes à partir desquelles les limites de lopins, déjà affermés dans la baie de Malpèque, avaient été établies mais qui s'étaient déplacées.

3. Il a été procédé à la remise en place des balises ou des alignements de balises, destinés à indiquer les lignes de graticule et les lignes de démarcation des lopins amodiés dans l'anse Sedgewick et dans la baie de Malpèque, toutes lignes qui étaient disparues.

4. Des pieux indicateurs furent plantés à toutes les bornes d'arpentage de la baie de Malpèque et de la baie Bédèque.

5. Il fut procédé en Nouvelle-Écosse à dix opérations d'arpentage en vue de la délimitation de nouveaux lopins.

6. Des opérations de triangulation et de stadia furent pratiquées à Big-Harbour et Little-Narrows, dans les lacs Bras d'Or, tous les points de repère d'arpentage d'amodiation à Narrows Pond furent marqués en vue des opérations d'arpentage hivernales.

7. Comme le nombre de demandes de baux huîtriers, parvenus au ministère en provenance du comté de Gloucester (N.-B.), fut considérable, une attention toute particulière fut consacrée à la conduite d'opérations d'arpentage en vue de la mise en location des bancs huîtriers. Pendant le mois de juin, une équipe fut constamment affectée à ce genre de travaux et, en septembre, deux équipes le furent d'une façon continue.

En vue d'assurer l'existence de points de repère bien déterminés pour l'établissement des limites des bancs amodiés, il fut décidé de placer des bornes durables à des endroits appropriés le long des rivages. Vingt-sept bornes de ce genre furent donc posées.

Nombre d'inexactitudes dans les lignes de démarcation propres aux anciens baux provinciaux, par suite peut-être de déplacements ou de remplacements inexacts des bornes, ont nécessité la conduite de travaux considérables de contrôle en vue d'obvier à toutes discordances avec les limites tracées en vue de la concession de nouveaux baux.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Station expérimentale de Pêche de Gaspé: Les lignes de démarcation orientale et méridionale du domaine de cette station font face à la mer, de sorte que le Ministère des Travaux Publics avait érigé une chaussée en pièces de bois pour empêcher l'affouillement du rivage par la grosse mer. Cette chaussée en pièces de bois s'était effondrée en deux endroits. Un des effondrements comportait une étendue de 180 pieds de longueur et l'autre environ 290 pieds de longueur. Sur la demande de l'Office des Recherches sur les Pêcheries, il fut procédé à une étude des conditions sur place dont les résultats se sont traduits par un levé de plan et la confection d'un devis en vue de la construction d'une puissante chaussée marine en béton en remplacement de celles des parties de cet ouvrage de protection qui se sont dégradées. On projette de faire exécuter ce travail par adjudication dans le cours de l'année 1946.

ANNEXE N° 5

**Rapport sur les travaux ostréicoles accomplis sous la direction du
Ministère des Pêcheries—Année 1945-1946**

*D'après C. J. Kerswill,
Office des recherches sur les pêcheries du Canada*

Le Ministère des Pêcheries et l'Office des Recherches sur les Pêcheries coopèrent dans la conduite des opérations ostréicoles dans les Provinces Maritimes. Dans l'île du Prince-Édouard, les travaux sont en voie d'avancement depuis 1928, année où le gouvernement du Canada s'est fait adjuger la juridiction sur les fonds ou bancs huîtres de la province de ce nom et y entreprit l'expansion de l'industrie huître. En 1936, eut lieu en Nouvelle-Écosse un transfert similaire de juridiction des bancs huîtres de cette province. A la suite des transferts, furent entreprises des recherches intensives concernant les divers facteurs conditionnant la reproduction, la rapidité de croissance et la survie des huîtres sous l'influence d'une diversité de conditions, et, des bancs furent mis en location dans de nombreux enfoncements, échancrures, anses ou baies. Au Nouveau-Brunswick, seuls, le secteur de la baie de Shédiac, propre au comté de Westmorland, et le comté tout entier de Gloucester ressortissent aussi à la juridiction fédérale, les accords translatifs de propriété ayant été conclus en 1931 et en 1944, respectivement. Les conditions présentes de l'industrie en chaque province sont exposées ci-après, de sorte que pour une revue circonstanciée des premières opérations de l'industrie dans les diverses régions, il faut se reporter aux annexes des rapports annuels antérieurs du ministère.

Dans les trois provinces, le centre des opérations d'ordre pratique et d'orientation professionnelle se trouve être la station de biologie de l'île du Prince-Édouard sur la rivière Bideford dans le secteur de la baie de Malpèque. En cette région, le ministère s'est assuré la mise en valeur de bancs en vue de la mise au point et de la mise en application des procédés ostréicoles et des méthodes de production du naissain pour l'utilité des concessionnaires. Bien que les procédés suivis à cette station comportent une mise en application d'ordre général, il n'en demeure pas moins qu'en de nombreuses autres localités se présentent des problèmes particuliers exigeant des recherches d'ordre local. D'autres stations d'expérimentations sont donc conduites à Orangedale (N.-É.), et à Malagash (N.-É.), puis récemment des recherches ont été entreprises à Shippigan (N.-B.) ainsi que sur la rivière Miramichi (N.-B.), dans les environs de Hardwicke.

Pendant toute la guerre, l'intérêt aux choses de l'ostréiculture s'est maintenu, mais la somme des travaux, accomplis par les concessionnaires, s'est très sensiblement réduite, surtout en l'île du Prince-Édouard, par suite de la carence de main-d'œuvre et de matériaux. Partout, les amodiataires trouvent de l'encouragement dans la mise en valeur de leurs bancs par suite des prix courant élevés, appliqués aux huîtres dans le commerce, surtout en ce qui concerne celles de haute qualité. Nombre de concessionnaires sont à même aujourd'hui de retirer de fortes quantités d'huîtres de première qualité des bancs qu'ils exploitent à bail, ce qui est le résultat de travaux soigneux de mise en valeur depuis cinq ou six ans, et, leurs efforts servent d'exemple aux autres. Il est généralement reconnu que la productivité des bancs huîtres peut être accrue et entretenue par la pratique de l'ostréiculture et que la qualité des produits reste uniformément élevée à condition que des procédés appropriés d'élevage sont mis en œuvre. Le besoin se fait, toutefois, encore sentir d'une continuation d'effort dans la conduite de l'administration et dans la poursuite du perfectionnement des procédés d'ostréiculture ainsi que de l'orientation professionnelle

des ostréiculteurs, surtout dans la région septentrionale du Nouveau-Brunswick où l'élevage des huîtres y est encore à ses premiers stades.

A.—ILE DU PRINCE-ÉDOUARD

Région de Malpègue-Cascumpèque: L'objectif principal de la cession en 1928 de la juridiction sur les bancs huîtriers dans l'Île du Prince-Édouard, cession dont la mise en œuvre fut faite par le gouvernement provincial au gouvernement fédéral, a consisté dans la reconstitution de l'industrie huîtrière dans cette région. Les huîtres, produites en cette localité, constituaient la majeure part du rendement global de l'Île du Prince-Édouard, de 1880 à 1915, et ces mollusques étaient de qualité exceptionnelle, mais, à partir de 1915, il est survenu chez elles une mortalité qui a presque entièrement dénudé les bancs.

Des progrès sensibles ont été réalisés vers l'établissement d'une industrie huîtrière rémunératrice. Tel qu'il ressort du Tableau I, la quantité d'huîtres, mises sur le marché, et les dépenses, affectées à la mise en valeur des fonds amodiés, se sont révélées plus fortes qu'en 1934. Aucun collecteur de naissain n'a été tendu en cette région par les concessionnaires, parce que la production du naissain s'est montré tardive, que les perspectives d'une abondante fixation furent peu engageantes et qu'il y eut une quantité suffisante de naissain de cueille en 1944 pour garnir les claies d'élevage en 1946.

Régions affectées par des épidémies: Une épidémie, survenue en 1933, a eu pour effet de détruite la pêcherie publique dans les rivières Enmore et Percival. Une pareille destruction de la pêcherie huîtrière commença à se faire sentir en 1935 dans la rivière Hillsborough, dans certaines des anses ou échancrures, sises à l'est de Charlottetown ainsi que dans les baies du rivage septentrional avoisinant. Certains faits servent à témoigner que ces pertes furent provoquées par une maladie de la même nature que celle qui s'est fait sentir en 1915 dans la région Malpègue-Cascumpèque.

Certains essais, conduits dans les rivières Enmore et Johnstone, ont servi à démontrer que les huîtres de la baie de Malpègue sont aujourd'hui susceptibles de résister à cette affection parce qu'elles sont issues de quelques survivantes, tandis que les huîtres, présentement produites dans les régions récemment atteintes, sont encore sensibles au bacille. En vue de créer un peuplement d'huîtres, immunisées contre la maladie dans les régions atteintes, le ministère met en vente au bénéfice des amodiataires des huîtres de la baie de Malpègue de taille marchande sous-minimale, originaires de sa réserve de Bideford. L'intérêt aux choses de l'ostréiculture, comme moyen de reconstituer l'industrie, s'est accru récemment, surtout dans les secteurs Alexandra-Pownal et Enmore-Percival. Cette année, 130 gallons de naissains détroqués et 47 barils de petites huîtres furent vendus en vue de peupler ces secteurs et depuis 1941 une quantité globale de 689 gallons de naissains détroqués et 291 barils d'huîtres ont été vendus.

La havre de Summerside a été consacré à des opérations directes de vente par suite de la contamination de ses eaux, mais il existe de vastes bancs de pêche publique où les concessionnaires des anses, agréées par les autorités, peuvent se procurer l'été des huîtres d'élevage pour leurs bancs. En 1945, environ 1,000 barils d'huîtres furent soumises au processus de l'assainissement par comparaison à 3,210 en 1944, à 2,300 en 1943, à 2,137 en 1942 et 1,333 en 1941. Sur cette quantité, 883 barils furent repêchés et vendus contre 2,753, 1,754, 1,975 et 1,065 dans les quatre années antérieures. Le déclin du rendement en 1945 est le résultat des difficultés, éprouvées en 1944 par les concessionnaires dans l'écoulement de leurs produits par suite d'une durée d'un mois dans le processus d'assainissement. Les procédés de manutention et de vente des huîtres assainies ont besoin d'être améliorés parce que les huîtres sont trop souvent retransplantées d'une façon trop dense, ce qui provoque chez elles une médio-

crité de la condition marchande avant l'écoulement sur le marché. Des essais sont présentement conduits en vue de s'assurer si la période d'assainissement ne pourrait pas être réduite et si d'autres procédés de manutention des huîtres ne contribueraient pas à parfaire les résultats acquis. Ces travaux d'expérimentation servent à démontrer qu'il peut être bientôt possible de modifier la conduite administrative dans cette région et d'indiquer aux concessionnaires des procédés mieux appropriés de manutention et de vente.

Provision d'huîtres d'élevage: Dans la région Malpèque-Cascumpèque, dans la baie Bédèque, dans la région Enmore-Percival et dans d'autres régions, on délivre aux amodiataires des permis les autorisant à recueillir des huîtres dans la zone littorale pour le peuplement de leurs bancs. La période de cueillette est de plusieurs semaines en été alors que les marées se montrent favorables à cette opération et alors aussi que les opérations peuvent être surveillées avec le moins de risque de vente illicite. Nombre d'huîtres d'une belle conformation sont transférées dans des eaux plus profondes, ce qui a pour effet de les protéger contre la mort en hiver. Cette année, environ 550 barils d'huîtres furent ainsi cueillies et réimmergées.

Des quantités limitées d'huîtres d'élevage sont aussi fournies par le ministère par la pratique de la pêche d'huîtres de taille moyenne à même certains gisements sis dans le cours supérieur de la rivière Bideford là où il existe une réserve. En cette localité, il se produit normalement du surpeuplement par suite d'une abondante fixation naturelle de naissain. L'équipe d'environ six journaliers, employés par le ministère pendant toute la durée de la saison d'eau libre, s'occupe des gisements, lorsque ses services ne sont pas exigés pour d'autres travaux, tels que la confection et le mouillage de collecteurs ou la pêche d'huîtres marchandes à l'automne. Les huîtres sont vendues au prix de revient de la pêche et préférence est accordée aux amodiataires des secteurs écartés qui viennent d'entreprendre des opérations ostréicoles.

B.—NOUVELLE-ÉCOSSE

Aucun travail d'une grande envergure n'a été entrepris en Nouvelle-Écosse avant 1936, année où le gouvernement du Canada s'est assuré la juridiction sur les régions ostréifères de la province. Il fut procédé en 1936 à Orangedale, dans la région des lacs Bras d'Or, ainsi qu'en 1937, à Malagash, dans le détroit de Northumberland, à l'établissement de stations d'expérimentations où des procédés d'ostréiculture, propres à des conditions locales, d'ordre particulier, seraient susceptibles d'être mis au point. Au début de la guerre, la mise en valeur des lopins sous-marins à bail venait tout juste de commencer et jusqu'ici elle n'a été entreprise qu'en petit. Certains essais sur la cueillette du naissain et l'élevage des huîtres ont servi à assurer des renseignements qui seront utiles à l'avenir pour l'expansion de l'industrie. L'expansion de l'industrie huîtrière, depuis 1939 jusqu'à 1945, dans les lacs Bras d'Or et le long du détroit de Northumberland est passée en revue au Tableau II.

LACS BRAS D'OR

Les huîtres, produites dans cette localité, se signalent par des coquilles fragiles, par la minceur et le manque de saveur de la chair par suite de la faible salinité de l'eau. La valeur des produits est donc relativement faible et on insiste sur la mise au point des procédés les moins coûteux possibles d'ostréiculture. La production naturelle du naissain est abondante dans les secteurs d'eau peu profonde là où les concessionnaires sont autorisés à recueillir, en vertu d'une patente, de petites huîtres pour le peuplement de leurs bancs en location. On a aussi réussi à mettre au point des procédés de cueillette du naissain appropriés à la région.

Vente d'huîtres écaillées: Comme les prix appliqués sur les marchés, à la vente des huîtres en coquille originaires des lacs Bras d'Or, sont de faible importance monétaire, une tentative a été faite en vue d'écouler dans le commerce des huîtres écaillées en vrac par l'intermédiaire du Ministère des Pêcheries et de l'Office de Vente de la Nouvelle-Écosse. Tel qu'il ressort des rapports annuels de pêche, le rendement en chair d'huître au baril s'est en tout premiers lieu révélé faible, de sorte que l'entreprise sembla peu lucrative, mais les résultats se sont révélés tout autrement dans les années ultérieures.

Cette année, 781 barils d'huîtres furent écaillées, en donnant une moyenne de rendement de 1.5 gallon et une moyenne de prix de \$4.25, le gallon. Une faible fraction de l'ensemble, soit 74 barils, fut soumise à l'opération de l'écaillage au printemps alors que la moyenne des prix était de \$6.03, le gallon. Le reste fut écaillé à l'automne alors que la moyenne des prix était de \$4.01, le gallon. Ce fléchissement dans le prix résulte de l'importation de grandes quantités de chair d'huître écaillée en provenance des États-Unis. En 1944, 1,381 barils d'huîtres furent écaillées, à raison d'un rendement moyen de 1.5 gallon le baril, et, d'un prix de \$6, le gallon, et l'année suivante 850 barils furent soumis à l'opération de l'écaillage, en donnant une moyenne de 1.5 gallon, le baril, et en comportant un prix moyen de \$6.60c., le gallon. C'est ainsi qu'en 1945 le prix est tombé très sensiblement et qu'il ne faut guère escompter qu'un prix de \$6, le gallon, soit jamais de nouveau réalisé. Comme la qualité des huîtres écaillées des lacs de Bras d'Or soutient favorablement la comparaison avec le produit américain, on escompte que, les prix, appliqués aux produits de chair d'huître, en provenance des deux sources, seront à peu près les mêmes. Par suite de l'accroissement des frais de production aux États-Unis, le prix du produit américain est bien plus élevé qu'avant la guerre, et, aussi longtemps que cette condition se fera sentir, il est possible que l'écaillage des huîtres des lacs du Bras d'Or continuera à se révéler lucratif.

Mise en valeur des régions affermées: Par suite des contretemps de vente, l'effort, tenté en vue de la multiplication des huîtres, s'est manifesté relativement faible. Tel qu'il ressort du Tableau II, des travaux ostréicoles ont été exécutés sur 173 bancs, 96 barils d'huîtres d'élevage ont été immergés, et, l'ensemble du coût des opérations, y compris 635 journées de travail par les affermateurs et une dépense de \$557 au comptant, s'est chiffré à \$1,668. En 1945, les dépenses au comptant se sont accrues jusqu'à \$622, 718 jours furent consacrés à l'aménagement de 166 bancs et 256 barils d'huîtres d'élevage furent immergés, soit un effort global se chiffrant à \$1,878 à peu près. Les quantités d'huîtres, mises sur le marché à même les fonds affermés, en 1944 et 1945, se sont chiffrées à 765 barils et 579 barils, respectivement. Ainsi, les travaux d'aménagement se sont accrus cette année mais il s'est moins pêché d'huîtres. Cette diminution fut probablement le résultat du plus faible rendement en chair d'huître, dont la production a assuré un débouché pour les huîtres produites tant sur les bancs amodiés que sur les bancs de pêche publique.

DÉTROIT DE NORTHUMBERLAND

En cette région, les principaux gisements se trouvent dans la baie Tatamagouche, dans le havre de Caribou, dans le havre de Pictou et dans le havre de Mérigomish. Les conditions y sont favorables à la production d'huîtres de plus haute qualité que dans les lacs Bras d'Or et les principaux problèmes comportent la production plutôt que la vente. Ces problèmes ont été dans une large mesure résolus à Malagash où l'attention a été orientée vers la mise en valeur des vastes bancs, influencés par la marée, qui caractérisent cette région. La cueillette du naissain sur ces bancs est conduite avec succès, et, en 1942-43, un plan, approprié pour garder en hiver les huîtres sur les collecteurs, a été

mis au point par l'endiguement d'une petite crique influencée par la marée. A Malagash, une chaussée est utilisée pour l'élevage des naissains pendant une année ou deux, à la suite de quoi ils sont d'assez grande taille pour être déposés sur les fonds affermés. Les résultats des recherches à Malagash avec certaines modifications seront utiles pour l'avancement de l'ostréiculture ailleurs.

Mise en valeur des bancs affermés: L'expansion de l'ostréiculture privée le long du détroit de Northumberland de 1939 à 1945 est exposée au Tableau II. La totalité du coût des opérations est estimée à \$3,351, ce qui est très sensiblement moins que dans le cours des quatre années antérieures, mais à peu près du même ordre que les chiffres de 1942. La diminution est dans une large mesure imputable au moindre effort d'aménagement signalé dans le havre de Mérigo-mish; les opérations d'aménagement dans la baie de Tatamagouche, dans le havre de Caribou et dans la Rivière-de-l'Est s'étant poursuivies dans la même mesure. Dans le cours des opérations estivales d'assainissement, des huîtres furent à nouveau extraites des secteurs gravement contaminés du havre de Pictou pour être immergées sur certains bancs des Rivières-de-l'Ouest et Middle et environ 144 barils d'huîtres furent ainsi assainies dont 137 furent par la suite repêchées.

B.—NOUVEAU-BRUNSWICK

La région de Shédiac a été cédée au gouvernement fédéral en 1931, et, en 1944, la régie d'affermage de tous les bancs huîtriers du comté de Gloucester fut attribuée au gouvernement du Canada. Aucun autre acte de cession de pouvoirs ne fut passé.

Baie de Shédiac: Il a été procédé à des recherches à Shédiac, de 1931 à 1933, mais elles furent suspendues jusqu'en 1940 par suite de l'incertitude des conditions sanitaires. Le naissain ne peut pas être cueilli avec succès à Shédiac, mais on peut en introduire à partir de Malagash (N.-É.), ou encore à partir de la région des lacs Bras d'Or. Mais le plus épineux problème y consiste en ce que les fonds, propres à l'ostréiculture, n'y sont pas assez nombreux pour répondre à toutes les demandes d'affermage. Aussi est-il probable que des modifications soient apportées aux lignes de démarcation de la réserve de pêche publique.

Comté de Gloucester: Shippigan et Caraquet constituent les centres de l'industrie huîtrière dans le comté de Gloucester. Lorsque toutes les nombreuses demandes d'affermage auront été examinées, il y aura probablement environ 500 baux d'affermage dans le comté. Plusieurs des bancs, dont l'acte de concession a été légalisé, ont été abondamment peuplés de petites huîtres cueillies à la main le long des rivages à marée basse, mais la reproduction naturelle est irrégulière, de sorte qu'il importe d'assurer l'existence d'une source sûre d'approvisionnement d'huîtres d'élevage. Dans le cours des trois derniers étés, un chercheur a été placé à Shippigan et des progrès ont été réalisés en vue de mettre au point des procédés appropriés de cueillette de naissain et des renseignements ont été recherchés sur les possibilités d'introduire du naissain originaire de la Nouvelle-Écosse.

Région de Miramichi: Il y a nombre de baux huîtriers légalisés dans la rivière Miramichi et une certaine somme d'assistance a été accordée au gouvernement provincial dans la recherche des possibilités qu'offrent l'aménagement et le peuplement des bancs amodiés. En 1945, un chercheur fut placé sur la rivière Miramichi en vue d'obtenir des données sur les conditions hydrographiques et de tenter la cueillette artificielle du naissain. Seules des prises peu importantes de naissain furent réalisées par suite de la saison inhabituellement froide et tardive de sorte que les recherches devront être poursuivies pendant plusieurs années.

Avantages de l'ostréiculture: Il est probable que l'ostréiculture serait de nature à accroître la production au Nouveau-Brunswick et à améliorer la qualité

des huîtres en plusieurs régions. Toutefois, la conduite de travaux éducatifs est nécessaire et le ministère met en circulation chez les ostréiculteurs du Nouveau-Brunswick des circulaires touchant la pratique de leur art tant en français qu'en anglais. Récemment, il a été mis en circulation des circulaires traitant de la nécessité d'accroître la production du naissain pour le peuplement des bancs amodiés ainsi que la nécessité d'améliorer l'emballage et le classement des produits. On insiste beaucoup sur la continuation de ce travail.

D.—CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Recettes

Les sources de recettes, en provenance des travaux ostréicoles conduits par le ministère, comportent la vente de naissain d'huître ainsi que des huîtres de taille moyenne aux affermataires pour des fins de peuplement; la vente par soumission d'huîtres de taille marchande, en provenance des réserves du ministère ainsi que les prix de location et les droits de redevance sur les baux. Ces recettes servent à grossir le revenu consolidé et ne sont pas appliquées à la compression du crédit voté, mais elles contribuent néanmoins à réduire le coût net réel des travaux à la charge du gouvernement bien au-dessous du montant dépensé en vertu du crédit voté. En 1945-46, ce crédit, à l'exclusion de l'allocation de vie chère, s'est chiffré à \$29,800: par suite de l'application de mesures d'économie, les dépenses ont été limitées à \$23,152 et les recettes ont contribué à réduire le coût net à environ \$17,000.

Le Tableau III expose, en une forme sommaire, les recettes réalisées en 1945-46 ainsi qu'en plusieurs des années antérieures. Les particularités relatives aux quantités d'huîtres vendues sur le marché et les prix, réalisés en des années antérieures, figurent dans un tableau semblable de rapports antérieurs.

La totalité des recettes, propres à 1945-46, reste à peu près identique à celle de 1944-45. Ceci dénote une augmentation très sensible sur les recettes réalisées en 1943-44, année où le montant fut faible par suite de la diminution de la vente d'huîtres de forme normale, produites sur les bancs que le ministère met en exploitation dans le cours supérieur des rivières. En ces dernières années, les ostréiculteurs ont d'une façon générale éprouvé des difficultés à disposer des huîtres de catégories inférieures et la pêche, à même les réserves du ministère, a été presque entièrement restreinte à celle faite à même le gisement d'aval dit Cooper, où sont produites des huîtres de haute qualité. Les gisements d'amont de la réserve du ministère sont aujourd'hui exploités pendant l'été en vue de la pêche d'huîtres de taille moyenne qui sont vendues aux concessionnaires au prix de revient pour le peuplement de leurs bancs. Bien que seules des recettes relativement faibles soient réalisées, à même cette source, le service constitue un grand avantage pour ceux qui débent dans la pratique d'opérations ostréicoles en de nouvelles localités. En 1945-46, les ventes d'huîtres d'élevage aux affermataires, tant pour ce qui est de naissains détachés que d'huîtres de taille moyenne, ont été considérablement plus fortes que lors de l'année antérieure.

Résultats des recherches et essais

Les recherches sont exposées en détail dans certains comptes rendus et rapports de l'Office des Recherches sur les Pêcheries et seul un bref sommaire en est fourni ici.

La prévision des dates de fixation des larves d'huîtres a été conduite de la façon ordinaire pour toutes les localités des trois Provinces Maritimes où sont mouillés des collecteurs de naissains. La fraie des huîtres s'est révélée plus tardive, par suite de la tardivité de la saison. Aussi n'a-t-on constaté aucune

fixation abondante de naissains avant le 1er août. D'abondantes prises de naissains furent réalisées sur les collecteurs du ministère à Orangedale (N.-É.), et à Malagash (N.-É.), mais dans la baie de Malpèque, les résultats n'ont été fructueux que dans la crique Paugh. Seules des prises légères furent réalisées dans la crique Smelt et dans la rivière Trout. Une abondante fixation de naissains s'est produite au Cap-Breton sur les zostères tant à Alba que dans l'anse Gillis. Une semblable production de naissains sur zostères ne s'était pas produite depuis 1939. Dans les environs de Shippigan (N.-B.), des collecteurs d'expérimentation furent mouillés en juillet avancé et de bonne heure en août en douze localités. Sur ce nombre de localités, seules cinq d'entre elles se sont révélées productives, et, même en ce qui les concerne, la production y a été peu abondante. La cueillette du naissain a été entreprise pour la première fois dans la rivière Miramichi, en plusieurs localités près de Hardwicke et seuls un petit nombre de naissains se sont fixés sur les collecteurs entre le 4 et le 14 août. Une bonne reproduction d'huîtres ne saurait évidemment être escomptée dans la région septentrionale du Nouveau-Brunswick que dans les années où des températures élevées d'eau sont atteintes de bonne heure dans la saison.

L'identification et la diagnose des divers larves de mollusques bivalves, trouvées dans les filets à plancton mis en opération dans la baie de Malpèque, ont été poursuivies pour le quatrième été consécutif. Les larves de quinze espèces ont été pour la première fois identifiées et photographiées de sorte que la collection en comporte aujourd'hui vingt espèces. Toutes les espèces d'occurrence commune ont donc été étudiées et on est à rédiger un compte rendu des recherches qui sera publié.

Des essais sur l'élevage des huîtres de taille marchande sur des claies ou radeaux flottants, essais dont la conduite remonte à 1941, servent à indiquer que la rapidité de croissance, l'excellence de la qualité, l'absence de déperditions d'huîtres, la diminution du coût de la pêche et d'autres dépenses rendrait cette pratique profitable. La production des huîtres pourrait donc être pratiquée dans des régions où les conditions sont favorables à la pratique de l'ostréiculture, sauf que le fond n'y est pas consistant.

Les effets de la lumière solaire sur l'alimentation et la croissance des huîtres (sans tenir compte de ses effets sur la température) servent à rendre compte de nombreuses observations faites sur les divergences dans la rapidité de croissance et la condition des huîtres adultes ainsi que sur l'évolution des larves d'huîtres. Certaines études, entreprises en 1944, ont été poursuivies et des progrès ont été réalisés en ce qui concerne la mise au point de techniques en vue de l'étude de divers aspects du problème.

Certaines nouvelles recherches sur la maladie qui sévit sur les huîtres, servent à confirmer la conjecture que le peuplement actuel de Malpèque est devenu immunisé contre la maladie. Le retour à la productivité, aujourd'hui manifeste, des régions de Charlottetown et d'Enmore-Percival, lesquelles ont été plus récemment contaminées que la baie de Malpèque, a été, en toute vraisemblance, accélérée par l'introduction d'huîtres immunisées contre la maladie.

A Malagash, N.-É., les naissains, recueillis sur 2,400 collecteurs, mouillés en 1944, hivernèrent en bonne santé dans la petite crique, influencée par la marée qui sert avec succès à cet usage depuis trois ans. La chaussée marine constitue un procédé approprié et économique d'élevage des naissains jusqu'à une taille convenable pour leur ensemencement sur les bancs ou fonds amodiés, mais tout cela ne va pas sans certains risques de perte en hiver et au printemps par suffocation sous le poids de la vase ou du limon ou de détérioration par l'action de la glace dans le cours du bris de la glace au printemps. Des naissains de Malagash, élevés sur des claies ou radeaux flottants dans la rivière Scoudouc (N.-B.), depuis 1943, ont survécu et ont bien fini leur croissance. Ceci offre un moyen de surmonter les contretemps, résultant du fait que la production du naissain en abondance n'est qu'intermittente dans la baie de Shédiac.

Il a été procédé à une étude initiale de la distribution, des rapidités de croissance, des tailles à la maturité, de la fraie et d'autres aspects de l'histoire naturelle de la mactre (*Mactra*). L'apport de nouvelles données a servi à témoigner que les âges de la mactre peuvent être déterminés avec exactitude par la numération des anneaux de croissance sur la coquille. Dès qu'on disposera du matériel d'exploration nécessaire, on projette d'entreprendre la localisation de gisements, comportant des quantités marchandes de mactres, en utilisant pour cela des dragues spéciales susceptibles d'atteindre des fonds dont l'exploitation n'est pas présentement pratiquée à la main.

Classement et Inspection de contrôle alimentaire

De nouvelles dispositions réglementaires concernant l'emballage et le classement des huîtres en coquille ont été introduites par le ministère en 1941. Depuis lors, à la suite de réunions générales et d'établissements de contact particuliers, un effort a été tenté en vue de mettre les agents de pêche et les emballeurs à même d'interpréter la réglementation d'une façon appropriée. En maintes régions une amélioration très sensible a été signalée dans les envois d'huîtres en coquille, expédiés de la côte et les acheteurs de Montréal et d'autres chefs-lieux se déclarent très satisfaits de la réglementation relative au classement et de la qualité des huîtres qu'ils reçoivent.

Chaque automne, les inspecteurs du ministère, en exercice à Montréal et à un ou deux autres centres, examinent les huîtres en entrepôt frigorifique et en font rapport. En même temps, on s'est abouché avec les négociants en vue de connaître leur manière de voir en ce qui concerne la qualité des produits et de se mettre au courant de toutes propositions tendant à parfaire la réglementation régissant l'emballage et le classement de ces mollusques. Cette année, la majeure part des travaux a été à nouveau exécutée par l'inspecteur L. J. Murphy, qui a séjourné à Montréal depuis le 26 jusqu'au 28 novembre. En vue de rendre possible la pratique de l'inspection de contrôle des huîtres à une date antérieure à celle où les services de l'inspecteur Murphy se trouvent à être disponibles pour ce travail, le surintendant S. J. Homans et l'inspecteur K. J. Sollows furent chargés de l'examen des huîtres depuis le 24 octobre jusqu'au 3 novembre. Dans l'ensemble, 165 colis, comportant des échantillons, en provenance de presque toutes les régions, ont été ouverts et examinés.

Bien que nombre d'expéditeurs emballent et classent leurs huîtres d'une façon très appropriée, il en existe d'autres qui pourraient avantageusement améliorer leurs produits en utilisant des caisses en bois bien aplani, en secouant les caisses plus vigoureusement pendant l'emballage pour réduire au minimum le retrait des huîtres en coquille, en faisant disparaître tout défaut d'étanchéité et en enlevant toute huître sous-minimale. Dans certaines régions où se sont récemment produits de forts accroissements dans la production des huîtres, les emballeurs se montrent inexpérimentés en matière de classement et un besoin d'expansion de travaux éducatifs s'y fait vivement sentir. Il s'expédie de trop fortes quantités d'huîtres dites "Non Classées quant à la Forme". Le classement des huîtres s'effectue d'après la conformation de la coquille, laquelle est nécessairement irrégulière. Un classement approprié exige l'exercice d'un jugement sain, d'un sens droit ainsi qu'une participation réelle à l'industrie huîtrière de la part des emballeurs et cela en vue de la sauvegarde de sa réputation et de l'expansion des débouchés.

Comme la production des huîtres s'accroît par suite de la pratique intensive de l'ostréiculture, il convient de consacrer partout la plus minutieuse attention au classement et à l'inspection de contrôle alimentaire des produits en vue d'assurer l'expansion des marchés.

TABLEAU I.—L'OSTRÉICULTURE DANS LA RÉGION MALPÈQUE-CASCUMPÈQUE—1935-1945

	1935	1940	1942	1943	1944	1945	Totaux 1935-45
1. Barils d'huitresensemencées.....	1,303	5,337	4,580	2,523	3,249	2,060	40,576
2. Collecteurs de naissain enduits de béton, ayant été utilisés (casiers à œufs).....	3,350	82,500	28,610	18,480	3,600	427,264
3. Barils d'huitres vendus.....	979	3,251	4,538	2,345	2,901	3,719	30,636
4. Recettes, provenant de la vente d'huitres (à raison de \$10.50 le baril en 1945; à \$9 le baril en 1941, 1942, 1943, 1944; à raison de \$8 antérieurement).....	\$ 7,832	\$ 26,008	\$ 40,842	\$ 21,105	\$ 26,109	\$ 39,050	\$ 267,357
5. Salaires payés par les ostréiculteurs.....	2,137	12,485	8,538	8,268	8,450	10,053	114,384
6. Argent affecté aux matériaux utilisés.....	1,665	8,914	10,155	6,035	7,263	7,540	122,430
7. Total des dépenses au comptant.....	3,802	21,399	18,693	14,303	15,713	17,593	236,814
8. Journées de travail par les locataires ou des aides non rémunérés.....	1,126	5,085	4,077	2,696	3,419	2,408	43,095
9. Valeur de (8) à raison de \$1.75 par jour.....	1,971	8,899	7,134	4,718	5,983	4,214	75,417
10. Totalité des dépenses.....	5,773	30,298	25,827	19,021	21,696	21,807	312,231
11. Excédent de la totalité des dépenses sur les recettes.....	- 2,059	4,290	- 15,015	- 2,084	- 4,413	- 17,243	44,874
12. Excédent des dépenses au comptant sur les recettes.....	- 4,030	- 4,609	- 22,149	- 6,802	- 10,396	- 21,457	- 30,543

(8) Y compris les chiffres propres à 1936, 1937, 1938, 1939 et 1941 et qui ne sont pas fournis en détail.

TABLEAU II.—L'OSTRÉICULTURE EN NOUVELLE-ÉCOSSE DE 1939 A 1944

	1939-40		1940-41		1942-43		1943-44		1944-45		1945-46		Totaux 1939-45	
	Bras d'Or	Détroit de Nor- thum- berland	Bras d'Or	Détroit de Nor- thum- berland	Bras d'Or	Détroit de Nor- thum- berland	Bras d'Or	Détroit de Nor- thum- berland	Bras d'Or	Détroit de Nor- thum- berland	Bras d'Or	Détroit de Nor- thum- berland	Bras d'Or	Détroit de Nor- thum- berland
Nombre de bancs en culture	70	27	103	28	137	62	161	66	173	72	163	66	163	66
Superficie approximative totale	151	95	221	91	244	204	317	209	367	224	324	201	324	201
Barils d'huitres ensemencés	130	313	218	226	205	535	96	257	96	1,291	256	191	1,164	3,585
Barils d'huitres vendus	413	294	393	265	450	596	473	652	765	668	579	356	3,491	3,507
Salaires affectés aux aménagements....	\$ 44	\$ 60	\$ 18	\$ 110	\$ 24	\$1,171	\$.....	\$2,281	\$.....	\$1,947	\$.....	\$1,496	\$ 103	\$ 7,992
Argent affecté aux matériaux	479	193	276	123	655	2,016	473	652	557	2,042	623	1,253	3,545	7,002
Journées de travail par les locataires....	388	515	401	379	515	409	498	586	635	633	718	348	3,573	3,877
Valeur du temps des locataires à raison de \$1.75 par jour	678	902	702	663	900	715	872	1,025	1,111	1,107	1,257	609	6,251	6,784
Valeur totale du travail et des matériaux..	1,201	1,155	1,096	896	1,578	3,958	1,345	3,902	1,668	5,096	1,880	3,358	9,998	21,778

§ Y compris les chiffres propres à 1941-42, qui ne figurent pas ci-dessus.

TABLEAU III.—RECETTES PROVENANT DES OPÉRATIONS OSTRÉICOLES CONDUITES PAR LE MINISTÈRE PAR COMPARAISON
A CELLES DE CERTAINES ANNÉES ANTÉRIEURES

(Détails propres aux années antérieures entre crochets)	1945-46		1944-45		1943-44		1942-43		1941-42		1938-39	
	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.
Vente de collecteurs en carton porteurs de naissains												505 20
Vente de sac en treillis métallique pour collecteurs de naissains												36 20
Vente de naissains détroqués: 821 8/13 gals à raison de 65c	534	05			97	50			154	60		
Vente de naissains détroqués à raison de 70c			291	30	343	35						
Raclage de naissains à même 160 collecteurs à raison de 2c	3	20	12	20	3	00						
Raclage de naissains à même 1,860 collecteurs à raison de 1¼ chacun									27	90		
Vente de 166¼ barils de petites huîtres pour repeuplement de bancs (à raison de \$3.50 le baril en 1944, 1945; \$3 antérieurement)	582	75	546	00	415	50	579	00	400	50		579 00
Vente d'huîtres marchandes (prix moyen: \$14.10 cette année; \$12.57 en 1944-45)					291	00			607	50		
Huîtres sous-normales: 48 barils à raison de \$6; 75 barils à \$8.10	686	40	1,028	10	617	33	2,915	05	4,471	20		1,510 00
Huîtres normales: 78 barils à raison de \$8.80	686	25	925	98	336	00	842	30	742	41		1,196 00
Huîtres de choix: 45 barils à raison de \$15.25	382	38	611	06	441	35	747	30	822	12		1,293 78
Huîtres de luxe: 21¼ barils à raison de \$18.25												57 32
Vente de 13 barils d'huîtres originaires de Baie Sainte-Anne, (N.-É.)												
Vente de 18 barils d'huîtres originaires de Malagash, (N.-É.) à raison de \$5.69									100	80		
Vente de 3 barils 3 pks d'huîtres originaires de Bouctouche à raison de \$5									16	50		
Vente de 68 gallons de naissains originaires des lacs Bras d'Or à raison de 50c									34	00		
Billes ou grumes de bois achetées au Ministère par H. V. Carr									15	00		
Droits, appliqués au retracé des limites de fonds amodiés							5	00	4	00		21 50
Redevances sur les huîtres cueillies à même les bancs affermés et droits de location à bail	3,241	50	2,658	54	2,667	88	2,494	14	2,503	69		1,758 27
	6,116	53	6,073	28	5,212	91	7,582	79	9,900	22		6,957 27

ANNEXE N° 6

Rapport sur les travaux du Laboratoire d'Inspection de Contrôle alimentaire des Conserves de Poissons, Mollusques et Crustacés, à Vancouver (C.-B.)—Année 1945-46

D'après F. Charnley, chimiste-chef

Dans le cours de l'année 1945-46, les recherches et autres opérations, conduites par le Laboratoire d'Inspection de Contrôle alimentaire des Conserves de Poissons, Mollusques et Crustacés, à l'exclusion des travaux ressortissant aux examens du service courant, ont surtout consisté dans la poursuite des recherches et autres opérations dont un résumé a été incorporé au rapport de l'année dernière.

(1) Des recherches ont été conduites en vue de déterminer la moyenne des poids nets ainsi que les écarts dans les poids nets des conserves de hareng, mises dans des boîtes ovales d'une livre et dans des boîtes hautes d'une livre en Colombie-Britannique dans le cours de la campagne industrielle de mise en conserve de 1944-45. Dans la pratique de ces travaux, seules ont été recherchées les moyennes des poids nets, dérivés des données statistiques assemblées, mais l'isolement des données par conserverie et le calcul des écarts ont servi à démontrer qu'il existait des divergences très marquantes en ce qui concerne le caractère des échantillons en provenance des diverses fabriques.

(2) Il a été procédé à de nouveaux travaux sur le mode de détermination de la valeur en acide de l'huile des conserves de hareng au moyen du pH de la solution de l'huile dans la benzine et l'alcool ainsi qu'à l'aide des courbes de titrage ou de dosage antérieurement établies. Il ressort de ces travaux, qui ont été exécutés sur la base de proportions soigneusement graduées de benzine, d'alcool et d'eau, que d'autres facteurs, associés en toute vraisemblance à l'électrode de verre, influent sur la rapidité et sur le degré de justesse avec lesquels la valeur en acide de l'huile est susceptible d'être déterminée par ce procédé.

(3) Certaines données complémentaires, recueillies pendant l'année dernière, ont servi à démontrer l'existence de variations saisonnières dans les indices de réfraction de l'huile de certaines espèces de saumon. Toutefois, la totalité des changements en moyenne n'est que peu sensible et n'affecte pas d'une façon défavorable la valeur de ce procédé pour l'identification de l'espèce, là où les données assemblées dénotent des divergences satisfaisantes dans les moyennes, c'est-à-dire, dans tous les cas, sauf dans la différenciation entre les conserves de saumon rose et les conserves de saumon coho.

(4) Les travaux relatifs aux procédés d'identification des espèces de saumon à partir de mensurations des vertèbres ont été poursuivis. Les données, recueillies dans le cours de l'année dernière, ont servi à démontrer que ces mensurations, lorsque traitées d'après la procédé de la fonction discriminante de Fisher donnent d'excellents classements entre les couples Saumon de printemps,—Saumon rouge Saumon de printemps,—Saumon-keta et un assez bon classement entre le couple Saumon rose,—Saumon coho. Toutefois, le procédé ne différencie pas d'une façon satisfaisante le classement entre le saumon rouge et le saumon rose, du moins d'après les données jusqu'ici disponibles.

(5) Les épreuves relatives à l'incubation en ce qui concerne les échantillons de conserves de saumon et de conserves de hareng, caractéristiques autant que possible des diverses conserveries produisant ces denrées, ont été poursuivies pendant la campagne industrielle de 1945, mais les résultats se sont révélés assimilables à ceux, propres aux années antérieures, à savoir qu'aucune boîte de conserves non-stériles n'a pu être trouvée.

(6) La levée du rationnement des pneus a rendu possible au laboratoire d'entreprendre des travaux à l'aide de rendements en conserves d'expérimentation. On a donc commencé des recherches en utilisant des échantillons de conserves de hareng mis expérimentalement en boîte en vue de mettre au point, si possible, un procédé de détermination de l'efficacité du procédé d'industrialisation à partir de mensurations de la force d'écrasement ou de broyage des vertèbres. Bien que certains des échantillons d'expérimentation aient été fortement sous-industrialisés avec intention, l'épreuve d'incubation n'a encore révélé aucun indice de ceci.

(7) Dans le cours de l'année dernière, une somme de temps considérable a aussi été consacrée à la recherche de certains problèmes théoriques en statistique; par exemple, la base théorique du procédé de la fonction discriminante de Fisher et d'autres épreuves statistiques bien connues. Au surplus, certains jours furent consacrés à des travaux de consultation qui furent conduits par l'auteur pour le compte de la Station Expérimentale de Pêche du Pacifique.

ANNEXE N° 7

Rapport du Laboratoire atlantique de l'Inspection de Contrôle alimentaire du Poisson, Halifax (N.-É.)—Année 1945-46

par Ernest Hess, Ph. D.

Les travaux du laboratoire ont porté en tout premier lieu sur les conserves de poissons et crustacés. Une nouvelle branche a été créée en vue de créer et d'appliquer un régime de contrôle sanitaire des établissements et des produits coquilliers: coque, palourde, mactre, pétoncle, huître, à l'état écaillé, chair fraîche de homard.

A.—Conserves de poissons et de crustacés:

1. *Classement*: En sus du classement des conserves de homard, de poisson au naturel et de filets de maquereau, qui avait été effectué l'an dernier, il a été procédé cette année-ci au classement des conserves de maquereau, de hareng sans ingrédients et de hareng en sauce tomate, de poissons en paillettes ou en lamelles, de pâte de homard, de saumon atlantique et de thon.

Le tableau suivant comporte un sommaire comprenant un total net de 721 certificats délivrés à l'égard de 341, 581 $\frac{3}{4}$ caisses par comparaison à 133,897 $\frac{1}{2}$ caisses l'année dernière.

Sortes de conserves de poissons et crustacés	Nombre de caisses présentées à l'examen	Résultats du classement				
		De qualité de Luxe Extra	De qualité de Luxe	De qualité normale	De qualité sous-normale	Impropre à l'alimentation
Homard.....	16,164 $\frac{3}{4}$	8.5%	59.9%	24.7%	6.8%	0.1%
Pâte de homard.....	1,113 $\frac{1}{2}$	77.8%	22.2%
Poisson au naturel.....	162,259	71.4%	20.4%	7.5%	0.7%
Poisson en lamelles.....	11,552 $\frac{1}{2}$	70.7%	29.3%
Maquereau.....	80,197 $\frac{1}{2}$	58.3%	25.2%	14.5%	2.0%
Filets de maquereau.....	12,564	97.2%	1.8%	1.0%
Hareng.....	57,702 $\frac{1}{2}$	70.9%	26.6%	1.9%	0.6%
Thon.....	28	50%	50%
	341,581 $\frac{3}{4}$	0.4%	68.6%	22.4%	7.7%	0.9%

Reclassement: Dans le cas de 47 lots comportant 25,283 $\frac{1}{2}$ caisses de conserves de qualité normale, le Ministre a donné suite à des interjections d'appel au reclassement dont les résultats se sont décomposés comme suit: confirmation de l'opération initiale de classement à l'égard de 16,687 caisses, soit (66.0 p. 100); élévation à une catégorie supérieure de 6,875 $\frac{1}{2}$ caisses, soit (27.2 p. 100); abaissement à une catégorie inférieure de 1,721 caisses, soit (6.8 p. 100).

2. *Inspections de contrôle alimentaire*:

a) *Qualité*: Sur la demande de l'Office Canadien d'Exportation et du Ministère Britannique de l'Alimentation, plusieurs catégories de conserves de poissons, mollusques et crustacés, ne ressortissant pas à la réglementation relative du classement, furent néanmoins amenées à subir l'examen de contrôle alimen-

taire. Le tableau suivant comporte un sommaire de toutes les catégories ainsi examinées et des pourcentages de chacune d'entre elles, jugées susceptibles de répondre aux normalisations établies par le laboratoire.

Catégories de conserves de poissons et de mollusques	Caisnes présentées à l'examen		Pour- centages agréés	Pour- centages rejetés
	Nombre de caisses	Nombre de boîtes à la caisse		
Hareng en sauce tomate.....	11,377	48	98.7	1.3
Hareng-sardine.....	4,245	48	100.0	0.0
Sardine.....	3,100	100	100.0	0.0
Filets de hareng mi-saur.....	100	96	100.0	0.0
Gasparot.....	3,939	48	96.7	3.3
Poisson au naturel en sauce tomate.....	260	48	0.0	100.0
Poisson en lamelles, en paillettes.....	1,025	48	74.6	25.4
Alose.....	887½	48	100.0	0.0
Foie de homard.....	80	48	100.0	0.0
Thon.....	14	48	0.0	100.0
Moule.....	3,475	48	100.0	0.0
	28,502½			

b) *Poids*: Un ensemble de 80 lots de conserves de poissons, mollusques et crustacés (homard, 35; maquereau, 20; hareng, 10; filets de maquereau, 7; poisson au naturel, 6; clams, 2; moules, pâte de homard et poisson en paillettes ou en lamelles, 1 chacun) furent jugés de poids sous-minimaux, d'après l'examen d'échantillons, présentés au contrôle de classement ou d'après des examens de contrôle alimentaire ou encore d'après des échantillons de prélèvements réglementaires, examinés par les inspecteurs de pêche ou par le laboratoire. Sur les 9 lots, qui furent réexaminés à la suite d'interjections d'appel au Ministre, le rejet de 7 d'entre eux fut confirmé comme étant de poids sous-minimaux tandis que deux de ces lots furent dégagés comme ayant été jugés de poids licite.

c) *Raréfaction de l'air*: A partir du commencement de la campagne industrielle de mise en conserve de 1945, toutes les boîtes de conserves de poissons, mollusques et crustacés, sauf les boîtes plates, durent comporter un vide de quatre pouces au moins au mercure. Un total de 22 lots de boîtes de conserves de poissons et de crustacés (maquereau, 14; pâte de homard, 2; alose, 2; poisson au naturel et homard, 1 chacun), présentés au contrôle de classement ou au contrôle alimentaire furent jugés d'une raréfaction d'air insuffisante pour répondre aux exigences réglementaires. Certains de ces lots de boîtes furent traités à nouveau puis trouvés satisfaisants tandis que les autres lots de boîtes, la plupart surgarnies et insusceptibles de reconditionnement, furent agréées à titre de produits de qualité sous-normale par l'Office Canadien d'Exportation.

3. *Échantillons de prélèvement réglementaire*: Des échantillons de trois boîtes de chacune des diverses catégories de conserves, en provenance de toutes les conserveries de poissons, mollusques et crustacés des Provinces Maritimes furent prélevés une fois dans le cours de la campagne de mise en conserve, ou, dans le cas où ces échantillons, furent jugés de qualité déficitaire, des échantillons furent prélevés à des intervalles hebdomadaires jusqu'à ce que les produits aient enfin atteint un degré suffisant en qualité comestible. Un total de 720 de ces échantillons, à raison de trois boîtes, furent examinés, à savoir: homard, 175; poisson au naturel, 118; maquereau, 101; pâte et foie de homard, 88; hareng,

75; clams, 47; poisson en paillettes ou en lamelles, 34; moule, 16; filets de maquereau, 14; gasparot, 13; filets de hareng mi-saur, 11; alose, 11; saumon atlantique, 7; jus de clams, 5; pétoncles, 4; aiglefin fumé, thon et pâte de thon, 1 chacun. Un compte rendu de contrôle alimentaire fut dressé à l'égard de chaque échantillon et communiqué au fabricant et à l'inspecteur de pêche en cause.

4. *Travaux sur place*: Dans le cours de la campagne de mise en conserve, il fut jugé recommandable de visiter au moins une fois un aussi grand nombre que possible de conserveries de poissons, mollusques et crustacés. Par suite de la quantité accrue de conserves de produits de pêche présentées au contrôle de classement du laboratoire, la somme de temps consacrée à des travaux sur les lieux s'est révélée très sensiblement moindre que dans le cours de l'année antérieure.

5. *Opérations expérimentales de mise en conserve*: Des opérations expérimentales de mise en conserve de l'alose, des filets d'alose et d'alose fumé ont été entreprises en vue de renseigner l'industrie sur les possibilités de mise en conserve industrielle de ces produits. De même, il fut procédé à des opérations expérimentales de mise en conserve de filets de hareng mi-saur.

B. Contrôle sanitaire de l'industrie coquillière

En collaboration avec le Ministère de la Santé nationale et du Bien-être Social, le Laboratoire d'Inspection de Contrôle Alimentaire du Poisson a amplifié la portée de ses attributions par l'addition du contrôle sanitaire des établissements coquilliers et de leurs produits.

Pendant l'année, l'attention du personnel du laboratoire s'est orientée sur l'industrie du pétoncle dont la base d'opération se trouve à Digby (N.-É.). Il a été procédé à des analyses bactériologiques de l'eau de mer dans les environs de Digby ainsi qu'à des examens de mollusques écaillés et de crustacés décarapacés à des stades divers de manutention dans les bateaux et dans les usines et ateliers en exploitation sur les rivages, et, les opérations ainsi que les conditions de salubrité des usines et ateliers ont été l'objet d'une étude en général. Il a été procédé à la rédaction d'une nouvelle réglementation, par application de la Loi relative à l'Inspection des Poissons, en vue du perfectionnement des opérations relatives à la manutention des mollusques et crustacés et au contrôle sanitaire des établissements coquilliers.

C. Autres travaux pour le compte de l'industrie

1. *Détermination de la teneur en eau du poisson salé*: Pendant l'année, un total de 36 échantillons de poisson salé furent présentés au contrôle du laboratoire par diverses sociétés productrices de poissons salé et par des inspecteurs de pêche en vue de déterminer la teneur en eau de ce produit.

D. Travaux éducatifs

Le Directeur et certains des membres du personnel ont participé à la conduite de deux brefs cours d'orientation professionnelle, organisés au bénéfice des pêcheurs par l'université de Saint-Dunstan, à Charlottetown, Ile du Prince-Edouard. Ces cours eurent lieu en novembre 1945.

Certaines circulaires, rédigées à l'origine à la Station Expérimentale de Pêche de l'Atlantique par le présent rédacteur, à savoir: la Série de Circulaires sur les Conserves de Poissons, Mollusques et Crustacés, furent passées en revue et réimprimées pour le compte de tous les fabricants de conserves. Une nouvelle série de circulaires, émanant du Laboratoire d'Inspection de Contrôle alimentaire

du Poisson, a été commencée et dont six ont déjà été rédigées et mises en circulation pendant l'année, ce qui en porte à ce jour le nombre à huit. Voici les titres des nouvelles circulaires.

- N° 3 Raréfaction de l'air.
- N° 4 Mise en conserve de l'alose.
- N° 5 Extraction des larves de la substance du poisson.
- N° 6 Mise en conserve des filets de hareng mi-saur.
- N° 7 Établissements coquillers.
- N° 8 Matériel de mise en conserve à domicile.

E. Recherches

On procède présentement à la conduite de travaux portant sur la mise au point et la mise en application d'un procédé chimique de détermination des odeurs volatiles chez les conserves de poissons, mollusques et crustacés. Certaines épreuves initiales ont servi à démontrer la possibilité de ce procédé comme moyen de déterminer la qualité de la conserve de poisson au naturel. On projette de poursuivre ces travaux dans le cours de l'hiver de 1946-47.

On a parachevé les travaux relatifs à la mise au point d'un procédé d'application facile en vue de déterminer la corrosion qui se produit dans les boîtes non-émaillées de conserves de hareng et une notice sur ce sujet est déjà rédigée en vue de la faire imprimer.

Des recherches ont été conduites sur la détermination de la détérioration de la chair de pétoncle. Certains résultats d'expérimentation initiale servent à démontrer que le pH peut être utilisé comme indice de la fraîcheur de la chair et que la détérioration avancée de la chair du pétoncle est susceptible d'être révélée au moyen de déterminations de la totalité des bases volatiles.

Huit courtes notices sur les divers aspects des travaux d'essais et d'expérimentation, pratiqués par le personnel du laboratoire, furent communiquées de vive voix à la réunion annuelle du Comité Canadien sur la Conservation des Substances Comestibles.

F. Relations entre commerce et le service administratif du Ministère

Le laboratoire s'est tenu en contact presque ininterrompu avec le bureau de l'inspecteur-chef de pêche. Dans la pratique de ses travaux sur place, le directeur et le personnel se tiennent en relations étroites avec les surintendants et les inspecteurs de pêche aussi bien qu'avec les intermédiaires-revendeurs, les sous-traitants et les fabricants de boîtes à conserves. Le directeur a assisté aux réunions des intermédiaires-revendeurs, des sous-traitants et des fabricants de conserves, qui eurent lieu à Saint-Jean, Moncton et Charlottetown, en mai 1945, et, sur l'invitation du Ministère des Pêcheries Maritimes du Québec, il a parcouru les Iles de la Madeleine et a tenu une réunion des fabricants de conserves à Grindstone. Des membres du personnel furent présents à la convention annuelle de l'Union Générale des Pêcheurs Maritimes qui eut lieu à Amherst, en octobre 1945, ainsi qu'à la Conférence des Surintendants de Pêche qui s'est tenue à Halifax en janvier 1946.

ANNEXE N° 8

RELEVÉ RELATIF AUX RECETTES RÉALISÉES PENDANT L'ANNÉE FINANCIÈRE 1945-46

Catégories	Totaux	Compte général	Nouvelle-Ecosse	Ile du Prince-Édouard	Nouveau-Brunswick	Québec	Colombie Britannique	Yukon	Manitoba	Territoires du Nord-Ouest
RECETTES ORDINAIRES										
<i>Privilèges, patentes et permis—</i>										
Permis de pêche	\$ 38,904 75	\$	\$ 5,517 50	\$ 1,105 25	\$ 3,660 50	\$	\$ 27,706 00	\$ 516 00	\$	\$ 399 50
Modus vivendi	314 00		107 00				207 00			
Baux hultriers	3,241 50		533 09	2,035 58	672 83					
Permis de chalutage	9,041 70		9,041 70							
Locations	5 00						5 00			
<i>Produits des ventes—</i>										
Chasse au phoque à fourrure (Ventes de peaux)	1,013,879 42	1,013,879 42								
Ventes de poisson	461 72		50 00	60 00	333 00				18 72	
Ventes d'hultres	3,078 93			3,078 93						
Ventes diverses	519 16	72 53	9 62		14 80	190 00	7 21			
<i>Service et droits de service—</i>										
Droits de contrôle alimentaire sur les conserves de saumon	8,634 15						8,634 15			
Droits de contrôle alimentaire sur les conserves de hareng	6,913 30						6,913 30			
Services divers	393 20		390 00	3 20						
Droits de contrôle alimentaire sur les conserves de célan	193 26						193 26			
Remboursements de dépenses des années antérieures	956 58	392 50	140 06	2 57	33 60	180 02	157 76		1 02	49 05
<i>Divers—</i>										
Primes sur le numéraire étranger	5 27		4 97	15	15					
Amendes et confiscation										
Loi des Pêcheries	9,094 86		803 00	958 00	1,960 60		5,373 26			
Loi régissant la Sauvegarde du Flétan du Pacifique Septentrional	4,980 25						4,980 25			
Loi relative à l'Inspection du Poisson	46 93								46 93	
Divers	40 00	40 00								
Totalité des recettes ordinaires	1,100,703 98	1,014,384 45	16,596 94	7,468 68	6,675 48	370 02	54,177 19	516 00	66 67	448 55
RECETTES PARTICULIÈRES										
Dépenses de guerre des années antérieures	11 50						11 50			
Recettes de guerre diverses	8,768 74		8,768 74							
Total général	1,109,484 22	1,014,384 45	25,365 68	7,468 68	6,675 48	370 02	54,188 69	516 00	66 67	448 55

Certifié exact
 F. O. WEEKS,
 Délégué de la trésorerie.

Certifié exact
 D. H. SUTHERLAND,
 Pour le Sous-ministre.

ÉTAT FINANCIER DU MINISTÈRE DES PÊCHERIES—1945-46

Numéros des crédits	Affectations	Montants autorisés		Dépenses	
		\$	c.	\$	c.
Statutaire	Traitement du Ministre et allocation pour automobile..	12,000	00	12,000	00
72	Administration du Ministère	163,760	00	151,883	97
73	Traitements et déboursés des fonctionnaires et surveillants de pêche	1,480,000	00	607,297	17
	Service de surveillance des pêcheries			361,748	78
	Service de police des pêcheries			357,109	32
74 & 462	Construction d'échelles à poissons et curage des rivières..	25,000	00	15,314	60
75 & 463	Service d'orientation professionnelle de pêche	75,000	00	18,271	06
76	Pisciculture	199,030	00	192,894	98
77	Ostréiculture	34,430	00	25,017	44
78 & 464	Office des Recherches sur les Pêcheries	541,700	00	502,009	76
79	Commission Internationale des Pêcheries	27,100	00	26,679	50
80	Commission Internationale des Pêcheries de Saumon du Pacifique	42,000	00	41,120	32
81	Commission Internationale des Pêcheries de Saumon du Pacifique (Hell's Gate)	750,000	00	370,759	18
82	Allocation à l'Union Générale des Pêcheurs Maritimes..	3,000	00	3,000	00
83 & 661	Dépenses concernant les peaux de phoque à fourrure ..	400,361	34	400,361	34
84 & 465	Prime à la destruction des phoques communs	30,000	00	16,395	00
Statutaire	Prime à la pêche	159,875	25	159,875	25
Statutaire	Gratifications diverses aux fonctionnaires	290	00	290	00
	Totalité des dépenses ordinaires	3,943,546	59	3,262,017	67
	DÉPENSES PARTICULIÈRES				
85	Expansion des travaux éducatifs en matière de production et de vente coopératives chez les pêcheurs..	56,000	00	53,530	24
86	Dépenses administratives afférentes à la Loi de Soutien des Prix du Poisson, 1944	60,000	00
87	Améliorations des aménagements côtiers en vue de la manutention des produits de pêche	250,000	00
466	Construction d'un navire en vue de la pêche expérimentale du hareng et du maquereau	100,000	00	58,553	98
	Totalité des dépenses particulières	466,000	00	112,084	32
	DÉPENSES PARTICULIÈRES DE GUERRE				
Statutaire	Loi des Crédits de Guerre, 1945—				
	Construction d'appontements de pêche, à Prince-Rupert, C.-B.	61,350	07	35,445	97
	Comité de vente des navires de pêche japonais	11	50	11	50
	Subvention à la construction de navires de pêche en Colombie-Britannique	34,204	00	34,203	27
	Mise en service d'un navire de pêche expérimentale —Côte orientale	35,000	00	24,031	39
	Subventions à la construction de navires de pêche ..	125,000	00	89,067	50
	Réparations versées pour risques en temps de guerre	10,000	00	4,200	40
	Dépenses relatives à la fourniture de poisson frigorifié—M.B.A.	30,000	00	24,824	13
	Avances de subventions—Conserves de saumon (recouvrées)	1,200,000	00
	Gratifications de guerre aux équipages de navires de pêche	19,250	00	19,198	17
	Mise en vigueur des règlements régissant l'exportation du poisson salé	20,000	00	16,020	43
	Mise en vigueur des règlements régissant la mise en conserve du poisson	11,400	00	7,303	86
	Intérêts sur l'achat du rendement en conserves de saumon pour le compte du gouvernement britannique	6,000	00
	Totalité des dépenses particulières de guerre ..	1,552,215	57	254,306	62

a) Crédit provisoire consenti au Royaume-Uni—Pêcheries	
Conserves de saumon.....	11,820,505 59
Conserves de hareng.....	680,253 18
Poisson frigorifié.....	848,125 83
Foie de homard.....	3,406 00
b) Traité du Flétan du Pacifique, compte particulier (Ministère des Finances)	8,541 21
Traité du Saumon du Pacifique, compte particulier (Ministère des Finances).....	15,319 40
Traité du Saumon du Pacifique (Hell's Gate, compte particulier (Ministère des Finances).....	123,230 29
Province de la Colombie-Britannique (Office des Recherches sur les Pêcheries, compte particulier (Ministère des Finances).....	521 09
d) Recherches sur le hareng atlantique.....	31,274 01
c) Aide mutuelle—Saumon.....	3,447,777 39
Aide mutuelle—Hareng.....	548,389 43
Aide mutuelle—Poisson frigorifié.....	2,603,289 82
Aide mutuelle—Poisson salé.....	115 63
Total général.....	\$ 23,759,157 48

a) Achats de poisson, effectués par le gouvernement britannique à la suite d'accords intervenus avec la Banque du Canada.
 b) Solde dû par le gouvernement des États-Unis et de la province de la Colombie-Britannique à la clôture de l'année financière 1945-1946, au compte des dépenses à partager.
 c) Achats de saumon, de hareng, de poisson frigorifié et de poisson salé par l'intermédiaire de l'Office de l'aide mutuelle pour être contingentés entre les Nations-Unies.
 d) Les dépenses, afférentes à la conduite des recherches sur le hareng atlantique se sont chiffrées à \$39,092.51 dont \$7,818.50 ont été effectués par l'intermédiaire de l'Office des Recherches sur les Pêcheries (Crédit 78) la différence de \$31,274.01 ayant été portée à la charge de diverses provinces et de Terre-Neuve.

Certifié exact:
 F. O. WEEKS,
 Délégué de la Trésorerie.

Certifié exact:
 D. H. SUTHERLAND,
 Pour le sous-Ministre.

APPOINTEMENTS ET DÉPENSES DES SURVEILLANTS DE PÊCHE

DÉPENSES ET SOMMAIRE 1945-46

NOUVELLE-ÉCOSSE—		
Dépenses d'ordre général.....	1,533 18	
Bureau-chef.....	25,052 91	
Arrondissement N° 1.....	44,257 09	
Arrondissement N° 2.....	62,269 39	
Arrondissement N° 3.....	64,807 20	
		197,919 77
ILE DU PRINCE-ÉDOUARD—		
Dépenses d'ordre général.....	341 52	
Arrondissement N° 1.....	37,481 19	
		37,822 71
NOUVEAU-BRUNSWICK—		
Dépenses d'ordre général.....	1,201 75	
Arrondissement N° 1.....	28,666 91	
Arrondissement N° 2.....	62,179 35	
Arrondissement N° 3.....	37,654 70	
		129,702 71
BUREAU DE CONTRÔLE ALIMENTAIRE DES CONSERVES DE POISSON—CÔTE ORIENTALE..	23,587 36	
ENSEIGNEMENT DE L'INDUSTRIALISATION DU POISSON.....	13,181 42	
DÉPENSES D'ORDRE GÉNÉRAL DANS L'EST.....	3,832 61	
MANITOBA—		11,451 70
Administration dans les Provinces des Prairies.....		
COLOMBIE BRITANNIQUE—		
Bureau-Chef.....	30,674 53	
Arrondissement N° 1.....	37,849 14	
Arrondissement N° 2.....	49,129 72	
Arrondissement N° 3.....	52,370 95	
Bureau du contrôle alimentaire des conserves de poisson—Côte occidentale.....	14,567 86	
		184,592 20
TERRITOIRES DU YUKON.....		23 00
DÉPENSES D'ORDRE GÉNÉRAL DANS L'OUEST.....		5,183 69
		\$ 607,297 17

SOMMAIRE

Nouvelle-Écosse.....	\$ 211,453 56
Ile du Prince-Édouard.....	51,356 51
Nouveau-Brunswick.....	143,236 51
Québec.....	11,451 70
Manitoba.....	189,775 89
Colombie-Britannique.....	23 00
	<u>\$ 607,297 17</u>
Territoires du Yukon.....	00 00

SERVICE DE SURVEILLANCE DES PÊCHERIES

DÉPENSES ET SOMMAIRE 1945-46

NOUVELLE-ÉCOSSE—			
Arrondissement N° 1—			
Bateaux affrétés.....	1,033 03	\$ 1,033 03	
Arrondissement N° 2—			
Bateaux du département.....	9,569 78		
Bateaux affrétés.....	391 68		
		9,961 46	
Arrondissement N° 3—			
Bateaux du département.....	22,077 78		
Bateaux affrétés.....	1,080 00		
		23,157 78	
			34,152 27
ILE DU PRINCE-ÉDOUARD—			
Bateaux du département.....	3,047 75		
Bateaux affrétés.....	6,888 10		
		9,935 85	
			9,935 85
NOUVEAU-BRUNSWICK—			
Arrondissement N° 1—			
Bateaux du département.....	20,964 65		
Bateaux affrétés.....	267 35		
		21,232 00	
Arrondissement N° 2—			
Bateaux affrétés.....	34,368 98		
		13,136 98	
DÉPENSES D'ORDRE GÉNÉRAL—CÔTE ORIENTALE.....		90 79	90 79
COLOMBIE-BRITANNIQUE—			
Arrondissement N° 1—			
Bateaux du département.....	30,410 11		
		30,410 11	
Arrondissement N° 2—			
Bateaux du département.....	102,225 73		
Bateaux rapides.....	29 48		
Bateaux affrétés.....	55,401 32		
		157,656 53	
Arrondissement N° 3—			
Bateaux du département.....	53,992 53		
Bateaux affrétés.....	30,278 80		
		84,271 33	
Dépôt-magasin de l'île Digby.....	5,012 56		
Dépôt-magasin de New-Westminster.....	3,646 38		
Dépenses d'ordre général.....	245 58		
		8,904 52	
Service aérien— Arrondissement N° 2.....	828 73		
Arrondissement N° 3.....	1,129 67		
		1,958 40	
			283,200 89
			<u>\$ 361,748 78</u>

SOMMAIRE

Nouvelle-Écosse.....	34,182 54
Ile du Prince-Édouard.....	9,966 11
Nouveau-Brunswick.....	34,399 24
Colombie-Britannique.....	283,200 89
	<u>\$ 361,748 78</u>

SERVICE DE POLICE DES PÊCHERIES

SOMMAIRE DES DÉPENSES—1945-46

Côte orientale—Dépenses d'ordre général	254,910 46
Côte occidentale—Dépenses d'ordre général	102,198 86
	<u>\$ 357,109 32</u>

SERVICE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE DE PÊCHE

DÉPENSES 1945-46

Dépenses en vue de généraliser la consommation du poisson	\$ 9,898 35
Office de renseignements sur les pêcheries	907 55
Publicité	6,195 31
Divers	1,269 95
	<u>\$ 18,271 06</u>

OFFICE DES RECHERCHES SUR LES PÊCHERIES DU CANADA

	Dépenses		
	Crédits	Recettes	Totaux
Station atlantique de biologie—Saint-André, N.-B.	\$116,443 57		116,443 57
Station expérimentale de l'Atlantique—Halifax, N.-É.	71,843 71		71,843 71
Station expérimentale de Gaspé—Grande-Rivière, P.Q.	34,562 95		34,562 95
Recherches sur le hareng de l'Atlantique	7,818 50		7,818 50
Station centrale de recherches sur les pêcheries	12,700 25		12,700 25
Recherches sur les pêcheries des Territoires du Nord-Ouest ..	35,226 92		35,226 92
Station pacifique de biologie—Nanaimo, C.-B.	140,304 40	7,587 67	147,892 07
Station expérimentale du Pacifique—Vancouver, C.-B.	54,475 31		54,475 31
Administration et dépenses générales—			
Bureau de Toronto (A. G. Huntman)	10,421 59		10,421 59
Recherches sur le saumon de l'Atlantique	6,844 00		6,844 00
Frais de voyage	5,766 23		5,766 23
Imprimés	4,677 68		4,677 68
Dépenses diverses	924 65	3,479 12	4,403 77
	<u>\$502,009 76</u>	<u>11,066 79</u>	<u>513,076 55</u>

DÉPENSES CONTRACTÉES PENDANT L'ANNÉE FINANCIÈRE 1945-46 POUR L'ACHAT
DE CONSERVES DE SAUMON DESTINÉES AU MINISTÈRE BRITANNIQUE
DE L'ALIMENTATION

	Versements		
<i>Rendement en conserves de 1943</i>			
Solde de 5% versé sur des marchandises expédiées de l'entrepôt (95% seulement versé à la date d'entreposage).....			
Dépenses relatives au poisson.....	3,189 08		
Dépenses relatives au posage d'étiquettes.....	25 50		
Dépenses relatives à l'entreposage et assurance à raison de 2%.....	1,686 62		
		4,901 20	
Moins remises reçues par suite de manques..		92 81	
			4,808 39

Catégories	Grandeurs	Nombre de boîtes par caisse	Nombre de caisses	Taux par caisse
<i>Rendement en conserves de 1944 (solde) —</i>				
A-2.....	1 lv.	48	13	11 50
A-3.....	½ lv.	96	93	7 50
A-3.....	1 lv.	48	211	6 25
B-1.....	½ lv.	96	4	14 00
B-2.....	½ lv.	96	13	11 25
B-3.....	½ lv.	96	2	6 75
B-3.....	1 lv.	48	12	5 50
B-3 (émincé).....	¼ lv.	96	5	
			353 (x)	

(x) Équivalent en caisses pleines—351½.

<i>Sur le rendement en conserves de 1944, les quantités suivantes ont été revendues aux Colonies et des crédits reçus à leur égard pendant l'année 1945-46:</i>				
A-1.....	¼ lv.	96	1	10 50
A-2.....	1 lv.	48	1,015	11 50
A-3.....	1 lv.	48	127,397½	6 25
B-1.....	½ lv.	96	608	14 00
B-1.....	1 lv.	48	85	12 75
B-2.....	½ lv.	96	76	11 25
B-3.....	½ lv.	96	1,529	6 75
B-3.....	1 lv.	48	2,463	5 50
			133,174½	

(Équivalent en caisses pleines—133,174.)

<i>Dépenses générales.</i>		
Poisson.....		2,573 75
Subventionnement sur le poisson à raison de \$1.75, la caisse.....		741,205 56
Étiquettes et posage des étiquettes.....		18 64
Transport.....		8,757 52
Entreposage et assurance à raison de 2%.....		4,092 20
Intérêt à raison de 5% sur les versements retardés de plus de 30 jours.....		146 29
Frais divers.....		5,706 68
		762,500 64

	Versements		
<i>Rendement de 1944 (suite):</i>			
Crédits reçus pour du poisson revendu aux Colonies:			
Poisson.....	840,893 50		
Étiquettes.....	6,420 82		
Frais divers.....	1,042 52		
		848,356 84	
Crédit net.....			Cr. 85,856 20

Catégories	Grandeurs	Nombre de boîtes par caisse	Nombre de caisses	Taux par caisse
A-1.....	½ lv.	96	193,211	18 90
A-1.....	½ lv.	96	193,211	18 90
A-1.....	¼ lv.	96	136,404½	11 20
A-1.....	1 lv.	48	6,265½	17 65
A-2.....	½ lv.	96	149,885	14 15
A-2.....	¼ lv.	96	16,928	8 82½
A-2.....	1 lv.	48	11,886½	12 90
A-3.....	½ lv.	96	298,924½	8 90
A-3.....	¼ lv.	96	14,968	5 70
A-3.....	1 lv.	48	561,438	7 65
B-1.....	½ lv.	96	5,288	15 15
B-1.....	¼ lv.	96	146	9 30
B-2.....	½ lv.	96	2,727	12 50
B-3.....	½ lv.	96	13,201½	8 00
B-3.....	¼ lv.	96	126	5 25
B-3.....	1 lv.	48	54,590	6 75
			1,465,989½	

(Équivalent en caisses pleines—1,381,703.)

<i>Sur cette quantité, les contingents suivants ont été mis à la disposition des régions desservies par l'L.F.C.</i>				
	Grandeurs	Nombre de boîtes par caisse	Nombre de caisses	Taux par caisse
A-1.....	½ lv.	96	1	18 90
A-1.....	1 lv.	48	21	17 65
A-2.....	½ lv.	96	87½	14 15
A-3.....	½ lv.	96	40	8 90
A-3.....	1 lv.	48	28,750	7 65
B-3.....	½ lv.	96	10,903	8 00
B-3.....	¼ lv.	96	126	5 25
B-3.....	1 lv.	48	14,403	6 75
			54,331½	

(Équivalent en caisses pleines—54,268½.)

DÉPENSES CONTRACTÉES EN L'ANNÉE FINANCIÈRE 1945-46 POUR L'ACHAT DE
CONSERVES DE SAUMON DESTINÉES AU MINISTÈRE BRITANNIQUE DE
L'ALIMENTATION

Rendement en conserves de 1945 (suite)—
Dépenses générales:

Poisson.....	15,456,814 94
Étiquettes et étiquetage.....	138,629 08
Transport.....	127,482 85
Entreposage et assurance à raison de 2%.....	11,079 47
Frais divers.....	23,452 82
	15,757,459 16

	Versements			
<i>Remises reçues sur du poisson mis à la disposition de régions desservies par L.F.C.:</i>				
Poisson.....	406,718 86			
Étiquettes.....	1,409 61			
		408,128 37		
Dépenses nettes.....			15,349,330 79	15,268,282 98

	Versements			
SOMMAIRE—				
Totalité des dépenses.....	16,524,768 19			
Moins crédits reçus pour du poisson mis à la disposition des régions desservies par L.F.C.....	1,256,485 21			15,268,282 98
<i>Les fonds appliqués au paiement des dépenses ci-dessus provenaient:</i>				
De l'Office Canadien de l'Aide Mutuelle:				
A même le Crédit de l'Aide Mutuelle.....	3,650,776 68			
A même le Compte des Recettes au Comptant du Royaume-Uni.....	202,999 29		3,447,777 39	
Du Crédit provisoire (aujourd'hui transféré au Compte de Liquidation du Royaume-Uni).....			11,515,250 34	
Du Crédit provisoire (aujourd'hui remis par le Ministère Britannique de l'Alimentation).....			305,255 25	15,268,282 98
(Un chèque comportant une remise de surpays de subvention—\$2,459.73, applicable au rendement en conserves de 1944 a été reçu et expédié à l'Office Canadien de l'Aide Mutuelle pour être porté au Crédit de l'Aide Mutuelle)				

DÉPENSES CONTRACTÉES PENDANT L'ANNÉE FINANCIÈRE 1945-46 POUR L'ACHAT DE CONSERVES DE HARENG ET DE SARDINE DESTINÉES AU MINISTÈRE BRITANNIQUE DE L'ALIMENTATION

Types de boîtes	Grandeurs	Nombre de boîtes à la caisse	Nombre de caisses	Taux à la caisse	Versements		
CÔTE ORIENTALE—							
<i>Rendement en conserves de 1944-45:</i>							
Ovales (en S.T.)	1 lv.	48	999	6 00	5,994 00	6,392 78	
Frais de transport.					398 78		
<i>Rendement en conserves de 1945-46—</i>							
Sardine.	¼ lv.	100	1,650	5 35	8,827 50	9,165 73	
Frais de transport.					338 23		
Totalité des dépenses — Côte orientale.							15,558 51

CÔTE OCCIDENTALE—							
<i>Rendement en conserves de 1942-43—</i>							
Frais de transport.						655 01	655 01
<i>Rendement en conserves de 1943—</i>							
Ovales.	1 lv.	48	1,406	4 80			
Hautes.	1 lv.	48	240	4 22			
Ovales.	¼ lv.	48	113	3 95			
			1,759				

(Équivalent en caisses pleines—1702½)

	Versements		
<i>Dépenses générales:</i>			
Poisson		8,207 95	
Transport		1,449 34	
Sauce tomate		133 54	
Frais divers		402 23	
			10,193 06

Catégories	Grandeurs	Nombre de boîtes à la caisse	Nombre de caisses	Taux à la caisse
<i>Rendement en conserves de 1944-45—</i>				
Ovales	1 lv.	48	94,004	4.80
Hautes	1 lv.	48	45,751	4.22
Ovales	½ lv.	48	72,430	3.95
Hautes (célan)	1 lv.	48	1,695	5.50
			213,880	

(Équivalent en caisses pleines—177,665)

<i>Sur cette quantité, les contingents suivants furent revendus aux colonies et des remises ont été reçues:</i>				
Ovales	1 lv.	17,228		
Hautes	1 lv.	81,548		
Ovales	½ lv.	72,430		
			171,206	
Achats nets			42,674	

*Rendement en conserves de 1944-45—
Dépenses générales:*

Poisson	938,987 23
Transport	10,333 94
Sauce tomate	1,862 90
Entreposage et assurance (4%)	19,810 01
Frais divers	3,611 98
	974,606 06

DÉPENSES CONTRACTÉES PENDANT L'ANNÉE FINANCIÈRE 1945-46 POUR L'ACHAT DE CONSERVES DE HARENG ET DE SARDINE DESTINÉES AU MINISTÈRE BRITANNIQUE DE L'ALIMENTATION

	Versements		
<i>Crédits reçus pour du poisson revendu aux colonies:</i>			
Poisson	426,173 31		
Sauce tomate	9,326 70		
		435,500 01	
Dépenses nettes			539,106 05

Types de boîtes	Gran- deurs	Nombre de boîtes à la caisse	Nombre de caisses	Taux à la caisse	Versements		
Ovales	1 lv.	48	136,791	4 80			
<i>Dépenses générales:</i>							
Poisson					656,596 80		
Transport					6,533 18		
						663,129 98	
							1,213,084 10
							<u>\$1,228,642 61</u>

	Versements		
SOMMAIRE—			
Totalité des dépenses—Côte occidentale	1,648,584 11		
Totalité des crédits—Côte occidentale	435,500 01		
Totalité des dépenses—Côte orientale		1,213,084 10	
		15,558 51	\$1,228,642 61
<i>Les fonds appliqués au paiement des dépenses ci-dessus provenaient:</i>			
De l'Office Canadien de l'Aide Mutuelle:			
A même le Crédit de l'Aide Mutuelle	165,497 05		
A même le Compte de Recettes au Comptant du Royaume-Uni	382,892 38		
		548,389 43	
Du Crédit provisoire (aujourd'hui transféré au Compte de Liquidation du Royaume-Uni)		157,989 18	
Du Crédit provisoire (aujourd'hui remis par le Ministère Britannique de l'Alimentation)		522,264 00	
			<u>\$1,228,642 61</u>

POISSON FRIGORIFIÉ

DÉPENSES CONTRACTÉES PENDANT L'ANNÉE FINANCIÈRE 1945-46 POUR L'ACHAT DE POISSON FRIGORIFIÉ DESTINÉ AU MINISTÈRE BRITANNIQUE DE L'ALIMENTATION

Espèces de poissons	Quantités		Taux à la livre
	lbs.		c.
CÔTE OCCIDENTALE—			
Flétan	154,065		22¼
	154,118		20½
	137,831		21¼
	2,622,187		21¾
	52,650		19½
	284,879		20
	3,405,730		
Filets de sole	15,000		31½
Totaux	3,420,730		

	Versements	Total
<i>Dépenses générales:</i>		
Poisson	\$ 737,455 87	
Transport, glaçage	102,307 10	
		\$ 839,762 97

Espèces de poissons	Quantités	Taux à la livre
	lbs.	c.
<i>CÔTE ORIENTALE—</i>		
<i>Nouvelle-Écosse—</i>		
Filets de morue	8,266,305	17½
	2,360,145	17
	140,895	16½
Filets de flétan	11,334,745	12½
	61,395	12
	1,260	11½
Totaux	12,164,745	

<i>Sur les quantités ci-dessus, les contingents suivants furent revendus à la France et à la Hollande et des remises reçues:</i>		
Morue à raison	2,612,790	17½
Morue à raison	575,280	17
Morue à raison de	87,180	16½
Colin à raison de	319,230	12½
Colin à raison de	19,650	12
Totaux	3,614,040	
Quantité nette achetée	8,550,705	

	Versements	Total
<i>Dépenses générales:</i>		
Poisson	2,045,431 18	
Crédits relatifs à des expéditions sur la France et la Hollande ..	611,671 48	1,433,759 70
Frais de transport et d'entreposage	36,120 11	
Crédits relatifs à des expéditions sur la France et la Hollande ..	8,138 63	27,981 48
		1,461,741 18

Espèces de poissons	Quantités	Taux à la livre
	lbs.	c.
<i>CÔTE ORIENTALE— Nouveau-Brunswick—</i>		
Filets de morue	873,060 49,302	17½ 16½
Quantité revendue en France	922,362 132,840	17½
Quantité nette achetée	789,522	

	Versements		
<i>Dépenses générales:</i>			
Poisson	\$ 160,920 34		
Crédit relatif à une expédition sur la France	23,247 00		
Transport, emmagasinage, etc.	5,671 25	137,673 34	
Crédit relatif à des expéditions sur la France	783 42		
		4,887 83	
			142,561 17

Espèces de poissons	Quantités	Taux à la livre
	lbs.	c.
<i>Québec—</i>		
Filets de morue	6,193,170	17½
Quantité revendue à la France et à la Hollande	778,140	17½
Quantité nette achetée	5,415,030	

	Versements		
<i>Dépenses générales:</i>			
Poisson	1,083,804 76		
Crédit relatif à des expéditions sur la France et la Hollande	136,171 20		
Transport, entreposage, etc.	36,932 71	947,633 56	
Crédit relatif aux quantités revendues	4,689 48		
		32,243 23	
			979,876 79

	Versements			
<i>Région orientale en général:</i>				
Entreposage et frais divers....	39,507 93			
Crédit reçu concernant des quantités revendues.....	12,034 39			
		27,473 54		
Totalité des dépenses nettes—				
Côte orientale.....			2,611,652 68	
Totalité des dépenses nettes—				
Côtes orientale et occidentale				3,451,415 65

SOMMAIRE

	Versements		
	lbs.	lbs.	lbs.
<i>Quantités totales achetées:</i>			
Côte occidentale.....	3,420,730		
Côte orientale.....	19,280,277		
		22,701,007	
Moins expéditions sur France et Hollande.....		4,525,020	
			18,175,987
<i>Totalité des dépenses:</i>			
Poisson—Côte occidentale.....	\$ 737,455 87		
Poisson—Côte orientale.....	3,290,156 28		
		\$4,027,612 15	
Transport, entreposage, etc.—			
Côte occidentale.....	102,307 10		
Côte orientale.....	118,232 00		
		220,539 10	
		4,248,151 25	
<i>Moins crédits reçus concernant des expéditions sur la France et la Hollande:</i>			
Poisson.....	771,089 68		
Transport, etc.....	25,645 92		
		796,735 60	
Dépenses nettes.....			\$3,451,415 65

	Versements	Total
<i>Les fonds appliqués au paiement des dépenses ci-dessus provenaient:</i>		
De l'Office canadien de l'Aide Mutuelle:		
A même le Crédit de l'Aide Mutuelle.....	1,395,071 80	
A même le Compte des Recettes au Comptant du Royaume-Uni..	1,208,218 02	2,603,289 82
Du Crédit provisoire (maintenant transféré au Compte de Liquidation du Royaume-Uni).....		848,125 83
		3,451,415 65
<i>(Après la clôture du Compte de l'Aide Mutuelle, d'autres remises de \$16.66 et de \$3.30 furent reçues, applicables comme suit: Au Compte des Recettes au Comptant du Royaume-Uni (transport), N. B. \$16.66 et au Compte du Poisson (D.P.S.) Crédit de l'Aide Mutuelle, \$3. Ces chèques furent directement expédiés à l'Office Canadien de l'Aide Mutuelle et ils ne figurent donc dans nos comptes du Grand Livre.)</i>		

POISSON SALÉ

PAIEMENTS (EFFECTUÉS EN 1945-46) DE SOLDES DUS SUR LA PRODUCTION DE POISSON SALÉ DE 1944-45 ACHETÉE POUR LE MINISTÈRE BRITANNIQUE DE L'ALIMENTATION

	Versements	Total
Frais de transport nets.....	78 91	
Frais de paquage nets.....	50 82	\$ 129 73
Crédit reçu pour des manques dans la livraison du poisson.....		14 10
		\$ 115 63

Les ressources pécuniaires provinrent de l'Office Canadien de l'Aide Mutuelle:

Crédit de l'Aide Mutuelle.....	\$ 118 43
Compte au comptant du Royaume-Uni—Solde créditeur.....	\$ 115 63

DÉPENSES CONTRACTÉES PENDANT L'ANNÉE FINANCIÈRE 1945-46 POUR L'ACHAT DE FOIE DE HOMARD DESTINÉ AU MINISTÈRE BRITANNIQUE DE L'ALIMENTATION

NOUVELLE-ÉCOSSE (Côte orientale)

Nombre de caisses	Grandeurs des boîtes	Nombre de boîtes à la caisse	Taux à la caisse
136	¼ lv.	96	12 00
23	½ lv.	96	18 00
159			
Paiement total effectué.....			\$ 3,406 00

Les fonds furent assurés par le crédit provisoire (maintenant transféré au compte de liquidation du Royaume-Uni.)

DÉPENSES RELATIVES AUX PÊCHERIES, PAR PROVINCE, 1945-46

Affectations	Dépenses d'ordre général	Nouvelle-Ecosse	Ile du Prince-Edouard	Nouveau-Brunswick	Québec		Ontario		Manitoba	Colombie-britannique		Territoires du Nord-Ouest		Territoires du Youkon		Totaux	
					\$	c.	\$	c.		\$	c.	1	c.	\$	c.	\$	c.
Traitements et déboursés des surveillants de pêche		211,453 56	51,356 51	143,236 51					11,451 70	189,775 89			23 00			607,297 17	
Service de surveillance des pêcheries		34,182 54	9,966 11	34,399 24						283,200 89						361,748 78	
Service de police des pêcheries		254,910 46								102,198 86						357,109 32	
Construction d'échelles à poisson et curage des rivières		594 42	64 72	674 72						13,980 74						15,314 60	
Service d'orientation professionnelle de pêche	8,064 75	96 00		40 00	4,388 99	2,218 97	170,35			2,392 00						18,271 06	
Pisciculture	13,556 54	98,916 70	16,277 24	64,144 50												192,894 98	
Ostréiculture	104 73	6,757 82	16,392 65	1,762 23												25,017 44	
Office des Recherches sur les Pêcheries du Canada	28,634 15	74,449 87	11,995 93	109,659 98	34,562 95			12,700 25		194,779 71	32,096 55	3,130 37				502,009 76	
Commission Internationale des Pêcheries (Flétan)										26,670 50						26,679 50	
Allocation à l'Union Générale des Pêcheurs Maritimes		1,000 00	1,000 00	1,000 00												3,000 00	
Prime à la destruction des phoques communs		4,190 00	895 00	1,410 00						9,890 00						16,385 00	
Commission Internationale des Pêcheries de Saumon du Pacifique										41,120 32						41,120 32	
Prime à la pêche		78,407 90	9,747 70	20,810 05	50,909 60											159,875 25	
Commission Internationale des Pêcheries de Saumon du Pacifique (Hell's Gate)										370,759 18						370,759 18	
Dépenses relatives aux peaux de phoque à fourrure	400,361 34															400,361 34	
Expansion des Travaux Éducatifs en matière de Vente et de Production Coopératives chez les Pêcheurs		22,349 79	3,274 74	8,988 55	14,000 00					4,917 26						53,530 34	
Construction d'un navire pour la pêche expérimentale du hareng et du maquereau		19,517 99	19,517 99	19,518 00												58,553 98	
Loi des Crédits de Guerre de 1945—																	
Construction d'appontements de pêche à Prince-Rupert, C.B.										35,445 97						35,445 97	
Comité de Vente des navires de pêche japonais										11 50						11 50	
Subvention à la construction de navires de pêche en C.-B.										34,203 27						34,203 27	
Construction et mise en service d'un navire expérimental de pêche—Côte orientale		8,010 46	8,010 46	8,010 47												24,031 39	
Subventions à la construction de navires de pêche—Côte orientale		29,689 17	29,689 16	29,689 17												89,067 50	
Réparations versées pour risques en temps de guerre		4,200 40														4,200 40	

Dépenses relatives au poisson frigorifié—Ministère Britan- nique de l'Alimentation.....	22,553 44	84 43	2,186 26							24,824 13	
Gratifications de guerre à des équipages de navires de pêche.....	896 89	200 70	581 71			17,518 87				19,198 17	
Mise en vigueur de la régle- mentation sur l'exportation du poisson salé.....	1,230 03	9,423 16	1,548 70	1,548 69	2,269 85					16,020 43	
Mise en vigueur de la régle- mentation sur les conserves de poisson.....	2,378 25	1,641 87	1,641 87	1,641 87						7,303 86	
Administration ministérielle.....	51,883 97									151,883 97	
Traitement du Ministre et allo- cation pour automobile.....	12,000 00									12,000 00	
Gratifications diverses aux fonctionnaires.....	290 00									290 00	
Crédit provisoire du Royaume- Uni—Pêcheries.....	147,366 88	4,793 95	63,823 94	442,923 88		12,693,381 95				13,352,290 60	
Comptes particuliers—Ministère des Finances:											
b) Traité du Flétan du Pacifique.....						8,541 21				8,541 21	
b) Traité du Saumon du Pacifique.....						15,319 40				15,319 40	
b) Traité du Saumon du Pacifique (Hell's Gate).....						123,230 29				123,230 29	
c) Province de la Colombie- Britannique—Office des Recherches sur les Pêcheries—											
Recherches sur le hareng et le célan.....						520 58				520 58	
Recherches sur les crusta- cés et les mollusques.....						51				51	
Recherches sur le hareng atlantique.....	10,424 67	10,424 67	10,424 67							31,274 01	
Ministère des Pêcheries—											
d) Aide Mutuelle—Saumon.....						3,650,776 68				3,650,776 68	
d) Aide Mutuelle—Hareng.....						165,497 05				165,497 05	
d) Aide Mutuelle—Poisson frigorifié.....	645,350 79		69,100 73	445,327 95		235,292 33				1,395,071 80	
d) Aide Mutuelle—Poisson salé.....	59 21		59 22							118 43	
d) Aide Mutuelle (Comptant R.U.)—Saumon.....						202,999 29				202,999 29	
d) Aide Mutuelle (Comptant R.U.)—Hareng.....			6,392 78			376,499 60				382,892 38	
d) Aide Mutuelle (Comptant R.U.)—Poisson frigorifié.....	689,005 98		24,905 35	91,624 96		402,681 73				1,208,218 02	
d) Aide Mutuelle (Comptant R.U.)—Poisson salé.....	15 15		30 85	71 90						2 80	
	\$619,403 76	2,375,465 13	196,882 53	623,918 79	1,086,080 08	2,218 97	24,322 30	18,795,616 00	32,096 55	3,153 37	23,759,157 48

NOTA—a) Achats de poisson par le gouvernement britannique à la suite d'accords créditaires avec la Banque du Canada.

b) Solde dû par le gouvernement des États-Unis en ce qui concerne des dépenses partageables contractées pendant l'année financière 1945-46.

c) Solde dû par la province de la Colombie-Britannique en ce qui concerne des dépenses partageables contractées pendant l'année financière 1945-46.

d) Achats de poisson par l'intermédiaire de l'Office de l'Aide mutuelle, destinés à être contingentés entre les Nations-Unies et certaines nations neutres amies.

DÉPENSES CONTRACTÉES PAR LE GOUVERNEMENT DU CANADA RELATIVEMENT AU SERVICE DES PÊCHERIES DEPUIS LA CONFÉDÉRATION

Années	Contrôle alimentaire du poisson, etc.		Pisciculture		Office des Recherches sur les Pêcheries		Mise en valeur des pêcheries hauturières, etc.		Prime à la pêche		Services divers		Totaux	
	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.
Au 30 juin														
1867	27,043	97									9,763	40	36,807	37
1867-68	32,752	48	800	89							7,557	51	41,103	88
1868-69	32,809	60									192	24	33,001	84
1869-70	74,163	43	3,074	47							58	00	77,295	90
1870-71	77,388	84	4,375	32							80	02	81,844	18
1871-72	87,777	45	4,826	24							721	49	93,325	18
1872-73	90,517	28	7,360	92							4,400	00	102,278	20
1873-74	61,940	98	14,306	13							12,040	13	88,287	24
1874-75	48,584	95	17,999	73							3,190	97	69,775	65
1875-76	76,128	35	32,055	37							16,193	13	124,376	86
1876-77	72,527	25	24,037	73									96,456	98
1877-78	73,173	48	20,088	80							95,118	30	188,380	58
1878-79	62,430	32	19,888	75							12,389	05	94,708	12
1879-80	57,052	94	29,109	61							500	00	86,662	45
1880-81	109,579	91	21,530	62									131,110	53
1881-82	89,097	62	31,244	29									122,775	24
1882-83	82,820	25	25,776	87						172,285	47		28,418	63
1883-84	94,166	32	31,289	38						130,344	85		26,301	82
1884-85	107,537	35	43,879	82						155,718	98		41,613	50
1885-86	118,914	51	38,660	19						161,539	39		71,744	64
1886-87	224,133	17	37,821	96						160,903	59		22,902	77
1887-88	190,255	40	41,082	04						163,757	92		50,405	09
1888-89	161,632	07	38,743	24			103	20		150,185	53		27,577	58
1889-90	137,192	33	38,278	96			197	82		158,526	54		32,218	72
1890-91	160,269	18	43,023	81			1,548	89		158,241	01		26,521	66
1891-92	171,066	94	42,967	19			2,266	74		156,891	85		32,900	20
1892-93	191,289	71	47,339	04			1,791	47		159,752	14		83,163	60
1893-94	208,068	38	45,024	67			2,624	73		158,794	54		83,961	92
1894-95	207,478	76	39,720	76			2,648	63		160,089	42		34,482	88
1895-96	211,466	14	38,095	96			3,053	63		163,567	99		13,403	21
1896-97	215,063	64	27,330	73			2,925	82		154,389	77		47,676	89
1897-98	200,493	77	28,002	32			2,305	73		157,504	00		53,514	83
1898-99	203,356	36	34,522	57	4,709	10	2,936	20		169,459	00		12,093	75
1899-1900	185,813	31	39,370	12	739	61	13,263	99		160,000	00		45,654	69
1900-01	239,441	08	68,961	40	1,900	58	15,160	83		158,802	50		44,841	72
1901-02	265,185	22	79,891	85	3,481	00	14,820	41		155,942	00		9,984	96
1902-03	266,595	61	77,330	86	3,495	95	13,991	93		159,853	50		9,851	10
1903-04	314,335	70	109,287	07	4,496	54	27,385	08		158,943	70		22,867	46
1904-05	571,787	63	149,419	24	2,825	50	51,723	32		137,228	24		49,148	98
1905-06	409,573	74	209,376	28	5,024	42	87,479	71		158,526	65		107,388	32
1906-07	303,620	12	118,681	62	2,596	84	50,312	38		150,015	75		60,995	98
1907-08	404,868	55	244,459	96	15,829	30	47,852	71		156,114	50		123,574	80
1908-09	464,031	87	190,563	19	21,599	70	40,167	36		159,999	90		126,966	50
1909-10	689,557	42	180,545	65	14,386	79	55,935	64		155,221	85		101,486	31
1910-11	456,693	79	220,727	66	9,700	43	62,006	44		159,166	75		320,778	96
1911-12	531,900	64	235,699	52	16,997	44	57,870	64		159,999	70		120,614	83
1912-13	661,326	46	283,793	43	21,000	00	66,475	19		159,996	40		66,409	90
1913-14	1,072,683	45	354,655	13	16,972	47	91,822	18		158,661	25		185,091	52
1914-15	767,379	35	370,093	17	20,994	69	72,937	23		159,584	14		223,923	88
1915-16	618,489	44	275,079	38	24,649	33	77,631	98		158,741	05		156,708	67
1916-17	548,130	30	275,166	53	26,018	15	81,366	60		159,999	80		81,851	38
1917-18	612,624	42	270,790	95	25,508	72	102,591	73		159,893	10		95,236	18
1918-19	566,450	40	255,761	60	23,294	62	101,129	01		159,675	25		43,895	64
1919-20	945,401	82	328,533	33	27,729	74	76,354	09		155,136	70		71,516	79
1920-21	1,227,664	78	422,761	60	26,973	13	16,893	28		152,519	30		83,036	34
1921-22	1,074,455	10	390,966	47	43,806	34	19,948	63		159,449	80		177,660	30
1922-23	839,536	66	353,625	51	44,618	54	13,056	01		157,172	55		178,202	17
1923-24	838,628	64	369,376	79	46,966	09	20,822	49		159,916	80		175,498	93
1924-25	794,499	76	357,006	64	46,649	29	30,233	21		159,826	40		152,879	14
1925-26	791,865	76	342,836	72	105,440	58	5,291	83		159,984	80		160,399	85
1926-27	820,341	66	337,645	44	123,445	26	6,459	71		159,768	10		179,130	24
1927-28	913,004	77	353,360	62	137,732	52	42,300	78		158,375	80		289,319	99
1928-29	955,126	65	434,471	58	152,227	37	86,517	66		151,411	20		262,594	14
1929-30	1,163,349	00	361,165	09	285,936	53	111,034	51		159,749	35		279,555	56
1930-31	1,176,613	73	322,586	01	386,383	83	189,678	94		159,773	55		286,647	00
1931-32	970,669	66	271,159	98	275,665	97	102,025	64		159,432	30		290,115	49
1932-33	858,612	55	231,035	78	228,062	63	84,766	31		159,780	65		260,715	37
1933-34	842,672	48	205,934	00	176,239	67	54,191	84		159,311	35		159,520	01
1934-35	874,067	81	211,021	99	178,745	09	63,068	59		159,976	25		155,634	07
1935-36	916,763	86	231,036	57	194,872	26	39,128	15		159,966	20		172,246	05
1936-37	885,973	76	214,528	63	198,435	60	48,030	43		159,977	75		150,368	15
1937-38	934,243	13	218,055	35	233,614	91	50,065	27		159,857	25		158,990	78
1938-39	1,107,126	66	233,408	21	242,296	68	54,059	29		159,982	70		773,989	37
1939-40	891,436	91	224,918	62	240,651	04	56,466	71		159,993	85	1,452,260	92	
1940-41	701,968	67	170,648	97	230,767	72	47,534	05		159,920	40		872,077	57
1941-42	750,996	22	175,952	43	221,458	93	29,427	68		159,959	60		475,691	95
1942-43	763,845	71	181,027	36	217,040	76	30,381	14		159,930	60		563,589	29

Années	Contrôle alimentaire du poisson, etc.	Pisciculture	Office des Recherches sur les Pêcheries	Mise en valeur des pêcheries hauturières, etc.	Prime à la pêche	Services divers	Totaux
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
1943-44	796,944 38	170,633 67	235,658 57	29,426 29	159,400 80	21,338,879 17	22,730,942 88
1944-45	857,390 27	181,006 43	349,156 18	19,401 86	158,232 10	22,386,095 86	23,951,282 70
1945-46	1,326,155 27	192,894 98	513,076 55	18,271 06	159,875 25	21,559,951 16	23,770,224 27
	38,938,115 30	12,289,537 77	5,469,992 98	2,509,162 67	10,146,019 42	76,680,897 31	146,033,725 45

DÉPENSES ANNUELLES DU GOUVERNEMENT DU CANADA AU COMPTE DES PÊCHERIES DEPUIS LA CONFÉDÉRATION

SOMMAIRE PAR PROVINCE	Totaux
Dépenses d'ordre général	\$ 7,698,923 40
Nouvelle-Écosse	27,333,634 28
Ile du Prince-Édouard	4,087,731 35
Nouveau-Brunswick	12,626,917 85
Québec	8,814,148 14
Ontario	4,213,322 19
Manitoba	1,856,871 94
Manitoba et Territoires du Nord-Ouest	24,771 76
Territoires du Nord-Ouest	122,376 00
Saskatchewan	580,086 15
Alberta	641,689 70
Colombie-Britannique	78,000,740 89
Yukon	32,511 80
Total	\$ 146,033,725 45

RECETTES RÉALISÉES PAR LE GOUVERNEMENT DU CANADA PAR L'AGENCE DU SERVICE DES PÊCHERIES DEPUIS LA CONFÉDÉRATION

Années	Recettes de pêche et amendes et confiscations	Recettes casuelles	Recettes en provenant de la chasse au phoque à fourrure	Recettes diverses	Totaux
Au 30 juin 1867	10,490 90				10,490 90
1867-68	19,556 97				19,556 97
1868-69	13,583 97				13,583 97
1869-70	16,622 43				16,622 43
1870-71	12,408 97				12,408 97
1871-72	10,498 00				10,498 00
1872-73	10,338 24				10,338 24
1873-74	14,012 83				14,012 83
1874-75	14,764 20				14,764 20
1875-76	13,571 12				13,571 12
1876-77	13,364 85				13,364 85
1877-78	14,113 11				14,113 11
1878-79	17,738 34	(Arrêt de pêcheries)	Halifax sur les	(4,490,882 64)	4,508,620 98
1879-80	19,423 16				19,423 16
1880-81	24,596 94				24,596 94
1881-82	23,687 45				23,687 45
1882-83	21,337 16				21,337 16
1883-84	20,006 50				20,006 50

RECETTES RÉALISÉES PAR LE GOUVERNEMENT DU CANADA PAR L'AGENCE DU SERVICE DES PÊCHERIES DEPUIS LA CONFÉDÉRATION—Suite

Années	Recettes de pêche et amendes et confiscations	Recettes casuelles	Recettes en provenant de la chasse au phoque à fourrure	Recettes diverses	Totaux
1884-85	26,627 86				26,627 86
1885-86	26,088 50				26,088 50
1886-87	25,947 53				25,947 53
1887-88	42,931 12	414 97		2,067 00	45,413 09
1888-89	46,077 96	712 29		10,338 30	57,138 55
1889-90	56,956 83	296 05		12,686 50	69,939 38
1890-91	60,917 19	273 72		9,877 23	71,068 14
1891-92	49,541 39	437 78		13,244 50	63,223 67
1892-93	95,892 36	233 67		50,303 29	146,429 32
1893-94	73,352 59			6,249 00	79,601 59
1894-95	89,150 42			8,162 78	97,313 20
1895-96	88,822 66			5,408 34	94,231 00
1896-97	98,884 40	2,000 00		7,585 15	108,469 55
1897-98	106,179 59			6,923 91	113,103 50
1898-99	76,440 10			34,992 36	111,432 46
1899-1900	79,788 99			8,607 60	88,396 59
1900-01	78,966 61			9,178 50	88,145 11
1901-02	67,945 93			13,769 94	81,715 87
1902-03	69,710 42			8,925 40	78,635 82
1903-04	85,591 03			10,165 50	95,756 53
1904-05	80,316 14			11,083 70	91,399 84
1905-06	83,441 53			14,568 16	98,009 69
1906-07	53,010 25			4,134 00	57,144 25
1907-08	80,116 98			93,119 28	173,236 26
1908-09	72,901 56			9,794 70	82,696 26
1909-10	74,193 78			10,876 78	85,070 56
1910-11	85,785 08			15,076 50	100,861 58
1911-12	82,445 01			13,785 00	96,230 01
1912-13	92,962 69		200,000 00	13,500 00	306,462 69
1913-14	99,266 13			11,728 50	110,994 63
1914-15	92,757 02		20,000 00	8,878 75	121,635 77
1915-16	98,629 67		10,000 00	5,680 50	114,310 17
1916-17	96,376 26		10,000 00	9,912 00	116,288 26
1917-18	114,572 39		12,620 36	9,523 60	136,713 35
1918-19	123,114 29		962 31	8,592 64	132,669 24
1919-20	336,590 99	65,849 64	3,501 60	6,925 33	412,867 56
1920-21	297,797 49	7,362 44	185,748 07	37,856 48	528,764 48
1921-22	224,156 50	5,451 20	86,080 62	13,212 42	328,900 74
1922-23	290,624 32	5,183 15	59,876 83	7,137 60	362,821 90
1923-24	173,747 98	3,333 54	35,659 43	8,115 98	220,856 93
1924-25	144,505 26	2,903 17	28,752 91	2,137 60	178,298 94
1925-26	175,638 99	3,997 34	74,858 96	10,050 68	264,545 97
1926-27	185,295 85	3,662 10	35,788 54	633 05	225,379 54
1927-28	130,566 95	8,877 09	95,014 07	396 80	234,854 91
1928-29	123,473 65	8,128 11	73,236 35	1,316 24	206,154 35
1929-30	124,471 29	9,978 85	62,507 32	607 45	197,564 91
1930-31	85,140 24	13,730 43	37,163 78	900 64	136,935 09
1931-32	47,248 04	12,322 90	44,471 94	1,894 06	105,936 94
1932-33	8,392 32	14,132 17	2,609 16	3,212 43	28,346 08
1933-34	52,134 18	26,039 22	52,466 26	1,941 98	132,581 64
1934-35	51,046 62	6,837 22	89,549 74	1,774 82	149,208 40
1935-36	48,859 07	4,681 69	113,594 61	727 23	167,862 60
1936-37	62,334 46	9,174 27	103,494 19	1,727 10	176,730 02
1937-38	68,065 25	6,075 50	45,262 51	420 60	119,823 86
1938-39	63,883 34	8,884 92	39,355 17	654 93	112,778 36
1939-40	65,433 10	8,413 09	74,025 84	715 33	148,587 36
1940-41	62,301 54	8,235 59	160,810 77	97,712 52	329,060 42
1941-42	80,299 57	9,897 20	325,131 12	40,403 57	455,731 46
1942-43	82,906 78	7,717 42	212,131 35	17,276 70	320,032 34
1943-44	80,333 20	5,091 68	219,260 71	735 07	305,420 66
1944-45	73,265 92	5,955 35	374,743 20	25,701 15	479,665 62
1945-46	81,489 17	13,339 91	1,013,879 42	775 72	1,109,484 22
	6,185,829 56	289,623 67	3,902,557 14	5,234,585 53	15,612,595 90

RECETTES RÉALISÉES PAR L'AGENCE DU SERVICE DES PÊCHERIES DEPUIS LA
CONFÉDÉRATION

SOMMAIRE PAR PROVINCE	Totaux
Recettes d'ordre général.....	\$ 8,741,416 43
Nouvelle-Écosse.....	884,420 78
Ile du Prince-Édouard.....	215,021 69
Nouveau-Brunswick.....	755,988 79
Québec.....	359,466 31
Ontario.....	561,139 94
Manitoba.....	335,540 75
Manitoba et Territoires du Nord-Ouest.....	7,416 45
Territoires du Nord-Ouest.....	9,981 78
Région de la Baie d'Hudson.....	1,192 88
Saskatchewan.....	95,152 41
Alberta.....	234,710 87
Colombie-Britannique.....	3,391,372 07
Yukon.....	19,774 75
Total.....	\$ 15,612,595 90